

FONDATION POUR LE PROGRES DE L'HOMME

dph

Dialogues et documents pour le progrès de l'homme

DOCUMENTS DE TRAVAIL

les DOCUMENTS DE TRAVAIL de la FPH «dossiers à fenêtre»

Depuis sa création, la Fondation pour le Progrès de l'Homme, essaie de faciliter la mobilisation des savoirs nés de l'action et utiles à l'action. La publication des «dossiers à fenêtres» est l'un des moyens pour cela. Les dossiers s'ajoutent à bien d'autres formes de publications de la Fondation et à bien d'autres outils d'animation comme les «Rencontres de Saint-Sabin», le dispositif «Dialogues et Documents pour le Progrès de l'Homme», etc.

Les thèmes retenus pour ces dossiers sont très divers. Ils sont issus de la rencontre de textes d'origine variée, qui nous ont paru se compléter et s'enrichir mutuellement, aider à ouvrir un débat, croiser des approches. Ces thèmes ne correspondent pas forcément à des domaines d'intervention prioritaire de la Fondation. Ainsi des dossiers sur la santé mentale, l'aménagement urbain ou le troisième âge ne «rentrent»-ils pas directement dans nos domaines prioritaires, mais sont choisis parce que les textes recueillis apportent un éclairage sur des questions transversales qui sont au coeur de nos préoccupations les rapports entre science et progrès, le passage d'innovations locales aux politiques nationales, les problèmes d'exclusion, la communication, etc.

Dernière précision : toute reproduction des documents contenus dans ces dossiers est non seulement autorisée mais vivement conseillée. Ils n'engagent que leurs auteurs, mais ils nous semblent toujours mériter, à un titre ou à un autre, une certaine diffusion. Pour dépasser le cercle des collègues convaincus.

Expériences et réflexions sur la reconstruction nationale et la paix

75 contributions de différents pays du monde
rassemblées pour la rencontre «Rwanda : reconstruire »
Kigali (22-28 octobre 1994)

dossier coordonné par Claire Moucharafieh

SOMMAIRE

**"RWANDA : Reconstruire"
(Kigali, 22 au 28 octobre 1994**

83 contributions sur la reconstruction et la paix

LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET POUR LA JUSTICE.....	13
COMMENT RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE L'IMPUNITÉ AU RWANDA ?.....	14
LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ.....	17
LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ : UN AXE DE TRAVAIL DE L'ONU	22
LA QUESTION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS ET PRIVATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES EN AFRIQUE	25
MÉTHODES D'INVESTIGATION ET DE DÉNONCIATION DES VIOLATIONS DE DROITS DE L'HOMME EN OUGANDA	29
L'EXPÉRIENCE DU TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES :	32
QUELQUES ANNOTATIONS SUR LES PROCÈS CONTRE L'IMPUNITÉ DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ EN AMÉRIQUE LATINE.....	32
PAS DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ SANS RÉTABLISSEMENT .. DE LA VÉRITÉ ET DE LA JUSTICE	34
RAPPORT DE LA COMMISSION "VÉRITÉ POUR LE SALVADOR" (1992-1993)	38
BOLIVIE : SENTENCE HISTORIQUE PRONONCÉE CONTRE L'IMPUNITÉ.....	43
LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION.....	46
IMPUNITÉ ET JUSTICE DANS LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN	48
LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL SUR L'EX-YOUGOSLAVIE : LACUNES ET AVANCÉES	51
L'EXPÉRIENCE DE MÉDECINS DU MONDE EN EX-YOUGOSLAVIE : TÉMOIGNER : POURQUOI, ET COMMENT ?	55
LUTTER CONTRE L'AMNÉSIE ET LA MÉMOIRE SÉLECTIVE.....	59
"DÉCONSTRUIRE LES MYTHES PARTISANS POUR GUÉRIR LA MÉMOIRE".....	60
QUELQUES RÉFLEXIONS TIRÉES DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE AFRICAINE	62
IZKOR OU LES ESCLAVES DE LA MÉMOIRE	65
LA MÉMOIRE ET SES ABUS	68
DE LA MÉMOIRE ET DE LA PAIX.....	70

LES ACCORDS D'OSLO ET L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE EN ISRAËL	72
RÉFLEXIONS SUR LA RÉCONCILIATION ISRAËLO-PALESTINIENNE	74
LA MÉMOIRE BLESSÉE.....	77
LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES PEUVENT-ELLES SERVIR DE PRÉCÉDENT AU RWANDA?	80
QUELLE RECONCILIATION APRÈS LE FRANQUISME ?.....	83
CE QUE LE PARDON VIENT FAIRE DANS L'HISTOIRE.....	85
CONSULTATION, PARTICIPATION ET UTILISATION DU SAVOIR-FAIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT	89
QUELQUES ANNOTATIONS SUR LE RÔLE JOUE PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE, Y COMPRIS L'EGLISE, EN AFRIQUE DU SUD	92
LES ONG PALESTINIENNES SE MOBILISENT POUR LA DÉFENSE ET LE MAINTIEN DU SECTEUR ASSOCIATIF.....	94
FAIBLESSES ET VIVACITÉ DES COURANTS CIVIQUES EN EX-YOUGOSLAVIE	98
LE DIALOGUE TRANSCAUCASIEN : INITIATIVES CIVIQUES DANS UNE RÉGION EUROPÉENNE EN CONFLIT.....	102
QUE SIGNIFIE LA NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE AU MEXIQUE ?	106
BRÉSIL : L'EXPÉRIENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOUS LE RÉGIME AUTORITAIRE (1964-1985) ET DE NOS JOURS	109
LA CAMPAGNE CONTRE LA FAIM ET POUR L'ÉTHIQUE EN POLITIQUE : ANALYSE DE L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ BRÉSILIENNE	114
BRÉSIL : DU "MOUVEMENT POUR L'ÉTHIQUE EN POLITIQUE" À L' "ACTION CITOYENNE CONTRE LA MISÈRE ET POUR LA VIE"	119
LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU GUATEMALA	122
DES DANGERS DE LA CONFISCATION DE L'ESPACE PUBLIC À DES FINS PRIVÉES	125
LA RECONSTRUCTION À TRAVERS LE TRAVAIL ÉDUCATIF DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CIVILE ET POLITIQUE.....	128
LA SOCIÉTÉ CIVILE EN IRLANDE DU NORD : DES PROBLÈMES HÉRITÉS DE LA COLONISATION ANGLAISE.....	130
TENDANCES ACTUELLES AU SEIN DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES DROITS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	132
LES SESSIONS DE FORMATION DU SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME (SIDH).....	134
LE PROBLÈME DES PERSONNES DÉPLACÉES DU FAIT DE LA GUERRE DU VIETNAM.....	141
UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL POUR LA RECONSTRUCTION DE L'AFGHANISTAN	144
L'EXPÉRIENCE DU CHILI EN MATIÈRE DE RETOUR DES RÉFUGIÉS	146

SOLIDARITÉ ACTIVE DU DIOCÈSE SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS AVEC LES RÉFUGIÉS DU GUATEMALA	149
CONSOLIDER LA PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE: UNE APPROCHE DE COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTES AGENCES INTERNATIONALES AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS À LONG TERME DES DÉRACINÉS	151
PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS, EXPATRIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES EN AMÉRIQUE CENTRALE.....	155
LA SITUATION DES PERSONNES DÉPLACÉES ET RÉFUGIÉES AU GUATEMALA	158
COMMENT GÉRER LES CONFLITS POUR LA TERRE ?	160
LE DROIT À LA TERRE CONSIDÉRÉ SOUS L'ANGLE DES DROITS DE L'HOMME ET DU DÉVELOPPEMENT.....	161
ETUDE SUR LA DYNAMIQUE DES SYSTÈMES AGRAIRES AU BURUNDI.....	164
LA SITUATION POST-COLLECTIVISTE EN ALBANIE ET EN BULGARIE DANS L'AGRICULTURE..	172
RECONSTRUIRE L'ADMINISTRATION	176
RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU SUD : LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EN VUE D'UNE TRANSFORMATION FONDAMENTALE	177
LA RECONSTRUCTION DE L'APPAREIL D'ETAT AU SALVADOR.....	180
UN EXEMPLE DE FORMATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES : 1"ECOLE DE GOUVERNEMENT" DE SAO PAULO	184
GRUPE POUR LA COOPÉRATION ET MÉDIATION DANS LES CONFLITS : LE PROJET PAKRAC EN CROATIE	186
LA TRAGÉDIE DU RWANDA ET LES EGLISES D'AFRIQUE DE L'EST	192
DES MÉDIATEURS DE PAIX EN AFRIQUE	195
MÉDIATEURS DE PAIX EN AFRIQUE DU SUD : ÉVALUATION DE LA MISSION EMPISA	198
LE RÔLE PACIFICATEUR DE L'EGLISE AUX PHILIPPINES DEUX HISTOIRES SUR LE COMBAT POUR LA PAIX	201
LE RÔLE DE L'ÉGLISE AU GUATEMALA PENDANT CES DIX DERNIÈRES ANNÉES	205
LE RÔLE DE L'EGLISE AU CAMBODGE.....	207
POUR DES MÉDIAS AU SERVICE DE LA PAIX.....	210
LA DIFFICILE CONJUGAISON ENTRE LIBERTÉ DE PRESSE ET RESPONSABILITÉ DES MEDIAS ...	211
LE PLURALISME DE L'INFORMATION EST FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	215
L'INFORMATION EST-ELLE POSSIBLE FACE À LA PROPAGANDE ?	219
LE RÔLE DE L'INFORMATION ET DES JOURNALISTES DANS LES SOCIÉTÉS VIOLENTES EN CONFLIT.....	224
LE JOURNAL EL COLOMBIANO : UNE LIGNE ÉDITORIALE AXÉE SUR LE THÈME DE LA PAIX...	228

LA FORMATION DES JOURNALISTES : POUR UNE ÉCOLE DE L'HUMANISME	231
QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES MÉDIAS À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DE PANOS	233
DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE	235
UNE RÉPONSE AUX ENFANTS DE L'INTIFADA	236
L'EXPÉRIENCE DES CHANTIERS DE JEUNESSES EN EX-YOUGOSLAVIE.....	239
UNE EXPÉRIENCE AVEC LES JEUNES AU NICARAGUA	243
UNE NOUVELLE PROFESSION : L'ÉDUCATEUR DE RUE EN AMÉRIQUE LATINE	246
LA RÉHABILITATION ET LA REINSERTION DES VICTIMES DE GUERRE	252
LES ENFANTS "NON ACCOMPAGNÉS" DANS LES CAMPS DE PREMIER ASILE.....	253
UN EXEMPLE AU SIERRA LEONE DE RÉADAPTATION ET DE RÉINTÉGRATION DES ENFANTS SOLDATS, BASÉES SUR LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DE LEUR COMMUNAUTÉ D'ORIGINE.....	259
FAVORISER LE RETOUR DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LEURS DISTRICTS D'ORIGINE.	262
LA SANTÉ MENTALE DES PALESTINIENS SOUS OCCUPATION.....	266
L'EDUCATION À LA PAIX COMMENCE DANS LES CONFLITS : L'EXPÉRIENCE D'ENFANTS RÉFUGIÉS DU MONDE" DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS EN CROATIE.....	269
L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS BOSNIAQUES ET DES PERSONNES DÉPLACÉES CROATES	272
LES ENFANTS DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS	275
MOBILISER L'AIDE INTERNATIONALE :	278
POUR QUOI FAIRE ?	278
PEUT-ON MAÎTRISER L'AIDE INTERNATIONALE ?	282
AIDE INTERNATIONALE : PEUT-ON Y FAIRE FACE EFFICACEMENT?	289
RÉFLEXIONS SUR LE RÔLE ET LES LIMITES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU RWANDA.....	295
LES MÉFAITS DE L'AIDE INTERNATIONALE	297

Une aventure peu ordinaire

Ce dossier est l'aboutissement d'une "aventure" humaine exceptionnelle. D'abord, en raison du degré de mobilisation et de solidarité que cet appel à contribution générale a généré dans le monde; ensuite, du fait de l'abondance, de la diversité et de la qualité - inespérées - de textes produits en un temps record; enfin par la densité du travail de préparation, réparti sur un mois à peine (20 septembre - 21 octobre 1994).

Dans sa version brute, ce recueil d'expériences, de témoignages et de réflexions a servi d'outil de travail aux 150 participants rwandais mobilisés pendant une semaine à Kigali (du 22 au 28 octobre) pour réfléchir aux moyens de relever les principaux défis de reconstruction de leur pays et jeter les bases d'un plan de paix durable au Rwanda. Ces textes et fiches de cas, lus et analysés en séance de travail, avaient pour but d'alimenter et d'enrichir la réflexion des participants, de donner des pistes de travail ou des éclairages spécifiques sur d'autres expériences de passage de la guerre à la paix, à travers le monde.

La démarche, originale, reposait sur un principe et une conviction : les artisans de toute paix à construire ne partent pas d'une situation sans précédent et doivent pouvoir bénéficier de l'expérience historique de ces fragments de mémoire et de reconstruction, élaborés ici et là, mais trop souvent inaccessibles car éparpillés ou non formalisés. S'il est évident que rien n'est transposable, surtout mécaniquement, et que les conditions historiques, sociales, politiques et culturelles sont spécifiques à chaque pays, il n'en reste pas moins que certains enseignements ou leçons apprises dans la pratique et les contradictions d'une réalité donnée peuvent éventuellement servir, si elles sont transmises par des acteurs de première main. Non de recettes, mais, peut-être, pour éviter les erreurs commises ailleurs, et méditer sur les succès ponctuels et les dynamiques porteuses d'avenir. Cette approche originale n'est pas inédite : elle a déjà servi, avec succès, de méthode de travail lors de la conférence pour la paix en Ethiopie, co-parrainée par le CCFD et la Fondation pour le Progrès de l'Homme en 1991.

Les conditions de réalisation de ce dossier

Un bref retour en arrière s'impose. Au Rwanda, moins qu'ailleurs encore, la paix ne peut attendre. Pourtant, lorsque la date du séminaire est fixée par les Rwandais et que la petite "cellule de crise" se met en place à la Fondation, il reste à peine un mois ! Un mois pour informer et mobiliser les réseaux, leur expliquer la démarche, recouper les sources d'information pour identifier les "bonnes" personnes à solliciter, et surtout obtenir d'elles la production de textes dans les délais impartis. Défi pascalien ou folie activiste? En fait, la gageure est surtout dans nos têtes, car dans les faits les images des charniers du Rwanda sont encore dans tous les esprits, et la perspective de contribuer, même à sa toute petite échelle, à l'effort de reconstruction du pays, est immédiatement saisie. Les réseaux sont rapidement mobilisés : ceux de la Fondation, du CCFD, mais aussi les réseaux de solidarité internationale (Assemblée européenne des citoyens, Cédétim, Ligue pour les droits et la libération des peuples ...). La difficulté n'est pas venue des rares défections - généralement d'ONG, impliquées dans un travail d'urgence ou de terrain au Rwanda,

et ne comprenant guère l'utilité ou le sens de notre démarche - mais paradoxalement d'une mobilisation qui croissait de jour en jour. Tout aussi exceptionnel soit-il, l'exemple d'IBASE (Institut brésilien d'analyses sociales et économiques) n'en reste pas moins significatif : en deux jours, plus de 55 textes nous sont parvenus, saturant entièrement le courrier électronique de la Fondation ! Vingt-quatre heures avant l'ouverture de la conférence à Kigali, des textes continuaient à nous parvenir, d'Afrique du Sud, ou du Mexique... Les dernières traductions ont été faites quelques heures avant l'embarquement des invités français - censés transporter le rapport - sur le vol pour Kigali...

La majorité des 83 textes ont été rédigés directement par nos partenaires : certains ont été produits dans la perspective de la conférence; d'autres, déjà existants, nous ont été envoyés en tant que tels par leurs auteurs. Dans certains cas, lorsqu'il s'agissait de personnes clefs peu disponibles, des interviews ont été réalisées. Enfin, des documents ou rapports provenant du HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, ou de diverses ONG ont été traduits et/ou synthétisés sous forme de fiches, lorsque leur éclairage ou les informations données, nous ont semblé utiles.

Qui sont les intervenants ? Ils proviennent de tous les horizons : quelques juristes, des chercheurs, des sociologues, un ou deux philosophes, quelques experts internationaux (ONU, agences) et une minorité de fonctionnaires nationaux. Mais la grande majorité des contributions provient de praticiens, hommes et femmes de terrain, issues de la société civile, avec une dominante d'ONG. On notera l'importance, voire l'abondance des voix oecuméniques ou issues d'Eglises. Dans la perte de références et le recul de la solidarité qui caractérisent la période actuelle, faut-il y voir une signification particulière ? Peut-être faut-il également s'interroger sur le nombre, trop important, des voix du Nord, parlant des conflits et des dynamiques de paix dans le sud... Cette limite, réelle, est principalement due aux contraintes drastiques de temps.

Les contributions sont de divers ordres : récit descriptif et informatif d'expérience, analyses de faits, synthèse distanciée avec tentative de bilan, et dans quelques cas, textes de réflexion, voire essai théorique (surtout sur la thématique de la mémoire).

Malgré sa richesse, ce dossier reste un peu disparate : inégal dans son contenu et dans le traitement thématique (13 fiches sur le rôle de la société civile, 3 seulement sur la question centrale de la gestion des conflits relatifs à la terre...), il est aussi déséquilibré d'un point de vue géographique et géopolitique, avec des "absences" parfois regrettables. De fait, ce document n'a aucune prétention d'exhaustivité. Des expériences nationales importantes de passage de la guerre à la paix n'y figurent pas (Érythrée, Angola, Namibie, Madagascar, Haïti, Liban etc., pour ne citer que ces pays) ou font l'objet d'un traitement insuffisant (Philippines, Vietnam, Afghanistan, Irlande du nord...). Dans le même ordre d'idée, on notera la sur-représentation des études de cas sur l'Amérique Latine et centrale, la faiblesse des exemples africains, et, plus encore, de l'Asie du sud-Est. Là aussi, les contraintes de temps, ne laissant aucune place à la prospective, ont déterminé le résultat. Reste également à s'interroger sur l'état des réseaux existants et des choix qui sous-tendent leur maillage. Enfin, on ne s'étonnera pas de l'absence de fiches sur le

Rwanda, décidée comme règle préalable au processus, à l'exception notable de l'Institut Universitaire d'Etudes sur le Développement (Genève) qui avait mis à contribution son réseau d'élèves venant du Rwanda et du Burundi, en liaison avec la Fondation.

Pourtant, il n'a jamais été question de remettre en cause le caractère hybride de ce dossier : tout travail d'homogénéisation, et de recherche complémentaire, possible a posteriori, aurait vidé de son sens cette aventure humaine. Il importait de préserver le temps réel : la force de ce document est aussi de montrer ce qui a pu être réalisé dans un temps donné, commandé par l'urgence de la paix à construire. C'est pourquoi, les corrections ont été réduites à leur plus simple expression formelle. Les textes d'auteur n'ont subi aucun remaniement. De très rares contributions (4 ou 5) ont été supprimées, lorsque le ton trop général ou inutilement polémique ne reposait sur aucune information, ou surtout, quand les propos se résumaient à une succession de leçons moralisatrices sur "ce que devraient faire" les Rwandais. Plus de libertés ont été prises dans les rapports transmis par des organismes ou des individus, à partir desquels des fiches ont été réalisés, et, en règle générale, dans les titres et sous-titres.

En cette période trouble, pleine de risques et de régressions, cette mobilisation est, à sa manière, une belle leçon de solidarité.

Claire Moucharafeli

Ce dossier n'aurait pu voir le jour, au moment de l'ouverture de la conférence de Kigali, sans un travail collectif acharné et un engagement personnel **de Lydia Nicolle**t et de **Véronique Rioufol**, ainsi que de **Françoise Feugas**. Nos remerciements vont également à toute l'équipe de jeunes traducteurs qui ont travaillé dans des conditions éprouvantes de précipitation, aux quelques productrices de fiches, extérieures à la Fondation, et à tous les membres de la FPH qui ont participé à notre "ruche bourdonnante"

Onze défis pour la paix au Rwanda

Ces 11 défis pour la construction de la paix, identifiés par les Rwandais, vont structurer tout le travail préparatoire, puis le séminaire international de Kigali. C'est à partir de cette trame stratégique que l'appel à contribution a été lancé, en France et dans le monde : chaque personne sollicitée, en fonction de son expérience spécifique sur l'une des problématiques, devait raconter la manière dont son pays avait relevé le défi, ou, s'il s'agissait d'un responsable d'ONG, tirer les enseignements d'une pratique sur le terrain. Il était donc important, pour la compréhension générale de ce dossier et du processus général de la Conférence d'en rappeler les termes.

1. Justice et impunité. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est fondamental que les criminels soient jugés pour ne pas confondre tout un peuple avec les auteurs du génocide. Après un génocide, peut-on fonder la réconciliation sur l'oubli ? Les massacres précédents, depuis 1959, ont été impunis : cette impunité n'a-t-elle pas porté en germe le génocide de 1994 ? comment séparer justice et vengeance ? quelle différence de traitement appliquer au crime de génocide et aux crimes de guerre ? peut-on s'appuyer sur la proposition du Conseil de sécurité d'étendre au génocide rwandais le tribunal international créé pour l'ex-Yougoslavie ? Dans ce cas, le processus judiciaire permettra-t-il de démonter les mécanismes qui ont conduit au génocide ? Sera-t-il en même temps un moment d'éducation populaire à la paix ? comment distinguer la responsabilité des instigateurs du génocide, qui ont parfois gardé les mains blanches, de celle des exécutants aux mains rougies de sang qui sont parfois des enfants ? quels rapports entre justice et pardon, entre justice et réconciliation ? comment renforcer un appareil judiciaire national exsangue ? comment atteindre réellement les principaux responsables réfugiés à l'étranger ? comment sanctionner la complicité active ou passive, par intérêt géopolitique ou inconscience, de certains gouvernements étrangers dans la mise en place des conditions psychologiques et matérielles du génocide ?

2. Les réfugiés. La guerre, souvent, suscite un afflux de réfugiés, de personnes déplacées qu'il faut ensuite réinsérer dans des structures agraires, économiques, sociales, bouleversées. Le Rwanda double la mise. Il y a les "anciens" réfugiés, principalement Tutsis, produits des massacres de 1959, 1963, 1973 et 1990, qui sont massivement rentrés au pays. Il y a les "nouveaux", principalement Hutus, dont il faut faciliter le retour. Quelle place faire aux uns et aux autres ? y a-t-il d'autres issues que le "retour au pays" ? faut-il privilégier retour collectif ou retour individuel ? comment combattre la manipulation de l'information dans les camps de réfugiés ? Comment créer des structures d'accueil tant à court terme qu'à long terme pour assurer les conditions matérielles de leur rapatriement, mais aussi envisager globalement les conditions de leur réinsertion ? quels doivent être les rôles respectifs du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), des ONG spécialisées et du gouvernement rwandais ? Comment aborder le problème des réfugiés dans un contexte régional ?

3. Les terres. Le Rwanda, composé à 95% de paysans, est un pays d'habitat dispersé, de collines et de versants aménagés et cultivés aux limites du possible.

Avant la tragédie actuelle, il revenait en moyenne à une famille 1/4 d'hectare de lopin de terre. Dans un pays surpeuplé, où reloger anciens et nouveaux réfugiés ? comment associer cet afflux de population à une stratégie d'intensification de l'agriculture ou à un développement non agricole ? quelles réformes mettre en route ? peut-on agrandir l'espace agricole en conquérant des terres vierges ? que faire des droits de propriété des "anciens" réfugiés ? comment et à quel niveau gérer les inévitables conflits pour la terre ? Comment mobiliser l'aide internationale et comment marier l'aide d'urgence actuelle avec la sauvegarde de la capacité de production des paysans rwandais ?

4. La reconstruction de l'administration. Clientélisme, ethnicisme, passe-droits, incompétence, corruption, centralisation, bureaucratie. L'administration du régime précédent n'était pas idéale, c'est un euphémisme. Mais elle existait. 80% de cette élite hutu a été la cible des massacres. Si les hauts fonctionnaires ou les préfets ont trop souvent été les organisateurs du génocide, les cadres intermédiaires de l'administration, les enseignants, les magistrats ont été tués ou ont fui. Plus d'appareil judiciaire, peu de professeurs, des locaux saccagés, des archives brûlées ou dispersées. Des cadres, anciens réfugiés, reviennent chez eux après avoir été formés dans un autre pays, une autre culture, ou un autre système scolaire ou judiciaire. Quel Etat, alors, reconstruire ?

5. L'Eglise. Le Rwanda, enfant chéri des églises missionnaires, le pays le plus catholique d'Afrique... Sur chaque colline, des églises. Et maintenant sur chaque colline des charniers. Des églises encore pleines de fidèles mais découpés en morceaux. De quoi interroger sur l'enseignement de l'Evangile, sur la profondeur des vocations, sur la pertinence des actions de développement, sur le dévoiement des messages de fraternité et d'égalité. Quelle Eglise alors reconstruire ? sur quelles bases, sur quelles valeurs ?

6. La jeunesse. 65 % des Rwandais ont moins de 25 ans. Les jeunes, comme toujours, plus que toujours, ont été utilisés comme fer de lance de la violence. Des milliers, de moins de 15 ans, de moins de 10 ans parfois, ont du sang sur les mains. Des milliers d'autres ont dans les yeux le meurtre horrible de leurs parents, de leurs frères et soeurs, le viol de leurs mères; ils ont fui, erré trop longtemps. Par milliers, ils sont seuls, sans ressource. D'autres à naître, fruit du viol. Et tout cela s'ajoute au sida. D'autres, nombreux, sans emploi ni perspective économique, connaissent une dérive des valeurs. Il ne peut y avoir de paix sans projet constructif qui intègre les jeunes avec leurs espérances. Comment leur donner des perspectives, les mettre dans une dynamique de projets, pour les empêcher de succomber facilement aux sirènes de la haine ? quelles réformes introduire dans le système éducatif, dont l'échec est patent ? Comment construire avec eux un nouveau pays ?

7. Les médias. Le venin de la haine a été instillé par les médias. La radio des Mille Collines ou le journal Kangura ont orchestré le génocide. Loin d'être artisans de paix, des journalistes ont été souvent inspirateurs de la violence. Les autres sont morts. Comment fonder un renouveau démocratique sur une éthique des médias ? et comment cette éthique peut ne pas être le prétexte d'une nouvelle censure ? quel rôle doit revenir aux médias dans la dépollution des esprits, et comment en faire des vecteurs de paix et de message d'unité ?

8. La société civile. Dans une dictature, tout ce qui s'organise est suspect, peut constituer, qui sait, les germes d'un contre-pouvoir à moins d'être soigneusement contrôlé par le pouvoir. Le régime précédent s'est employé à ce contrôle. Comme partout en Afrique et par une étrange perversion du terme, la "société civile" désigne en réalité presque exclusivement "les ONG", des structures non gouvernementales d'appel au développement financées presque exclusivement par l'aide étrangère. Ces ONG ont souvent été décapitées ou "en fuite" ou "en accompagnement de la population en exil". Comment aider une société traumatisée à se restructurer, à faire naître en son propre sein des organisations capables de fédérer des aspirations et des intérêts, d'agréger des talents et des élans, d'assurer des médiations entre les individus, les familles et la société tout entière ?

9. Les victimes de guerres. Est-ce mieux, parfois, d'être rescapé que mort ? Le mot de réparation a-t-il un sens quand l'irréparable a été commis ? les anciens réfugiés, d'il y a 20 ans, d'il y a 30 ans, ont-ils encore droit à réparation ? Et, surtout, comment réparer les âmes et les coeurs ? Quel programme de formation mettre en route pour les mutilés et victimes de guerre, pour leur permettre d'être autonomes et pour qu'ils ne constituent pas demain les mendiants de Kigali ?

10. L'aide internationale. Le Rwanda est le pays le plus aidé d'Afrique par tête d'habitant. Ce n'est pas seulement le pays des Mille Collines. C'est aussi le pays des mille "projets" de développement, le pays des mille coopérants. Le pays du pire génocide. Sans doute n'existe-t-il pas de relation de cause à effet mais la tragédie rwandaise n'est-elle pas aussi l'échec de la coopération classique ? Le pays, exsangue, n'aura guère de chances de s'en sortir sans l'appui massif, au moins temporaire, de l'aide internationale. Comment conjuguer aide d'urgence et aide au développement, mais plus encore sur quelles nouvelles bases rebâtir la coopération internationale ?

11. La mémoire Le génocide s'est conçu dans les têtes avant d'avoir été mis en oeuvre sur le terrain. Il repose sur une mémoire construite, trafiquée, historiquement datée, faisant des Tutsis et des Hutus des ennemis irréconciliables, condamnés à partager le pays. Comment déconstruire les mythes de l'historiographie officielle (le mythe du Tutsi envahisseur) et reconstruire une mémoire plus juste ? comment faire entrer à son tour cette mémoire dans les têtes, dans la culture ? et comment faire de la mémoire trafiquée, de l'histoire des massacres eux-mêmes, un morceau de la mémoire d'un peuple qui puisse contribuer à ses fondations et non entretenir une immense et inexpiable vendetta collective ? Quels programmes d'éducation mettre en route pour dépolluer les esprits ? Quels symboles communs pour assurer la cohésion nationale ?

11 défis pour une stratégie de paix et de reconstruction nationale

**La lutte contre l'impunité
et pour la justice**

Comment résoudre le problème de l'impunité au Rwanda ?

GONTARD Jean-Pierre, directeur- adjoint de l'Institut Universitaire d'Etudes de Développement (Genève), sur la base de recherches effectuées par ses étudiants.

Le système judiciaire du nouveau Rwanda devra répondre à plusieurs attentes de nature différente

1. Châtier les responsables du génocide.
2. Identifier et châtier les individus ayant commis des crimes de sang.
3. Résoudre les conflits de terre, de propriété.

Le défi consiste

- à mettre en place un Tribunal international, sur le principe duquel il semble y avoir un large accord;
- à mettre en place un appareil judiciaire compétent et impartial qui traite les cas relevant du droit pénal;
- à mettre en place un système, intégré ou non à l'appareil judiciaire, qui traite les cas relevant du droit civil.

I. Châtier les responsables du génocide

Trois tâches peuvent être accomplies rapidement et assez facilement

a) Identifier les responsables, les localiser, recueillir les témoignages et les documents. Par qui peuvent-elles être entreprises ?

- par les autorités rwandaises,
- par les organisations de la société civile, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières,
- par les citoyens de la sous-région,
- par les autorités nationales d'autres pays, - par les ONG étrangères,
- par des organismes internationaux, ou par plusieurs de ces organismes simultanément.

b) Confirmer un cadre juridique pour le Tribunal International. Cette tâche devrait être rapidement menée à bien. Ce ne sera pas facile

- les accord d'Arusha constituent-ils encore une base constitutionnelle acceptable pour les Rwandais?
- une convocation de l'Assemblée constituante est-elle un préalable ?
- la convention sur le génocide et les Résolutions du Conseil de sécurité permettent-elles de court-circuiter les étapes nationales de reconstruction de l'appareil constitutionnel et judiciaire ?

Un sujet tabou : un tribunal international au Rwanda peut impliquer des condamnations à mort, un tribunal international à l'extérieur sous l'égide des Nations Unies exclut la peine capitale.

c) Arrêter et extraditer les responsables du génocide inculpés ou simplement recherchés par le Tribunal international que ne se trouveraient plus à l'intérieur des frontières du Rwanda.

Cette tâche relève de gouvernements étrangers, africains ou autres.

2. Identifier et châtier les individus ayant commis des crimes de sang

Des dizaines de milliers d'hommes et de jeunes ont commis et commettent des crimes de sang sur leurs compatriotes. Ils relèvent d'une juridiction pénale nationale. Ils doivent être punis. Ils ont droit à une procédure sereine et équitable.

Trois temps (parmi d'autres) sont particulièrement importants

- l'identification des coupables et l'instruction;
- les procès;
- l'application des peines.

L'identification des coupables peut-elle se faire sans tarder ? par qui ? avec quelle transparence ? Les listes de coupables présumés doivent-elles être rendues publiques ? L'instruction peut-elle être faite par des magistrats ? Ou par d'autres personnes sous le contrôle de magistrats indépendants ?

Les procès peuvent-ils se faire rapidement après l'arrestation et l'instruction ? Le droit rwandais est-il utilisable tel quel ? avec des adaptations ? validées par qui ? La magistrature peut-elle être reconstituée rapidement ? Le recrutement et la formation rapide de juges peuvent-ils se faire avec la collaboration d'autres magistratures africaines ou d'organisations spécialisées ? Peut-on faire appel à des magistrats d'autres pays africains détachés, comme cela s'est fait dans plusieurs pays; en particulier anglophones, après l'indépendance ? Comment la défense pourrait-elle être assurée et par qui ? Peut-on envisager des procédures collectives'?

L'application des peines : Quelle peut-être la gamme des peines condamnations à mort, emprisonnement, indemnisation des familles des victimes, privation de droits civiques, opprobre publique, condamnation suivie d'une amnistie, exil.

3. Résoudre les conflits de terre et de propriété

Des terres et des propriétés ont été occupées ou confisquées à plusieurs reprises depuis 1959, sans que les auteurs de ces délits soient punis. C'est une des bases fondamentales de la "culture d'impunité" dans la région. Le génocide et les grands mouvements de populations entraînent d'innombrables nouveaux conflits qui relèvent du droit civil et de la tradition. La non prise en compte de cette dimension peut générer de nouvelles violences.

L'appareil judiciaire dans son état actuel peut-il traiter ces affaires ? Est-ce une priorité ? L'importance de ces conflits est-elle perçue de la même façon par les élites et par les paysans ?

Une justice rurale basée sur la tradition et rendue par les laïcs est-elle envisageable ? Est-ce envisageable avant le retour de la majorité des réfugiés ?

Peut-on envisager des mesures légales conservatoires qui préserveraient les intérêts à long terme des réfugiés résidant encore à l'extérieur ? Peut-on envisager des mesures légales positives précisant les droits des réfugiés qui viennent de rentrer d'un long exil ?

Peut-on, envisager la mise en place rapide d'institutions locales réglant les problèmes fonciers et les problèmes de justice de paix dans certaines régions dont la population est déjà stabilisée ?

Deux pistes de réflexion

A. Priorité aux victimes ou priorités aux criminels

Deux approches de l'impunité et de la justice:

- une démarche qui vient d'en haut et qui vise à punir ces criminels;
- une démarche qui vient d'en bas et qui vise à rétablir les victimes dans leurs droits, à les indemniser et à punir les coupables.

La première approche serait celle d'un tribunal international. La deuxième approche serait celle d'une justice locale traitant les cas civils conformément à la tradition et au droit.

Les délits de sang qui relèvent du droit pénal national peuvent être considérés soit du point de vue du criminel, soit de celui de la victime. Du point de vue des criminels, il s'agit de tous le punir d'office de façon exemplaire. Du point de vue des victimes, il s'agit de n'instruire que les plaintes déposées et de rechercher l'indemnisation ou le rétablissement des droits et la punition des coupables. Dans ce cas, beaucoup de coupables restent impunis, mais beaucoup de victimes ou de parents de victimes ont conscience qu'ils ne sont pas oubliés et que leur point de vue est pris en compte.

B. Impunité suprême

Parmi les fondements de la culture d'impunité de la région des Grands Lacs africains, il en est un qui mérite d'être mieux étudié : l'usage de la force pour changer de gouvernement. Les coups d'État, sanglants ou non, sont banalisés. Les assassins de chefs de l'État ne sont pas poursuivis. Les élites qui utilisent la force pour alterner dans l'exercice du pouvoir bénéficient d'une impunité étonnante. Pourquoi poursuivre les petits assassins, alors que ceux qui ne respectent aucun ordre constitutionnel ne risquent rien même s'ils tuent les plus hauts représentants de l'État ? Une fois encore l'exemple vient d'en haut.

Fiche de synthèse rédigée par Jean-Pierre Gontard, IUED, sur la base des recherches de l'Institut et des travaux du groupe "Écoute et réconciliation dans l'Afrique des Grands Lacs", composé de personnes originaires de quatre pays de la région.

La lutte contre l'impunité

JOINET Louis, magistrat français, rapporteur spécial des Nations Unies sur la question de l'impunité.

Lorsqu'on est confronté à une situation de crime contre l'humanité, notamment de génocide, les solutions suivantes sont envisageables

1. Faire juger les auteurs par les tribunaux nationaux, voire créer, sur place, un tribunal spécifique pour faire face à la situation, mais ce type d'initiative risque d'encourir le grief de "tribunal d'exception". Dans cette hypothèse "à risque", encore faudrait-il que la peine de mort soit exclue pour éviter l'irréversible en cas d'erreur due à une insuffisante sérénité des débats. De toute façon, toute solution nationale est peu réaliste lorsque la crise a été telle que l'Etat est à reconstruire.

2. Déferer les principaux responsables, ou les bourreaux les plus impliqués, devant un Tribunal international. Là encore, on est confronté à plusieurs hypothèses

a) La solution idéale dont rêvent tous les militants des droits de l'homme est la Cour pénale internationale permanente. La Commission du droit international qui, à l'ONU, a été chargée de réfléchir à une telle Cour dès le début des années 50, vient seulement de remettre son rapport. C'est dire combien la tâche est complexe. Je suis d'accord avec cette proposition sur le long terme, encore qu'elle comporte de lourds handicaps, notamment au regard des urgences actuelles

- une cour internationale permanente ne peut être créée que par une convention (traité) dont la négociation, compte-tenu de ce qui vient d'être dit, risque de durer au moins une décennie tant les Etats sont peu enclins à tresser des verges pour se faire fouetter.

- en dernière instance, une telle convention risque de n'être ratifiée que par les Etats qui estiment qu'ils ont peu de probabilité de comparaître un jour devant cette juridiction, c'est-à-dire qu'elle ne sera applicable qu'à un petit nombre de situations.

b) La solution moyenne consiste à créer un **Tribunal ad hoc**, comme ce fut le cas pour l'ex-Yougoslavie, c'est à dire visant, pays par pays, les crimes au fur et à mesure qu'ils se commettent. Cette solution serait à mes yeux la pire car soumise, cas par cas, aux aléas de sordides négociations engendrant des disparités de statut et de procédure, avec le risque de jurisprudences disparates et contradictoires ôtant toute crédibilité à l'institution.

c) La solution pragmatique, tant au plan d'une juste efficacité que d'une indispensable crédibilité est de **partir de l'existant**, c'est-à-dire du Tribunal International de LA HAYE sur l'ex-Yougoslavie. S'agissant, par exemple, du RWANDA, il suffirait d'élargir sa compétence à ce pays, par une décision du Conseil de Sécurité en prévoyant

- la nomination d'un second Procureur Général adjoint chargé du RWANDA.
- de créer deux chambres supplémentaires ce qui - soit dit en passant - permettrait de rééquilibrer au plan géographique, la composition du Tribunal actuellement très occidentalisé.

Partir de l'existant : le tribunal pénal international de La Haye

1. Les avantages

Je suis en faveur de cette solution pour les raisons suivantes

- en premier lieu, je fais confiance au tribunal de LA HAYE, contrairement aux critiques faites ici ou là, en raison tout d'abord de la qualité des juges qui le composent, spécialement de celle de son Président, le juriste italien Antonio Cassese; de la renommée de son procureur Général, M. Goldstone, dont la compétence n'est plus à prouver depuis qu'il a présidé, en Afrique du Sud, la Commission de la transition qui a joué un rôle historique; de la renommée professionnelle du procureur Général adjoint, M. Blewitt et du Greffier, dont le rôle est capital, M Théo Van Boven, ancien directeur des droits de l'Homme aux Nations Unies, révoqué, à l'époque, sous la pression de la dictature argentine.

- en deuxième lieu, tant le statut du Tribunal que les règles de procédures dont il s'est doté, n'obèrent en rien l'objectif idéal qu'est ce tribunal pénal international permanent que nous avons évoqué. L'un comme l'autre, telles des parallèles, se rencontreront à l'infini;

- en troisième lieu, c'est la seule solution ne donnant pas prétexte à des initiatives dilatoires de la part d'Etats peu empressés, pour des raisons historiques, à faire preuve d'une volonté politique affirmée. En partant de l'existant, il est clair que serait gagné un temps précieux. Le Tribunal ayant été institué par le Conseil de Sécurité, tous les Etats membres de l'ONU sont liés et non un petit nombre, comme ce serait le cas dans l'hypothèse d'une Cour Internationale créée par une convention, ainsi que nous l'avons vu.

Je sais que certaines ONG hésitent à se rallier à cette formule, au motif qu'un tel tribunal ayant été créé par une instance politique (le Conseil de Sécurité), il s'agirait, tare originelle, d'une juridiction politique. L'argument n'est pas recevable car la solution idéale dite de Cour Internationale permanente suppose, nous l'avons vu, l'adoption d'une convention par l'Assemblée Générale. Or l'Assemblée Générale qui n'est constituée que d'Etats, est elle-même à l'instar du Conseil de Sécurité, une instance politique.

2. Certaines critiques méritent examen:

- Ce tribunal serait, dit-on, un leurre puisque, par nature, les Etats s'ingénieraient à ne pas appliquer les décisions du tribunal. L'argument doit être relativisé sur le long terme car, dans la plupart des cas, il pourrait s'avérer politiquement coûteux pour un Etat reconnu internationalement, de laisser s'accréditer l'idée qu'il couvre ou cache des auteurs de crimes contre l'humanité. En ce sens, le statut du tribunal prévoit que les Etats déféreront (et non extradiront) directement devant lui les personnes poursuivies.

- Autre critique (des juristes latins) : le silence du statut du tribunal sur la possibilité de rendre des jugements par contumace, (in absentia), procédure qui est inconnue du droit anglo-saxon. En pratique, le règlement intérieur adopté par le Tribunal relativise cette critique. Quel est l'effet immédiat de la sanction fondamentale d'une condamnation par contumace si ce n'est de permettre la délivrance automatique d'un mandat d'arrêt international condamnant la personne concernée à se cacher et donc à devenir "hors la loi" (faux papiers, clandestinité, chirurgie esthétique...).

Or, il est prévu, dans le règlement intérieur du tribunal sur l'ex-Yougoslavie, qu'à partir du moment où le procureur Général aura établi des charges suffisantes, il pourra faire inscrire le cas à une audience et, si le tribunal est suffisamment convaincu, de faire délivrer un mandat d'arrêt international, ce qui produit, de ce point de vue, le même effet que la procédure par contumace.

- Autre grief, avancé surtout par les ONG l'impossibilité pour les victimes, ou leurs représentants, de se constituer partie civile. Là encore, le grief doit être relativisé d'un point de vue pragmatique

a) la propension du droit international à écarter les constitutions de partie civile repose sur un motif technique plus que politique. Le déroulement d'une procédure juridictionnelle internationale prend 3 à 5 fois plus de temps qu'une procédure nationale (distances, traductions multilingues des écrits et des débats, déplacement international des témoins, complexité des procédures de notification, etc ...). Si à ces lenteurs techniques devaient s'ajouter les constitutions de parties civiles, avec leur multiplicité (10/100/1000 ?), la procédure s'en trouverait encore plus ralentie. Or, pour l'exemple, il y a une certaine urgence à faire vite;

b) Pour regrettable que soit cette carence, la possibilité demeure d'obtenir que les victimes soient citées comme témoins, et que les ONG coopèrent (cf notamment en ce sens les propositions de la Fédération Internationale des Droits de L'Homme - FIDH.).

Des principes à la réalité

D'autres moyens, complémentaires, doivent être mis en oeuvre, ne serait-ce que pour des raisons pratiques car, au-delà d'un certain nombre, juger correctement la totalité des criminels impliqués (30 000 dit-on au RWANDA) relève de la gageure. Comment juger vite une telle quantité de personnes tout en respectant les normes du droit à un procès équitable, sans courir le risque de voir s'étaler les procès pendant

des décennies (à titre d'estimation sommaire on notera que juger 30.000 personnes à raison de deux journées par personnes, instruction comprise, ce qui est proche de la justice sommaire nécessiterait 120 ans. Si l'on décuple le nombre des juridictions, il faudrait quand même quatorze ans. A cela s'ajoute que, compte-tenu de la gravité des faits, la plupart des peines seront élevées (de 5 à 30 ans d'emprisonnement, voire la peine perpétuelle), ce qui implique l'entretien pendant des décennies de plusieurs dizaines de milliers de condamnés dans un contexte de sous-équipement pénitentiaire alors qu'existent d'autres priorités criantes d'investissement. Ces comptes d'apothicaire sont certes caricaturaux, mais ils permettent de mesurer la complexité de la problématique, qu'elle que soit la formule de tribunal finalement retenue, ainsi qu'en atteste l'expérience éthiopienne.

Sur 10 000 personnes arrêtées "à chaud" après la chute de MENGISTU, 8 000 environ ont été rapidement libérées. Parmi les 2 000 restant, il est probable que 80 % sont gravement responsables. Le Procureur Général nommé à cet effet a été rapidement confronté à des défis insurmontables système judiciaire entièrement à reconstruire; enquêtes à mener sans personnel expérimenté, le corps des avocats ne pouvant faire face; assesseurs à former; locaux à trouver, lieux de détention à construire ou réhabiliter; puis, après condamnation, 1 500 personnes à entretenir pendant une ou trois décennies alors que le pays est à reconstruire.

L'une des solutions pourrait s'inspirer du "bargaining" anglo-saxon, procédure selon laquelle l'accusé qui plaide coupable peut bénéficier d'importantes réductions de peines, elles-mêmes réductibles par la suite, pour bon comportement, ou mieux, selon un mécanisme juridique à mettre au point, lorsqu'il a été demandé (personnellement ?) pardon aux victimes.

Il s'en déduit que juger rapidement, au moins les hauts responsables et les commanditaires, est une priorité car l'important est moins d'obtenir de manière exhaustive des condamnations que de tout faire pour qu'un minimum de procès ait lieu, pour l'histoire tout autant que pour l'exemple, avant que les preuves ne disparaissent ou ne s'estompent et que ne naissent mille révisionnismes.

Ne pas se limiter à la solution judiciaire

Toute stratégie de lutte contre l'impunité ne peut se limiter à la seule approche judiciaire mais doit comporter un ensemble de mesures complémentaires. On citera les principales : les commissions d'enquête -qui nous viennent d'Amérique Latine- doivent retenir l'attention, qu'il s'agisse, par exemple de la Commission argentine "NUNCA MAS" ou de la commission chilienne "VERITE RECONCILIATION". Elles présentent le triple intérêt de constituer des archives pour l'histoire, de recueillir des éléments de preuve pour aider, le cas échéant, la justice et, comme ce fut le cas au CHILI, de dresser le bilan, pan par pan, du comportement du corps social sous la dictature (partis, presse, églises, syndicats...).

Cette solution ne peut être transposée que sous réserve d'adaptations, car aucune situation n'est comparable. Si l'on prend le cas des personnes victimes des systèmes totalitaires qui régnaient en Europe de l'Est avant la chute du Mur de Berlin, leur revendication est moins - comme c'est le cas en Amérique Latine - d'obtenir le jugement des coupables et l'élucidation des cas de disparition, que leur

réhabilitation (ayant été marginalisés, criminalisés, psychiatisés...) et l'épuration des cadres de l'ancien régime.

L'épuration, - mesure que les ONG n'abordent qu'avec réticence -, reste une donnée importante de la solution. Son absence est une prime grave à l'impunité et au sentiment moral de la victime qui ne doit plus rencontrer son bourreau sur son chemin, se pavanant dans l'exercice de telle ou telle fonction. Que faire des juges complices, des policiers, militaires et mercenaires tortionnaires et surtout des commanditaires "politiques" ? La vraie question est de réfléchir aux paramètres du droit à un procès équitable dont doit bénéficier toute personne objet d'une épuration, afin que le remède ne soit pas pire que le mal dans un processus naissant de démocratisation.

En conclusion, rappelons

- que pour être équitable, donc crédible, la lutte contre l'impunité ne peut être à sens unique; elle doit prendre en compte les exactions d'où qu'elles viennent, à cette réserve près qu'en toute hypothèse, on ne peut mettre sur le même pied l'opresseur et l'opprimé.

- que la réparation due aux victimes (réinsertion, indemnisation, voire réparation morale par le pardon et la commémoration) est l'indispensable complément de la lutte contre l'impunité.

En définitive, le jugement d'une époque par le truchement de ses procès et mesures me paraît fondamental. Certes, la condamnation du coupable est essentielle pour la victime qui a souffert dans sa chair. Mais le véritable déni de justice, le plus insupportable, est celui du bourreau qui, jugé ou non, ne demande pas pardon.

Il est donc indispensable de mener, aux frontières de la "théologie", une étude juridique sur le pardon. Doit-il être de personne à personne, privé ou public, collectif (exemple du pardon au peuple juif par le Chancelier allemand)? Faut-il prévoir une procédure "de liturgie juridique"?

La réflexion reste ouverte et, s'agissant de pardon, il convient d'intégrer la notion du temps qui passe.

Entretien révisé par l'auteur.

La lutte contre l'impunité : un axe de travail de l'ONU

MM. GUISSSE et JOINET Louis, rapporteurs de l'ONU sur la question de l'impunité.

Quels principaux enseignements tirer des expériences issues de la pratique de par le monde des luttes contre l'impunité?

La présente fiche entend reprendre quelques un des aspects les plus instructifs développés dans le Rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme, présenté dans le cadre de la sous commission des droits de l'homme de l'ONU à l'occasion de la 45ème session. Ce rapport très riche se proposait "d'analyser les mécanismes de l'impunité pour mieux les maîtriser" et de réfléchir aux "moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour réduire (ses) effets néfastes".

Le champ de l'étude recouvre les seules violations répondant aux trois critères suivants : être commises par l'Etat ou ses agents, directement ou indirectement, porter atteinte aux droits de l'homme - au sens politique- , enfin être "graves et massives" et présenter "un caractère de systématisation". Les auteurs proposent de l'élargir en incluant les violations non étatique, en cas d'absence ou d'affaiblissement de l'Etat, les violations commises par des groupes particuliers tels que mouvements de guérilla ou de libération nationale, ainsi que les violations des droits économiques et sociaux.

Trois objectifs doivent guider la lutte contre l'impunité : sanctionner les responsables, satisfaire le droit qu'ont les victimes de savoir et d'obtenir réparation et permettre aux autorités de remplir leur mandat en tant que puissance publique garante de l'ordre public.

Pour être menée à son terme, les acteurs de la lutte doivent être trois, leur rôle, complémentaire, est décisif : victimes, ONG et Etat. Les "victimes organisées" sont à l'origine de la prise de conscience et voient leur moyen de pression renforcé par les ONG. Ces dernières deviennent un "troisième partenaire" dans un conflit qui très souvent oppose le pouvoir civil à l'ancien pouvoir militaire et aux forces armées. Le rapport des forces en présence s'en trouve ainsi modifié et les nouvelles autorités peuvent mieux résister aux pressions des militaires cherchant à échapper à leur responsabilité. Mais la volonté politique des autorités est fondamentale. L'organisation de la lutte contre l'impunité doit être conçue par elles comme "un projet politique en ce qu'elle concerne le passé mais aussi détermine l'avenir du pays".

Grâce au travail indispensable de collecte organisé par les tribunaux d'opinion, instances internationales, ONG, les mécanismes de l'impunité sont disséqués. Le

rapport distingue les mécanismes de l'impunité de fait, liée à l'attitude des services de police et de l'autorité judiciaire -obstruction au niveau de l'ouverture des poursuites, de l'enquête, du jugement ou de l'exécution de la peine - de l'impunité de droit - procédures d'amnistie, grâce, grâce amnistiante, prescription et circonstances atténuantes. Face à ces violations des droits, il existe toute une batterie d'instruments internationaux concernant la lutte contre l'impunité, même si l'on peut débattre de leur applicabilité et de leur interprétation.

L'analyse des expériences, passées ou présentes, de lutte contre l'impunité montre que la solution idéale n'existe pas. Entre l'exigence intransigeante de justice et les aspirations à une solution politique, impliquant éventuellement un processus de "conciliation" plutôt que réconciliation, la marge de manoeuvre est délicate. Peut-on parler "d'impunité relative"? Quel doit-être le noyau dur auquel il ne saurait être dérogé? La pratique de l'amnistie - et sa comptabilité avec l'imprescriptibilité et le droit qu'a toute personne à ce que sa cause soit entendue - et de l'épuration soulèvent dans ce cadre des questions pratiques. Différentes thèses s'opposent à leur propos.

Concernant la pratique de l'épuration, le rapport se réfère à l'expérience tchécoslovaque pour ce qui est de l'administration civile. Les questions soulevées sont celles-ci : l'épuration doit-elle se faire sur la base de la législation existante?, doit-elle avoir pour seul objectif la répression - par les mesures pénales - ou aussi la suppression des obstacles à la mise en oeuvre d'une politique nouvelle - par des mesures de mise à la retraite, mutation ... Quelle portée donner au principe selon lequel toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue? Il fait référence à l'expérience salvadorienne pour ce qui est de l'épuration des forces armées et de la police. Sa spécificité provient de ce que les garanties entourant ces mesures ont fait l'objet d'un accord de paix négocié et ont été mises en oeuvre sous l'égide du secrétaire général de l'ONU : décision prise par une commission ad hoc et prise en considération pour chaque officier et ses antécédents en matière de respect des droits de l'homme, de sa compétence professionnelle, de son aptitude à contribuer à la réunification du pays. L'épuration des forces paramilitaires à laquelle a procédé la commission de vérité d'El Salvador s'est basée sur : la reconstitution de l'organigramme des exécutants et de l'identification de ceux-ci, leur liaison avec les forces de sécurité, les liens avec ceux qui leur fournissent le financement et la logistique, le fonctionnement et la mission des services de renseignements, enfin l'étude de la coopération au plan international a permis de voir comment des pays ont pu soutenir ces escadrons de la mort.

Aucun pays n'est a priori protégé du risque de l'impunité; chaque cas constitue un cas spécifique, mais les recommandations faites par le rapport sont structurées autour d'un noyau dur dont nous rappelons ici les éléments qui nous paraissent les plus importants.

1)"Etre guidé par le seul objectif de la paix civile dans le but de garantir prioritairement la sécurité des plus défavorisés, l'injustice sociale étant le plus souvent à l'origine des troubles qui engendrent l'impunité".

2) Décider l'abandon des poursuites et la libération immédiate des prisonniers d'opinion (et non leur amnistie, car ce serait reconnaître le caractère délictueux de leur action...)

3) Ne pas encourager l'impunité, ce qui suppose que les instigateurs et responsables de haut niveau aient été déférés à la justice et jugés.

4) Oeuvrer à la création d'une commission pour l'établissement de la vérité afin de préserver pour les victimes "le droit de savoir" et d'intégrer la dimension historique de la conciliation qui est prise de conscience et non oublié.

5) Jugement des auteurs autres que ceux qui sont visés au principe n° 3 ou à tout le moins mesure d'épuration à leur égard.

6) Mesures en faveur des victimes indemnisation pour le préjudice subi, réintégration dans leur emploi des personnes révoquées pour motif politique, droit au retour pour les exilés et mesures en vue de leur réinsertion.

Enfin la lutte contre l'impunité doit employer des moyens multiples, s'organiser dans la durée, en se fixant les quatre objectifs complémentaires suivants

- juger les auteurs de violations graves; assurer aux victimes le droit de savoir et d'obtenir réparation;

- se prémunir, notamment par les archives, contre l'oubli et le révisionnisme;

- à un moment donné tenir compte des aspirations à la réconciliation nationale tout en respectant certaines limites en deçà desquelles la réconciliation nationale deviendrait complice de l'impunité.

Extraits du rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme, en application de la résolution 1992/23 de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU (rapport établi par les auteurs.)

La question de l'impunité pour les violations et privations des droits de l'homme et des peuples en Afrique

GUTTO B. O. Shadrack (Ghana), Directeur de recherche à l'institut de sociologie et de droit, Suède; Secrétaire Général adjoint du "Network of Activists and researchers on Integrated Human Rights in Africa"; ancien professeur de droit; vit actuellement en Afrique du Sud.

1. Introduction

L'impunité pour les violations et privations des droits de l'homme et des peuples est un phénomène considérablement plus répandu en Afrique qu'ailleurs dans le monde. Il faut souligner à ce propos que la sanction n'est en rien l'expression d'un sentiment de vengeance mais un moyen d'éviter la répétition de crimes semblables. Elle a pour corollaire le principe de réparation, que le droit international reconnaît désormais comme une condition nécessaire à l'application effective des droits de l'homme. Sanction et réparation revêtent des formes extrêmement diverses et leur seul but est de régénérer la solidarité au sein de sociétés où les rapports humains ont été durement éprouvés par de flagrantes violations des droits les plus élémentaires.

Du temps de l'esclavage, mené par les Arabes puis les Européens et les Euro-Américains, jusqu'au colonialisme et au néo-colonialisme contemporain, l'histoire africaine est marquée par une longue série de crimes qui n'ont même pas encore été pleinement reconnus, alors que les anciennes puissances coloniales continuent à tirer profit de siècles d'exploitation et de pillage des ressources physiques et humaines du continent africain. C'est un élément caractéristique de l'impunité dans sa forme spécifiquement africaine, et il convient d'en tenir compte, quoique toute perspective de réparation décente semble aujourd'hui bien improbable.

2. Impunité pour les crimes de l'époque coloniale

Le colonialisme est incompatible avec les droits les plus élémentaires des peuples et de la personne humaine. En Afrique, il a entraîné des crimes de toutes catégories, et notamment des génocides. Ces crimes restent encore à quantifier afin d'établir les responsabilités et de préparer des mesures de réparation. L'intensification des luttes de libération nationale s'est accompagnée d'un renforcement de la répression coloniale, au moment même, paradoxalement, où se développaient, dans les métropoles coloniales, les principes du droit humanitaire international. Cela confirme en soi la portée et le caractère particulièrement flagrant de l'impunité concernant les crimes commis en Afrique à l'époque coloniale.

Le décalage choquant entre les principes couchés sur le papier des conventions internationales et la réalité de la situation sur le terrain a d'ailleurs contribué à la réputation de parfaite hypocrisie qu'attribuent les Africains aux Blancs. Il va de soi que l'universalité du principe des droits de l'homme en a également souffert.

Le cas de l'apartheid est caractéristique du caractère systématique de l'impunité. Bien que l'apartheid tombe sous le coup des conventions internationales comme constituant un crime en soi, pratiquement rien ne semble avoir été entrepris pour faire en sorte que ceux qui en ont été les responsables ou les bénéficiaires ne jouissent pas de l'impunité. Bien au contraire, le régime raciste d'Afrique du Sud n'a jamais cessé de recevoir l'appui d'un certain nombre de pays riches - et d'ailleurs de pays pauvres pris dans l'engrenage de la dépendance économique. Dans le cas de l'apartheid, l'impunité équivaut en soi à une violation des droits de l'homme.

3. L'impunité locale et internationale pour les violations des droits de l'homme et des peuples dans l'Afrique contemporaine

Dans la plupart des pays africains, l'indépendance n'a pas mis un terme à l'impunité systématique. En fait, des crimes sont encore commis aujourd'hui en Afrique sur une vaste échelle, et ce en toute impunité. La fin du régime colonial n'a pas entraîné la fin de la domination de type colonial et les anciens colonisateurs, militaires et civils, ont bénéficié, sous la forme de décrets d'amnistie, d'une impunité totale. A la faveur du faible niveau d'éducation et des autres handicaps hérités de la colonisation, les anciennes métropoles coloniales président encore largement aux destinées d'une grande partie de l'Afrique et se sont arrogés le droit d'y intervenir directement par le biais de la puissance militaire et de l'arme économique. Le néo-colonialisme est en soi une parfaite illustration du caractère spécifique que revêt l'impunité en Afrique.

3.1. La machine autoritaire de l'Etat, la culture dictatoriale et les relations internationales

Dans une large mesure, les régimes africains post-coloniaux ont intégré tous les principes fondamentaux du gouvernement colonial. Grâce à l'omniprésence de la violence policière et à des appareils judiciaires particulièrement dociles, les dictateurs africains foulent allègrement aux pieds les droits de l'homme et des peuples. Il faut souligner à ce propos qu'ils bénéficient du soutien des pays du Nord, très enclins à ne faire de la démocratie qu'un usage domestique. Leur responsabilité centrale dans les violations des droits de l'homme perpétrées en Afrique est encore aujourd'hui grossièrement sous-estimée. Mettre un terme à l'impunité, c'est sanctionner tous les responsables, qu'ils soient locaux ou étrangers.

3.2. Interventions militaires, guerres civiles, lois d'amnistie et situations de fait

Les interventions militaires directes, souvent opérées sous le prétexte de la guerre froide, se sont traduites par d'immenses violations des droits de l'homme par les anciennes puissances coloniales et ont conduit à la mort de millions de

personnes, outre la destruction massive des infrastructures physiques et économiques. Maintenant que la guerre froide n'est plus qu'un souvenir, ces mêmes pays sont tentés d'opérer sous couvert de l'autorité morale des Nations Unies. D'autres pays, le régime raciste d'Afrique du Sud, notamment, et le Maroc, sont également coutumiers des interventions militaires en terre étrangère, et ce, en toute impunité. En fait, c'est toute une culture de l'impunité qui s'est transmise depuis l'époque coloniale; l'absence de mesures concrètes pour faire cesser cette situation est particulièrement symptomatique de l'inertie des institutions internationales et singulièrement de l'ONU.

Notons toutefois que les mesures d'amnistie sont parfois un moyen de mettre un terme à des conflits armés et que cet objectif est en soi louable. Certains pays, c'est tout à leur honneur, ont ainsi appliqué le principe de l'amnistie conditionnelle, non applicable aux auteurs de flagrantes violations des droits de l'homme.

3.3. L'impunité en matière de violence contre les femmes, les enfants et la masse des miséreux, sous les régimes africains actuels, dictatoriaux ou formellement démocratiques

Certains groupes sociaux sont victimes d'une recrudescence de la violence : les femmes, les enfants, et la masse des miséreux. La violence exercée par l'Etat ou sur des riches et des puissants conduit à la violation, sur une vaste échelle, des droits les plus élémentaires. En fait, la privation des conditions minimales d'une vie décente - logement, eau potable, accès à l'éducation... - constitue déjà une violation des droits de l'homme. L'impunité totale dont jouissent tout ceux dont la responsabilité est engagée dans ce type de situations montre clairement que la justice de classe est toujours d'actualité en Afrique.

La violence contre les femmes est de différents ordres . violence sexuelle, violence dite "domestique", mutilation sexuelle, et est souvent considérée dans nombre de pays à tradition machiste comme l'ordre naturel des choses. Quant aux enfants, ils sont des millions à souffrir de l'abandon et de la violence. Il est clair que la "famille élargie" des sociétés africaines traditionnelles n'est pas en mesure de prendre en charge tous ces enfants, orphelins ou abandonnés, dont la seule ressource reste désormais la rue. Dans ce domaine comme en tant d'autres, l'impunité dont jouit la société en général et certains individus en particuliers nous mène droit au chaos.

3.4. La camisole de force économique, le fléau de la dette et les politiques insensées de réforme des structures économiques

L'indépendance a jeté les nouveaux Etats africains dans un monde où l'injustice la plus grossière préside aux échanges économiques. Les banques des pays du Nord sont l'ossature d'un système garantissant l'impunité aux barons africains de la politique et des affaires qui s'emploient méthodiquement au pillage et au transfert de leurs ressources nationales, avec bien sûr les conséquences que l'on imagine sur la situation économique locale. La Banque mondiale, le FMI et les Etats-Unis peuvent être considérés comme les principaux artisans du problème de la dette qui met à genoux les nations africaines et constitue en soi une violation du droit des peuples au développement et à la souveraineté nationale réelle et non

seulement formelle. Les mesures structurelles imposées par le FMI et la Banque mondiale, telles notamment que la privatisation et/ou le démantèlement de services publics essentiels contribuent, en toute impunité, à un appauvrissement supplémentaire des pays africains et à la dégradation des conditions de vie d'une énorme proportion de leurs habitants.

Conclusion

Le puissant vent de privatisations que souffle actuellement sur l'Afrique se traduit souvent par un véritable pillage du patrimoine commun des peuples et ses effets sont extrêmement vastes. En fait, les gouvernements en sont réduits à abdiquer toute initiative publique destinée à apporter des solutions aux problèmes immenses qui affectent la grande majorité de leurs citoyens. Il va de soi que cette situation a peu de chances d'influer favorablement sur la question de l'impunité. Un réel espoir peut naître des droits de participation politique conquis par les peuples et pour les peuples au terme de luttes acharnées. Le processus de démocratisation est toutefois une arme à double tranchant : certains dictateurs pourraient en effet trouver les moyens de le détourner à leur profit et parvenir ainsi à retrouver des positions de domination qui leur garantirait l'immunité pour leurs crimes passés et leur permettrait de continuer impunément à violer les droits de l'homme.

La violation structurelle des droits de secteurs traditionnellement marginalisés de la société et l'impunité dont jouissent ceux qui sont aujourd'hui responsables de la dégradation de l'environnement en Afrique contribuent à faire de la revendication par les Africains de mesures de réparation un thème d'une brûlante actualité dont les racines historiques sont particulièrement profondes.

Résumé et traduction de l'anglais d'un texte de l'auteur paru dans une brochure de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples intitulé "Impunité"; février 1993. Titre original: "Problems of Impunity for Violations and Denial of Human Rights and Peoples' Rights in Africa".

Méthodes d'investigation et de dénonciation des violations de droits de l'homme en Ouganda

KAKWENZIRE Joan, historien, membre de la Commission ougandaise des Droits de l'Homme.

Au cours des trente dernières années d'indépendance (1962-1992), les gouvernements qui se sont succédé en Ouganda ont désagrégé le tissu social et donné l'image d'un pays perpétuellement confronté à la violence et à l'effusion de sang. Par exemple, des estimations font état d'environ 800 000 personnes disparues entre 1962 et 1986.

En 1986, le gouvernement du Mouvement de Résistance Nationale (NRM) arriva à la tête de l'Etat après cinq années d'une guérilla d'usure, mettant ainsi fin à une période de troubles politiques marquée par les massacres généralisés, la destruction de biens, l'abus de pouvoir, le mépris total des Droits de l'Homme et de la primauté du droit, en violation des dispositions de la Constitution de l'Ouganda et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dont l'Ouganda est signataire.

Dans un élan spontané et populaire, la société ougandaise exigea l'ouverture d'une enquête pour identifier les personnes qui avaient commis ces atrocités en vue de les punir. Fut donc créée en 1986, une Commission d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme (CIVHR); chargée de recenser les crimes commis dans le passé. Parallèlement, un autre organe appelé "Inspectorate of Government Business" (IGG) fût institué pour enquêter sur les crimes commis à partir de 1986.

Composition de la CIVHR

La Commission est dirigée par un juge de la Cour Suprême, aidé dans sa tâche par cinq membres de la Commission issus de différents milieux sociaux. Elle compte un agriculteur/écrivain, un historien, un médecin qui est également député et deux avocats, dont l'un est professeur de droit à l'université Makerere et l'autre député.

a) le secrétariat est composé d'environ 26 personnes

b) la section juridique compte quatre avocats

avec à leur tête, un Conseiller principal. Cette section oriente les enquêtes, établit le calendrier des audiences et apporte les preuves formelles à la Commission.

c) la section d'investigation est dirigée par un officier supérieur de police. Elle était initialement composée de 22 membres. Elle recueille les plaintes, en assure le suivi, enregistre les déclarations, identifie les témoins et établit les dossiers de procédure pour l'accusation.

La Commission exerce ses fonctions sous la responsabilité du Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles.

Procédures d'investigation

1) Publicité initiale

La création de la CIVHR et la prestation de serment consécutive de ses membres fit l'objet d'un battage publicitaire et médiatique considérable, et la population fut conviée au démarrage officiel des activités de la Commission. De longues allocutions furent prononcées, dans lesquelles le public fût encouragé à venir déposer plainte.

Le décret loi fondant juridiquement la CIVHR fut traduit dans toutes les langues locales et distribué par l'intermédiaire des Administrateurs de région et des Conseils de résistance des villages de manière à atteindre le maximum possible de citoyens ordinaires. On conseilla à la population, soit d'adresser leurs plaintes au siège de la Commission à Kampala, soit de les déposer auprès de leur administrateur de région en attendant la visite des enquêteurs.

Démarrées en décembre 1986, les auditions furent publiques et minutieusement conduites; elles occupèrent la une de tous les journaux locaux et nationaux et furent couvertes par la radio et la télévision nationales. La télévision nationale lui consacra un programme hebdomadaire qui valut une telle publicité à la Commission que presque personne en Ouganda ne pouvait prétendre en ignorer l'existence.

2) Investigations et audition des témoins

Depuis qu'elle a commencé ses activités, la Commission a visité 33 régions de l'Ouganda. Avant de se rendre dans une région déterminée, un groupe d'enquêteurs est envoyé à l'avance sur place pour recenser les cas et identifier les témoins, recueillir les dépositions et échantillonner tous les types de violations des Droits de l'Homme. Il sélectionne ensuite divers cas dont la section juridique choisit les plus représentatifs qu'elle porte à l'attention de la Commission.

Par exemple, dans la région de Kampala, la Section d'investigation a ouvert 237 dossiers concernant chacun plusieurs témoins, mais seuls 45 cas ont été examinés par la Commission. Le reste sera consigné dans les appendices en tant que dossiers non traités. La même démarche est adoptée pour les autres régions. Des preuves sont également recueillies au moyen de questionnaires retournés par des centaines de témoins pour lesquels il est impossible de constituer un dossier. Ces informations sont très utiles pour la rédaction du rapport final. Jusqu'ici, l'ensemble du pays a été couvert, et l'échantillonnage des types de violations a été achevé.

3) Personnes mises en cause

Pendant toute la durée de l'enquête (six ans), de nombreuses personnes ont été mises en cause dans des violations des Droits de l'Homme. Sont impliqués aussi bien des présidents, des ministres, des fonctionnaires de l'Etat, des membres de l'armée et de la police que certains membres de partis politiques. Sont cités des noms de responsables de violations, accusés d'avoir tué, torturé et terrorisé en toute impunité. Les crimes qu'on leur impute dépassent l'entendement, et pourtant il ne

leur a pas été demandé des comptes. Tout au contraire certains d'entre eux *occupent des postes de responsabilité dans le gouvernement actuel, bien qu'ils aient été cités par la Commission. Ainsi, M. Moses Ali, ministre jusqu'il y a un an, est impliqué dans l'assassinat, en 1971, de deux Somaliens à Moroto, Karamoja.

Violations actuelles des droits de l' Homme

Le Bureau de l'Inspecteur général du gouvernement est, d'après les informations qui nous sont fournies, submergé par les plaintes qui affluent quotidiennement concernant les violations des droits de l'Homme et la corruption, mais seuls quelques cas sont traités. Pour alléger sa charge de travail, l'IGG s'est dessaisi d'une partie des cas dont il a délégué le traitement à d'autres commissions d'enquête ad hoc. Encore une fois, leurs conclusions n'ont pas retenues toute l'attention qu'elles méritent. Ces enquêtes concernent, pour la plupart, des cas mettant en cause l'armée (en particulier dans les zones de trouble) ou des hauts fonctionnaires de l'Etat qui profitent de leur position pour mener des opérations financières douteuses.

Ce dernier cas relève du Public Accounts Committee (Comité de vérification des comptes publics) tandis que le premier a fait l'objet d'investigations conduites par des personnes nommées spécialement pour la circonstance. A ce jour, leurs rapports, sauf un, sont ignorés du gouvernement.

Conclusion

Le gouvernement ougandais (NRM) est confronté à un sérieux dilemme en ce qui concerne la punition des auteurs de violations des droits de l'homme.

D'une part, il est soucieux de réparer les violations des droits de l'Homme qui ont été le lot politique de l'Ouganda depuis les années 1960 et qui ont terni l'image du pays aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger. D'où la mise en place de différentes institutions pour enquêter sur les violations des droits de l'homme.

D'autre part, le gouvernement du NRM souhaite néanmoins élargir sa base politique et doit, par conséquent, s'allier avec certains responsables qui auraient normalement dû, comme nous l'avons indiqué plus haut, être poursuivis du fait de leur participation à des violations des droits de l'homme.

Dans certaines instances, on a reproché au gouvernement du NRM de ne pas tant s'intéresser à établir la justice qu'à assurer sa propre survie, tandis qu'ailleurs, on prend en considération son dilemme. On a également entendu que le NRM cherche à concilier la nécessité immédiate de punir les auteurs de violations des droits de l'Homme et l'objectif à long terme de réaliser la paix et l'unité au bénéfice de l'ensemble du pays. Tout compte fait, le bon sens souffle au gouvernement que plus il poursuivra de gens pour leurs infractions, plus ceux-ci se sentiront acculés et amenés à déclarer la guerre au gouvernement du NRM.

Fiche rédigée à partir du texte rapportant l'intervention de l'auteur lors de la Rencontre internationale "Non à l'impunité, Oui à la justice" organisée par la Commission Internationale de Juristes du 2 au 5 novembre 1992, à Genève.

L'expérience du Tribunal permanent des peuples :

quelques annotations sur les procès contre l'impunité des crimes contre l'humanité en Amérique latine

ANDREU Frederico, juriste colombien de droit international, coordinateur de l'ensemble des sessions du Tribunal permanent des peuples sur la question de l'impunité.

Entre 1988 et 1991, des centaines d'organisations non gouvernementales de droits de l'homme d'Amérique latine, des mouvements sociaux et associatifs, des syndicats, des associations paysannes, des groupements de juristes et des centres d'études sociales et politiques de ce continent, ont été les acteurs d'un processus contre l'impunité des crimes contre l'humanité dans le cadre du Tribunal Permanent des Peuples. Des séances nationales d'accusation se sont tenues dans 11 pays du continent. En Bolivie, le gouvernement de J. PAZ a interdit l'entrée au territoire des membres du Tribunal. Cette immense mobilisation à eu son point culminant au mois d'avril 91, quant le Tribunal Permanent a rendu sa "sentence" finale.

Les leçons tirées

Tous ces efforts ont permis de créer une dynamique sociale et politique autour de la lutte contre l'impunité. Aujourd'hui, les organisations de droits de l'homme et les associations de victimes ou de familles de victimes mettent en place des initiatives dans chaque pays pour tenter de surmonter ce fléau : actions de poursuites dans le cadre judiciaire national; propositions de réformes légales pour démonter les mécanismes institutionnels de l'impunité; actions sur le plan international pour impliquer les Nations Unies et l'Organisation des Etats Américains dans cette lutte; dynamiques pour faire la lumière sur les faits et les responsables - soit par des commissions de vérité soit par des initiatives non gouvernementales (tribunaux d'opinion, publications des identités des responsables, etc ...) - etc... L'une des leçons que l'on peut tirer de cette expérience est le rôle, crucial, de la société civile dans la lutte contre l'impunité. Car l'impunité des crimes contre l'humanité est un phénomène de société.

Deuxième leçon : si l'impunité est bien un problème juridique, elle ne saurait se borner à ce champ. C'est surtout et avant tout un phénomène politique : elle a trait au type de régime politique qui se tisse pour l'avenir. Il s'agit, en effet, de définir quel type de culture politique -donc quelles valeurs, quel régime, quels rapports de pouvoir - nous voulons bâtir dans l'avenir.

L'impunité signifie que les forces de sécurité d'un pays qui ont semé la terreur pendant des années, qui ont commis des centaines, sinon des milliers d'assassinats, de disparitions et de massacres, continuent à être partie intégrante

de l'appareil d'Etat et à participer à l'exercice du pouvoir. Mais l'impunité signifie aussi que les doctrines et théories qui ont mené à la mise en oeuvre de politiques répressives et fondées sur les violations des droits de l'homme ne sont pas remises en cause, mais au contraire continuent à être pronées et enseignées dans les académies militaires et de police. Ainsi, aucun des facteurs qui ont permis les violations massives des droits de l'homme ne sont désamorçés; au contraire, ils se voient renforcés, et mis hors de portée de toute attaque.

En laissant intacts au sein de l'Etat et de la société les structures, les pratiques et les secteurs, qui dans le passé récent ont exécuté, assuré ou rendu possible cette criminalité d'Etat, et en permettant aux auteurs des violations de rester en pleine activité, l'impunité devient le principal facteur qui permet et encourage la répétition de pratiques comme la torture, les assassinats et les disparitions. Alors qu'elle est généralement perçue comme un problème du passé, dans les faits elle pèse totalement sur le présent.

Une autre constatation est que la politique d'impunité menée par les Etats face aux atteintes aux droits de l'homme est l'un des principaux facteurs qui encouragent les secteurs militaires impliqués dans ces violations à maintenir la société sous une menace permanente. Là où l'impunité est présente comme politique d'Etat, les peuples vivent sous la menace de la répétition des faits du passé (coup d'Etat militaire). Ainsi, l'impunité associée à la répression permet l'édification de "démocraties sous hypothèque", où les libertés fondamentales ne peuvent être exercées que dans les limites imposées et voulues par les bourreaux du passé et du présent.

Face à ces situations, la population se retrouve devant une perspective difficile. Le maintien au pouvoir de ceux qui dans le passé ont dirigé la répression d'une part, et l'impossibilité d'obtenir justice pour les crimes du passé, d'autre part, engendrent peu à peu un sentiment de désarroi dans la population. L'injustice et l'arbitraire s'établissent comme valeurs.

En conséquence, il est impossible de construire de vraies sociétés démocratiques. Les crimes contre l'humanité sont la négation même de toute possibilité de coexistence entre les êtres humains, et de toute résolution pacifique et démocratique des conflits dans les sociétés. On peut difficilement imaginer un régime démocratique où une partie de la population se place au-dessus de la loi sans être obligée de rendre compte de ses actes à la société.

La lutte contre l'impunité relève aussi du besoin qu'ont les sociétés de construire une mémoire historique des peuples qui, fondée sur les valeurs de la vie, de la liberté et de la dignité humaines, condamne ces pratiques criminelles et, ainsi, évite leurs répétitions. Dans ce cadre, l'initiative doit se faire à l'échelle de toute la société : il s'agit de signaler les responsabilités - autant structurelles et institutionnelles qu'individuelles; de stigmatiser les idées politiques qui ont mené à commettre ces crimes, par le biais d'une grande action de pédagogie sociale; de réhabiliter, avec la notion de victime, les victimes de ces crimes...; enfin de construire une mémoire historique qui empêche la reproduction de ces crimes.

Le jugement des responsables ne relève pas d'un sentiment de vengeance. Il joue un rôle fondamental dans le processus de construction de la mémoire historique et de revendication de valeurs fondamentales comme celles de Justice et de Vérité. Mais ce processus exige que les valeurs humanistes soient revendiquées, non celles de la barbarie. Comme le rappelait Raoul Zaffaroni à la séance d'accusation du procès en Argentine, la lutte contre l'impunité ne doit pas nous mener à commettre d'autres barbaries.

Texte original de l'auteur.

**Pas de lutte contre l'impunité sans rétablissement
de la vérité et de la justice**

AR TUCIO Alexandro, juriste internationaliste uruguayen, chargé de l'Amérique Latine à la Commission Internationale des Juristes (Genève).

L'un des principaux problèmes qui se pose en Amérique Latine est le maintien des coupables de crimes ou de violations graves des droits de l'homme dans les sphères proches du pouvoir, puisque dans pratiquement tous les cas de figure il n'y a pas eu défaite militaire des régimes dictatoriaux passés. Cette situation a fortement conditionné les réponses données à l'impunité.

Diversité des cas en Amérique latine

- Dans le cas de l'Uruguay, il y a eu victoire politique contre les militaires, mais ces derniers sont restés en place, et aucun changement majeur n'est intervenu au sein de l'armée, permettant à l'ancienne dictature d'imposer une loi d'amnistie qui garantissait l'impunité totale. Au moment du débat et du vote parlementaire, pratiquement aucun député n'a défendu le bien-fondé de cette loi, mais l'argument retenu majoritairement a été de dire que c'était la seule manière d'éviter que ne se reproduise un éventuel coup d'Etat. Après le vote, certains secteurs de la population se sont mobilisés pour organiser un référendum contre cette loi, mais ils ont perdu de justesse (47%), bien que la capitale Montevideo ait largement voté pour l'abrogation de la loi sur l'impunité. Il faut se rappeler que pendant toute la période du référendum, le climat était terriblement tendu et que les menaces militaires étaient quotidiennes, pesant de tout leur poids sur l'issue du scrutin. Le fait que l'armée n'ait subi aucune défaite véritable a été déterminant en Uruguay, comme l'a été l'incapacité de gérer le facteur temps : plusieurs mois se sont écoulés, permettant à l'armée de se réorganiser en fonction de l'idée de l'impunité.

- En Argentine, les choses se sont passées un peu différemment. La junte militaire venait de perdre la guerre des Malouines et a été fortement déstabilisée par cette défaite. La rapidité avec laquelle le président Alfonsín a décidé de juger les coupables militaires, après le rétablissement de la démocratie, a joué ici un rôle prépondérant. D'une certaine manière, la situation argentine a été exemplaire même si un très petit nombre de responsables militaires ont été jugés, mais le processus judiciaire mis en place a présenté des qualités pédagogiques indéniables : toutes les sessions du procès ont été diffusées et publiées par les médias quotidiennement. Malheureusement, quelques mois plus tard, les pressions militaires ont commencé à s'exercer et les criminels reconnus coupables ont bénéficié du pardon et ont été amnistiés.

- Au Salvador, la situation était complètement différente, puisque la solution politique a fini par s'imposer comme la seule issue possible pour les deux parties en

conflit (la dictature militaire et le mouvement de guérilla), au terme d'une longue guerre très meurtrière, où ni l'armée ni le FMLN n'étaient parvenus à imposer leur suprématie sur le terrain. Cette évolution (la négociation politique), qui s'est concrétisée par la signature d'un accord de paix et le déploiement d'une force de l'ONU (ONUSAL), a facilité la mise en place de plusieurs procès, dont celui de l'assassinat de pères jésuites. Plusieurs coupables furent condamnés, mais par la suite, comme en Argentine, la pression militaire a abouti à l'adoption d'une loi d'amnistie et de pardon, et les criminels ont été libérés.

On le voit, les résultats de la lutte contre l'impunité en Amérique Latine s'apparentent souvent à des échecs, car la question de l'impunité n'est pas uniquement le rétablissement de la vérité mais aussi de la justice. L'établissement des faits et de la vérité est fondamental - et sur ce point les processus (Commissions "vérité") qui ont été conduits dans cette région sont assez positifs - mais ne résolvent que la moitié du problème. La restauration de la justice est tout aussi fondamentale. L'expérience montre qu'il est difficile d'appliquer après la loi et de juger les auteurs de tous délits, si l'impunité a été imposée ou admise. Dès lors, comment condamner des personnes pour des délits de droit commun, par exemple une personne présumée coupable de vol, si son beau-frère reconnu coupable de quinze assassinats ou de disparitions politiques reste, lui, en liberté ? Certes, il est bien souvent impossible de juger tous les responsables, mais il est indispensable de juger les auteurs des actes les plus graves, si l'on veut préparer les bases d'une réconciliation possible. L'histoire nous montre aussi que les militaires ont toujours eu recours aux mêmes méthodes : chaque fois qu'ils se trouvaient en situation d'accusés, étaient appelés à comparaître devant des tribunaux ou se sentaient menacés, il leur suffisait de recourir à des coups d'Etats militaires pour éviter d'être jugés. L'histoire de l'amnistie en Argentine en est une démonstration éclatante : les trois tentatives de coups d'Etats ont finalement eu raison de la volonté politique des nouvelles autorités, aboutissant à l'annulation de toute action judiciaire.

L'épuration au sein de l'appareil d'Etat, après une période de dictature et de répression, est probablement un des rares moyens qui permettrait d'éviter l'adoption de lois d'amnistie. Des personnes responsables de certaines conduites graves ne devraient en aucun cas rester en fonction à leur poste au sein de l'armée, de la police, ou parfois même de la magistrature. Cette question est importante y compris pour l'institution militaire, car c'est la seule manière de ne pas jeter le soupçon sur tous ses membres : si aucune enquête approfondie n'est menée ni aucune responsabilité établie, la population ne peut qu'assimiler l'ensemble des militaires à de potentiels assassins.

C'est aux victimes, et uniquement à elles, de décider quelles pourraient être les mesures de clémence. Toute mesure d'amnistie ou de clémence doit venir après que les responsabilités ont été établies.

Les leçons apprises

1) S'il est vrai que la situation politique a très favorablement évolué au cours de ces dix dernières années en Amérique Latine, à l'exception du Pérou, de la Colombie, mais aussi de Haïti, tous les pays, à deux exceptions près (le Paraguay

et la Bolivie, où les pouvoirs en place sont en train en ce moment de traduire en justice de hauts responsables), souffrent d'une absence de justice.

2) L'expérience nous montre qu'en matière de lutte judiciaire contre l'impunité il faut aller très vite: dès que les conditions politiques ont changé, il faut immédiatement commencer à enquêter et faire des procès. Il faut profiter du moment où le nouveau président de la République est soutenu et appuyé par un énorme élan populaire en faveur d'un réel rétablissement de la démocratie et ne pas laisser le temps à ceux qui sont en échec, c'est à dire les militaires, de se réorganiser.

3) La solution ne passe pas forcément par le jugement de milliers de cas. Dans le cas de l'Uruguay, les vrais coupables étaient au nombre de 5 ou 6000 personnes ; les forces populaires et démocratiques ne demandaient que le jugement de 200 à 300 officiers de l'armée - un chiffre minimum - et c'était possible. Dans le cas du Rwanda, il sera sans doute impossible de juger des dizaines de milliers de responsables et/ou d'exécutants.

4) L'effet dissuasif que peuvent avoir les procès sur l'avenir est capital. Penser une réconciliation nationale sur la base de l'oblitération de la vérité, de l'amnésie de la mémoire, ou du déni de justice a toujours été une mauvaise solution.

La Commission Internationale des juristes et le tribunal international sur l'ex-Yougoslavie

Cela fait des années que le CIJ est totalement engagé sur la question de l'impunité dans toutes les régions du monde. Ses contributions sont diverses: participation aux procès en tant d'observateur international; enquêtes et transmission aux parties civiles de toutes les informations dont elle dispose sur des cas concrets d'auteurs de violations graves; production d'argumentaires juridiques; travail et mobilisation sur la création d'un tribunal pénal international permanent ... En l'absence d'alternatives, le CIJ soutient l'élargissement de la compétence du tribunal international à l'ex-Yougoslavie et au Rwanda. Les limites de ce tribunal n'ont pas moins réelles

- cette juridiction internationale dépend d'un organe politique qui est le Conseil de sécurité. Tant que la décision restera entre les mains du Conseil de sécurité, les 5 Etats membres permanents seront dans l'impunité. Il aurait été préférable que la décision ait pu être prise au moins au niveau de l'Assemblée générale, qui représente 180 Etats et non 5...;

- il s'agit d'une énorme machine : depuis la décision de sa mise en place, elle a perdu beaucoup de temps avant de commencer à agir;

- en règle générale, il est beaucoup plus important que les actions judiciaires de poursuite contre les criminels puissent se dérouler dans les pays mêmes, plutôt qu'au niveau international subsidiaire comme l'est toujours le droit international. La lutte contre l'impunité doit prioritairement s'inscrire à l'intérieur de chaque Etat. Toutefois, si la justice nationale ne peut pas fonctionner, car il faut tout reconstruire, il

y a deux solutions : soit fortifier tout l'appareil judiciaire pour qu'il puisse accomplir sa tâche (mais cela prend du temps), soit créer un tribunal international ;

- ce type de tribunal limite sa compétence aux crimes de guerre et aux violations du droit international humanitaire. Cela signifie que toutes les situations qui ne rentrent pas dans ce cadre ne peuvent être jugées. Dans le cas d'un tribunal pénal international permanent, la juridiction doit comprendre : les génocides, les crimes contre l'humanité, les massacres des opposants politiques, la disparition forcée, la torture massive etc... Autrement dit, toutes les catégories de crimes sont concernées, même si elles sont commises en "temps de paix"... Il n'y a qu'à voir ce qui se passe aujourd'hui en Colombie, au Zaïre, au Togo ou encore aux Philippines, pour ne citer que ces pays, dont aucun n'est en état de guerre.;

- l'impossibilité de juger par contumace : dans le cadre d'un tribunal international, qui sera surtout dissuasif et appelé à juger de rares cas, cette question devient importante et a des effets très concrets. Bien que le jugement par contumace devant des juridictions nationales ne soit pas forcément une bonne chose, le cas de la Bolivie est intéressant : 50 officiers hauts gradés, tous les responsables de la Cour d'Etat et deux ou trois généraux et colonels, des ministres ont été jugés. Le principal responsable, le dictateur Garcia Meza avait pris la fuite au milieu du procès, mais comme la loi bolivienne permet de juger par contumace, le procès a pu continuer. Finalement les coupables ont été jugés à des peines maximales allant jusqu'à trente ans de prison. A partir du moment où un mandat international d'arrêt a été émis, trois mois plus tard, l'ancien dictateur a été arrêté au Brésil et son extradition vers la Bolivie est aujourd'hui en cours;

- l'impossibilité pour les victimes de se porter partie civile : dans l'état actuel des textes qui sont actuellement examinées par les Nations unies, seuls les Etats peuvent porter des cas devant un tribunal; pas les victimes. Il est difficile de laisser entre les mains des Etats l'exclusivité de la dénonciation : ils ne le feront jamais dès lors qu'entrent en ligne de compte des intérêts politiques, géographiques, économiques etc... Cette question du recours individuel commence pourtant à avancer notamment grâce au protocole additionnel récemment voté (1992) qui autorise l'individu à se porter partie civile et à déposer une plainte directement devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ce que la communauté internationale jugeait impossible il y a encore quelques années devient possible. Il n'y a donc pas d'argument solide pour ne pas l'autoriser aussi dans le cadre d'un tribunal pénal international.

Texte rédigé à partir d'un entretien effectué auprès de l'auteur.

Rapport de la Commission "Vérité pour le Salvador" (1992-1993)

I. Le contexte historique

Le 15 Mars 1993, la Commission "Vérité pour le Salvador" remettait son rapport intitulé "De la folie à l'espoir - une guerre de 12 ans au Salvador", au Président du Salvador, aux trois anciens commandants du Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) et au Secrétaire Général des Nations-Unies.

Cette Commission était le fruit du processus de négociations entre le gouvernement salvadorien et le FMLN en vue d'une solution pacifique au conflit armé qui les opposait et déchirait le Salvador depuis 1980 ; processus qui a bénéficié de la médiation des Nations Unies incarnée dans un premier temps en la personne du Secrétaire Général, Javier Perez de Cuellar et des bons offices des Présidents de Colombie, Espagne, Mexique et Vénézuéla.

Dans le cadre conventionnel donné par le premier accord de Genève, du 4 Avril 1990, ce sont les accords de Mexico du 27 Avril 1991 qui formalisent pour la première fois la volonté commune des deux parties de faire la lumière sur les violations des droits et libertés fondamentales commises au long de 12 années de guerre

La création de la "Commission Vérité" symbolise le lien indissociable entre les différents aspects du retour à la paix : la réconciliation nationale et la reconnaissance publique des actes de violence commis depuis 1980; la démocratisation et la réforme des institutions en tirant leçon de leur rôle dans l'Etat de non droit passé pour les voir devenir garantes obligées de l'Etat de droit à venir; la participation de tous les secteurs de la société civile salvadorienne dans ce processus; et, enfin, la réparation, morale et matérielle des dommages causés aux victimes.

II. Mandat et compétence de la Commission vérité

Le mandat de la Commission vérité est un cumul de fonctions au carrefour d'équilibres difficiles.

- Il s'agit d'abord "d'enquêter sur les faits graves de violence commis depuis 1980, dont les conséquences dans la société salvadorienne nécessitent de toute urgence que la vérité soit connue et reconnue publiquement". Mais cet objectif est pondéré par l'obligation faite aux commissaires d'encourager parallèlement la confiance de toutes les entités du peuple salvadorien dans le processus de réconciliation nationale. Pour les négociateurs, cette confiance dépend pour partie de la méthode retenue par les commissaires, étant donné qu'en amont ils se sont eux-mêmes, FMLN et gouvernement, engagés à suivre les recommandations contenues dans le rapport de la commission.

- La nature de ces recommandations, d'ordre général, n'est pas de caractère juridictionnel : la détermination des sanctions à appliquer aux coupables est laissé aux soins des tribunaux nationaux, une fois leur indépendance et leur impartialité renouvelés dans le cadre de l'application des accords.

- L'accord de Chapultepec du 16 Janvier 1992 prévoit que la commission devrait "faire la lumière et dépasser toute velléité d'impunité de la part d'officiels des Forces Armées salvadoriennes".

- En conséquence, les tentatives de faire échapper à la justice certains actes commis par une personne publique, parapublique ou assimilée "doivent faire l'objet de jugements exemplaires émis par les tribunaux de Justice, pour que les responsables se voient appliquer les sanctions prévues par la loi".

Cette insistance sur le rôle de la Commission en matière de lutte contre l'impunité, pendant le cours de l'enquête, autorise cette fois une lecture particulière des violences perpétrées par les autorités publiques sans qu'elles puissent être comparées à celles commises par la guérilla, quant à leur nature et à leurs conséquences, comme c'était généralement le cas dans les textes précédents.

Il est notable à cet égard que les commissaires aient interprété de façon extensive cette mission, en jugeant le rôle des procédures passées (et non seulement contemporains à l'enquête) d'impunité dans l'aggravation des situations de non droit et d'arbitraire institutionnel.

III. Méthodes de travail de la Commission vérité et résultats

Pour concilier ces différents objectifs, fondés et effectivement indissociables sur un plan théorique mais souvent contradictoires en pratique, la Commission a du élaborer une méthode de travail

A) Composition de la Commission

Au contraire des expériences chilienne et argentine, la nomination des commissaires était du ressort de secrétaire général de l'ONU et celui-ci "*a décidé de soustraire de la compétence des magistrats de nationalité salvadorienne "* (...) "*pour préserver la crédibilité de la commission*". Au nombre de trois, ces personnalités, ayant toutes occupé des fonctions de haut niveau dans le cadre d'institutions nationales ou internationales, étaient respectivement de nationalité colombienne, vénézuélienne et nord-américaine. Dans leur travail, les commissaires étaient assistés par un collectif d'assesseurs et de consultants dont aucun, non plus, n'était de nationalité salvadorienne.

B) Durée de la mission

Fixée par l'Accord de Mexico, la durée de la mission ne devait pas excéder 10 mois, y compris le temps de rédaction du rapport. Les échéances ont été respectées. La recherche et la collecte des témoignages se sont ainsi effectuées au cours des trois premiers mois. Le recoupement des informations, la sélection des faits fiables et la rédaction du rapport ont occupé les trois derniers mois.

Les échéances ont été tenues mais il va sans dire qu'elles ont marqué les orientations et le résultat du travail de la commission. Pour être aussi limitée dans le temps, l'enquête n'a pas permis d'aboutir à un panorama exhaustif des cas de violation des droits, des libertés, de l'intégrité physique et morale des personnes, commises en douze années de guerre (on estime à 80 000 morts ou disparus le nombre des victimes du conflit).

C) La qualification des crimes

En quelques mois, les commissaires qui avaient rendu publique la vérité n'ont pu faire que le choix du symbolique : déterminer les grandes catégories de crimes recensés, y inscrire des cas, exemplaires ou représentatifs, sur lesquels une enquête aura été possible et enfin de donner des résultats, en termes de preuves, substantielles ou suffisantes.

Les cas retenus ont donc été classés selon quatre grands axes

- 1) violence exercée par des agents de l'Etat contre des opposants (qui comprend les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées)
- 2) les massacres des paysans perpétrés par les Forces Armées
- 3) les assassinats commis par les escadrons de la mort
- 4) les actes de violence revendiqués ou attribués à la guérilla, FMLN.

Trente cas de crimes ou massacres viennent "illustrer" cette description de la violence "de part et d'autre" dégagés par la Commission à partir des témoignages recueillis : ces 30 cas ont été sélectionnés parmi les 22 000 dénonciations de "faits graves de violence" selon la terminologie des Accords (et donc selon leurs critères de présélection), recueillis directement (pour 7000 d'entre eux) ou indirectement par la commission.

D) Recension et vérification des faits

La recherche d'information et de témoignages s'est effectuée

- par voie de presse, radio ou télé de messages décrivant les objectifs de la Commission et appelant les Salvadoriens à dénoncer les faits dont ils auraient été témoins ou victimes; les appels à témoigner ont fait l'objet d'une large diffusion;

- par le biais aussi d'antennes locales ouvertes au public;

- et enfin par des missions d'enquête et l'organisation d'auditions de témoins...

Les Accords permettaient en effet explicitement d'avoir recours à toutes sources d'informations jugées utiles ou fiables, y compris institutionnelles. Mais l'aspect le plus délicat de cette reconstitution faite dans une perspective de publication ou d'archivage, était sans contexte la garantie de protection à accorder

aux témoins qui devaient livrer leurs témoignages dans un climat de terreur persistant. A cet égard, la seule solution dont disposait la Commission, dans le strict respect des compétences attribuées par les Accords, restait la confidentialité, le secret gardé d'une façon générale sur les noms tant des criminels que des témoins.

A partir de l'ensemble des témoignages recueillis, les membres de la commission ont pu établir une répartition proportionnelle par nature, origine ou lieu d'exécution des crimes. Il en ressort que 85 % des actes commis ont été attribués à des Agents de l'Etat (60% pour les Forces Armées; 25% pour les corps de sécurité), 10 % aux escadrons de la mort, 5 % au FMLN.

Notons également que plus de 70 % des crimes sont le fait d' exécutions extrajudiciaires, 25 % de disparitions et que parmi celles-ci, plus de 20 % incluent des actes de torture. Enfin, 95 % des violences ont eu lieu en milieu rural.

E) Droit international et argumentaires juridiques

Ces chiffres, associés à une description détaillée des circonstances et du suivi politique et judiciaire des crimes (pour les cas présentés dans le rapport), ont permis à la Commission de fonder son analyse des conditions institutionnelles et des doctrines officielles ayant assuré la survie du régime militaire : **pérennité de la dictature par entretien de la terreur et légitimation du terrorisme d'Etat par la situation de guerre**. C'était la doctrine de la menace pesant sur la patrie, de l'Etat d'urgence, qui fit de tout opposant, un ennemi ; de celui qui livrait une parole différente de la parole officielle, un agent de la subversion; et de tous ceux qui n'étaient pas "du côté du gouvernement", ou de l'armée, des associés du FMLN. La guerre pouvait justifier tous les crimes, qui deviennent des actes de défense publique. C'est sur ce terrain que la Commission a contesté les fondements théoriques des violations des droits et des libertés commises par l'Etat.

Le recours au droit international

1) Les commissaires ont en effet recherché le droit applicable en matière de respect des droits fondamentaux en temps de guerre, dans les Conventions internationales ratifiées par le Salvador avant le début de la période considérée (1980). Les Chartes de l'ONU et de l'OEA, le Pacte international des droits civils et politiques et la Convention américaine sur les droits de l'homme, lui ont permis de mettre en relief les droits auxquels il ne devrait jamais être dérogé, même en état d'urgence, tels les droits à la vie, à l'intégrité physique et morale, à ne pas être soumis à la torture...

2) En second lieu, la Commission a recherché en matière de droit international humanitaire ce qui était applicable à un conflit non international : les quatre Conventions de Genève de 1949 et leur second protocole additionnel, lui ont ainsi donné des éléments relatifs à la prise d'otages et à l'application de certaines sanctions pénales. Il faut noter ici que le droit international humanitaire a été considéré comme applicable au mouvement de guérilla, FMLN, pour les zones sous son contrôle.

Des résultats de son enquête, la Commission a dégagé une analyse des conditions de déviation de l'Etat de droit et de permanence de la violence, institutionnalisée en mode de gestion des conflits sociaux et politiques. Outre les considérations d'ordre historique ou géopolitique, cette évolution repose de façon caractéristique sur la montée en puissance du pouvoir militaire et de sa doctrine sécuritaire, alliée à une interdépendance fonctionnelle entre les trois autres pouvoirs "civils": exécutif, législatif et judiciaire.

IV. Recommandations de la commission

L'essentiel des recommandations émises en fin de rapport réside dans la proposition de réformes institutionnelles et structurelles. Sur ces points, les Accords de paix avaient déjà précisé la trame des transformations nécessaires au processus de démocratisation.

1) La Commission ajoute donc ici des conclusions propres à son intervention et s'attache longuement à compléter les dispositions relatives à l'organe judiciaire (fonctionnement des tribunaux, nomination des juges, organe indépendant de contrôle etc..) et à l'épuration des Forces armées.

2) En ce qui concerne les agents publics en général, criminels ou coupables d'actes ayant donné lieu à impunité, la Commission demande expressément la déchéance de leurs fonctions et qu'ils ne soient plus habilités à occuper le moindre mandat public pendant une période minimale de 10 ans. Elle met particulièrement l'accent sur le rôle des agents (de l'Etat) pris dans leurs fonctions et insiste sur l'obligation d'une épuration stricte de toute personne coupable ou complice, comme préalable à tout renouveau institutionnel. Cette rigidité, énoncée presque indépendamment de toute transformation structurelle plus générale, est dans la continuité du postulat de départ de la Commission: pour la période sur laquelle portait l'enquête, il s'agissait de juger la personne et non l'institution.

3) Dans un dernier chapitre relatif aux mesures susceptibles de jeter les bases d'une réconciliation nationale, les commissaires établissent la nécessité d'une réparation matérielle à apporter aux victimes (l'aide internationale est sollicitée) et d'une réhabilitation morale (moment à la mémoire des victimes listant tous les noms connus; prolongement des conclusions de l'enquête sous forme de débat national pris en charge par un institut ad hoc; archivage...)

V. Les limites de la commission

Sur tous ces derniers points, la Commission constate que son absence totale de compétence en matière juridictionnelle, lui interdit de réfléchir aux sanctions à appliquer aux coupables et criminels, voire de proposer un cadre pénal où, au-delà des résultats de l'enquête, la forme à prendre par cette justice garante de la mémoire d'un peuple, pourrait commencer à être élaborée. Cette lacune, déplorée à plusieurs reprises par la Commission, rend d'autant plus aléatoire le prolongement des conditions de l'enquête que les organes judiciaires n'ont pas évolué de façon significative, d'où l'absence de garanties sur la prise en charge d'une instruction complémentaire et d'une détermination des peines.

Synthèse rédigée à partir du rapport officiel de la Commission Vérité au Salvador. Rapport en espagnol, 225 pages. (Les titres et intertitres sont le fait de la rédaction)

Bolivia : sentence historique prononcée contre l'impunité

De tous les pays d'Amérique Latine et Centrale, la Bolivie est le seul Etat où la lutte juridique contre l'impunité a largement abouti donnant lieu au jugement et la condamnation des plus hauts responsables de l'appareil politico-militaire, auteurs du coup d'État militaire perpétré le 17 juillet 1980.

Le 21 avril 1993, dans la ville de Sucre, la Cour suprême de justice a rendu une sentence historique condamnant l'ancien dictateur, le Général Luis Garcia Marquez, ainsi que 47 hauts responsables dont l'ancien Ministre de l'Intérieur, le Colonel Luis Arce Gomez. Il s'agit d'une sentence rare, voire exceptionnelle : il n'existe pratiquement aucun cas dans le monde où l'on a vu des gouvernants traduits en justice après s'être livrés à des violations massives des droits de l'homme et s'être adonnés à la corruption et au détournement des fonds publics à grande échelle.

La procédure d'instruction, puis le procès appelé "Procès de la responsabilité de Luis Garcia Meza et de ses collaborateurs" ont duré dix ans au cours desquels des dizaines de témoignages et d'aveux ont été entendus, des expertises et de très nombreux documents écrits et produits. Le processus fut initié en 1986 par le Congrès national, après le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'État de droit en Bolivie. A l'issue d'une vaste enquête, le Parlement se prononça en faveur d'un procès politique où seraient traduits devant la Cour suprême de justice non seulement l'ancien dictateur, mais aussi les anciens membres des commandants en chef du cabinet ministériel des forces armées, de la police, ainsi que les civils ayant appartenu à des groupes paramilitaires de répression. L'action judiciaire connut de multiples rebondissements dans les tribunaux de justice militaire, au Parlement national et à la Cour suprême de justice et fut, en de nombreuses occasions, sur le point d'avorter sous la pression des milieux jadis liés à la dictature ou même de personnes n'appartenant pas à ces milieux mais qui craignaient que le procès ne déstabilise les institutions de la Bolivie.

L'un des éléments déterminants à l'origine du lancement et de la conduite du procès fut la lutte populaire contre l'impunité, menée par le Comité "Impulsor de] Juicio" (Comité pour une action judiciaire) avec le soutien des victimes et de leurs familles, qui s'étaient constituées partie civile, et de nombreuses ONG et organisations syndicales boliviennes.

Il est intéressant de noter que même si la plupart des inculpés refusèrent de comparaitre devant la Cour, la procédure judiciaire ne fut jamais perturbée par leur absence. Les articles 250 et 253 du Code de procédures pénales bolivien permettent le jugement par contumace : les procès des criminels ont donc pu se poursuivre "par défaut", des avocats ayant été commis d'office pour les défendre ainsi que le prescrit la loi bolivienne.

Nature des délits et sentences

Les délits pour lesquels la Cour suprême a enquêté peuvent être divisés, pour en faciliter la compréhension, en trois catégories

- les atteintes contre l'ordre constitutionnel et juridique
- les violations contre les droits de l'homme
- les délits constitués par diverses formes de corruption

1) Les délits contre l'ordre constitutionnel sont la conséquence directe du coup d'État du 17 juillet 1980, puisque les crimes retenus par la cour furent la sédition, le soulèvement armé en vue de changer la forme du gouvernement et l'organisation de groupes armés paramilitaires commandés par des militaires et utilisant des armes fournies par l'armée. Entre autres arguments, la sentence était assortie de considérations démontrant que le coup d'État avait porté atteinte à la stabilité constitutionnelle et ébranlé les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Alors que le dictateur Garcia Meza avait cessé de comparaître à l'audience, ses défenseurs invoquèrent le devoir d'obéissance à la "hiéarchie" comme un facteur d'exonération de la responsabilité pénale. L'argument fut jugé irrecevable par la Cour dans la mesure où le coup d'État fut planifié, organisé et dirigé par Meza. Il est également intéressant de noter que la sentence n'a pas tenu compte de la prescription de l'action pénale, faisant valoir que la Bolivie est partie à la "Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité".

2) les violations des droits de l'homme sont trop nombreuses pour être toutes citées ici. Notons, en particulier, l'attaque contre les locaux de la Central Obrera Boliviana qui s'est soldée par l'assassinat de trois importants dirigeants politiques et syndicaux et par l'assassinat avec préméditation de huit militants du *Movimiento de Izquierda Revolucionaria* (MIR). Pour ces deux crimes, les auteurs furent condamnés pour génocide : selon l'argument de la Cour, l'acte de génocide était constitué par la "destruction d'un groupe d'hommes politiques et d'intellectuels". Alors même que la Convention internationale contre le génocide ne s'étend pas aux personnes persécutés pour leurs opinions politiques (et se limite à la persécution ethnique), l'argument invoqué par la Cour fut de souligner qu'il s'agissait là d'une importante lacune de la Convention dans la mesure où les massacres commis généralement dans le monde sont souvent dirigés contre des opposants politiques. Des peines furent également prononcées pour délit de privation de liberté, détention illégale accompagnée de mauvais traitements et de torture, mais aussi pour violations de la liberté de presse etc..

3) Cette troisième catégorie de délit constituée par diverses formes de corruption est suffisamment rare dans le processus judiciaire de lutte contre l'impunité pour mériter d'être soulignée en tant que tel. Dans le procès sur les fortunes considérables amassés par les anciens gouvernants, la Cour a retenu les délits de collusion, la concussion, le détournement de bien sociaux ainsi que l'escroquerie à des fins personnelles et au préjudice de l'Etat. C'est de ce dernier groupe de délits que relevait le chef d'accusation portant sur la vente des "Carnets de campagne" des guérilleros Ernesto "Che" Guevarra et Harry "Pombo" Villegas. Parmi les autres groupes de délits figurent

- l'acquisition frauduleuse par le général Meza et plusieurs de ses ministres de titres de propriété sur d'immenses étendues de terres appartenant à l'Etat;

- des concessions d'exploitation minière frauduleusement accordés au bénéfice d'intérêts personnels, plus connus sous le nom de l'affaire "La Gaiba";

- le trafic d'influence et la conduite antiéconomique, comme l'achat de matériel pour le forage de puits pétroliers, assorti d'un paiement non justifié et préjudiciable à l'Etat d'une somme de plus de 4 millions de dollars US effectué à l'ordre du général Garcia Meza.

- les contrats préjudiciables aux intérêts de l'Etat, comme l'acquisition par le gouvernement, auprès d'une société argentine, de machines agricoles, d'engrais et de bovins, connue sous le nom d'affaire "Puerto Norte". Dans ce cas le procureur de la République a pu établir, preuves à l'appui, que ce contrat n'avait pas fait l'objet d'un appel d'offre public.

Au total, sur les 54 responsables accusés, 48 furent condamnées et 6 bénéficièrent d'un non-lieu. Onze des inculpés qui avaient été arrêtés à temps sont actuellement en prison, les autres, condamnés par contumace, sont en fuite et recherchés par la justice. Par cette sentence historique, la Bolivie a choisi de s'attaquer aux plus hauts responsables de l'Etat, plutôt que de pourchasser un plus grand nombre de personnages de moindre influence et une masse d'exécutants. Elle démontre ainsi, avec éclat, que l'action judiciaire est toujours possible lorsque la volonté politique existe.

Extraits d'un article publié dans "la Revue", la publication de la Commission internationale des Juristes dont le siège est à Genève.

Le chemin de la réconciliation

Le colonel français LE LIEVRE a dirigé, au sein de l'ONUSAL, la Division visant à mettre en place au Salvador une police respectueuse des Droits de l'Homme.

La violence peut être définie comme un résultat de l'effondrement, brutal ou rampant, de la certitude que la loi garantit la justice, à travers les mécanismes de l'Etat de droit

Parmi ces mécanismes, le rôle de l'appareil judiciaire est primordial car c'est lui qui combat l'impunité, laquelle doit être proscrite d'autant plus strictement qu'elle est une force de destruction de la société et des individus.

Dans les pays affectés par des conflits internes sanglants, il y a toujours urgence à affronter cette problématique de l'impunité qu'elle soit générique ou institutionnalisée. Elle représente en effet l'obstacle majeur, pour ne pas dire le contresens même, de la réconciliation indispensable à toute reconstruction durable de la paix et de la démocratie.

Il faut donc employer toutes les énergies mobilisables pour vaincre l'impunité et emporter, en sus, la conviction des populations que justice est réellement faite. Cette conviction est en elle même la base de la réconciliation et ne peut être obtenue que si les éléments s'imposent à tous, ce qui rend très difficile cette quête de justice.

Des expériences faites et parmi les procédés utilisés jusqu'à présent, il peut être utile de souligner les bons résultats obtenus en République du Salvador tant par la mission ONUSAL que par la Commission Vérité qui y ont oeuvré.

Contrairement aux commissions qui opèrent en Argentine ou au Chili, la Commission Vérité du Salvador était composée de personnalités étrangères au pays, ce qui a permis de préserver la crédibilité de ses conclusions. Une vérité dépouillée, sans préjugés, sans pressions, avec la majesté de la rigueur et la plénitude de l'impartialité ne peut que contribuer à ce que revive, de bas en haut de la société, de quelque origine que soient ses membres, la foi des gens dans l'efficacité et l'opportunité de la justice.

Il est intéressant de noter que les membres de la Commission, enquêteurs et analystes, ont rapidement perçu une espérance nouvelle devant l'imminence de cette connaissance de la vérité, première et indispensable étape de la lutte contre l'impunité.

Il paraît donc indispensable que la phase d'enquête et de vérification des horreurs commises soit placée sous l'égide des Nations Unies. Les observations

éventuelles concernant la souveraineté légitime des Etats ou la compétence et l'impartialité des magistrats nationaux ne doivent pas être retenues au risque de se priver du poids moral de la communauté internationale.

La Commission, doit bien évidemment, être capable d'accéder à tous documents ou lieux utiles comme de pouvoir s'entretenir avec tout témoin ou participant présumé de manière confidentielle; de faire toute recommandation aux autorités légales pour fortifier et tremper les volontés qui devront affronter en face cette vérité.

Une assertion universellement admise établit que le sujet de toute situation délictuelle est l'individu, seul capable de volonté consciente. Ce sont donc bien des individus qui sont délinquants et non les institutions créées par eux, même si, en certaines circonstances, leurs imperfections ont quelque part favorisé l'impunité. En conséquence, c'est bien aux hommes que doivent s'appliquer les peines respectives établies par les lois quelle que soit par ailleurs la part qu'ils aient pu prendre à la réconciliation nationale.

Dans le cas de conflits intérieurs, c'est à la société du pays même d'établir les circonstances aggravantes ou atténuantes de ceux qui portent les responsabilités dans les actes d'atrocité ou de violation des droits de l'Homme.

On est évidemment tenté de préférer le jugement d'un tribunal international et l'on cite fréquemment en référence le procès de Nuremberg.

Plusieurs organisations militent de même pour la constitution d'un tel tribunal à propos des événements de Bosnie.

Dans le cas du Salvador et sans doute est-ce valable pour d'autres pays, il n'est pas sûr que les communautés nationales se soient reconnues dans une telle instance qui, de toute évidence, ne pouvait que partiellement contribuer à fortifier la pédagogie du "jamais plus".

Il semble plus efficace de laisser la responsabilité du jugement aux autorités de ces pays en leur apportant la collaboration technique de juristes étrangers, éventuellement une supervision des Nations Unies qui ne peut que renforcer la valeur morale du jugement vis-à-vis de la communauté internationale.

L'enrichissement réel de l'histoire contemporaine du pays martyrisé ne peut et ne doit venir que de ses propres citoyens, aussi difficiles que soient les décisions à prendre. C'est également un pas supplémentaire dans la reconstruction de la démocratie et du sentiment national.

Texte original de l'auteur, rédigé à Paris le 7 octobre 1994.

Impunité et justice dans le conflit israélo-palestinien

HALEVI Ilan, représentant de l'OLP, membre de la délégation palestinienne aux négociations de paix, écrivain.

Le concept d'impunité, qui évoque en creux l'idée de punition, renvoie obligatoirement au double sens de la justice : système de valeurs qui sous-tend le droit dit "naturel", mais aussi processus judiciaire. Ces notions, cependant, n'émergent qu'en relation à des "injustices", c'est-à-dire après que des "crimes" aient été perpétrés. On ne saurait donc réfléchir à l'impunité de façon abstraite, mais seulement dans le contexte d'exactions précises.

De la notion de "justice relative"

Dans l'expérience historique du peuple palestinien, la notion d'injustice (et de justice) a subi une distorsion douloureuse. Car il ne fait aucun doute que la création de l'Etat d'Israël en 1948, s'accompagnant de l'expulsion et de l'exode de près d'un million de "réfugiés arabes" de Palestine, a constitué une injustice historique. Or c'est justement cette injustice avec laquelle le peuple palestinien a été sommé de composer : la reconnaissance du fait colonial israélien dans ses "frontières" d'avant 1967 (acceptation de la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU comme base des négociations, et reconnaissance du "droit d'Israël à exister") a en effet été posée - par une communauté internationale quasi unanime - comme condition même de la participation palestinienne. Cette "prescription" de l'injustice commise il y a un demi-siècle est ainsi devenue cruciale dans le combat pour abolir la deuxième injustice, perpétrée il y a un quart de siècle, en l'occurrence l'occupation, en 1967, de la Cisjordanie, de Jérusalem Est et de la bande de Gaza. En contradiction avec ses propres textes fondateurs, l'OLP s'est engagée, depuis vingt ans, dans la revendication de l'Etat palestinien indépendant sur un quart du territoire de la Palestine mandataire, c'est-à-dire dans la recherche de ce que Yasser Arafat appelait "non pas la justice absolue, mais la justice relative, la justice positive!"

Ce relativisme moral, dont les implications baignent l'ensemble du processus de paix actuellement en cours dans notre région, découle essentiellement de la nature du compromis historique qui le sous-tend : compromis entre l'histoire de la Palestine arabe et la réalité de l'Etatcolon israélien, compromis entre le droit et la force, entre le rêve et la dure résistance de faits accomplis pour la plupart irréversibles. Il serait puéril de n'y voir que le triomphe de la raison sur la passion, et de ne pas y reconnaître le poids écrasant d'un rapport de force (ou de faiblesse) dominé par la disparition de tout jeu bipolaire dans les relations internationales. Mais il n'en reste pas moins que la paix aujourd'hui programmée au Moyen-Orient, si le processus peut transcender ses difficultés actuelles de mise en oeuvre intérimaire, repose sur la recherche d'un équilibre ou il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu : où la double négation (celle de la nation indigène par les colons, et celle de l'Etat-Nation

des colons israéliens par le peuple palestinien) se solderait par un double échec, et déboucherait sur le compromis mutuel : l'occupant renonçant au quart du territoire déjà occupé, l'occupé renonçant à revendiquer les trois autres quarts de façon à recouvrer celui-ci, et à y ériger les bases de sa vie nationale aujourd'hui désintégrée, en tant que contribution à l'édification d'un avenir différent pour la région dans son ensemble.

Cette double incapacité (israélienne à faire disparaître le peuple palestinien, et palestinienne à "libérer" l'ensemble de la Palestine) ne suffit hélas pas à transformer en équilibre le rapport de force écrasant, sur le terrain, en faveur de l'occupant israélien. Mais elle suffit pour écarter les solutions "justes" : celles-ci, en effet, supposent une victoire explicite du "droit". Le processus qui découle de cette "mutualité" de l'échec - ce "match nul" - écarte donc l'ONU aussi bien que la lettre du droit international. Mais il n'entrave pas le droit de veto pratique que s'arroge, sur le terrain, celui qui tient toutes les cartes en main. Il ne fait aucun doute que cet aspect moralement insatisfaisant, du point de vue du peuple palestinien, du processus en cours est pour beaucoup dans la tiédeur du soutien populaire, et le sentiment généralisé que la paix est synonyme, non seulement d'oubli ("Tournons-nous vers l'avenir"), mais aussi d'impunité pour les crimes et les criminels. D'autant plus que dans la réalité du processus, ce sont les artisans même de la double dépossession du peuple palestinien, en 1948 et en 1967, qui ont tiré les conclusions de leur échec relatif : non pas des opposants à leur politique qu'un électorat las de la guerre aurait porté au pouvoir, mais les auteurs même de l'injustice historique convertis au nouveau réalisme.

Des crimes de guerre, cependant, peuvent être commis par la partie globalement "juste" - celle dont le combat est porteur de la restauration ou de l'instauration du droit, contre la population civile de la partie adverse, globalement "injuste" - celle dont les objectifs sont contraires au droit. Les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi de Dresde et Leipzig, à la fin de la deuxième guerre mondiale, appartiennent de toute évidence à cette catégorie. Ils n'ont cependant fait l'objet d'aucune mise en cause à caractère judiciaire, ni nationalement, ni internationalement. Car seuls les crimes de guerre commis par ceux qui vont devenir les vaincus font l'objet d'une répression et d'une condamnation aussi massive que rétroactive.

L'exception relative à cette règle, dans l'histoire du conflit israélo-palestinien, c'est l'invasion israélienne du Liban au cours de l'été 1982 : la victoire militaire de l'occupant (départ organisé des forces de L'OLP de Beyrouth) ayant débouché sur les massacres de Sabra et Chatila, la dénonciation des crimes de guerre israéliens recevait un indéniable écho international, et même israélien. Elle n'entraînait cependant que la constitution d'une commission d'enquête israélienne officielle, aux objectifs restreints, et n'était suivie, d'aucune condamnation personnalisée. La Commission Kahane, en effet, n'examine ni la question des exécutants, ni l'hypothèse de l'intention criminelle elle n'examine que la question de la responsabilité israélienne indirecte, au sommet de la hiérarchie politique et militaire, dans l'exécution du massacre par une tierce partie ("libanaise") sur laquelle la commission ne se reconnaît pas de juridiction. Elle crée aussi le précédent : en Février 1994, après le massacre de la mosquée d'Abraham à Hébron, c'est l'autorité responsable du crime qui conduit l'enquête et décide ou non (en l'occurrence non) de

poursuites judiciaires. Les Etats-Unis, comme le reste de la communauté internationale, au sein de l'ONU ou en dehors, s'en contentent.

Dans ce climat, on comprend que l'opinion palestinienne n'imagine guère la paix sous les traits de la justice, mais bien plutôt sous ceux de la "réconciliation", la "sulha" - qui implique de tourner la page et de pardonner les offenses du passé. On comprend aussi l'irritation face à l'hypocrisie de l'occupant qui prétend, pour justifier la libération sélective des prisonniers politiques, discriminer entre ceux qui ont "du sang sur les mains" et les autres. Car ce type de distinction ne peut se justifier que si l'on entre de plein pied dans une logique de justice et de rétribution de l'ensemble des crimes commis par les belligérants dans le contexte du conflit.

Ce qui est applicable à la violence entre individus, cependant, n'est pas toujours pertinent face à la violence de masse : c'est le cas de cette catégorie particulière de crimes que le droit international définit comme les crimes contre l'humanité, notamment le crime de génocide. L'imprescriptibilité qui les frappe est néanmoins une disposition juridique modifiable, et non un principe consensuel du droit.

Amnistie ou amnésie ?

Les ambiguïtés de la transition démocratique en Amérique Latine nous ont familiarisé avec ce dilemme dans le cadre de conflits politiques et sociaux "internes". Dans le cas de conflits à caractère communautaire, confessionnel, ethnique ou national, cependant, la paix suppose de toute façon une mesure d'amnésie, sans laquelle la coexistence pacifique ne peut être perçue comme un horizon plausible. Entre la justice-vengeance, à laquelle il faut savoir renoncer, et le pardon généralisé, ou en tous cas généreusement accordé, sans lequel la reconstruction et la réconciliation resteront de vains mots, la conscience et l'opinion populaire posent comme une exigence incontournable la reconnaissance de l'injustice subie, donc du crime commis. On le voit encore aujourd'hui à propos de la bataille pour la reconnaissance de la réalité du génocide des Arméniens de Turquie pendant la première guerre mondiale ; on le verra demain lorsque la négociation portera sur la question des trois ou quatre millions de réfugiés palestiniens (selon les critères retenus) : seule la reconnaissance du droit de retour - donc la reconnaissance rétroactive de la réalité de l'expulsion de 1948 - peut ouvrir la voie à un véritable compromis dans la pratique.

En définitive, l'exigence minimum serait de "Dire le Droit", même si ce dernier n'est jamais totalement appliqué dans la contingence des situations et des rapports de force concrets. L'impossibilité - qu'il s'agisse d'une incapacité conceptuelle ou d'un interdit contractuel - d'énoncer la justice est hélas, dans notre expérience, une hypothèse hautement plausible. Mais, parce qu'elle fragilise le lien entre l'opinion populaire et le mouvement/gouvernement qui la conteste et l'entérine une telle impossibilité ne contribue guère à enraciner l'idée de paix dans la société.

Texte original de l'auteur.

Le tribunal pénal international sur l'Ex-Yougoslavie

lacunes et avancées

BENET Anne-Marie, élève-avocate à JURISTES SANS FRONTIERES (Montpellier, France)

Le Tribunal International (TI) a été créé le 25 mai 1993 par la résolution 827 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée à l'unanimité, après que les atrocités commises notamment en Croatie et en Bosnie-Herzégovine aient été révélées par de nombreux rapports d'institutions intergouvernementales ou non gouvernementales à vocation humanitaire

Cette résolution avait fait l'objet de propositions de la part de plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne; elle a été adoptée à l'initiative de la France.

Le TI a été créé sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, c'est à dire à titre de mesure coercitive. Le TI présente donc deux aspects: un aspect dissuasion et un aspect sanction. Il a été inauguré le 17 novembre 1993.

Le Tribunal international est doté d'un statut lacunaire et ambigu qui pose le problème de l'effectivité du droit international humanitaire. Le Tribunal international est cependant un instrument nouveau, unique et adapté à sa mission. Il présente également un certain nombre d'acquis mais également de déficiences préoccupantes.

I. Un statut lacunaire et ambigu qui pose le problème de l'effectivité du droit international humanitaire

1. Un statut lacunaire

Le crime contre la paix ne fait pas partie des crimes qui peuvent faire l'objet de poursuites de la part du Tribunal. Or, c'est bien à une guerre d'agression de la part des Serbes contre les populations civiles Musulmanes et Croates essentiellement en Bosnie-Herzégovine que nous assistons depuis le début de l'année 1992.

2. Un statut ambigu

Il est dit dans le statut (art. 18) que *"le Procureur ouvre une information d'office ou sur la foi des renseignements obtenus de toutes sources, notamment des gouvernements, des organes de l'Organisation des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales"*. Rien ne dit, dans le statut, que les victimes peuvent individuellement déposer plainte mais cela

n'est pas expressément exclu; il n'est pas non plus prévu que la victime puisse se porter partie civile (l'action civile est l'action en réparation du dommage causé par le crime, déclenchée par la victime; l'action publique est l'action pour l'application des peines dans l'intérêt général, déclenchée par le Procureur).

Le terme du mandat du TI est également un problème non résolu. On peut lire dans le rapport du Secrétaire général du Conseil de sécurité (qui fait office de travaux préparatoires du statut) que le mandat du TI *"serait lié à la restauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationale sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ainsi qu'aux décisions du Conseil de sécurité s'y rapportant"*. L'enjeu est de taille : la sanction des crimes par le biais du TI est considérée comme une nécessité manifeste totalement indépendante de la résolution du conflit.

3. Le problème de l'effectivité du droit international humanitaire

La traduction effective, matérielle des criminels en justice ne peut se faire qu'avec l'entraide des Etats auxquels sont adressés des mandats internationaux d'arrêt, de détention et d'amener. La plupart des criminels résident sur le territoire de l'ex-Yougoslavie mais un certain nombre d'entre-eux a émigré lors des évacuations de réfugiés. Ceux-là peuvent et doivent être appréhendés. Les Etats qui refusent de coopérer ou manquent de diligence feront l'objet d'une décision du Conseil de sécurité.

Si cette décision n'a pas directement un caractère coercitif, on peut espérer, au vu d'exemples récents d'extraditions (attitude du Paraguay en ce qui concerne Jacques Médecin par exemple) que les Etats finissent par s'y plier à plus ou moins long terme pour des raisons à la fois diplomatiques et économiques (la crainte de représailles).

II. Un instrument nouveau, unique et adapté

II. 1. Le TI est un instrument nouveau

C'est la première fois qu'est créé un Tribunal pénal véritablement international (dans sa composition, son mode d'élection, sa nature, son siège ...) pour juger les personnes présumées responsables de crimes commis sur le territoire d'un pays en guerre civile.

Il diffère des tribunaux de Nuremberg et de Tokyo en ce qu'il n'est pas sis sur le territoire où ont été commis les **crimes, qu'il a été institué avant** la cessation des conflits dans un but de sanction mais aussi de dissuasion immédiate (et non uniquement de dissuasion pour le futur). En outre, il concerne des criminels qui sont pour la plupart toujours localisés en ex-Yougoslavie; très peu d'entre-eux ont fait l'objet de poursuites et a fortiori, été traduits devant des juridictions pénales quelles qu'elles soient.

Il diffère également de la Cour internationale de justice qui a vocation à trancher des différends entre Etats, seules entités habilitées à se présenter devant la Cour.

II. 2. Le TI est un instrument unique

En tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité, créé pour juger les personnes présumées responsables de violations du droit international humanitaire en Ex-Yougoslavie, le TI est un instrument unique de droit international contemporain. Cette juridiction de nature exceptionnelle a, par principe, une compétence quasi exclusive pour juger ces personnes de ces crimes puisque le TI a la primauté sur les juridictions nationales ayant des compétences concurrentes.

Il est capital que cette primauté soit respectée dans les faits par les juridictions qui poursuivent actuellement les criminels présumés afin de garantir non seulement la crédibilité du TI mais aussi l'impartialité du jugement et la protection des victimes et des témoins.

Le principe de la permanence du TI doit être déduit de son caractère unique : de Tribunal pénal international *ad hoc*, le TI doit devenir un Tribunal pénal international permanent afin de dissuader pour l'avenir les idéologues et les exécutants des crimes les plus odieux.

II. 3. Le TI est un instrument adapté

Les règles d'admission des preuves sont assez larges : toute preuve est admissible, sauf lorsque son obtention entraîne elle-même une violation des droits de l'homme. En outre, le Tribunal peut ordonner la production d'une preuve nouvelle ou additionnelle de son propre chef.

Aucune immunité ne peut exclure un présumé responsable de sa traduction devant le Tribunal. Un Bureau des victimes et des témoins ("victim and witness unit") doit être créé au sein du Bureau du Procureur afin de leur prodiguer conseil juridique, aide et soutien psychologique, et de recommander des mesures de protection le cas échéant (en particulier pour les victimes réfugiées hors de l'ex-Yougoslavie et qui ont retrouvé, comme en Allemagne, leurs bourreaux sur leur lieu de refuge).

Certains crimes sont visés avec une attention particulière par le règlement de procédure du TI : le présumé coupable d'un viol ne peut s'exonérer de sa responsabilité en arguant du consentement de sa victime ou de son comportement sexuel antérieur.

III. Un certain nombre d'acquis mais des déficiences préoccupantes

III. 1. Acquis

Le TI a adopté son règlement de procédure lors de sa session de février, en respectant le terme qu'il s'était fixé. Les juges semblent déterminés à jouer leur rôle de manière active et indépendante.

III. 2. Déficiences

Le Procureur démissionnaire n'a toujours pas été remplacé. Or, c'est un organe clé du Tribunal puisqu'il ouvre l'information et décide de l'opportunité des poursuites, phases préalables au mandat d'arrêt et à l'audience.

Les audiences étaient à l'origine prévues pour la mi-1994; il est plus vraisemblable qu'elles n'aient lieu qu'à l'automne 1994, probablement au cours de la session du 19 septembre au 4 novembre.

Le TI attend toujours que son budget propre soit voté par l'AG des Nations Unies; il fonctionne actuellement sur une allocation de crédit de 5,2 millions de dollars pour la période janvier-juin 1994.

Il semble par ailleurs que les commissions d'enquête dépêchées sur le terrain soient en nombre insuffisant et manquent de moyens pour mener à bien leur mission.

Dans ce contexte, la démarche des Organisations non gouvernementales de porter à l'attention du Procureur du TI des informations sur des crimes commis en ex-Yougoslavie est primordiale : la nature des institutions est à la fois - pour les victimes comme pour le TI - une garantie d'impartialité essentielle pour la conduite des procès, et un vecteur privilégié qui ne souffre d'aucun frein diplomatique.

Cette démarche, comme celle des Etats auprès du TI doit aboutir à un jugement qui consacre la "*compétence de l'humanité*" pour les crimes contre l'humanité et donne une réparation morale et matérielle aux nombreuses victimes, afin de leur permettre de retrouver à terme la possibilité de vivre au sein d'un territoire ou même d'une communauté de composition multi-ethnique.

La nécessité du prononcé de jugements par le Tribunal international doit s'imposer comme une suite naturelle de la décision du Conseil de sécurité de créer ce Tribunal et comme une responsabilité humanitaire internationale à l'égard des populations civiles.

Texte de l'auteur.

L'expérience de Médecins du Monde en Ex-Yougoslavie

Témoigner : Pourquoi, Comment ?

BOULANGER Claire, Responsable de programme à Médecins du Monde

Témoins privilégiés de la souffrance, les organisations humanitaires se croient investies d'une véritable responsabilité à l'égard des peuples auprès desquels elles interviennent. C'est une des raisons pour lesquelles une organisation telle que Médecins du Monde a choisi de s'inscrire dans le processus de reconstruction à venir en ex-Yougoslavie, à travers une expérience relativement nouvelle dans son histoire. Présent auprès des victimes du conflit yougoslave depuis trois ans, Médecins du Monde a, dans le cadre de ses missions, recueilli durant près de 5 mois (de mai à septembre 1993) des témoignages de réfugiés des différentes nationalités impliqués dans le conflit.

En partenariat avec l'Organisation Nongouvernementale Juristes Sans Frontières, et avec l'accord des témoins, certains de ces témoignages ont été remis au mois de mai 1994 au Tribunal international des Nations Unies, créé par le Conseil de sécurité pour juger les crimes commis en ex-Yougoslavie. L'intégralité de ces témoignages sera publiée le 3 novembre prochain dans un ouvrage destiné au grand public, afin de rendre accessible et de rappeler la réalité des expériences et des souffrances individuelles qu'endurent depuis bientôt quatre ans les victimes de ce conflit.

Ce texte a pour objet d'explicitier les motivations et le déroulement de cette "enquête" : c'est ce que nous souhaiterions expliciter dans les lignes qui vont suivre.

1. Pourquoi témoigner

1.1. De la vérité à la mémoire : la parole aux victimes

Peu de conflits ont été aussi observés que celui qui déchire l'ex-Yougoslavie depuis juin 1991. Inversement, de propagande en malentendu, jamais il n'aura semblé aussi difficile de comprendre et d'établir la réalité, la vérité de cette guerre. Il nous a semblé important de laisser aux victimes une occasion de nous rapporter par le détail leur expérience, de laisser l'ensemble de ces témoignages s'imposer à nous comme se révèle une photographie.

La seconde exigence était celle de la mémoire. Alors que nous étions tous présents, nous-mêmes, témoins de ce drame, et eux, victimes de ce conflit, alors que tous les souvenirs étaient encore précis et vivaces, il y avait urgence à conserver la mémoire de ce qui s'était passé. Il était insupportable pour les témoins d'imaginer

que leur histoire ne serait pas crue, pire encore, qu'elle serait oubliée, et qu'au fond elle aurait été résolument vaine. Ces témoins savaient qu'ils parlaient aussi au nom de ceux qu'ils avaient vu disparaître, et nous demandaient de les sauver du silence et de l'oubli. Parler pour que nous puissions à notre tour transmettre, ne rien oublier, devenait pour eux prioritaire sur tout le reste.

1.2. Un nouveau pas dans le domaine du Droit

Par sa résolution 808, votée en février 1993, le Conseil de Sécurité des Nations Unies préconisait la mise en place d'un Tribunal pénal international destiné à juger les crimes commis en ex-Yougoslavie.

A travers l'instauration de la première juridiction pénale internationale depuis le Tribunal de Nuremberg, les ONG se voient directement interpellées dans le cadre de leur travail sur le terrain. L'article 46 du Statut du Tribunal dispose en effet que "le Procureur ouvre une information d'office, ou sur la base des informations rapportées notamment par les ONG...". A travers cette disposition, les ONG sont habilitées à exercer une sorte de "droit d'alerte".

Comme ailleurs, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif, il apparaît clairement que la réparation passe au minimum par l'édiction d'un jugement: en ce sens, le Tribunal International constitue une opportunité nouvelle et unique que nous avons saisie avec Juristes Sans Frontières.

Et l'enjeu est en effet considérable : peut-on imaginer un autre déroulement à ces six dernières années si un jugement avait été prononcé sur la Seconde Guerre mondiale dans cette région ? En ex-Yougoslavie, on se tue aussi au nom de l'Histoire et des horreurs passées. Les réfugiés et déplacés de Croatie et de Bosnie sont bien informés de l'existence de ce Tribunal. Ils en ont conscience comme d'un enjeu collectif, et nombre d'entre eux se sentent de plus en plus responsables de témoigner *"au nom de ceux qui ne peuvent plus le faire"*. La nécessité du jugement est extrêmement présente à l'esprit des victimes de ce conflit, qui en connaissent la valeur pour elles-mêmes et pour les futures générations qui grandissent à l'ombre de la guerre; si la justice n'est pas, tant s'en faut, la seule condition de la paix, elle semble pourtant en être un élément incontournable.

1.3. Une position privilégiée pour témoigner

Médecins du Monde a été largement présent auprès de victimes. Les médecins connaissent la valeur de l'écoute et celle du jugement dans le processus de réparation d'un individu victime d'exactions. En ce sens, il relevait de la responsabilité de Médecins du Monde de réaliser ce travail.

II. Comment témoigner

II. 1. Lieu et durée du recueil de témoignages

Ce recueil de témoignages s'est effectué pendant près de 5 mois sur le terrain, et nous a amené dans différentes zones de Croatie et de Bosnie. Il s'agissait en effet de rencontrer des témoins de toutes les communautés impliquées dans le conflit, de donner la parole à chacun, d'entendre les différentes versions des faits

pour tenter d'en dégager une impression d'ensemble. Notre statut nous a permis l'accès à des régions très fermées, où ne pénètrent que très peu d'organisations étrangères. L'accueil a partout été très positif tant la nécessité du témoignage était forte, même lorsque les victimes se trouvaient en situation de grande précarité matérielle.

Il importe toutefois de souligner que même s'il a semblé important de rencontrer des réfugiés des différentes communautés, on ne peut renvoyer tout le monde dos à dos au terme d'un tel travail : selon les communautés d'origine, les récits et les objectifs ne sont pas de même nature et n'ont pas eu la même ampleur.

II. 2. Identification des témoins

Les témoins ont été identifiés à travers des sources aussi diversifiées que possible. Nous nous sommes efforcés de ne rencontrer que les gens qui n'avaient pas encore remis leur témoignage à d'autres organisations ou à des journalistes, afin d'éviter les répétitions, souvent sources d'inexactitudes.

II. 3 Les entretiens

Ces témoignages ont été recueillis selon un fil conducteur qui devait permettre d'obtenir un récit aussi précis que possible. Il était fondamental de disposer de temps pour mener cette enquête : les témoignages sont souvent très longs (4 ou 5 heures d'entretien, voire parfois plus), et il fallait laisser aux témoins le temps de s'exprimer en profondeur.

Les témoignages ont été recueillis dans des lieux et des contextes où les personnes se sentaient suffisamment en confiance et en sécurité pour parler librement et sans prendre de risques immédiats.

C'est la même personne qui a recueilli les témoignages dans les différents sites évoqués. Le fait de parler le serbo-croate permettait de mettre les gens en confiance et de ne pas trop dépendre des interprètes. A ce propos, il faut souligner l'importance de s'assurer d'une bonne maîtrise par l'interprète des faits et des noms évoqués, et celle de posséder soi-même une solide connaissance de la culture et de l'histoire de la région, sous peine de nuire, à force de malentendus, à la précision et à l'efficacité du témoignage.

Compte tenu de l'importance des témoignages et de la gravité du contexte, il a été demandé à chaque témoin de signer son témoignage et un questionnaire donnant à Médecins du Monde l'autorisation d'en faire différents types d'utilisation. Il est fondamental, en effet, de protéger les témoins: c'est la raison pour laquelle nous nous sommes refusés à les exposer, même si leur témoignage était d'une importance capitale. Tous les témoins auraient souhaité remettre leur témoignage au Tribunal International : rares sont ceux qui ont réellement choisi de le faire en prenant le risque de représailles sur eux-mêmes ou sur des membres de leur famille.

Protéger les témoins consistait aussi à respecter leur silence et à prendre des précautions avec des victimes traumatisées. Le plus difficile reste enfin de protéger les témoins et les victimes face à la probabilité considérable que leur témoignage

n'aboutisse à aucun procès ou à aucune sanction. C'est dans cet esprit que Médecins du Monde et Juristes Sans Frontières se proposent de prolonger ce premier travail par une action de soutien aux victimes et aux témoins, sur le terrain et dans le cadre de leur présence auprès du Tribunal International.

En conclusion, soulignons que le travail accompli par Médecins du Monde et Juristes Sans Frontières ne représente qu'une infime partie de l'énorme enquête qu'il faudrait pouvoir mener à l'échelle des quelque quatre millions de réfugiés issus de ce conflit, et que par conséquent cette action a surtout vocation à être incitative : nous croyons en la justice et connaissons la valeur de la réparation. C'est au nom de cette conviction que nous espérons voir de nombreuses autres organisations collaborer avec le Tribunal international.

Devant une crise humanitaire comme celle de Bosnie, le témoignage, en faisant de nous des intermédiaires qui permettent aux victimes que leurs voix ne sombrent pas dans les oubliettes de l'Histoire, devient plus que jamais un devoir.

Texte de l'auteur, rédigé le 18 octobre 1994.

Lutter contre l'amnésie et la mémoire sélective

"Déconstruire les mythes partisans pour guérir la mémoire"

GONTARD Jean-Pierre, directeur-adjoint de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED); NSENGIYUMVA Marie-Joséphine, étudiante à l'IUED; Genève.

"Les étudiants hutu des années cinquante se souviennent de l'époque où ils étaient minoritaires dans les écoles, objets d'humiliations de la part de leurs camarades tutsi. ... Des Tutsi gardent en mémoire le fait que leurs voisins hutu se sont soudainement transformés en ennemis dangereux. Les deux groupes, jusque-là, coexistaient, sans trop s'aimer peut-être mais sans se tuer. Ils ont été chassés de leurs terres, spoliés de leurs biens, sans que l'on fasse une distinction entre ceux qui étaient proches du régime et les simples élèves. " Témoignage de Marie Joséphine Nsengiyumva.

1. Mémoire collective ou mémoire individuelle

Existe-t-il une mémoire collective qui serait différente de la somme des mémoires individuelles et familiales? Si oui, y a-t-il un fonds commun à toute la région des Grands Lacs qui serait un des fondements de la culture régionale ? Ou bien cette mémoire collective est-elle fractionnée, socialement, géographiquement, ethniquement?

Comment certains éléments récents peuvent-ils prendre la place d'éléments plus anciens dans la mémoire collective ? Comment valoriser certains éléments unificateurs anciens pour diminuer l'importance d'éléments de discorde récents ?

Quel est le rôle de la famille dans la formation de la conscience individuelle des jeunes de l'appartenance à un groupe ou une collectivité ?

Quel est le rôle particulier des femmes (mères, grand-mères, grandes soeurs) dans la prise de conscience des très jeunes des difficultés ou des joies du passé ?

2. L'éducation, l'histoire et la mémoire

Il n'existe toujours pas de manuel d'histoire dont le texte serait commun aux pays d'Europe, au moins à la France, à la Belgique et à l'Allemagne, qui se sont combattues lourdement à trois reprises en moins d'un siècle. Cependant, il existe des commissions qui essaient d'éliminer des textes scolaires les affirmations trop tendancieuses. Peut-on en conclure qu'il n'est pas possible de mettre au point des textes représentant le consensus minimum sur l'histoire récente ?

L'exemple du Burundi est intéressant. Dans le cadre de l'ouverture et de la démocratisation, la Commission Constitutionnelle, composée de 35 membres, a

jugé- bon de consacrer une part importante de son temps à écrire collectivement l'histoire du Burundi au 20ème siècle. Le "Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi" (août 1991) comporte 10 pages de consensus très utiles pour unifier la mémoire collective et l'interprétation de l'histoire récente. Peut-on imaginer que de tels textes figurent dans les manuels d'histoire rwandais ?

3. Mémoire et impunité

L'impunité est-elle un danger majeur pour l'évolution de la mémoire collective? Certainement. De nombreux exemples, d'autres pays, ou d'autres cultures le prouvent. La fiche consacrée à l'impunité développe une série d'enjeux liés au système judiciaire. Est-ce suffisant ? Peut-on envisager la constitution d'une "Commission de la vérité" qui précéderait ou qui compléterait la mise en place d'un système judiciaire cohérent ?

Une commission de la vérité peut enquêter, identifier des coupables, démonter des mécanismes de manipulation, sélectionner des événements significatifs dans une masse d'événements apparemment identiques. Le cas du Chili et du Salvador seraient très utiles pour la réflexion préalable et la mise en place de telles commissions dans la région des Grands Lacs. Une telle commission doit-elle être strictement internationale (comme au Salvador) ou peut-elle inclure des membres ou des experts de la région ?

Une commission de la vérité peut-elle établir des listes de personnes désignées symboliquement à l'opprobre nationale ?

Les témoignages recueillis par la justice au cours des divers procès pénaux doivent-ils être rendus publics ? maintenant ou plus tard ? à l'état brut ou après traitement par des historiens ?

4. Une piste de réflexion : pour un "florilège des hauts faits humanitaires - Rwanda 1959-1994"

Les mémoires collectives et individuelles doivent garder le souvenir de tous les actes exceptionnels qui ont été accomplis par des individus, des familles et des institutions pour sauver des Rwandais lors des divers épisodes des massacres qui se sont succédés depuis 1959.

L'éducation des générations futures sera basée non seulement sur l'étude de l'enchaînement tragique : peur - violence - peur - violence mais aussi sur les actes de civisme et de courage qui se sont multipliés en ville comme à la campagne. Les Hutu qui ont risqué leur vie pour sauver des Tutsi et les Tutsi qui ont fait de même pour permettre à des compatriotes Hutu de se mettre à l'abri méritent que l'on fixe en détails leur histoire.

Un groupe de personnes issues des milieux associatifs pourrait faire un premier inventaire discret de cas et témoignages. Les mêmes méthodes utilisées pour les commissions d'enquête sur les crimes contre l'humanité seraient utilisées pour documenter et vérifier les hauts faits humanitaires. Un florilège regroupant les meilleurs exemples serait un instrument de réconciliation et de culture de portée régionale et durable.

Fiche de synthèse rédigée par l'auteur sur la base des recherches de l'IUED et du travail de Marie-Joséphine Nsengiyumva.

Quelques réflexions tirées de la mémoire collective africaine

KI ZERBO Joseph, historien spécialiste de l'Afrique, écrivain, député au Parlement burkinabé. Burkina-Faso

1) La paix n'est pas l'absence de guerre : les guerres intra-ethniques constituent, au même titre que les guerres de religion, des conflits particulièrement graves. Or, la paix est, comme la santé, le bien des biens : le bien sans lequel on ne peut jouir des autres biens. La paix, ce n'est pas l'absence de guerre, car un non-malade est potentiellement malade. La santé est une dynamique positive constamment en action.

2) Les Africains avaient dans l'ensemble compris cet impératif. Certes, ici comme ailleurs, il y a eu des tyrans et même des génocides. Mais les ethnocides culturels, par exemple, ont été très rares, comme en témoigne la prolifération exceptionnelle des langues.

Par ailleurs, les sociétés africaines étaient fortement intégrées grâce au principe du consensus maximal (qui n'est pas le consensus absolu des dictateurs). Le droit coutumier, corpus d'usages, de comportements, de droits et de devoirs, s'impose à tous, à commencer par le roi.

3) L'impératif de l'équilibre social : dans les civilisations agraires anté-capitalistes où la prospérité du pays dépendait étroitement de la terre et des travailleurs ruraux, la norme sociale absolue était d'intégrer des groupes sociaux solidaires sans perte de substance et d'énergie. D'où une culture tournée vers la paix et la préservation du statu quo. Cette conception transparaît dans les interminables salutations où le mot paix revient comme un leitmotiv : "as tu la paix?" " Héré bé?" en bambara, "Laafi bé mé ?" en more. L'impératif économique renvoie ainsi à la sphère culturelle et idéologique pour agréger solidement les différents secteurs du corps social

D'où l'horreur ou la répugnance qu'inspirent les facteurs perturbateurs de l'équilibre social. Dans ma langue maternelle (san), on dit : "s'il y avait quelque chose de bien dans le conflit, la bagarre, les chiens l'auraient trouvé".

Une multitude de proverbes, dictons, contes et récits célèbrent au contraire l'union, la concorde, le courage du pardon qui dépasse le courage tout court, l'association pour la paix et la solidarité : "la calebasse tenue ensemble peut se salir, du moins, elle ne se cassera pas", "ce sont deux mains qui peuvent se laver mutuellement", "si tous les fils du pays s'entendaient pour boucher les trous de la jarre percée, celle-ci pourrait contenir l'eau dont tous ont besoin" etc...

4) Les voies de la conciliation

a) Tout symptôme de tension annonciateur d'un conflit est regardé comme un incendie potentiel et traité comme tel. Il mobilise tous les "globules blancs" de la communauté, comme par un système d'alerte rapide. Contrairement à l'ingérence humanitaire, l'intervention est donc préventive. Ce n'est pas la course de pompiers de sinistre en sinistre.

b) En cas de conflit, le système du médiateur est presque toujours déjà en place. C'est un intermédiaire reconnu par les parties, lesquelles ne sont presque jamais des individus mais des groupes. Ces médiateurs ou "envoyés" sont sacrés : "la foudre ne tombe pas sur un envoyé", "Malheur aux peuples chez lesquels les médiateurs sont massacrés!" Même les délégués des forces coloniales de conquête ont bénéficié de cette règle impérative.

Certains groupes socio-professionnels peuvent être commis par la loi ou par l'usage à cette fonction de médiateurs; ainsi, les forgerons, ceux-là mêmes qui fabriquent les armes et sont censés commander aux éléments; les griots, maîtres de la parole au pouvoir destructeur et régénérateur. Les juges-arbitres sont légions aussi aux différents niveaux de la structure sociale (1).

c) Le temps de la palabre de conciliation est regardé comme un investissement prioritaire de la société pour panser ses plaies; d'où les débats illimités à ce niveau.

d) De nombreuses procédures et rituels plus ou moins solennels consacrent les pactes et accords repas spéciaux, boissons, ablutions, échange de serments, sacrifices, échange de sang. Parfois, la menace de rompre certains tabous, par les femmes par exemple, est utilisée comme ultime dissuasion de la violence. Enfin, il arrive que le conflit soit sublimé dans des pratiques de type ludique comme la parenté à plaisanterie.

L'idéal est d'empêcher le tête à tête ou le face à face entre les deux antagonistes en les prenant dans une collectivité plus large.

e) Bref, tout conflit majeur est soustrait, par diverses procédures, aux cadres souvent faussement identifiés comme le "clan", la "tribu", la "caste", la "race", pour être ramené devant le tribunal de l'équité et de la dignité humaines. C'est ainsi que le sentiment d'appartenance était largement territorial et non "racial". Le voisin chez les Mossi (Yaka) jouit d'un statut d'allié. Les affrontements étaient d'ailleurs tempérés par le rythme lent des technologies, en particulier les moyens de communication et télécommunication.

Quand tous les moyens pour atténuer ou effacer les conflits avaient échoué, restait l'exode, autorisé comme un droit ou imposé comme un devoir.

La référence territoriale était donc décisive. Elle faisait des uns et des autres les ressortissants d'un terroir ou d'un royaume affrontant éventuellement un autre royaume. L'identité principale n'était pas celle d'un groupe social au sein d'une

ethnie; ou si elle l'était, cela ne conduisait pas d'ordinaire à un génocide finalement suicidaire, après des siècles de cohabitation historique.

Exclure un groupe humain en tant que tel sur la base de phénotypes ou, à fortiori, de génotypes impossibles à déterminer, c'est s'exclure soi-même de la caravane des humains. Les textes pharaoniques le disaient déjà : " N'usez pas de violence contre les hommes à la campagne comme en ville car ils sont nés des yeux du Soleil; ils sont les troupeaux de Dieu."

5) Que faire?

Il reste bien difficile de risquer des conseils de si loin. Mais le nom du Rwanda retentit dans nos coeurs et ce qui s'est passé là-bas peut intervenir partout en Afrique. On pense spontanément à

a) une Charte solennelle : corps de principes tirés de l'expérience anté-coloniale, coloniale et post-coloniale; expériences à dépasser.

b) des gestes et des actes refondateurs à caractère symbolique et à retentissement immédiat pour restaurer la confiance et recréer des images fortes et positives en entraînant le plus de monde possible sur la plate-forme du consensus minimal de la Charte. Dénoncer ou faire reconnaître les crimes contre l'Humanité et contre les Humains. Réparer. Honorer les martyrs de tous bords;

le lancement d'un programme d'éducation civique ancré dans les gisements historiques culturels, mais surtout dans un projet commun à la sous-région; déconstruire la violence;

d) des témoins et des garants sont nécessaires s'ils sont unanimement acceptés, venant des sphères interafricaines, internationales, religieuses, de la société civile et des tréfonds de la culture populaire.

(1) c.f. Stanislas Nsabimana : "La notion de pouvoir dans le Burundi traditionnel". Il traite des bashinyantaha, notables sages, luttant sans relâche contre l'arbitraire des grands envers les petits. Ils ne reculent même pas devant le pouvoir royal. (*in* "Le concept de pouvoir en Afrique"; UNESCO; 1981; p. 107).

Texte original de l'auteur.

IZKOR ou les esclaves de la mémoire

SIVAN Eyal, cinéaste israélien "dissident"; auteur de nombreux films et documentaires dont "Izkor, les esclaves de la mémoire" (1990); primé par le FIPA.

La mémoire officielle : l'utilisation du génocide

"Izkor" signifie "souviens-toi" en hébreu et cette injonction rituelle s'est faite, en Israël, politique. Ce film sur la mémoire collective des Israéliens et sur la transmission de l'Histoire en sentiment mémorable. Il traite du mois d'avril en Israël, qui est le mois de la commémoration des deuils. De "Pessakh", fête de la sortie d'Égypte, au "Jour de l'Indépendance", en passant par "le Jour de la Commémoration de la Shoah et de l'Héroïsme", à la mémoire des juifs victimes du génocide, et "le Jour de la Commémoration des soldats de Tsahal, morts pour la patrie", le mois d'avril concentre l'essentiel du discours israélien sur la mémoire.

Le film est donc la représentation de la construction de la mémoire officielle, et son instrumentalisation du judéocide. En tant que cinéaste, né à Haïfa et ayant grandi en Israël, j'ai voulu dénoncer l'utilisation qui est faite de la mémoire par le système éducatif israélien. L'éducation n'est jamais innocente. Dans le système laïque, à l'école maternelle, on étudie la Bible avec un dieu laïque. Il y a un va-et-vient entre archéologie, histoire et religion. En Israël, on utilise la Bible comme un livre d'histoire du peuple juif, une histoire qui commence à la sortie d'Égypte alors qu'en réalité, elle commence avec Abraham.

Il s'agit d'un programme qui a des bases idéologiques, par exemple, "le monde entier est contre nous" ou "nous avons souffert, donc nous avons le droit de faire souffrir." C'est la mémoire, la mémoire de nos deuils qui nous empêche de regarder la souffrance des autres, qui efface les souvenirs de ceux qui ne sont pas les nôtres, qui justifie nos actes présents au nom de la souffrance passé.

Sommes-nous libres ou esclaves de la mémoire? C'est la question que je pose dans le film. La Shoah s'inscrit comme le sommet de la persécution. L'histoire des juifs telle qu'elle est présentée aux Israéliens et la construction de cette mémoire sont liées à ces persécutions : la sortie d'Égypte, la destruction de Temple de Jérusalem, les persécutions antisémites en Europe, la Shoah, les guerres en Israël, sont considérées comme la continuation des oppressions exercées sur les juifs. Personne au monde n'a le droit d'utiliser la mémoire de son arrière-grand-mère morte à Auschwitz pour justifier un acte politique. La Shoah est l'acte de mémoire fondateur, la justification de l'État d'Israël : Israël a voté en 1953, "la loi de la Mémoire et de l'Héroïsme", conférant à tous les morts des camps Nazis la citoyenneté d'honneur de l'État d'Israël. Cet État a besoin de l'antisémitisme pour avoir plus de citoyens Israéliens.

Avec le procès Eichmann, c'est la deuxième étape, on parle ouvertement de la Shoah comme quelque chose qui sort de l'histoire familiale pour devenir nationale.

Puis, à partir de 1967, l'Etat utilise la Shoah clairement en lui comparant les menaces qui pèsent sur Israël. La référence depuis a été constante. C'est au nom de la Shoah par exemple, qu'on a construit une centrale nucléaire. En ne dénonçant pas l'utilisation de la mémoire et de la Shoah, les Israéliens laissent faire, et l'Etat d'Israël, pour employer un mot horrible, possède un crédit de six millions de cadavres qui l'autorise à faire ce qu'il veut. "

La confiscation de la mémoire

"Ce système fondé sur la mémoire risque d'engendrer un effacement de la mémoire subjective. A un moment donné la Shoah risque de devenir uniquement le symbole de la création d'Israël, et non plus la mémoire d'une horreur commise par des humains contre des humains. Il y a eu une sorte de confiscation par les juifs d'une mémoire qui appartient à l'Humanité Les pays non-juifs ne se sentent pas obligés de discuter du problème de la mémoire parce que les juifs s'en occupent. Il y a, en quelque sorte, une confiscation de la Shoah par les Israéliens."

La mémoire des juifs orientaux

" L'Etat d'Israël aurait pu se construire autrement. Il a en fait choisi une des deux mémoire juives, celle des Juifs d'Occident. Les Juifs d'Orient ont une autre mémoire à raconter, qui n'est pas celle du génocide.

Une mémoire qui commence et se termine en Andalousie, période pendant laquelle Juifs, Musulmans et Chrétiens ont ensemble créé une société pluraliste, religieuse, laïque dans un mélange total des nations. L'État d'Israël a implanté une mémoire occidentale au milieu de l'Orient arabe. Par exemple dans l'histoire du peuple juif qu'on enseigne à l'école, les Juifs d'Occident ont, eux, une histoire, ceux d'Orient, un héritage. L'histoire du peuple juif de Rome à 1948 est comprise dans 5 livres, avec 2 livres seulement consacrés aux Orientaux."

La mémoire de la diaspora

"on n'a pas en Israël, la mémoire entière du génocide, mais seulement la mémoire de certains éléments, de la même façon qu'on a des éléments de judaïsme et non "le judaïsme". L'État a réfléchi aux éléments dont on avait besoin; on a appelé cela "le jour de la Shoah et de l'Héroïsme". De quel héroïsme parle-t-on? Il en va de même par rapport à la mémoire de certaines communautés. On ne peut parler de la déportation des juifs des Balkans, sans parler de leur histoire, de leur culture. Au sujet de Salonique, on raconte uniquement l'histoire "héroïque" des 37 jeunes gens qui ont marché en chantant vers la chambre à gaz. C'est ce qu'on appelle "l'histoire des 37 Grecs ".

"Mais l'histoire exacte du génocide n'intéresse pas Israël. Dans la mémoire du génocide, on a choisi non pas la mémoire en général, mais la leçon nationaliste de la mémoire du génocide. La preuve, c'est en 1948 même, l'acte complètement aveugle

par rapport à la mémoire du génocide, de chasser les Palestiniens de chez eux. Mais l'État d'Israël constitué par les nations et non par les Juifs s'est procuré en même temps un titre, celui de gardien de la mémoire du génocide pour l'Occident, parce que cela l'arrange et lui donne un droit. On a donc de part et d'autre, l'Occident et Israël et, au milieu, les communautés juives de la Diaspora qui ont permis à l'État d'Israël d'avoir ce droit sur la mémoire. La mémoire du génocide pour Israël répond uniquement à un besoin nationaliste. Cet état de fait découle de l'idée que l'État d'Israël est l'ultime défenseur des juifs du monde. Selon ce consensus entre le monde et les juifs, Israël, protecteur des Juifs du monde, est par conséquent le protecteur de leur mémoire. "

"L'instrumentalisation du génocide par Israël a ouvert la voie au révisionnisme. Elle a également favorisé l'antisémitisme en raison de la confusion voulue par l'État d'Israël et acceptée par les communautés juives entre Juifs et Israéliens, entre sionisme et judaïsme. Le Yad Vashem, qui est la Haute Autorité de la Commémoration, a laissé des questions ouvertes qui témoignent que l'État d'Israël

"s'en fout" des Juifs de la Diaspora. Par exemple, il existe un dossier sinistre appelé "savon". D'après les dossiers du Yad Vashem on n'a pas fabriqué de savon à partir de cadavres de juifs exterminés. Plusieurs victimes juives ont écrit en disant posséder des savons estampillés d'une étoile. Yad Vashem n'a pas publié ces lettres ni les recherches effectuées. Les "Faurisonniens" en ont profité pour dire : "les juifs mentent, on n'a jamais fait de savon". Cette question est restée sans réponse. De même les "gardiens de la mémoire" sont restés muets face à l'installation d'un Carmel à Auschwitz. "

La mémoire analogique

"La mémoire analogique peut devenir un outil moral. Pendant les trois premières années de soulèvement palestinien beaucoup d'intellectuels en Israël ont dénoncé ce qui se passait. Ils se sont livrés à une réflexion analogique et non à une assimilation d'images; ils ont commencé à se demander si, en se taisant, ils ne réagissaient pas comme les Allemands en 1939. Malheureusement ils n'ont pas osé le dire hors d'Israël. "

"Une séquence absente du film tournée au kibboutz "Yad Mordechai" montre la statue du chef de la révolte du ghetto de Varsovie, Aniéléwicz, jouxtant le monument de la guerre d'indépendance de 1948 pendant laquelle le kibboutz a participé à la défense du sud du pays contre les Egyptiens. Les deux événements sont "mélangés", tout le film s'inscrit dans la perspective d'une analogie historique.

Le problème de cette mémoire, c'est qu'il n'y a pas seulement un mensonge par rapport aux faits historiques mais aussi une interdiction de toute analogie historique en Israël. Alors que la révolte du ghetto de Varsovie est un grand fait de la résistance juive, la mémoire officielle en fait une épopée sioniste annonçant la guerre d'indépendance d'Israël, mais on ne dit pas que Menachem Begin (N.B. ex premier ministre israélien) a fui le ghetto bien avant la révolte, après avoir vu que les insurgés étaient de gauche. Mensonge également quand on dit que les habitants du kibboutz "Yad Mordechai" ont résisté alors qu'ils ont fui. En amalgamant les deux événements on ne sait plus où est la vérité historique. L'histoire du sionisme surtout à partir de 1947 est remplie de mensonges historiques. 1948 est l'exemple typique: "une terre sans peuple pour un peuple sans terre". C'est le mensonge clé, on efface la mémoire de l'autre en mettant la sienne en avant. "

Extraits de plusieurs entretiens du cinéaste parus dans les revues "Confluences en Méditerranée" (n 1; automne 1991); "Points Critiques" (n 46 juillet/août 1991); "L'A utre Journal" (mars 1991).

La mémoire et ses abus

TODOROV Tzvetan, linguiste, sociologue, écrivain.

Nous passés d'une société de l'hétéronomie, c'est-à-dire d'une légitimité provenant de la tradition, à une société de l'autonomie, c'est-à-dire régie par un modèle de contrat, auquel chacun apporte ou non son adhésion et où donc, la mémoire est détrônée au profit de certains principes universels de "la volonté générale". Aussi, tandis qu'il apparaît que la place de la mémoire dans les différentes sphères de la vie sociale en Occident n'est pas dominante, son éloge s'est produit avec la révélation d'un danger insoupçonné avant la découverte des régimes totalitaires, fondés sur la mainmise et le contrôle systématique de la mémoire. Il s'est prolongé dans la critique des démocraties libérales occidentales, en visant le régime d'effacement que produit la consommation de plus en plus rapide d'informations.

Pourtant cet éloge systématique de la mémoire devient à son tour problématique. Pour le comprendre, il faut distinguer deux phases de la mémoire.

Morphologie de la mémoire

Génétiquement, elle se constitue de deux phases spécifiques : le recouvrement de mémoire et son utilisation subséquente. Il en est ainsi car la mémoire sélectionne, à ce stade l'oubli en est constitutif, dans la mesure où elle n'a besoin de privilégier que certains éléments qui servent à orienter l'utilisation que nous ferons du passé. Ici, fonctionnellement, il y a discontinuité entre les deux phases, car le reproche que nous faisons aux régimes totalitaires ce n'est pas d'avoir retenu certains éléments du passé - comme nous le faisons tous - mais de s'être arrogé le droit de contrôler le choix des éléments à retenir, d'avoir légiféré sur l'utilisation du passé.

C'est ainsi aussi que s'opèrent les abus de la mémoire : une des justifications données par les Serbes à leur agression contre les autres peuples de l'ancienne Yougoslavie est que celle-ci serait une revanche sur les souffrances du passé (durant la deuxième guerre mondiale, dans les combats contre les Turcs musulmans).

Si le passé doit régir le présent, qui des Juifs, Chrétiens et Musulmans pourraient renoncer à leur prétention territoriale sur Jérusalem? Le culte de la mémoire sert ainsi l'expression du conservatisme et la survalorisation de l'identité. Conservatisme constitutif de tout nationalisme. Il faut donc une catégorie abstraite, un outil de pensée permettant de détecter les usages licites et les abus de la mémoire. Et pour fonder la critique des usages de la mémoire, il faut faire une distinction entre plusieurs formes de réminiscences.

Mémoire littérale et mémoire exemplaire: mémoire et justice

Si l'événement est préservé par la mémoire dans sa littéralité (ce qui ne veut pas dire dans sa vérité) il reste un fait intransitif, ne conduisant pas au-delà de lui-même. Les associations qui se greffent sur lui se situent dans sa contiguïté directe : j'étends les conséquences du traumatisme initial à tous les moments de l'existence, j'y associe toutes les personnes qui se rattachent à l'agent initial de ma douleur. Mémoire littérale on le voit, porteuse de risques.

Si, sans nier la singularité de l'événement, je décide de l'utiliser comme une catégorie générale, je m'en sers dès lors comme d'un modèle pour comprendre des situations nouvelles. La psychanalyse définit la névrose comme un refoulement dont la mémoire défait le travail, parce qu'elle désenfouit des souvenirs actifs mais inconscients, et permet non de les oublier mais d'en désamorcer la souffrance et de les ouvrir à d'autres possibles. Il en va ainsi dans la mémoire exemplaire où j'ouvre le souvenir à l'analogie et à la généralisation, j'en fais un exemple. Dans ce cas les associations que j'évoque ne sont plus de contiguïté, je ne cherche pas tant à assurer mon identité qu'à justifier les analogies. La mémoire exemplaire est potentiellement libératrice.

L'usage commun les désignerait par deux termes distincts qui seraient pour la mémoire littérale, la mémoire tout court, et pour la mémoire exemplaire, la justice. La justice naît de la généralisation de l'offense particulière et s'incarne dans la loi impersonnelle appliquée par un juge anonyme. C'est la désindividuation qui permet l'avènement de la loi.

Mémoire exemplaire : la mémoire des camps

L'action de David Rousset illustre la mémoire exemplaire. Ancien prisonnier politique déporté à Buchenwald, il écrit plusieurs livres sur l'univers concentrationnaire. Mais n'en reste pas là : en 1949, il publie un appel aux anciens déportés des camps nazis pour qu'ils prennent en main l'enquête sur les camps soviétiques toujours en activité. Rousset consacra plusieurs années à combattre les camps communistes. S'il avait privilégié la mémoire littérale, il aurait passé sa vie à s'immerger dans son passé. En privilégiant la mémoire exemplaire, il se sert de la leçon du passé pour agir dans le présent. Non point qu'il y ait fait disparaître l'identité de chacun des faits, mais en y relevant ressemblances et différences, en généralisant de manière limitée.

Autre illustration de mémoire exemplaire : en 1957, un fonctionnaire français, Paul Teitgen, ancien déporté de Dachau, démissionne de son poste de secrétaire de la préfecture d'Alger; il explique son geste par la ressemblance entre les traces de torture qu'il relève sur les corps des prisonniers algériens et celles qu'il avait personnellement subies dans les caves de la gestapo de Nancy.

La mémoire oui, comme l'oubli, mais au service de la justice.

Fiche rédigée à partir d'un article de l'auteur publié dans la revue ESPRIT; juillet 1993.

De la mémoire et de la paix

HALEVI Ilan, représentant de l'OLP, membre de la délégation aux négociations israélo-palestiniennes, écrivain.

Dans l'expérience contemporaine du peuple palestinien, la mémoire collective est littéralement vécue comme une somme de mémoires individuelles, tant il est vrai qu'il n'est pas un seul Palestinien qui ne porte, dans son histoire personnelle, l'empreinte de la tragédie collective: exil, émigration, prison, mort violente, dispersion des familles... En dépit de son écartèlement sociologique et de sa dislocation géographique, la société palestinienne reste soumise à un système de représentations patriarcal et clanique qui ignore l'abstraction de l'anonymat pour ne reconnaître que des individus nommément identifiés et situés sur l'échiquier des familles et des régions.

Ainsi, la mémoire individuelle des Palestiniens est-elle structurée par les épisodes qui servent de points de repères à la tragédie collective : défaites et catastrophes ("Nakba"), massacres et exodes, combats et déplacements dans l'espace, chaque guerre entraînant une nouvelle démoralisation du centre de gravité politico-militaire, mais aussi socio-culturel de la réalité nationale.

La négation de la vérité historique

Le problème majeur auquel sont confrontés les Palestiniens, de ce point de vue, c'est que leur mémoire collective fonde et enracine une vérité historique encore aujourd'hui largement méconnue, et partiellement recouverte par la clameur adverse, où la mémoire de l'Autre alimente la falsification de propagande et le mensonge idéologique. Ce type de situation est extrêmement dangereux, car il entretient le sentiment qu'il n'existe de vérité que partisane; que chaque groupe, peuple, tribu, communauté, est porteur de sa vérité propre, et que les mémoires ainsi barricadées dans les frontières existentielles intangibles, puisque révolues, du passé, sont par définition contradictoires et activement incompatibles.

Lorsque des mémoires collectives contradictoires sont en présence, la mémoire elle-même devient un enjeu politique, et la falsification apologétique n'est plus très loin, dans la mesure où sa justification a priori s'impose comme étant "de bonne guerre".

Face au jeu de miroirs des négations et des falsifications réciproques, il faut sans doute une détermination obstinée, et une motivation à toute épreuve pour continuer de privilégier la recherche de l'histoire et la connaissance du passé sans céder aux sirènes de la mémoire sélective. C'est pourtant une nécessité si l'on veut réellement échapper à la fatalité de la reproduction répétitive du conflit.

Notre expérience palestinienne nous enseigne la nécessité de relire le passé, et donc de recomposer notre propre mémoire, non seulement pour en expurger la falsification, mais aussi pour y intégrer, à travers l'étude et l'enseignement de la vérité historique, des éléments ayant par le passé appartenu à la mémoire de l'Autre.

La mémoire, le refus de l'oubli est généralement perçue comme un antidote à la répétition ("Plus jamais ça"). Le culte de la mémoire, cependant, surtout si elle est faite d'une grande souffrance collective, peut se transformer en instrument d'auto-enfermement. C'est ce que les plus avancés des intellectuels israéliens (Yeshayahou Leibowitz, Bo'az Evron, Tom Segev) dénoncent depuis déjà plusieurs années à propos de la mythification du génocide, la transformation du génocide réel en holocauste mythifié, c'est-à-dire en écran qui cache le réel de l'histoire, et en occulte ainsi forcément les leçons.

Car on peut tirer les leçons les plus diverses de l'histoire et des massacres qui l'ont jalonnée. Soit pour la reproduire, soit au contraire pour tenter de la transformer. D'où l'importance de la mémoire, sans laquelle on sait que l'imagination serait impossible. La capacité d'imaginer le futur découle directement de la capacité à se souvenir. Il faut donc rouvrir la mémoire, individuelle et collective, à tout ce que la mémoire mythifiée avait d'emblée évacué: les épisodes positifs, les situations intermédiaires, les aspects ambigus, les occasions manquées.

"On efface tout", dit l'adage populaire, "et on recommence !". Le bon sens aliéné est ici dramatiquement illustré. Oublier - comme le rappellent constamment les survivants et ayant-droits des victimes - c'est à la fois trahir le souvenir des martyrs et abattre un rempart essentiel contre la répétition. Ne pas oublier, mieux, se souvenir à plein temps, c'est refuser la perspective même d'une réconciliation, comme se plaisent à le répéter les héritiers des bourreaux. Il faut dépasser cette contradiction entre le devoir de mémoire et la nécessité d'une certaine forme d'oubli, et aspirer, individuellement et collectivement, à ce qu'on pourrait appeler la mémoire globale - c'est à dire celle qui contient aussi la mémoire reconstituée de l'Autre.

Assumer la mémoire de l'Autre en tant que sienne, c'est donner naissance au concept d'une histoire commune, où la violence, subie et dispensée, apparaîtrait rétrospectivement comme l'une des figures de l'interdépendance et du déchirement. A cet effet, la capacité des partisans de la paix à "penser pour deux", c'est-à-dire à intégrer l'ex-ennemi en tant que composante de l'être collectif commun conditionne dans une large mesure leur chance de transformer l'état de non-belligérance en Etat de paix véritable.

Texte original de l'auteur; Paris, octobre 1994.

Les accords d'Oslo et l'étude de l'histoire en Israël

RAZ-KRAKOTZKIN Amnon, historien israélien et chercheur universitaire.

Depuis les accords d'Oslo, Israël n'a eu de cesse d'obtenir que l'OLP tienne ses promesses et accepte de modifier certains articles de la Charte palestinienne, justifiant ainsi l'occupation et l'oppression de la Palestine.

Certains des articles de cette Charte sont bien sûr critiquables; cependant il s'agit ici non pas tant du contenu de ce texte fondateur que de l'annihilation de la mémoire palestinienne. En réalité Israël veut faire prévaloir sa propre vision sioniste de l'histoire.

La distorsion de l'histoire et de la mémoire collective

En refusant de modifier sa propre Charte ou de se pencher sur la mémoire collective sioniste, Israël continue de nier l'existence du peuple palestinien. En outre, le système éducatif israélien, en refusant de reconnaître aucun droit aux Palestiniens, perpétue une vision faussée du conflit. Cette exigence unilatérale signifie une réduction de la mémoire et de l'histoire palestinienne ainsi qu'une capitulation en matière de conscience et de processus politique.

L'année scolaire en Israël doit être dédiée à la "paix", un concept vague qui, comme c'est le cas pour de nombreux programmes éducatifs israéliens, masque la nature anti-démocratique de L'Etat.

Le Ministre de l'Education a clairement laissé entendre qu'il parlait de la paix en général. Le programme "Education à la paix" cherche en fait à améliorer l'image d'Israël et ne fonde pas la paix sur des valeurs concrètes. Il ne parle pas des Palestiniens et se conforme ainsi à la conception de paix du milieu "libéral" israélien qui relie la paix à tout sauf l'existence de la Palestine ou l'idée de solidarité. Le but recherché du processus de paix est simplement de se débarrasser des territoires occupés et de ses habitants.

La première partie du programme concerne les "Annales du sionisme et l'établissement sioniste".

Dans son traitement, cette partie est totalement séparée de l'histoire du conflit. Cette séparation arbitraire empêche de considérer l'histoire de cette terre comme un bloc unique. Sur les cartes, seules sont représentées les colonies juives, de manière à préserver l'image sioniste d'une terre "vide". Les Palestiniens ne sont cités que lorsque cela est nécessaire, comme au cours de la deuxième vague d'immigration juive avec la lutte pour "le travail hébreu", thème essentiel de l'idéologie sioniste.

Les Palestiniens ne sont mentionnés qu'au cours des périodes de résistance au sionisme, considérée comme l'expression d'une pure agressivité envers une colonisation innocente. Les motifs de leur résistance ne sont en aucun cas pris en compte et les problématiques soulevées servent simplement à justifier l'oppression. Tout au plus les Britanniques sont-ils critiqués. La colonisation juive est présentée comme un "retour" à la terre d'origine, niant ainsi toute appartenance palestinienne à la terre.

La description de la guerre de 1948 omet presque totalement le drame palestinien, comme par exemple le départ des populations arabes. Même en acceptant la version sioniste des faits selon laquelle les Arabes ont fui à l'appel de leurs dirigeants, il n'en reste pas moins qu'ils ont été dépossédés d'une terre qui était leur. La culture israélienne le nie, ce qui déforme la conscience collective. Il n'y a visiblement aucun effort de restitution historique, mais plutôt une déformation délibérée. Rien n'a changé avec l'arrivée d'un membre de Meretz (N.B. opposition de gauche) au poste de Ministre de l'Education. "L'année de la paix" perpétue l'image d'une terre vide, de Juifs innocents et de mauvais Palestiniens.

Naturellement ces programmes éducatifs sont l'expression de la conscience israélienne, toutes tendances politiques confondues; même pour la tendance dite "de gauche" la paix signifie avant tout "se débarrasser des Arabes".

Le débat entre historiens de la vieille école et "nouveaux historiens" n'a jamais été lié au "processus de paix". Il a été rendu possible grâce aux apparents changements de la société israélienne. Le débat est rapidement devenu un débat de méthodologie et aujourd'hui, hormis pour quelques chercheurs, il ne s'agit pas de rechercher la vérité historique.

Il est impossible de développer une conscience fondée sur la reconnaissance de l'existence palestinienne et du caractère binational du pays sans se pencher sur le problème principal que représente l'histoire. L'occultation historique fait obstacle à toute solution politique fondée sur la solidarité et l'égalité. Il est impossible d'examiner les aspects de la colonisation sioniste et de bouleverser les mentalités sans reconnaître que l'histoire du pays est une seule entité.

Certaines occultations et/ou réécriture de l'histoire ont des répercussions idéologiques: ainsi la présentation de l'holocauste comme faisant partie intégrante de l'histoire du sionisme, ou l'omission de l'histoire des Juifs arabes. De nombreux aspects trouvent leur source dans le mythe sioniste de la "négarion de la Diaspora", selon lequel la colonisation actuelle correspond au retour des Juifs sur une terre qui leur appartenait.

Je considère que les tendances juives de gauche doivent voir dans le principe binational la base de toute solution politique future. Il est impossible de lutter en faveur d'une véritable paix sans modifier la conscience historique.

Résumé d'un article de l'auteur rédigé en anglais et publié dans la revue israélienne "News Front Within ", publication du Centre A lternatif d'information.

Réflexions sur la réconciliation israélo-palestinienne

WARSHAWSKI Michel, fondateur et animateur de "Alternative Information Center" à Jérusalem, personnalité du camp de la paix israélien.

Il y a un an Yitzhak Rabin et Yasser Arafat se serraient la main sur la pelouse de la Maison Blanche. Que de malentendus derrière cette poignée de main, lourds des tensions à venir. Et pourtant on ne le dira jamais assez : ce geste symbolique a marqué la fin de la substance même de ce conflit centenaire, à savoir la négation de l'existence palestinienne en terre de Palestine.

Le sionisme comme beaucoup de mouvements colonisateurs avant lui, avait été une agression sans haine. On ne hait que ce que l'on reconnaît. Les Arabes de Palestine ont été tout simplement ignorés par les vagues de colons venus d'Occident. Pendant deux générations, des centaines de milliers d'enfants israéliens ont répétés le slogan "une terre sans peuple pour un peuple sans terre". La haine présuppose des raisons, réelles ou imaginaires mais elle est moins dangereuse que la négation d'autrui, car les raisons de cette haine peuvent changer, ou du moins évoluer. La négation de l'autre, précisément parce que refus de la réalité, enfante une relation monstrueuse au réel.

Les violations systématiques des droits de l'homme, des Conventions de Genève et du droit international en général, avec la complicité de centaines de milliers de progressistes israéliens, n'ont pu être perpétrées, en 1948 et à partir de 1967, que parce que l'Autre n'existait pas dans la réalité mythique d'Israël : ainsi, selon la version officielle, nous occupons les terres de Cisjordanie et de Gaza, et non un million et demi d'êtres humains, les Palestiniens; nous enlevons des terroristes, jamais des hommes et des femmes; nous confisquons des "terres d'Etat" (domaniales), non un lieu de travail et la source de revenus d'une famille; nous tuons des émeutiers, pas des jeunes filles et de jeunes garçons.

La réécriture de l'histoire

Afin d'entretenir ce rapport irréal à l'Autre, il est absolument nécessaire de s'inventer une histoire qui puisse légitimer tous les actes et transformer la victime en bourreau. Mais la manipulation de l'histoire ne concerne pas seulement l'Autre, l'ennemi, mais aussi l'autre qui est en nous même. Toute l'histoire juive a été réécrite de façon à ce que le sionisme soit sa seule issue possible. Deux millénaires de diaspora sont ainsi décrits comme une longue parenthèse d'oppression, comme un long sommeil qui séparerait la fin de la souveraineté juive (toute relative) sur la Palestine d'antan, du "retour" et de la renaissance nationale sur la terre ancestrale.

Non seulement cette lecture n'a rien à voir avec la réalité, mais elle exige de plus une cassure dans la continuité de la mémoire, et un rejet absolu de toute racine

dans l'histoire réelle des communautés juives de la diaspora européenne, méditerranéenne et arabe. L'Israélien se doit d'être l'antithèse du Juif de la diaspora.

L'autre face de cette falsification de la mémoire concerne l'environnement humain et physique du projet sioniste : dans l'historiographie officielle et la mémoire collective, reproduite par les appareils culturels et éducatifs, la Palestine est tout simplement effacée; elle n'a jamais existé, ou, dans le meilleur des cas, elle a disparu.

Pour rendre possible un retour à la réalité, il faut une réalité plus forte que les mythes qui façonnent la conscience collective. C'est l'Intifada (le soulèvement populaire palestinien déclenché fin 1987) qui a joué ce rôle, contraignant le gouvernement israélien à reconnaître la légitimité palestinienne en terre de Palestine. En fait, la poignée de main entre Rabin et Arafat, symbole de cette reconnaissance, est avant tout l'expression la plus tangible d'un retour à la réalité.

"Le retour à la réalité"

Une médiation était nécessaire entre la réalité nouvelle qui s'impose petit à petit et cette partie de l'opinion publique qui continue à vivre les mythes du passé. Cette médiation s'est traduite par l'organisation d'un dialogue, d'abord secret et complètement informel, puis de plus en plus institutionnel jusqu'à l'ouverture des négociations d'Oslo entre l'Etat d'Israël et l'OLP. Le dialogue est un élément majeur d'un retour israélien au réel, sans lequel il n'y aurait jamais pu avoir de solution négociée et pacifique du conflit avec les Palestiniens. Il implique la reconnaissance de l'existence de l'Autre comme être humain, et à travers elle, la reconnaissance d'un fait national palestinien et non plus seulement d'un "problème" palestinien.

Evidemment, ce retour au réel se fait progressivement, avec un énorme fardeau de préjugés, d'idées préconçues, de craintes réelles et imaginaires, de paternalisme, mais aussi de volonté d'intégrer les nouveaux partenaires palestiniens dans une problématique totalement israélo-centrée. Tant que la reconnaissance est perçue non comme un retour à la normalité, mais comme une faveur ou, au mieux, un compromis à négocier, qui reproduit le rapport inégal et dominateur, il y a peu de chances de réconciliation effective, la "réconciliation" ne se faisant pas avec le Palestinien réel mais avec celui qu'on voudrait avoir pour voisin.

Pour parvenir à dépasser le rapport inégal et la lecture justificatrice et falsifiée de l'histoire, il faut aussi dépasser le stade du dialogue, et être capable de "lire l'histoire" avec les yeux de la victime. Tout discours de type "nous sommes tous des victimes", "il y a du bon et du mauvais des deux côtés", ou encore "oublions le passé, on ne se mettra jamais d'accord sur les responsabilités passées" est tout aussi mystificateur que le discours traditionnel.

Comme l'a montré l'expérience de ces dix dernières années, c'est uniquement à travers la solidarité et l'action commune que l'on peut parvenir à dépasser les discours auto-justificateurs. Tant que le dialogue repose sur un préalable de solidarité tribale, il ne permet pas la réconciliation, car il empêche de saisir la rationalité qui existe dans l'hostilité de l'autre, perçu comme un maillon dans la longue chaîne des persécutions (éternelles et inévitables du peuple juif). C'est en

rompant avec l'union sacrée et le consensus national que l'on se donne les moyens de se réapproprier l'histoire réelle et de bâtir une réconciliation fondée sur une réalité commune.

Sous Israël, la Palestine

La solidarité n'a de sens que si elle s'attaque aux murailles du ghetto et vise à casser le repli-paranoïaque sur soi : tel est le sens du combat que mène depuis trois décennies quelques dizaines, puis quelques centaines d'Israéliens et d'Israéliennes, au risque souvent de se mettre hors jeu par rapport à leur propre communauté, et d'y être exclus.

Dans le cadre nouveau de l'ère post-Oslo, ce combat doit se mener autour du concept de responsabilité. Pour qu'un "compromis historique" soit possible et solide, il présuppose la prise de conscience par Israël de sa responsabilité dans le conflit, sinon la signification et la valeur du compromis offert par les Palestiniens ne sera jamais comprise et Israël continuera à se sentir victime, dans la relation conflictuelle, dans la paix comme autrefois dans la guerre.

En d'autres termes, ce n'est que lorsque Israël demandera "pardon" aux Palestiniens pour l'agression permanente dont ils ont été victimes que l'on pourra parvenir à un réel compromis historique, basé sur le respect, l'égalité et la réciprocité.

Extraits d'un texte original de l'auteur, rédigé à Jérusalem.

La mémoire blessée

ABEL Olivier, philosophe, président de la Commission d'éthique de la Fédération protestante de France.

A partir du rapport que la société turque a entretenu avec son passé, c'est-à-dire dans le processus d'occultation de ce passé imposé par une mémoire officielle, puis à partir des phénomènes actuels de résurgence de mémoires nationales fragmentaires, O. Abel développe une problématique de la mémoire blessée. Problématique à laquelle, de fait, appartiennent ces deux formes opposées de mémoire: l'une construit l'homogénéité de la nation turque sur un oubli monumental qui repose en fait sur l'amnésie, l'autre ressasse infiniment la dette, (dette envers les victimes) et définit ce type de démocraties postnationales qui ont affaibli le lien national. Ces deux formes de mémoire incompatibles et opposées composent le différend arméno-turc, par exemple, mais aussi arabo-turc ou kurdo-turc etc.. Si à chacun correspond une blessure spécifique, ils appartiennent à cette même problématique de la mémoire blessée enracinée dans deux traumatismes initiaux : l'un de deuil, la perte de l'empire, l'autre de naissance, celui de la nation Turquie.

1- L'écroulement de l'Empire Ottoman à la fin de la guerre 1914-18 : le démantèlement de cet Empire correspond aussi à la fin d'une forme de citoyenneté -"l'impérialité" - qui avait fait travailler ensemble des communautés diverses, (albanais, arméniens, grecs, arabes...). Comme si la défaite extérieure avait eu pour effet une autre défaite, intérieure cette fois, faisant se dresser ces communautés les unes contre les autres. Violence aussi de tous les déplacements de populations qui ont ravagé cette région de 1912 à 1921 et qui furent plus ou moins orchestrés par les puissances européennes et à l'échelle desquels, l'entreprise de purification ethnique en Bosnie fait pâle figure. Ainsi, en 1923 l'échange forcé de populations entre la Turquie anatolienne et la Grèce a donné lieu, selon certaines estimations, au transfert de 430 000 Turcs des Balkans contre 1 350 000 des Grecs Anatoliens.

2- La naissance de la nation turque : elle s'effectue sur un traumatisme de deuil. La victoire dans la lutte nationale fut concomitante à une révolution culturelle sans précédent : changement de l'alphabet, du calendrier des poids et mesures, du code civil donc des moeurs (polygamie), des vêtements, de la langue... Ce qu'on appelle le kémalisme fonctionne comme un système pédagogique et militaire organisant l'unité nationale en reforgeant la représentation du passé par une histoire officielle, purgée de ses éléments hétérogènes et coupée de la mémoire vive des anciens.

Le problème crucial de cette mémoire turque est qu'il n'y a pas de mémoire sans un noyau identitaire même problématique. Or si l'on revient au traumatisme

initial de naissance de la nation turque, qui est turc en 1921 ? Le citoyen natif du territoire turc ? Le turc "ethnique" descendant des turcs, c'est-à-dire des Turkmènes ? Mais la plupart des Turcs sont des descendants de populations anatoliennes (grecques, arméniennes, etc) islamisées, séquelles de l'empire ottoman. Que fait-on des Kurdes, des Lazes de la mer Noire, de tous les musulmans non Turcs, des Arabes? Serait-ce le musulman de Turquie ? Et si la langue turque est un critère que fait-on de ceux qui ne la parlent pas mais sont musulmans ? L'identité turque fut un compromis entre ces divers éléments, dont Ankara utilisait certains, selon les conflits et les intérêts du moment. N'oublions pas la responsabilité des puissances européennes dans ce qui s'est produit.

La mémoire subjective

Aujourd'hui, resurgit une autre mémoire longtemps contenue, celle que les gens se font, subjective et fragmentaire, de leur propre passé: il y a ceux qui découvrent les Balkans de leur grand-père, qui retrouvent leur cousins Azéris, les Lazes qui découvrent leur cousins ex-Soviétiques, ceux qui sont résolus à parler de leur origine albanaise, ou kurde ou arabe ou mixtes.

Comment sortir de ce piège entre un agir historique fondé sur l'amnésie et l'exclusion et une mémoire qui comprend tout et débouche sur l'impuissance historique ?

Le pardon : la mémoire vive du différend

L'oubli monumental et la dette interminable appartiennent à la même problématique de la mémoire blessée. Certes l'identité arménienne semble organisée autour de la mémoire du génocide (mémoire identitaire, mémoire de ceux qui ne purent enterrer leurs morts) et l'identité turque semble l'être plutôt autour de l'amnésie, de la table rase (effacement actif du passé); mais ces deux rapports à la mémoire forment ensemble une mémoire blessée, l'une pétrifiée dans le rituel de l'accusation, l'autre dans le rituel de l'évacuation. Malade, cette mémoire est aliénée: elle n'est plus que la réaction à l'autre mémoire, la place creusée en l'un par la mémoire de l'autre. La véhémence de cette opposition entre deux formes de mémoire tronquées peut conduire demain à de nouvelles tragédies. Avec les Kurdes par exemple.

La faculté de briser la dette et l'oubli, c'est le pardon, qui n'est pas affaire de morale ou de religion personnelle. Ce pardon briserait l'oubli en refusant que les souffrances passées soient absoutes mais briserait aussi la dette en refusant la répétition infernale du passé. Dans cette mémoire blessée qu'est le différend arméno-turc, le caractère tragique du conflit provient de ce que chacune des positions en présence relève de légitimations acceptables et incompatibles. Acceptable le droit à l'oubli, mais si l'on force les Turcs à se souvenir il faudra se souvenir de tout ce qu'on leur a fait. Acceptable le droit à la mémoire, mais si l'on force les Arméniens à oublier, il faudra tout effacer et les laisser entrer dans "leur" pays.

Le tragique de cette situation est l'impossibilité d'un langage qui puisse en même temps exprimer le tort commis et être entendu par ceux qui l'ont subi et

exprimer le tort subi et être entendu par ceux qui l'ont commis. Le pardon serait ce compromis d'un récit assez vaste, assez polycentrique pour porter en lui la pluralité des mémoires et les amener en définitive à composer, à accepter de perdre certaines de leur prétentions exclusives, pour libérer une histoire qui ne serait plus le monologue des versions officielles ni l'atomisme relativiste de la dispersion des points de vue. Partant de l'écart entre deux droits, entre deux récits de justification incompatibles, le pardon tisse une sorte d'intrigue dramatique qui est celle de leur cohabitation.

Résumé d'un texte de l'auteur

Les relations franco-allemandes peuvent-elles servir de précédent au Rwanda?

GROSSER Alfred (Franco-Allemand), Professeur émérite de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Auteur de l'ouvrage "Le crime et la mémoire" (1991). Prix de la paix de l'Union des éditeurs et libraires allemands, comme "médiateur entre Français et Allemands, incroyants et croyants, européens et hommes d'autres continents", en 1975.

La question n'est pas posée pour la première fois. J'ai dû y répondre dès les années soixante-dix à Jérusalem. Pendant un séjour d'enseignement à Tokyo, il m'a été demandé par les étudiants, par la presse, par des industriels comment le Japon pouvait établir des relations analogues avec la Corée ou avec la Chine. Enfin, du fond même de l'horreur et de la désolation, l'avenir des rapports entre Croates et Serbes est-il moins désespéré, désespérant, si l'on fait référence au cas franco-Allemand ?

Dans le premier cas, il était clair que l'avenir présupposait la fin de la lutte armée. Ce qui s'est passé depuis l'accord israélo-palestinien diffère sur un point fondamental du cas franco-allemand : ce sont ceux-là mêmes qui ont mené des actions meurtrières qui essaient de construire un avenir positif, alors qu'en Allemagne, c'est le rejet du nazisme, le changement radical de l'idéologie et du pouvoir politique qui a permis la coopération.

Pour le Japon, le point central était la nécessité de reconnaître, de faire accéder à la mémoire, les crimes commis au nom de ce pays contre les autres. Or, à l'opposé de l'Allemagne, le gouvernement, les partis, la presse, les livres scolaires japonais font silence sur ce passé meurtrier.

Il y a un point commun avec la situation dans l'ancienne Yougoslavie. Après la publication de mon livre "le crime et la mémoire", j'ai reçu, parmi les lettres critiques, une écrite par un prêtre catholique croate, une autre par un prêtre orthodoxe serbe. Chacun me reprochait de n'avoir pas assez parlé des crimes commis contre sa communauté d'appartenance par l'autre groupe. Je leur ai répondu avec quelque vivacité que la paix ne pourrait exister (et c'était avant que le sang ne coule de nouveau...) que si chacun d'eux faisait prendre conscience à sa propre communauté des crimes qui avaient été infligés en son nom à l'autre.

Nous touchons là à la première spécificité des premières tentatives franco-allemandes dès le lendemain de la guerre. Les participants allemands des rencontres devaient au retour raconter chez eux ce que les Français avaient souffert, mais les Français devaient faire connaître chez eux ce qu'avaient été les nuits allemandes sous les bombes et le sort des millions d'expulsés de l'Est dont des centaines de milliers ont péri en route. Il ne s'agit en aucune façon de "culpabilité collective", ni d'une quelconque faute à imputer aux héritiers. Il s'agit d'un poids qu'il faut assumer

ensemble. Ce qui fut et est fait par l'Allemagne plus que par n'importe quel autre pays. Le 1er juillet dernier encore, dans son discours inaugural, le nouveau président de la République, Roman Herzog, a déclaré : "L'unicité historique de l'horreur d'Auschwitz n'est pas un thème de querelle pour les historiens, mais constitue une responsabilité et une charge pour tous."

L'autre, la principale spécificité, c'est que la base du rapprochement franco-allemand n'a pas été nationale. Il convient de citer ici la première phrase du Préambule de la Constitution française de 1946 (ce préambule qui constitue aujourd'hui la charte des droits et des libertés à laquelle se réfère sans cesse le Conseil constitutionnel). On y lit : "Au lendemain de la victoire remportée... sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine...". Au lendemain de la Première guerre mondiale, on aurait écrit "sur les nations" ou "sur les peuples". Pourquoi? D'une part, des milliers de Français avaient directement ou indirectement servi Hitler; de l'autre, de très nombreux Allemands se sont opposés à Hitler. Lorsque les premiers déportés français sont arrivés à Buchenwald ou à Dachau, ils y ont trouvé des milliers de détenus allemands, les survivants d'un nombre bien plus grand d'internés.

Le travail franco-allemand s'est fait au nom d'une responsabilité commune pour l'avenir de la démocratie libérale dans les deux pays. Dès octobre 1945, la revue "Esprit" publiait un article de Joseph Rovin, libéré de Dachau en mai, intitulé "L'Allemagne de nos mérites". Le comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle, dont j'ai été le secrétaire général jusqu'à sa dissolution en 1967, avait un Comité directeur composé d'anciens résistants ou (et) déportés de toutes tendances, le mot "échanges" signifiant que nous placions nos interlocuteurs allemands sur un pied d'égalité. Depuis près d'un demi-siècle, je réponds toujours de la même façon à la question posée par un nombre toujours excessif de mes compatriotes : "Faut-il avoir peur de l'Allemagne ?". "Peur ? Jamais. Des craintes pour l'avenir de l'Allemagne ? Toujours ! A deux conditions : que nous les éprouvions solidairement avec les Allemands qui ont les mêmes soucis et que nous leur reconnaissons le droit d'éprouver des craintes pour l'avenir de la France !"

Que peut-on transposer à Kigali ?

Ce sera aux participants de répondre. Je puis simplement avancer des esquisses d'idées

1. Le refus de la dimension purement nationale de l'affrontement passé pourrait correspondre au refus de réduire l'horreur à un affrontement "tribal". D'autant plus que les victimes Hutus étaient surtout des gens qui avaient refusé la simplification ethnique (de même que, pendant la guerre d'Algérie, c'étaient les libéraux, les tolérants, les fraternels des deux camps qui étaient tués par les "durs" de l'un et de l'autre camp).

2. Le passé est à connaître et à assumer. A partir d'un principe : le fait d'avoir appartenu à un groupe victime ou même d'avoir été victime soi-même (de la torture ou de la tuerie de sa famille) ne justifie jamais que l'on devienne bourreau à son tour (cas d'Erich Honecker, victime d'Hitler puis bourreau de son peuple, cas d'officiers français torturés comme résistants, puis responsables de tortures en Algérie).

3. Il faut bien comprendre que la "mémoire collective" n'est pas une donnée évidente; elle est transmise, acquise. Notamment par l'enseignement et les médias. D'où l'extrême importance de la représentation du passé à l'école, à la radio, à la télévision. Il ne s'agit en aucun cas d'oublier l'horreur passée, l'horreur subie. Mais il s'agit de ne pas généraliser, de s'opposer aux généralisations. Il y eu des Tutsis criminels, il y a eu des Hutus criminels, mais l'article défini "les" et le pronom "ils" sont inacceptables parce que générateurs de crimes et de souffrances futurs.

4. Il faudrait châtier ou du moins écarter du pouvoir les ordonnateurs, les instigateurs du crime. Mais pour la masse des complices, il faut prévoir une pédagogie de la réinsertion. Sinon, le risque est de se trouver en face d'une masse de gens pleins de ressentiment, d'un ressentiment générateur du désir de vengeance contre l'ostracisme subi.

Mais que tout cela est donc difficile au lendemain d'un crime génocidaire !

Texte original de l'auteur; octobre 1994.

Quelle réconciliation après le franquisme ?

PLANES Jordi, chercheur au centre d'études historiques internationales de Barcelone.

La mémoire des soixante dernières années de l'histoire d'Espagne est une mémoire tourmentée. Pleine d'espoirs, mais aussi pleine d'échecs. L'Espagne n'a jamais été un Etat unitaire, ni du point de vue linguistique, ni du point de vue culturel. Les tensions entre la majorité castillane - à l'image de laquelle s'est formée l'idée de l'Espagne comme Etat nation - et les minorités galiciennes, basques et catalanes ont souvent fait l'objet de violences sanglantes. Et le problème n'est pas encore entièrement résolu.

L'avènement de la IIème République en 1931 semblait apporter une solution aux aspirations nationales de ces minorités, avec l'octroi d'un statut d'autonomie politique, administrative et culturelle. Mais le soulèvement militaire de 1936, dont l'une des raisons fut précisément l'existence de ces statuts, aboutit à une guerre civile qui dura trois années. Du côté des insurgés, on trouvait les oligarchies agraires et industrielles, l'Eglise catholique (sauf le clergé basque), les monarchistes et les fascistes. Quant aux loyalistes, ils regroupaient des partis de gauche, les syndicats et les autonomistes basques et catalans. La plupart des membres de l'armée était évidemment du côté des premiers. L'Espagne partagée en deux vécut alors un bain de sang sans pareil. Les insurgés, dont le chef était le Général Franco, assassinèrent par dizaines de milliers les opposants - ouvriers, républicains, membres et sympathisants des partis de gauche - sur des territoires qu'ils occupaient. De leur côté, les Républicains connurent sur leur territoire une révolution sociale radicale et violente.

Les autorités républicaines furent incapables d'éviter que des foules de gens hors contrôle - anarchistes, mais aussi communistes - remplissent aussi par dizaines de milliers les rues et les campagnes de cadavres de bourgeois, prêtres, monarchistes. Il faut aussi ajouter les morts innombrables sur le front et les crimes dus à la répression politique dans les deux camps, qui sont encore aujourd'hui difficiles à dénombrer.

Avec la victoire des troupes du Général Franco, à la fin de la guerre civile en 1939, 400000 personnes ont pris le chemin de l'exil, principalement vers la frontière française : 150000 ont demeuré très longtemps en France, et beaucoup y sont morts. Le coût humain de la guerre civile espagnole fut énorme et il est encore difficile aujourd'hui de trouver une famille qui n'ait pas à regretter une victime en son sein.

La fin de la guerre n'a pas créé d'apaisement général et n'a pas apporté la réconciliation nationale. Le Général Franco instaura une dictature fasciste - Hitler et Mussolini l'avaient aidé pendant la guerre - et il mit en place une répression brutale contre tous les opposants restés en Espagne. Rien qu'en Catalogne, des tribunaux militaires d'exception firent exécuter plus de 4000 opposants entre 1939 et 1953

(soit, 15 ans après la fin de la guerre!), dont le Président du Gouvernement autonome catalan. Les prisonniers politiques étaient évidemment plus nombreux.

L'opposition à la dictature franquiste s'exprimait:

- par les armes: maquisards et guérilla urbaine, dans un premier temps (1939-1960), vouée à l'échec à cause du manque de soutien populaire (tout le monde détestait la guerre ou la violence armée) et aussi du formidable appareil répressif franquiste;

- par l'organisation politique clandestine reconstitution des partis politiques et des syndicats, dont les dirigeants étaient très souvent arrêtés et condamnés à de très lourdes peines de prison. Reconstitution aussi du tissu social et culturel d'inspiration démocratique.

Néanmoins, la majorité des Espagnols acceptait tant bien que mal la nouvelle situation, ne s'occupant que de travailler à la reconstruction matérielle de leur vie et de leur pays. L'économie espagnole était en effet détruite par la guerre. Le niveau de vie de 1936 ne fut égalé qu'en 1962 (vingt-six ans après le début de la guerre). Deux millions de travailleurs espagnols durent choisir le chemin de l'émigration vers l'Europe riche et industrialisée. Leur apport économique fut fondamental pour l'économie espagnole, ainsi que les revenus d'un tourisme européen chaque année plus nombreux. Mais ces deux phénomènes ont eu une importance majeure : celle du renouveau des mentalités et des habitudes. Pendant les années soixante, le régime politique en place était déjà en retard vis-à-vis des mentalités sociales, économiques, religieuses et culturelles des Espagnols.

Il n'empêche que la dictature, malgré les périodes d'assoupissement relatif, a gardé jusqu'au dernier moment son visage de violence. Deux mois avant sa mort en novembre 1975, le Général Franco a signé les cinq dernières exécutions d'opposants politiques.

La mort du dictateur a engendré une période très délicate. Personne n'avait rien oublié et l'esprit de revanche était bien présent. Il aurait suffi qu'un petit groupe de "revanchards" s'organise et utilise les moyens moderne de communications pour recommencer les massacres. Mais les forces politiques en présence, celles issues du franquisme, qui avaient en mains tous les ressorts du pouvoir armée, police, administration, et celles qui émergeaient de la clandestinité (tortionnaires et torturés face à face) en ont décidé autrement. Elles ont choisi la voie de la confrontation démocratique. Rien n'a été facile et il a fallu beaucoup de renoncements réciproques pour arriver à la rédaction d'une Constitution satisfaisante. Constitution qui octroyait l'autonomie à toutes les nationalités et régions de l'Etat qui l'avaient souhaité. Une Constitution pacificatrice, de réconciliation nationale où, finalement, il n'y aurait plus ni vainqueurs ni vaincus. Justement **parce** personne n'avait oublié la période noire passée.

Texte original rédigé par l'auteur, Barcelone, octobre 1994. Jordi Planès a vécu toute cette période "en première ligne de combat".

Ce que le pardon vient faire dans l'Histoire

ABEL Olivier, philosophe, président de la Commission d'éthique de la Fédération protestante; France.

A l'inverse du pardon moral qui intervient dans des situations claires ou clarifiées par convention, où l'on peut désigner les victimes, où le coupable a reconnu ses torts, et où sa vertu est de rétablir la réciprocité, de réparer et d'effacer les dettes, le pardon dans l'histoire répond au tragique.

1- le tragique de conflit : le pardon comme "sagesse pratique"

Si l'histoire est racontée dans une pluralité de récits, formés à partir de points de vue séparés, on peut encore échanger les points de vue et reconstruire par recoupements leur possible articulation. On peut articuler une histoire allemande de l'Allemagne, à une histoire française de la France. Le tragique de conflit, c'est la situation où des histoires hétérogènes se côtoient, s'opposent, sans même parvenir à s'entendre sur le pourquoi, comme si l'histoire juxtaposait des réponses à des questions diverses, sans mettre deux réponses à la même question. Chacun des acteurs de l'histoire est pris dans la logique de sa quête, dans ce que Ricoeur appelle "l'étranglement de l'angle d'engagement" des discours, des visées de chacun des protagonistes, c'est-à-dire dans l'incapacité à changer de point de vue. Le tragique aussi, c'est le fait qu'à travers l'arrêt son point de vue, chacun développe une visée de légitimation infinie, une requête de droit ou de devoir universel comme dans le cas du conflit entre Créon et Antigone : c'est un conflit de justifications, où chacun construit sa cohérence sur un impératif d'universalité, assure son identité comme une responsabilité, placée devant une interrogation transcendante à laquelle elle répond et devant laquelle elle éprouve sa non-contradiction. Ce tragique précisément provient de ce que chacun des protagonistes ne peut être que soi, et dans ce cas la vertu du pardon est celle définie par Hegel relu par Ricoeur, comme "sagesse pratique". Pour Hegel, le pardon est précisément ce qui termine le cycle éthique commencé par le tragique : or le pardon hégélien repose sur le renoncement de chaque partie à sa partialité, c'est dire qu'il repose sur un désistement réciproque, sur l'acceptation par le protagoniste de sa disparition en tant qu'identique à lui-même, sur le consentement du pardonnant comme du pardonné à devenir autre que lui-même. Or, dans cette situation de tragique de conflit, si l'échange des mémoires, des dettes rétribuables est impossible, c'est parce que ces mémoires sont enracinées dans un immémorial inaccessible à l'échange. Il y a une "corporéité" des identités historiques qui les rend irresponsables, incapables à partir d'un certain point de vue de rendre raison d'elles-mêmes, qui empêche de répondre à toutes les questions. Comme si l'identité était précédée par une dette transcendante à tous les échanges qui l'avaient définie, ou par un oubli plus vaste et plus vivant que tous ses souvenirs.

Dans ce cas, la vertu du pardon est d'animer une sorte d'imagination pratique, au-delà de la justice, une justice supplémentaire dans la "justesse", pour rechercher "au juste" ce qui revient à chacun, permettant un espace qui est celui du compromis pour que puissent cohabiter les histoires hétérogènes, dans l'obligation pour chacune des deux positions de composer, de sacrifier les prétentions exclusives de leur point de vue. Cette sagesse pratique ne proposerait pas une délivrance du tragique mais une délivrance dans le tragique même : que les protagonistes acceptent le fait qu'ils ne sont même pas d'accord sur ce sur quoi porte le conflit, qu'ils ne sont pas dans le même langage, le même monde, la même histoire.

Le pardon est compromis dans le sens où il permet d'abandonner la dispute sans trancher sur le fond; sans chercher à savoir quels seront les rôles tenus par les uns et les autres dans la scène. S'il permet l'expression du tort subi et celle du tort commis, le pardon se tient dans le différend, l'écart entre les deux versions séparées, dont il manifeste ainsi la non-pertinence, créant alors, tel un choc sémantique, comparable à l'intervention poétique, "de la pertinence dans la non pertinence" (P.Ricoeur) et construisant un mélange entre plusieurs langages.

2- Le tragique de l'irréversible: le pardon comme travail de deuil en rupture avec la dette et l'oubli

Si dans le tragique de l'irréversible, le pardon intervient en rupture avec l'oubli et la dette, c'est que le champ de l'irréversible, de l'irréparable est moins celui de l'échange entre des mémoires diverses que celui, en chacun des sujets historiques, de l'échange entre sa propre mémoire et sa propre amnésie. Tel l'oubli, par exemple, qui définit l'identité turque, et la dette qui détermine l'identité arménienne. Ce qui définit l'irréversible, c'est l'impossibilité de revenir en arrière et de suspendre les conséquences de nos actes, quand ces conséquences se sont autonomisées, séparées de nos intentions, quand l'irréparable est tel qu'aucune rétribution de la dette n'est plus possible. Si le pardon ici doit rouvrir la mémoire, c'est parce que l'offensé devient offenseur de n'avoir pu formuler l'offense. L'histoire témoigne le plus souvent de cette scène où les peuples qui ont le plus souffert deviennent impitoyables, où le juste devient méchant à force de s'enfoncer dans son droit.

Il s'agit donc pour le pardon de rouvrir la mémoire contre l'oubli, de rappeler la dette non plus seulement rétribuable mais celle infinie envers ceux dont nous avons tout reçu et auxquels nous avons tout pris et auxquels nous laisserons tout cela. Le pardon rappelle aussi les dettes que sont les promesses non tenues du passé, les possibles qui peuvent resurgir au présent.

ompre avec l'oubli, mais également avec la dette, quand celle-ci n'est plus qu'une obsession, une mémoire malade incapable d'effacer, donc incapable de se souvenir d'autre chose. Cette dette constitue une identité forte parce que malheureusement la mémoire commune d'une faute ou d'une souffrance structure mieux une identité communautaire. C'est pourquoi le pardon touche à l'identité, celle qui, engoncée dans une mémoire obsédante de l'irréparable, refusera tout pardon, tout effacement qui pourrait la modifier.

Le pardon produit une altérité de l'identité, une désidentification, comme un travail de deuil qui accepterait tout en désignant l'irréparable, qu'il y ait de la perte. Cette faculté de pardon, c'est celle de regarder l'histoire à partir de la génération. Hanna Arendt dit avec raison que *"le miracle qui sauve le monde, c'est le fait de la natalité, qu'il y ait des êtres nouveaux"*. La génération c'est en même temps le deuil et la dette envers les morts, mais une dette envers les morts qui fasse place aux vivants, comme la naissance des enfants ne saurait justifier une histoire fondée sur l'amnésie.

Résumé d'un article de l'auteur publié dans la revue ESPRIT; juillet 1993.

La restructuration de la société civile

Consultation, participation et utilisation du savoir-faire de la société civile dans le programme gouvernemental de reconstruction et de développement

Le programme de reconstruction et de développement (PRD) sera appliqué par les instances gouvernementales concernées aux trois niveaux - national, provincial et local - ainsi que par les organismes para-étatiques mais également à travers la consultation et la participation la plus large des citoyens d'Afrique du Sud. Donner un véritable pouvoir aux institutions représentant la société civile est un objectif fondamental du gouvernement dans son effort pour parvenir à un consensus national. Il vise notamment à tirer parti de l'énergie créatrice des communautés.

Favoriser la participation

1) les "équipes de travail" du programme de reconstruction et de développement (PRD)

Elles auront un rôle clé de conseiller dans la méthodologie d'élaboration des politiques publiques qui va consister à encourager l'expérimentation des projets à une large échelle puis à enclencher une large consultation/participation au niveau local.

Afin de suivre plus particulièrement les aspects socio-économiques de la rénovation urbaine, du développement rural et du développement des ressources humaines prévues par le programme, des équipes spécialisées, constituées d'experts de la société civile et de responsables de haut-niveau des départements ministériels concernés et des provinces seront mises en place. La présence des experts de la société civile correspond à la volonté que soient représentés équitablement les intérêts des groupes et des communautés défavorisées.

2) Le "Conseil National du Travail et du Développement économique":

Il doit fonctionner comme un mécanisme de consultation, de coordination, de négociation et de décision s'appuyant sur une sorte de "médiateur" et comprendra des représentants des travailleurs, du monde des affaires, des organisations civiques et du gouvernement. Il sera constitué de quatre chambres chargées respectivement du développement, des finances et de la monnaie, du commerce et de l'industrie, du travail.

La participation d'organisations moins connues (coopératives de producteurs...) garantira la représentation des catégories les moins favorisées, en particulier les femmes et les ruraux.

3) Des "forums" : les premiers sont sectoriels et composés de médiateurs sectoriels et d'experts. Ils conseilleront les Ministères sur requête ou de leur propre

initiative. D'autres, régionaux et locaux, seront mis en place afin d'encourager le développement de toutes les zones, en consultation avec les autorités administratives locales.

Profiter d'une dynamique

Il est d'autant plus nécessaire d'encourager la participation de la société civile à l'application du PRD que le gouvernement doit asseoir la légitimité du pouvoir local et, ce faisant, améliorer la qualité des services ainsi que les rentrées financières correspondantes.

Les organisations de la société civile seront de plus en plus impliquées dans l'élaboration des choix politiques dans le cadre de bureaux, de commissions, de forums et d'autres conférences favorisant le partage d'expériences et le développement des compétences.

A) Le rôle particulier des Organisations non gouvernementales

Il mérite une attention spéciale étant donné la responsabilité que celles-ci ont prises à l'époque de l'Apartheid, notamment dans les domaines socioéducatifs, du développement... à la place du gouvernement. De plus, elles ont fourni un soutien aux forces démocratiques que l'Etat ne voulait pas aider servant notamment d'intermédiaires aux gouvernements étrangers qui ne voulaient pas traiter avec l'Etat sud-africain frappé d'embargo.

Le gouvernement assumant désormais toutes ses prérogatives et responsabilités doit réviser ses modes de fonctionnement et de financement afin notamment d'entretenir des relations normales avec les organisations populaires de la même manière qu'il le fait avec les milieux d'affaires et ses autres partenaires en général.

Dans la mesure où il est important que ces organisations et ces associations, qui travaillent pour le développement de base des communautés, restent actives et demeurent des partenaires dans la négociation et la mise en place du PRD, il faut qu'elles puissent bénéficier d'un soutien logistique et d'un financement conséquents. Par ailleurs, le gouvernement encourage fortement la constitution d'une coordination des ONG qui devra être très indépendante vis-à-vis de toute autorité administrative. Les organisations de masse auront à exercer un rôle essentiel de contre-pouvoir pour empêcher le gouvernement d'agir unilatéralement, inefficacement ou de façon corrompue ou occulte. Il est donc important que le gouvernement encourage la constitution d'organisations indépendantes là où elles n'existent pas, comme dans les zones rurales.

Le partenariat prévu par le PRD n'implique pas que les organisations de la société civile ne puissent avoir leur propre interprétation et leurs propres buts mais qu'il y a un accord pour trouver ensemble des solutions aux contraintes qui émergeront de la mise en place du programme.

B) Renforcer les segments les plus faibles de la population

Des efforts particuliers seront faits en direction des femmes, des jeunes, des ruraux et des handicapés pour leur permettre d'occuper une place normale dans la société.

Pour les ruraux, le gouvernement va mettre au point une politique de développement rural durable et intégrée en consultation avec les ruraux, leurs organisations et leurs porte-paroles. Une attention particulière sera donnée à l'octroi aux petits producteurs d'un accès plus large aux services et au soutien financier par l'accès à la terre, la constitution de marchés appropriés, des facilités de crédit et la formation.

Pour les handicapés, le gouvernement va établir, toujours en consultant les intéressés, un programme global pour améliorer leur insertion dans la société et réduire les pratiques discriminatoires, notamment dans le monde du travail. Une attention particulière sera accordée aux troubles mentaux provoqués par la violence.

Extraits du chapitre V1/ du "Livre blanc sur la reconstruction et le développement : Stratégie du gouvernement en vue d'une transformation fondamentale", Sept. 1994; traduction de l'anglais.

Quelques annotations sur le rôle joué par la société civile, y compris l'Eglise, en Afrique du Sud

Rev. MABUZA M. Wesley, de l'Institute for Contextual Theology, Johannesburg.

L'Eglise occupe une place importante au sein de la société civile sud-africaine. Non seulement elle a été à l'origine de la création de plusieurs ONG mais en outre ses membres assument des responsabilités dans de nombreux autres organisations populaires. Ces organisations - comme toute la société sudafricaine - ont été longtemps compartimentés. Jusqu'à ce que ses membres réalisent que les différents étiquettes sous lesquelles nous étions rangées servaient à nous diviser et qu'enfin de compte malgré nos différentes racines nous avons tous à faire face au même défi : l'apartheid.

Par exemple, nous Chrétiens, nous avons réalisés que nous n'étions ni les seuls victimes ni les seuls champions de la lutte anti-apartheid. Des Hindous, des Musulmans, des athés sont aussi morts en luttant contre ce système.

De cette prise de conscience de communauté de destin est né au sein de nos organisations le besoin de travailler ensemble. C'est ainsi qu'est née l'UDF (1983), structure regroupant la plupart des organisations de la société civile y compris l'Eglise. Cette organisation s'est, fait dès sa création, le vecteur de diffusion d'une nouvelle culture de respect de la vie humaine.

La lutte anti-apartheid n'a cependant pas commencé avec la naissance de l'UDF. Bien avant la mise sur pied de cette organisation les populations s'étaient déjà élevées contre le système de ségrégation par des moyens non-violents. L'un des exemples les plus célèbres de leur combat est sans doute leur opposition à la destruction du ghetto de Crossroads.

Vers 197, Crossroads n'est qu'un petit camp de squatters. Au fur et à mesure qu'il se développe, ses habitants sont constamment agressés, arrêtés, jetés en prison ou dans des bus devant les ramener au Transkei, zone rurale supposée être leur lieu d'origine. Bien évidemment les expulsés reprennent aussitôt le chemin de leur township.

Grâce à cette combativité des occupants de ce township et au soutien que leur apportent les Eglises, le gouvernement finit par jeter l'éponge. Crossroad n'est pas finalement détruit.

Mais si ses habitants ont finalement gagné cette bataille c'est essentiellement grâce à la détermination des femmes. Leur combativité dans le rejet du travail migratoire, système qui les confinait à rester dans les zones rurales tandis que leur

maris étaient cantonnés dans des hôtels pour célibataires, a été exemplaire. Selon ce système les hommes étaient censés venir travailler à Cap Town pour construire la ville et quitter aussitôt les centres économiques et retourner à leur pauvreté dès qu'ils n'avaient plus de travail.

Ce sont les femmes qui se sont levées les premières contre ce système en disant "ça suffit comme ça". Elles ont résisté, souffert mais finalement gagné le droit d'élever leurs enfants en compagnie de leurs hommes. En protégeant la cellule familiale elles ont aussi ainsi protégé leur communauté. Leur apport à la lutte est malheureusement souvent ignoré, sous estimé.

L'existence des ONGs a notamment facilité cette lutte pour la survie de Crossroads. Elle a permis notamment de canaliser des fonds venant de l'étranger au service des populations de cette bidonville, mais aussi en générale en faveur du renforcement des structures populaires.

Aujourd'hui cependant nous devons faire face à certains effets négatifs de ces années de lutte. L'un de nos slogans de l'époque disait : "Libération d'abord, éducation après". Dans des zones surpeuplées comme Soweto il est par exemple aujourd'hui capital de faire reprendre le chemin de l'école aux enfants. Cette situation est aussi révélatrice du profond état d'oppression dans lequel nous avons été très longtemps maintenus. Des milliers d'enfants n'ont jamais pu profiter des joies de l'enfance. Ils ont dû devenir adultes très vite. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs souvent tenu à rappeler que l'un des objectifs de notre combat était le droit des enfants à l'enfance.

Des signes d'espairs existent avec le nouveau gouvernement. Plus que jamais les mots réconciliation et réconciliation doivent prendre un nouveau sens .

Texte rédigé par l'auteur, traduit de l'anglais; Johannesburg.

Les ONG palestiniennes se mobilisent pour la défense et le maintien du secteur associatif

ABDELKRIM Ibrahim, responsable des Programmes du PARC (Palestinian Agricultural Relief' Committee) ; ABDELSHAFI Haïdar, Président du Croissant Rouge palestinien ; ZENEDINE Mohammed, Président de la Banque de sang palestinienne

Le 4 Mai 1994, le Président de l'OLP, Yasser Arafat, et le Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, ont signé au Caire l'accord sur les modalités d'application du premier volet de la déclaration de principes, signée le 13 Septembre 1993. Cet accord du Caire marque le début de la période intérimaire d'auto-gouvernement palestinien pour cinq ans.

Cette période de transition dans la bande de Gaza se caractérise par une très grande incertitude dans tous les domaines. Le secteur des associations n'est pas épargné. L'avenir de très nombreuses ONG créées pour pallier l'absence de l'Etat palestinien est très incertain. Une profonde remise en question les traversent de part en part, faisant éclater le secteur associatif hérité de la période d'occupation israélienne.

Une large fraction des organisations aujourd'hui considérées comme ONG vont s'intégrer aux appareils de l'Etat ou se transformer en organisations gouvernementales.

Mais qu'en est-il de toutes celles qui souhaitent préserver leur spécificité et faire entendre les voix de la société civile dont elles sont l'émanation ? La nécessaire redéfinition de la relation Autorité-société, imposée par la nouvelle période historique, a insufflé un nouveau dynamisme au sein de nombreuses ONG palestiniennes bien décidées à garder leur place au sein du nouvel Etat, ainsi qu'en témoignent les responsables d'ONG palestiniennes qui font autorité dans la Bande de Gaza.

Mohamed ZENEDINE est le Président de la seule banque du sang dans les territoires occupés. Ibrahim ABDELKRIM est le responsable des programmes du PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee), la plus importante ONG dans le domaine agricole. Enfin, Haïdar Abdel SHAFI préside le Croissant Rouge palestinien. Il a conduit par ailleurs la délégation palestinienne à la Conférence de Madrid.

La spécificité historique et sociale du tissu associatif palestinien

Tous ces responsables d'ONG réaffirment avec fermeté la nécessité de préserver le milieu associatif aux côtés de l'Etat palestinien à venir. Tous s'accordent pour dire qu'il faut préserver la spécificité des ONG. Pour Haïdar Abdel Shafi, il ne fait pas de doute que les "ONG doivent rester des ONG, garder leurs statuts à part et

leur spécificité". De même, Ibrahim Abdelkrim pense que la priorité pour une ONG telle que la sienne est d'affirmer son existence qui répond à de vrais besoins : "Nous devons réussir à faire comprendre au Gouvernement que nous avons un rôle important à jouer".

Cette spécificité repose sur trois types d'arguments : le poids historique des associations, leur place au sein de l'économie sociale et leur rôle démocratique.

Ainsi, toutes les personnes rencontrées ont beaucoup insisté pour replacer les ONG palestiniennes dans leur contexte historique. Les ONG palestiniennes ont constitué depuis longtemps un réseau d'entraide visant à pallier aux multiples carences infligées par l'occupation israélienne et l'absence de l'Etat. Elles se sont constituées par étapes successives. Nous pouvons parler de "générations" différentes LONG qui peuvent être classées à la fois selon la période de leur création et leur nature.

Moustapha Barghouty, le fondateur de l'Union des comités de secours médical palestinien (UPRMC) distingue cinq générations successives, dans un article écrit pour l'université de Bir Zeit

1. Les associations charitables et d'entraide, qui représentent la plus ancienne forme d'associations existantes en Palestine. Elles ont joué un rôle important dans la société, mais sont restées profondément influencées par la structure traditionnelle de la société.

2. Les organisations populaires, telles que les organisations de femmes, les syndicats, le mouvement de travail volontaire etc. Ces comités et associations ont représenté un énorme pas en avant dans la mobilisation et l'organisation de la population face à l'occupant, en dépit d'une répression violente continue. Elles ont joué le rôle de véritables écoles pour le peuple palestinien, dont sont issus nombre de cadres palestiniens.

3. Les instituts et organismes de développement, parmi lesquels les comités agricoles, médicaux etc... Tout en défiant les autorités d'occupation, leur principal apport est d'avoir largement contribué à mettre sur pied une infrastructure de résistance à l'occupation dans des domaines sociaux, en offrant un ensemble de services aux populations les plus précarisées.

4. Les centres et les instituts de recherche, d'information et des droits de l'homme. Ils ont joué un rôle important sur le plan de la mobilisation et de la formation intellectuelle pour un large public.

5. Les organismes et les organisations de défense des droits et des intérêts des groupes sociaux spécifiques, plus récents. Par exemple, les associations pour handicapés.

Au milieu des années 70, on assiste dans les Territoires palestiniens occupés par Israël à un essor important des mouvements de masse puis des organisations de développement. Dès les années 80, les autorités d'occupation engagent une âpre lutte pour tenter de réprimer ce large mouvement de construction d'organisations

populaires et civiles. Mohamed Zenedine donne un exemple de cette répression à l'encontre des ONG. Alors que son association médicale avait projeté de faire une campagne de sensibilisation dans le camp de réfugiés de Jabalya (Gaza), elle fut traduite devant la justice pour "avoir travaillé sans l'autorisation du gouvernement israélien".

Enfin, le soulèvement populaire, l'Intifada, a lui même provoqué une expansion des différentes organisations, institutions. L'intérêt accru de la communauté internationale pour la situation dans les Territoires occupés a encouragé cette tendance et a favorisé l'apport de moyens financiers sans précédent. En témoigne par exemple, le développement de structures pour enfants et adolescents créées durant l'Intifada, mis en évidence par une étude menée par ERM (Enfants réfugiés du Monde).

L'apport multiple des ONG dans la période de transition

Les ONG ont par ailleurs un rôle pratique à jouer dans cette période de transition. Haïdar Abdel Shafi rappelle que de nombreuses ONG sont indispensables car offrent des services que l'Etat ne pourra pas offrir. Il évoque notamment les nombreuses associations spécialisées dans la réhabilitation pour handicapés. Il signale qu'il n'y a aucun programme prévu pour l'instant dans le gouvernement.

C'est le même exemple qui est repris par Mohamed Zenedine. Il rappelle en effet que les ONG qui interviennent dans le domaine de la réhabilitation pour handicapés dépassent largement le cadre strictement médical : "la santé n'occupe que 10 % de notre travail. Il faut en effet prendre en compte tous les autres aspects : l'éducation, le travail social, l'habitat etc..."

C'est encore cette nécessité d'ordre pratique qu'évoque Ibrahim Abdelkrim lorsqu'il déclare "compte tenu de la lourde tâche que le gouvernement a à accomplir après 27 ans d'occupation, il a tout intérêt à se baser sur l'expérience des ONG". Le PARC a en effet accumulé une expérience certaine dans le domaine agricole depuis sept ans.

Moustapha Barghouty nous donne des chiffres qui font effectivement réfléchir. Il rappelle que dans le domaine de la santé, les ONG sont à l'initiative d'au moins 60 % des services de santé primaire et de 49 % des soins hospitaliers. Dans l'éducation, les ONG couvrent 100 % de l'éducation pré-scolaire et dirigent une fraction importante des écoles non gouvernementales.

L'ampleur et la signification de ces chiffres suffit à nous faire comprendre la nécessité du maintien des ONG. Pour Moustapha Barghouty, le gouvernement palestinien à venir, quel qu'il soit, sera incapable de reprendre à son compte l'ensemble de ces responsabilités, du fait des ressources limitées dont il dispose. Si malgré cela, il tentait de le faire, il devrait surmonter plusieurs obstacles. L'Autorité aurait des difficultés à gérer ces services avec le même degré de compétence et d'efficacité (que les associations) alors qu'il aurait par ailleurs un nombre impressionnant d'autres tâches à gérer.

Ainsi, les principales raisons du maintien des ONG résident dans l'ampleur du travail qu'elles ont mené jusqu'à présent, l'expérience qu'elles ont accumulé depuis des années, la connaissance qu'elles ont de la situation, des besoins et des priorités. Autant d'éléments qui leur confèrent objectivement une place déterminante dans cette période de transition et qu'elles peuvent faire valoir à juste titre auprès du gouvernement. Mais ce pragmatisme à lui seul ne risque-t-il pas de se retourner contre le tissu associatif à plus long terme? Sa légitimation sur le long terme relève de raisons au moins autant pragmatiques que politiques.

Outre la nécessité d'ordre pratique, les ONG jouent un rôle essentiel en faveur de la démocratie. Un aspect souligné par toutes les personnes rencontrées. Mohamed Zenedine rappelle le sens de la déclaration de principes signée par de nombreuses ONG en Janvier 1994 : "cette plateforme entendait rappeler que la présence des ONG témoigne de l'existence d'une démocratie, qu'elle était un moyen de faire pression sur le gouvernement pour améliorer ses services". Il rappelle par ailleurs qu'elles doivent rester indépendantes à l'égard du gouvernement. "Les associations sont libres de suivre une ligne politique qui n'est pas celle du gouvernement". C'est en l'occurrence le cas de son association qui a pris position contre les accords du Caire.

Cette insistance répétée sur le rôle que les ONG doivent jouer pour favoriser l'émergence d'une réelle démocratie renvoie aussi à leurs multiples craintes pour l'avenir.

Fiche rédigée par Thérèse Collinet de l'association "Enfants Réfugiés du Monde" (ERM), à partir de plusieurs entretiens réalisés avec 3 responsables palestiniens cités en tête. ERM intervient depuis plusieurs années dans la bande de Gaza où il dirige, en partenariat avec cinq comités de femmes palestiniennes, un centre pour enfants et adolescents. de l'association "Enfants réfugiés du monde". Texte de l'auteur.

Faiblesses et vivacité des courants civiques en ex-Yougoslavie

DREANO Bernard, membre du Presidium de l'"Helsinki Citizens Assembly" (siège à Prague). Il s'agit d'un réseau rassemblant des centaines de groupes civiques et démocratiques en Europe de l'Est et de l'Ouest); Président du Comité français de l'Assemblée Européenne des Citoyens.

Pourquoi la République fédérative socialiste Yougoslave a-t-elle éclatée ? Comment se fait-il que des forces sociales opposées aux délires ethniques, dont l'existence était ancrée dans toutes les Républiques ex-yougoslaves, aient été impuissantes ? Quelles sont les réalités actuelles et futures des forces antichauvines issues de la société civile ? Ces questions sont liées. Sans entrer dans de long développement on peut tracer à grands traits les mécanismes à l'oeuvre, affectant en particulier les populations slaves entremêlés, à la langue quasicommune, des catholiques croates, des orthodoxes serbo-monténégrins et des musulmans de Bosnie et du Sandjak, c'est à dire les populations directement touchés par la guerre. On laissera de côté ici les aspects concernant les minorités non slaves albanaises, hongroises, etc... et la périphérie macédonienne ou slovène.

La crise yougoslave : trois mécanismes internes

Il faut tout d'abord souligner que la crise yougoslave, comme beaucoup d'autres crises contemporaines de même nature (Algérie, souscontinent Indien, Caucase par exemple), se nourrit essentiellement de facteurs endogènes. Celle-ci bien entendu subit les effets des grands événements mondiaux mais elle n'est que peu influencée par les éventuelles manipulations politiques de puissances extérieures.

Très schématiquement, la crise puis le drame yougoslave voient la combinaison de 3 mécanismes essentiels

- la délégitimation du pouvoir (communiste yougoslave) en place;
- la légitimation du nationalisme chauvin, d'abord comme récit, puis comme pratique politique puis militaire;
- l'atonie, puis le désarroi des mouvements démocratiques dans la société civile, malgré leur persistance.

La délégitimation du pouvoir communiste au profit des nationalistes

Le régime titiste bénéficiait d'une forte légitimité (libération nationale, indépendance, croissance économique, et relatif libéralisme culturel). Ces fondements se désagrègent de 1968 à 1990. Le despotisme communiste (même décentralisé en Yougoslavie) ne permet pas aux nouvelles générations de trouver

les espaces culturels et politiques auxquels elles aspirent; l'évolution du contexte international prive le pays de la "prime géopolitique" de non aligné.

Comment le vide politique ouvert par la crise du titisme a-t-il été comblé par les courants nationalistes chauvins et non par une quelconque forme d'opposition démocratique? Pour le comprendre il faut revenir un peu en arrière : la victoire des Partisans en 1944-1945 n'est pas seulement celle du mouvement de libération nationale, mais aussi celle d'une des fractions de la guerre civile que menaient aussi les Oustachis (fascistes croates responsable d'action de génocide à l'encontre des juifs, des tziganes et des serbes), et les Tetchniks (extrême droite monarchiste serbe).

En observant, au passage que les principaux terrains des combats de cette guerre passée correspondent aux champs de batailles actuel, on soulignera que les partisans de Tito étaient les seuls à offrir une solution aux civils de toutes les communautés (serbo-orthodoxe, croato-catholique, musulmane, autres), celle de la deuxième Yougoslavie fondée en 1943.

La crise de cette deuxième Yougoslavie va réveiller les antagonismes d'alors, sans doute car l'unité-yougoslave d'après 1945 a été faite, de manière volontariste, dans le contexte communiste non démocratique. Les sentiments identitaires ont été refoulés vers le domaine souterrain des "récits mythiques".

Les "récits" vont nourrir un "fondamentalisme nationaliste" au début des années 80, d'abord serbe, intellectuel (l'écrivain Dabrica Cossic) puis politique (anticommuniste), enfin va servir d'idéologie de substitution a une partie du pouvoir (Slobidan Milosevic). Le phénomène, étalé sur une dizaine d'années va provoquer l'apparition d'un "fondamentalisme nationaliste" croate (incarné par Franjo Tudjman), au détriment d'une version confédéraliste modérée du nationalisme croate, puis, plus tard le nationalisme musulman, moins violent, d'Alije Izetbegovic.

L'échec des courants civiques

Chacun de ces fondamentalismes nationalistes a construit un récit mythique ethnique, de représentation d'une communauté unifiée, délimitée et menacée. La "délimitation" nie l'existence de millions de familles "mixtes" et marginalise les autres minorités (non slaves). La menace mythique (de type, la Serbie "rempart anti-islamiste et opposante aux desseins hégémonique allemands") justifiait par avance les atrocités. Le succès de ces idéologies provient de leur implantation dans une partie de l'intelligentsia, comme par exemple l'Académie des sciences de Belgrade. Les courants civiques, pourtant influents dans la société, n'ont en général pas perçu l'ampleur du phénomène, puis ils n'ont pas su s'y opposer. Et ceci pour plusieurs raisons

- Le phénomène tient à leur insertion sociale. Le communisme leur avait barré tout accès aux sphères du pouvoir étatique ou économique et aux appareils culturels d'Etat (pas seulement les médias). Ils étaient par contre très influents dans des secteurs plus marginaux (comme le monde du théâtre ou toute "la scène rock " et la partie de la jeunesse qui s'y identifiait). Malgré tout, il existait un peu partout des "réformateurs éclairés" (ex : Ante Markovic, le dernier Premier ministre réellement

yougoslave), mais trop technocrates pour comprendre que le terrain privilégié du fondamentalisme nationaliste se situait au niveau culturel.

- La deuxième raison tient à leurs divisions politiques, car les courants divergeaient sur deux questions essentielles : anticommunisme ou réforme du communisme, "yougoslavisme" ou acceptation de l'éclatement ou de la confédéralisation.

Des courants faibles, mais encore vivaces

Quand la guerre a éclaté, ces divers courants ont donc réagi de manière éclatée, sous la pression d'une situation interne très différenciée entre la Croatie, la Bosnie Herzégovine et la Serbie, voire entre les diverses régions de ces trois républiques. Ils n'ont donc pas pu représenter une solution crédible pour les civils de chaque communauté, tout au plus une référence morale.

De plus, il est très vite apparu que leur coordination nécessitait un apport, sinon une médiation extérieure (par exemple à l'occasion de la Caravane pour la paix organisée en septembre 1991 par la Helsinki Citizen's Assembly). Il faudra attendre la création en 1992 du "Forum de Verone" pour que les différents courants démocratiques des différentes républiques trouvent un lien (extérieur), de confrontation et de débat.

Cette évolution n'a pas empêché pourtant l'instauration rapide de lieux fonctionnels entre groupes "antichauvins" agissant sur le même terrain. La mainmise des nationalistes serbes et croates sur les grands médias (instrument essentiel de propagation de la haine) TV, radio, journaux, n'a pas empêché quelques journaux ou radios indépendants de survivre et d'échanger des informations : ainsi, Radio ZID, Radio 99 de Sarajevo, Radio Tuzla au nord de la Bosnie et Radio 92 et TV B 92 à Belgrade, les journaux Feral Tribune (Croatie), Vreme (Serbie), Monitor (Montenegro) et Dani (Sarajevo), etc... De même une certaine collaboration s'est établie entre les défenseurs des droits de l'homme et plus généralement de l'Etat de droit, avocats, etc... soutenus de l'extérieur par l'association IZBOR, la Fédération internationale de droits de l'homme (FIDH) ou d'autres...

Ces petits groupes disposent-ils de relais dans la société civile ? Existe -t-il d'ailleurs une société civile échappant au contrôle des appareils d'état et des nationalistes ? Oui sans doute, mais à petite échelle. Vivace dans certaines villes frontalières comme RIJEKA (Croatie, proche de l'Italie), SERBOTICA (Serbie, proche de la Hongrie), à travers des regroupements visibles tels le Cercle 99 de Sarajevo ou le Forum Civique de Tuzla (BosnieHerzegovine), le comité de Paix de Pancevo (banlieue de Belgrade) ou les groupes de femmes de Zagreb ou Belgrade...

Mais il est frappant de constater la difficulté pour les courants d'être représentés au niveau politique (dans les quelques espaces laissés par les pouvoirs) . L'opposition civique serbe est marginalisée, les partis politiques (libéraux et socio-démocrates) en Croatie et dans les parties non occupée de la Bosnie Herzegovine conservent, en revanche, une certaine influence.

La faiblesse des courants civiques renvoie sans doute à la faiblesse, antérieure à la guerre, de la société civile, due au communisme mais sans doute plus encore aux archaïsmes culturels locaux. La situation de guerre ou d'embargo a aggravé les choses, par le durcissement autoritaire qu'elle implique mais aussi par les centaines de milliers de départ d'individus (notamment chez les jeunes) autant d'acteurs potentiels émigrés à l'extérieur. Le maintien de forces civiques dépend dans une large part de l'appui physique, politique et moral venu de l'extérieur - nous avons souligné à quel point celui-ci est crucial pour assurer une liaison, matérielle et psychologique entre les républiques.

Pourtant les massacres, la "purification ethnique" et la propagande raciste n'ont pas éradiqué ces forces civiques. Elles demeurent capables, non seulement de perpétuer le dialogue au delà des "barrières ethniques" imposées par les armes mais aussi de préparer l'avenir.

Texte original rédigé par l'auteur.

Le dialogue transcaucasien : initiatives civiles dans une région européenne en conflit

VAN HA RTEN Marten; coordinateur néerlandais du réseau européen HCA (Helsinki Citizens' Assembly) en Transcaucasie.

L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki (HCA) est un réseau international d'ONG oeuvrant en faveur de la construction de la paix et la défense des droits humains, qui possède des agences dans pratiquement tous les Etats membres de la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe). L'objectif principal de la HCA est de mettre en place "par le bas" une intégration pacifique et démocratique de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. La résolution pacifique des conflits dans les régions d'Europe en guerre est l'un de ses principaux centres d'intérêt.

C'est dans ce cadre que s'intègre le projet de Dialogue Transcaucasien de la HCA, qui tend à encourager les initiatives civiles dans deux axes principaux de conflit . entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le Nagorny Karabakh, et en Géorgie, impliquant l'Abkhazie, l'Ossétie et le Caucase du nord (russe).

I- Quel rapport avec le conflit du Rwanda?

Bien sûr, le nombre de victimes estimé à environ 30000 pour les deux conflits n'est pas comparable à celui du Rwanda. Pourtant, il existe des similitudes frappantes concernant à la fois les origines et les conséquences du conflit, ainsi que le rôle de la communauté internationale. Par conséquent, les initiatives de paix civile et de droits humain qui se sont développées dans cette partie de l'Europe pourraient intéresser les homologues africains.

1- Personnes déplacées

La première similitude, et la plus frappante, entre les conflits du Caucase et du Rwanda est la crise des réfugiés. Les guerres au Nagorny Karabakh et en Abkhazie ont provoqué le déplacement de 1,5 million de personnes, concentrées sur un territoire réduit. La plupart des réfugiés sont victimes de violents "nettoyages" ethniques. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés et les centres surpeuplés, surtout en Azerbaïdjan et en Géorgie, sont abominables, sans réelle perspective d'un retour sans danger.

2- Génocide

A cet égard, la deuxième similitude est le transfert forcé de population par "nettoyage" ethnique à petite dose. Bien que d'après les normes internationales, le Caucase ne soit pas une région touchée par le génocide, les craintes et les allégations de génocide pèsent d'un poids important. Les Arméniens, en particulier,

ont perçu le conflit armé dans l'enclave du Nagorny Karabakh comme la continuation des événements de 1915, lorsque la population arménienne de Turquie fut massacrée. Les Azerbaïdjanais ont tendance à s'aligner sur le démenti officiel turc du génocide et à renvoyer l'accusation aux autres. Les deux parties utilisent une propagande reposant sur des atrocités afin de faire valoir leurs revendications.

3- Déportation de masse

Les motivations et les justifications des conflits de Géorgie et du Caucase du nord sont envahies de souvenirs, déformés ou non, de la terreur massive qui régnait sous Staline. Cela vaut en particulier pour le conflit (très peu connu) entre les Ossètes et les Ingouches. Ces derniers faisaient partie des "peuples punes" qui subirent des déportations massives vers l'Asie centrale en 1944. La méthode stalinienne n'était pas le génocide mais "l'omission" totalitaire les cartes et les manuels ethnographiques ont été modifiés, comme si les communautés ingouches n'avaient jamais existé. De retour dans leurs anciens villages, ils sont maintenant confrontés à des conflits territoriaux extrêmement violents.

4- Présence internationale

La troisième similitude est la présence inappropriée de la communauté internationale. Son absence virtuelle dans la région du Caucase fait partie d'une tradition : en fait, la Société des Nations (le précurseur des Nations Unies) ne fit presque rien pour les victimes arméniennes des massacres et les alliés occidentaux facilitèrent même les déportations des Ingouches. Dans le cadre de la CSCE, un mécanisme prudent est actuellement mis en place pour contrôler un cessez-le-feu et encourager des mesures pour instaurer la confiance dans le conflit du Nagorny Karabakh ; une petite mission de la CSCE promet également la mise en place d'une institution démocratique en Géorgie.

Comme au Rwanda, les ONG internationales prennent la tête dans les domaines de l'aide humanitaire, du contrôle des droits de l'homme et de la (re)construction de la société civile.

II- Initiatives civiques

Le Dialogue Transcaucasien est fondé sur des contacts et des relations amicales régulières "interconflits" entre citoyens. La HCA facilite ces contacts, fournissant une plate-forme internationale civique à des déclarations et des actions communes.

1- Tables rondes

C'est pourquoi, au cours d'une Caravane de la Paix internationale de la HCA en août 1992, des "tables rondes" se sont tenues dans toutes les capitales de la Transcaucasie, instaurant des comités HCA en Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, ainsi que dans la région contestée du Nagorny Karabakh. Chaque comité sert de plate-forme aux ONG et aux personnes locales, qui sont mandatées pour trouver les

moyens de résoudre les conflits de façon pacifique et pour mettre en place une société civile.

Une attention particulière a été portée à la création de symboles politiques. Ainsi, la HCA a facilité la visite mutuelle de deux femmes qui militent pour la paix, en tant que coordinatrices des comités arménien et azéri (elles ont toutes deux reçu le Prix Olof Palme de la Paix en 1992).

En 1992, la région limitrophe du Kazakh-Ejevan, où les Arméniens et les Azéris s'étaient rencontrés pour la première fois afin de dialoguer, fut également déclarée "couloir de la paix" de la HCA. Bien que cette région soit ensuite devenue un lieu très conflictuel, les réunions traditionnelles qui s'y tenaient ont repris après le cessez-le-feu. Les organisations de jeunes sont particulièrement impliquées dans l'élargissement du dialogue. La percée se caractérise ici par des négociations entre les résidents et les réfugiés du Nagorny Karabakh, abordant les problèmes d'un futur commun.

2- Action pour les droits humains

En dehors du symbolisme politique, la continuité du dialogue est garantie par une coopération active dans le domaine de la protection des droits humains. Les comités de la HCA ont mis en place un groupe de travail commun d'anciens otages pour s'opposer à un abus flagrant du droit humanitaire international. Etant donné que les distinctions entre les prisonniers de guerre, les otages et les prisonniers criminels sont floues, et que l'enlèvement et le "commerce" de civils sont devenus une pratique courante de guerre, ce groupe de travail joue un rôle de pionnier, améliorant l'autorité de la loi.

De plus, dans le contexte du processus de paix supervisé par la CSCE, la libération inconditionnelle de tous les otages est une mesure "classique" d'instauration de la confiance.

Enfin, on peut affirmer qu'une action coordonnée pour retrouver les personnes disparues, en enquêtant sur place dans les prisons privées et les camps de détention et en insistant pour leur libération, est une façon concrète de contrecarrer la propagande reposant sur des atrocités mentionnées ci-dessus. L'expérience accumulée ici pourrait être d'une utilité directe aux militants des droits humains dans d'autres régions en conflit.

3- Travail en réseau

Grâce aux tables rondes de la HCA, les réseaux informels de militants des droits humains, dont beaucoup étaient des intellectuels dissidents pendant la période soviétique, furent conservés plus ou moins intacts.

La Société Commémorative de Moscou était particulièrement impliquée dans la mise en place de réseaux en Transcaucasie et dans d'autres régions de conflit potentiel de l'ancienne URSS. Allier une action de défense des droits humains à la commémoration des victimes du totalitarisme stalinien était un moyen efficace de traiter de l'héritage historique commun et de s'opposer aux mythes nationalistes et

ethnocentriques. Faciliter la continuité des tables rondes et la communication à travers les nouvelles frontières nationales est une grande priorité.

4- Bureau international

Depuis les premières réunions à Kazakh-Ejevan, les comités ont fait beaucoup d'efforts pour rendre les contacts politiquement visibles, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le soutien international par le biais de délégations s'est révélé trop sporadique. A la demande de tous les comités, la HCA met actuellement en place un Bureau international de la HCA à Tbilisi en Géorgie. Il sera dirigé par deux directeurs internationaux et une équipe "inter-conflits" de personnes de liaison.

Hormis sa fonction pratique de liaison, un tel Bureau sert à instaurer (ou restaurer) la confiance en la communauté internationale. Il constitue également un exemple normatif, indiquant les façons de rendre le rôle des agences et des mécanismes de l'ONU et de la CSCE plus actif dans la prévention et la résolution des conflits violents.

Texte original de l'auteur, rédigé à La Haye; octobre 1994.

Que signifie la notion de société civile au Mexique ?

AUBRY André, historien et anthropologue français, a créé INAREMAC qui vise à restituer aux Indiens du Chiapas leur histoire collective; vit au Mexique.

La secousse de 1994 dans l'Etat du Chiapas reflète un dynamisme dont les racines plongent dans notre histoire et qui est porteur de nouveautés pour l'avenir.

Une nouvelle phase dans la volonté de changement

Avec la décennie perdue des années 1980 et la question de la dette insolvable, source d'une nouvelle dépendance, la bataille essentielle en Amérique Latine est devenue celle de la société civile et de ses organisations indépendantes.

Le concept de "libération nationale" traverse toute cette évolution. Il est la justification de la guérilla, la visée et l'espoir des insurgés, l'alternative au contestable développement; il est aussi l'objectif pacifique de la lutte légale et non violente de la société civile. Cependant, l'accent sur le civil (société civile, résistance civile, insurrection civile) indique que nous entrons dans une nouvelle phase de la lutte pour le changement.

L'échec des partis politiques

Sous le septennat de J. Lopez Portillo, les partis sont légalisés et reçoivent une aide financière pour leur fonctionnement, ce qui était pour le gouvernement une manière de les contrôler. Lors des élections présidentielles de 1982, de nombreux Indiens se mobilisent au côté du PSUM (Parti Socialiste unifié du Mexique). Après sa défaite, celui-ci oublia ses électeurs des profondeurs de la selva et des hauts plateaux en se contentant de leur laisser une partie de l'argent non dépensé pendant la campagne présidentielle pour des programmes de développement de dernière heure.

Essor et déclin de la société civile

Dans les bidonvilles de Mexico ou les nouvelles villes pétrolières, à la campagne et au sein des ejidos ¹⁾, un effort quotidien de conscientisation s'est effectué en profondeur. Des "organisations" ouvertes, dont les membres n'intéressaient pas les partis classiques; ont pris consistance : ils étaient considérés comme politiquement irrécupérables par les "avant-gardes". Mais leurs micro-réalisations attiraient l'argent des ONG, qui y voyaient l'amorce d'une société alternative gérée par les exclus eux-mêmes.

A la différence' des partis, ces organisations "indépendantes" tenaient un discours sans dogmatisme et accessible aux analphabètes. Leur force et leur valeur ne tenaient ni à un homme ni à une tendance mais à leur type d'organisation. Sans visée nationale, ce mouvement avait un impact local ou

régional, là où n'allaient ni les politiques professionnels ni les fonctionnaires officiels.

Le tremblement de terre de Mexico en 1985, qui prenait au dépourvu les institutions officielles, révéla au monde l'imagination et l'efficacité de ces organisations indépendantes de la société civile. Elles sauvaient des vies, créaient des logements; l'anonyme Superbarrio Gomez (une espèce de superman Dupont) agglutinait les enthousiasmes, convoquait les bras, regonflait les énergies, mettait en question les mesures institutionnelles et réussit même à faire tomber le ministre de l'urbanisme.

Les nouveaux espaces sociaux ainsi conquis devenaient potentiellement subversifs. La popularité de la société civile était telle que le Président de la République ne pouvait la réprimer : il se contenta de la plagier et l'acheta par le moyen classique du clientélisme, il l'infiltra et la réduisit au silence. Le président Salinas (1988-1994) compléta ce travail avec plus de méthode, en proposant à ceux qui refusaient de se "vendre", de servir au plus haut niveau de l'Etat, démantelant ainsi le niveau local.

Le nouveau président, M. de la Madrid Hurtado, occupé par la crise de la dette, ne se rendit pas compte tout de suite de la mobilisation de la société civile, du fait que celle-ci ne passait ni par les partis de la réforme politique ni par le calendrier électoral.

C'est l'éclipse de la société civile par le contrôle, l'asphyxie ou l'entrée dans la clandestinité, qui remis en selle une guérilla d'un genre particulier au Chiapas - un fait connu bien qu'officiellement nié.

Le réveil mexicain

Les faits et les paroles ne laissent aucun doute: il ne s'agissait pas d'une guérilla classique, ni par ses effectifs considérables, ni par son organisation, ni par ses propos, puisque l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) ne prétendait pas prendre le pouvoir mais au contraire poussait la société civile à le prendre. Celle-ci répondait immédiatement : plus de 200 organisations se regroupaient dans le Conseil par Etat des Organisations indiennes et paysannes (CEOIC) et se déclaraient solidaires de l'EZLN, tout en exprimant leurs réserves quant au choix de la voie armée.

Dans le cadre des futures conversations de paix, (EZLN demandait à la société civile d'assurer les conditions du dialogue, à quoi 282 ONG de tout le pays répondirent en créant l'"Espace de paix" (ESPAZ). Du 22 février au 2 mars 1994, pendant le dialogue de la cathédrale, ces mêmes ONG faisaient pression à la fois pour que les Zapatistes ne rendent pas les armes et pour qu'ils ne les utilisent pas. En juillet, à un moment de forte tension dans les discussions avec le représentant du gouvernement, l'EZLN demandait à la société civile de se manifester à nouveau par le biais d'une convention nationale démocratique.

Du 6 au 9 août 1994, à Aguascalientes, une foule de 6 à 8000 délégués, invités et observateurs se réunissait au titre de la société civile. La presse

indépendante du pays et celle de l'étranger étaient présentes ainsi que d'innombrables ONG en plus des intellectuels, des militants sociaux, des délégués des conventions des différents Etats de la Fédération et des organisations indiennes de toutes les ethnies; sans oublier les vieux Fronts, Blocs et Convergences, les militants des bidonvilles de l'époque du tremblement de terre et même Superbarrio Gomez. A cette occasion, le chef de l'armée zapatiste, Marcos, devait déclarer "Désormais, 1 EZLN ne se *gouverne pas seule, elle* obéit à la Convention. *Elle* ne prend pas la direction du *mouvement, elle* l'appuie". L'EZLN se présentait ainsi comme la défense alternative dont se dotait la société civile.

Le spectre de la fraude électorale faisait craindre une reprise et même une escalade du mouvement armé Après les élections présidentielles du 21 août. Mais le mot d'ordre fut autre : si la fraude devait se confirmer, la Convention appliquerait une stratégie de "résistance civile"; et si la situation devait empirer, celle de l' "insurrection civile".

Le concept de société civile

Au Mexique, il faut attendre la fin du XVIIIème siècle pour voir apparaître de nouveaux mots, de nouveaux concepts : la "patrie" dont les gardiens sont les "citoyens", dotés de nouveaux droits et collectivement responsables de la "nation". C'est en ces temps lointains qu'émerge la société civile. Elle est formée par des "sociétés", comme l'omniprésente "Société économique des amis du pays dont les fondateurs furent partout des héros de l'indépendance"; par les autorités naturelles de quartier; par les différentes professions, souvent corporatives; ainsi que par les institutions religieuses et militaires. Cette Société est entrée en conflit avec l'Etat dit de droit, une manière de souligner que le droit (et la raison) d'Etat étaient les seuls légitimes.

La démocratie est née le jour où les citoyens sont parvenus à soumettre l'Etat à la société, l'un et l'autre reliés et réconciliés dans la nation qui les englobe. Au Mexique, la réappropriation de la démocratie par les citoyens s'accompagne d'un glissement de concepts : depuis la Constitution de 1917 la souveraineté réside dans le "peuple", un mot qui explicite ou remplace celui de "nation". Glissement parallèle : les formes d'organisation que se donne le peuple, même si c'est de façon provisoire ou révocable, sont celles de la société civile comme expression de la "volonté populaire". Un vocabulaire, que semble-t-il, l'Etat s'approprie en le falsifiant quand il célèbre son triomphe électoral d'aujourd'hui.

(1) l'ejido est une forme de propriété sociale de la terre au bénéfice des communautés indiennes

Texte résumé d'un article de l'auteur paru dans *DIAL* (diffusion de l'information sur l'Amérique latine), n°1916. Octobre 1994.

Brésil : l'expérience de la société civile sous le régime autoritaire (1964-1985) et de nos jours

GOMEZ DE SOUZA, Lufz Alberto, du centre Joao XXIII/Ibrades

1. Le processus de développement

Au Brésil, ce processus s'est toujours trouvé étroitement dépendant de l'Etat. Au cours de la période précédant la dictature militaire, entre 1950 et 1964, c'est l'Etat qui constituait l'axe central des programmes sociaux : ce fut le cas avec la création de la SUDENE, Superintendance pour le Développement du Nordeste, en faveur du développement de cette région, frappée par la misère et de terribles sécheresses, ou de la SUDAM, Superintendance pour l'Amazonie. De même, l'émergence du mouvement syndical, dans les années 40, s'est faite sous l'égide et le contrôle du ministère du Travail. Sous le régime militaire autoritaire (1964-1985), la société a cherché à s'organiser hors du cadre étatique, voire parfois contre l'Etat. Les partis politiques traditionnels ont disparu au profit d'un système bipartite de création totalement artificielle et les syndicats officiels ont perdu ce qui pouvait leur rester de capacité revendicative.

Dans un premier temps, seul s'est maintenu l'espace de liberté offert par l'Eglise catholique. Grâce au respect qu'elle inspirait et au prestige international dont elle jouissait, grâce, même, à la présence en son sein d'une frange conservatrice favorable au régime autoritaire, l'Eglise a en effet pu demeurer une plate-forme de discussion où il était possible d'aborder librement les problèmes sociaux et d'où ont émergé diverses initiatives destinées à faire face aux problèmes de l'accès à la terre, du logement, de l'emploi, de la santé, etc.

C'est ainsi qu'apparurent dans les années 70 les Communautés ecclésiastiques de base et la Commission pastorale de la Terre.

Peu après, toutefois, à mesure que le régime autoritaire relâchait son emprise, les associations de résidents, clubs de mères de familles, mouvements d'entraide contre la hausse des prix, mouvements de jeunes et autres mouvements de lutte pour les droits de l'homme ont commencé à se développer, à partir notamment des mouvements constitués au sein de l'Eglise elle-même. Des professionnels contraints de quitter l'université ou privés de leur emploi dans la fonction publique ont créé des organisations non-gouvernementales (ONG) dont la vocation était de prodiguer conseils et autres services aux mouvements populaires. C'est ainsi que s'est progressivement constitué un vaste réseau d'organisations relevant de la société civile.

2. Principales difficultés rencontrées par la société civile pendant la période autoritaire

2.1. Se protéger de la répression et de la censure: il a fallu pour ce faire compter sur l'appui de l'Eglise catholique, de membres renommés des professions libérales (avocats, universitaires, journalistes), d'organisations nationales (l'Association brésilienne de la presse et l'Ordre des avocats du Brésil), des ONG nationales elles-mêmes et d'ONG internationales (comme Amnesty international).

2.2. Le problème du financement : celui-ci était principalement d'origine internationale et provenait d'agences européennes, canadiennes et, également, américaines - quoique ces dernières se soient heurtées dans un premier temps à une certaine méfiance, de la part des secteurs les plus fortement politisés. Plusieurs de ces agences étaient liées à des mouvements d'obédience religieuse (CCFD et CIMADE pour la France, Misereor et Adveniat pour l'Allemagne, CEBEMO, ICO et VASKENATIE pour les Pays-Bas, Développement et Paix pour le Canada, etc.). D'autres étaient liées à des groupements politiques sociaux-démocrates (Friedrich Ebert en Allemagne). Cette situation s'est traduite par une certaine dépendance et a même entraîné une crise lorsque ces agences ou grosses ONG ont réduit le flux des financements destinés à l'Amérique Latine, au profit de l'Afrique, devenue prioritaire, puis de l'Asie, objet d'un intérêt croissant, et plus récemment de l'Europe de l'Est. La grande difficulté est alors devenue de savoir comment employer dans l'immédiat l'aide internationale de façon à pouvoir ensuite poursuivre les actions en cours au moyen de ressources propres, comment parvenir à un certain niveau d'autofinancement, même partiel, rechercher des subventions nationales, etc. De plus, plusieurs de ces projets avaient, dans une première étape, "vu beaucoup trop grand" par rapport aux crédits disponibles ou engendré une bureaucratie interne qui absorbait une bonne part de leurs ressources; la raison d'être de ces projets étant parfois davantage d'employer des technocrates exclus de la fonction publique ou de l'université que de rechercher véritablement des réponses aux besoins de la société.

2.3. Le thème de la continuité : certains ont reproché à beaucoup de ces initiatives leur caractère ponctuel et leur courte durée de vie. Ce n'est pourtant pas nécessairement un défaut. Le contraire, en effet, pourrait être pire : des mouvements et des associations se maintiennent parfois par la seule force de l'inertie et de la routine, et continuent à exiger un financement même après avoir réalisé leurs objectifs. Il est souvent plus facile de créer une association que de la supprimer. L'important, comme nous le montre l'expérience brésilienne, ce n'est pas tant la continuité des associations que leur capacité à se transformer, voire même à disparaître et céder la place à d'autres lorsque l'évolution des besoins de la société le justifie. La société civile est un lieu de grande mobilité et l'apparition ou la disparition continuelles d'associations ou de mouvements peuvent être signe de vitalité.

2.4. Rapports avec les formations politiques: sous le régime autoritaire, de nombreuses formations politiques d'opposition se trouvaient dans la clandestinité et l'une de leurs tactiques consistait à agir par le truchement des associations de la société civile. Plusieurs de ces partis, qui se posaient comme l'avant-garde du mouvement populaire, avaient adopté un comportement manipulateur et autoritaire.

De plus, ils disputaient leur hégémonie à d'autres formations de gauche. Cette attitude se trouvait parfois en porte-à-faux avec la spontanéité et l'esprit participatif de divers mouvements.

C'est ainsi, par exemple, qu'à Sao Paulo, un mouvement de défense des consommateurs pauvres, le "Mouvement du coût de la vie", particulièrement bien implanté dans les banlieues de la ville, s'est trouvé au centre de luttes d'influence entre deux formations de gauche. La victoire de l'une d'entre elles, qui a pris de facto les rênes du Mouvement, s'est traduite par une perte nette de vitalité et l'éloignement de nombreux responsables populaires locaux.

3. Problèmes et expériences depuis la fin du régime autoritaire

Avec l'engagement du processus démocratique à partir de 1985 (mais en fait dès 1980) et le retour des élections libres, les partis politiques ont retrouvé la possibilité de se développer en toute autonomie et l'on a assisté au renouveau du mouvement syndical, affranchi de la tutelle incontournable de l'Etat et dès lors plus combatif. Pour tenir compte de cette nouvelle donne, il a fallu repenser les mouvements relevant de la société civile.

3.1. Rapports avec l'Etat : conséquence de la situation antérieure, l'Etat suscitait une certaine méfiance. Il importait donc de préserver son autonomie et d'éviter toute cooptation par le pouvoir politique, mais la volonté d'affranchir entièrement de ces deux entités relevait sans doute d'un purisme par trop idéaliste. Il est en effet essentiel que les associations de la société civile fonctionnent en bonne articulation avec les organes du pouvoir, participent au processus décisionnel pour tout ce qui concerne les questions sociales (éducation, santé, transports, emploi, etc.) et aient accès au financement assuré par l'Etat lui-même.

3.2. Privilégier l'espace local : il existe à l'heure actuelle un certain effort en faveur de la décentralisation des services sociaux (santé, éducation, logement), ce qui devrait faciliter le dialogue entre société civile et société politique, tout du moins au niveau local. Dans le cas d'un pays aussi vaste que le Brésil, il est important de bien faire la différence entre les différents niveaux du pouvoir politique : l'Union (l'Etat national), les différents Etats de la Fédération (comme les Etats-Unis, le Brésil est une fédération d'Etats dotés théoriquement d'une certaine autonomie, quoique, en pratique, il existe une forte centralisation) et, surtout, le pouvoir municipal. C'est à l'échelle municipale, celle de l'espace local, que l'articulation entre société civile et société politique peut le mieux fonctionner. Au Brésil, le pouvoir municipal appartient aux "prefeituras" (détentrices de l'exécutif municipal) et aux "câmaras de vereadores" (conseils municipaux), élus au suffrage universel direct.

On a assisté ces dernières années à des expériences intéressantes de conquête du pouvoir municipal par des partis populaires. Ainsi, le Parti des Travailleurs, qui a placé des représentants dans les "prefeituras" de capitales d'Etats telles que Sao Paulo, Porto Alegre, Belo Horizonte ou Vitória et peut espérer, cette année, remporter le mandat de Gouverneur de Brasflia, la capitale du District fédéral. C'est un nouveau mode de gouvernement qui s'esquisse dans le pays. Expérience créative, le budget participatif a permis, à la faveur de discussions menées dans les quartiers de la ville, de définir les priorités en matière de services et d'associer les

habitants à la planification des dépenses municipales. Plusieurs membres des administrations municipales concernées avaient d'ores et déjà acquis, en tant que dirigeants d'associations ou de mouvements, une expérience puisée dans la société civile.

Le problème n'en reste pas moins, dans ce contexte, de survivre sans sacrifier son indépendance et de savoir maintenir son autonomie, même lorsque le pouvoir local change d'orientation politique. Le cas s'est présenté à Sao Paulo lors des dernières élections municipales, qui ont vu la défaite du PT (Parti des Travailleurs) face à un candidat conservateur hostile aux masses populaires: les associations d'aide sociale qui collaboraient avec la "prefeitura" ont dû repenser leur action, ne serait-ce que parce qu'elles ne disposaient plus du même accès au pouvoir municipal.

De quelle façon la société civile peut-elle se montrer disposée à collaborer, y compris avec des administrations conservatrices et tenter, pour maintenir le dialogue, de dépasser les préjugés idéologiques, tout en conservant son autonomie d'action ?

3.3. Le fonctionnement par réseau : pour tenter de rompre leur isolement, les associations tentent de se constituer en réseaux, tant au niveau local qu'à l'échelle régionale et nationale. De leur côté, les ONG essaient de se regrouper au sein de l'ABONG, Association brésilienne des ONG. Il ne s'agit pas là de développer une nouvelle bureaucratie ou de soumettre la base à un nouveau dirigisme vertical, mais bien d'une articulation souple susceptible de permettre la circulation des flux d'information sans porter atteinte aux principes de diversité et d'autonomie.

Ces dernières années, de nouvelles associations à vocation sociale, particulièrement dynamiques, (féminines, afro-brésiliennes, indiennes ou écologistes) sont venues s'ajouter aux mouvements d'action populaire (mouvements des sans-terre, d'occupation du sol urbain, associations de quartiers). Ces mouvements expriment différentes revendications et demandent le respect de leur identité et de leur pluralisme. Ce sont d'ailleurs les associations de femmes qui ont été les premières à exiger la reconnaissance de leur droit à la différence, et cette revendication s'étend désormais aux autres associations d'inspiration sociale.

3.4. Le Mouvement contre la misère et pour la vie : créé à l'initiative de la société civile pour faire face au problème de la faim, ce Mouvement rassemble près de 30.000 groupements issus de la base, indépendants et décentralisés, qui s'efforcent de prendre en charge la distribution de vivres et, dans une deuxième étape, d'apporter des solutions au problème de la création d'emplois. Un Conseil de sécurité pour les questions alimentaires (CONSEA) mis en place par le Gouvernement fédéral appuie les initiatives en ce domaine mais ne décide pas des orientations. Il se distingue en cela du Programmé mexicain de solidarité (PRONASOL), dirigé par l'Etat, et dont le soutien au pouvoir en place s'est exprimé de façon bien réelle lors d'échéances électorales.

Dans le cas brésilien, le Mouvement a conservé son autonomie. Ses structures nationales sont réduites au strict minimum et, accordant une nette préférence aux dons alimentaires en nature, il s'efforce de manipuler le moins de

liquidités possibles. A Rio de Janeiro, la gestion des sommes versées au bénéfice du Mouvement a justifié la création d'un Fonds oecumenique contre la misère et pour la vie, administré par sept groupements religieux d'obédiences différentes (chrétienne, afro-brésilienne, israélite, hari-krishna, spiritiste...). Les sommes redistribuées par leurs soins sont allées cette année à soixante projets d'envergure modeste subventionnés chacun dans une fourchette de 2000 à 8000 dollars et choisis prioritairement pour leur action en faveur de l'enfance abandonnée et de la création d'emplois.

3.5. Le fléau de la violence : c'est l'un des plus grands problèmes des villes, particulièrement flagrant à Rio. Le mouvement Vive Rio, articulé autour de comités de quartier, s'efforce, pour ce qui touche à la prévention de la violence et au trafic de stupéfiants, d'organiser la communication entre la population, le pouvoir municipal et les autorités chargées d'assurer l'ordre public. C'est un travail de longue haleine, car les groupes responsables de violences et de trafic de drogue se sont déjà infiltrés jusque dans les différentes polices. Pas à pas, seule la mobilisation des citoyens permet encore d'éviter, par des initiatives positives, l'application d'une logique du "tout répressif" et le spectre d'une situation d'apartheid social.

Texte rédigé par l'auteur; traduit du portugais.

La Campagne contre la Faim et pour l'éthique en politique : analyse de l'émergence d'une citoyenneté brésilienne

CALAME Pierre, président de la Fondation pour le Progrès de l'Homme

La campagne contre la faim et pour l'éthique en politique, née il y a un peu plus d'un an en écho à la priorité affichée par le Gouvernement pour la lutte contre la faim, constitue au Brésil une forme de mouvement social de nature radicalement nouvelle.

1. Les origines de la campagne

Un mouvement de cette nature et de cette ampleur aurait été sans doute impossible il y a cinq ans. *"L'histoire du Brésil, dit Betinho Da Souza, c'est l'histoire d'une société d'esclaves. Les églises elles-mêmes ont entretenu la résignation. Or il y a deux mécanismes de domination : la peur et la résignation. La peur, c'est la peur du rapport avec l'extérieur, mais la résignation est pire car elle vous emprisonne vous-même, en vous-même. Au bout du compte, la résignation est responsable de la misère au Brésil, car elle n'est pas seulement acceptée par les misérables eux-mêmes qui y voient l'effet du destin et de la volonté divine, elle est aussi acceptée par les autres".*

Du fait de cette histoire, la tradition politique brésilienne est une tradition verticaliste : autour d'un chef, autour de consignes, avec des ordres qui descendent de haut en bas. Or, pendant les 50 dernières années, on assiste à une très lente évolution vers une culture plus démocratique. La musique, les dessins humoristiques, le théâtre ont été d'abord l'espace dans lequel s'est manifestée la critique sociale. Puis, la lutte contre la dictature militaire instaurée à la chute du Président Goulart en 1965, a pris une forme politique traditionnelle; la résistance a été animée par un discours politique.

Parallèlement à cette résistance politique, l'Eglise, avec le développement des communautés de base, a introduit de nouvelles pratiques, convaincu les plus pauvres de leur droit, de parler par eux-mêmes, de se réunir par la volonté, de croire en eux-mêmes. Cette nouvelle pratique, en rompant le modèle traditionnel de relations entre le maître et l'esclave, a constitué le terreau du mouvement actuel.

L'idée de citoyenneté - dans une société qui n'avait jamais été véritablement démocratique - la conscience d'un "Nous", la confiance en soi-même, le droit de parler, tout cela était réservé jusqu'à là aux "docteurs", aux gens de la classe dominante. Ce n'est plus le cas : au Brésil émerge aujourd'hui l'idée de citoyenneté.

La notion d' "éthique"

En liaison directe avec cette question de la citoyenneté, l'éthique est au coeur de la campagne. Le discours sur l'éthique n'est pas non plus nouveau dans la vie politique brésilienne. Mais jusqu'à une date récente, le thème de l'éthique était pratiquement l'apanage de la droite et assimilé au moralisme. La dénonciation de la corruption des dirigeants, utilisée sans cesse dans les campagnes électorales, visait seulement à faire élire les autres mais le clientélisme et la corruption étaient partout. La gauche brésilienne, pour sa part, ne s'était jamais saisie de la question éthique car, dit Betinho Da Souza, "la gauche ne touche pas à ce que touche la droite". La gauche chrétienne elle-même plaçait au centre de son discours le social mais pas l'éthique.

Le déclencheur du mouvement pour l'éthique fut la campagne victorieuse menée pour la destitution du Président Collor en 1992. Celui-ci, lors de la campagne qui avait conduit à son élection, avait centré son discours sur la morale. Or il s'est avéré qu'il était le plus corrompu de tous. La population a réagi dans les mêmes termes moraux: "il ment, il est corrompu". Mensonges et corruption avaient semblé de tout temps normaux dans la vie politique brésilienne. Mais il y a eu un mouvement croissant de révolte de la société contre cet état de fait. Et la réaction est venue non des appareils mais des mouvements de la société civile.

Le rôle des médias

La lutte a été relayée par les médias. L'une des principales revues brésiennes, VEJA (la Voie) a joué un rôle décisif dans le mouvement qui a conduit à la destitution et la télévision, en dernier ressort, a pris le relais. Sous la pression des médias, le vote du Parlement au sujet de la destitution de Collor s'est fait en scrutin public placé sous le regard direct des télévisions et la pression de l'opinion a fait que la majorité du Parlement a voté la destitution.

De l'éthique au refus de la misère

Quand ce mouvement a abouti, ils ont été quelques uns à se dire : "et maintenant ? il y a un grand mouvement, que faire de toute cette énergie? C'est alors qu'ils ont pensé que fondamentalement démocratie et misère étaient incompatibles. Là encore, en rupture avec la tradition qui dénonçait la misère d'un point de vue strictement social, ils se sont placés du point de vue éthique : "il est inadmissible qu'une société produise l'indigence ; on ne peut l'accepter sous aucun prétexte". En réponse à cette dynamique citoyenne, ils ont essayé de définir le mode de mobilisation des citoyens par eux-mêmes. Le mouvement s'est défini par un court manifeste dont tous les mots comptent : " action" (ce n'est pas un mouvement de réflexion) de "la citoyenneté" (ce n'est pas un parti dont il s'agit, ce sont les citoyens)" contre la misère et pour la vie".

2. Le déroulement de la campagne

"Vous ne pouvez pas accepter la misère comme une chose normale ; que pouvez-vous faire à votre niveau pour lutter contre elle ?". La campagne a été une véritable onde de choc. Elle a manifesté une transformation profonde de la culture

brésilienne que même les observateurs les plus avertis n'était pas préparés à percevoir

- les institutions traditionnelles, celles de gauche notamment, ont eu quelques difficultés à s'engager dans la campagne. Le Parti des Travailleurs, qui était pourtant à l'origine même de l'idée, ne s'est pas engagé directement. La grande centrale syndicale, la CUT (Centrale Unifiée des Travailleurs) ne s'est pas plus engagée. Souvent, les dirigeants des institutions - syndicats, partis, et même ONG - ont eu du mal à s'adapter à cette forme d'action mobilisant tous les secteurs de la société, les entreprises comme les églises, et où ils ne se retrouvent pas dans les clivages et les formes d'action habituels.

- au sein des entreprises publiques, la convergence du feu vert donné au sommet de la hiérarchie et de la pression de la base explique le succès de la campagne. Ainsi, au sein de la Banque du Brésil, 2000 comités locaux se sont créés...

- l'autre caractéristique de la campagne est d'avoir pu mobiliser les milieux industriels et économiques. La Chambre de Commerce Américaine a consacré un numéro spécial de sa revue à la campagne.

- l'implication des médias a assuré la diffusion et l'expansion de la campagne à tous les secteurs de la population et à toutes les régions du pays. Les télévisions et les journaux se sont engagés. La personnalité charismatique, connue au plan national, de Betinho Da Souza l'a grandement favorisée.

Un appel a été lancé auprès des gens de la culture. Betinho Da Souza a commencé par contacter un grand chanteur populaire et a envoyé avec lui une lettre invitant une soixantaine de personnes à se réunir pour discuter de la campagne. Un comité des artistes a été constitué. Il a organisé un spectacle de cinq heures au théâtre municipal avec un très grand succès. Ce fut l'occasion pour les médias de couvrir l'événement. Par exemple, la grande revue VEJA y a consacré un numéro spécial.

Les messages véhiculés par les médias portent sur trois grands thèmes

a) la décentralisation : il n'y a pas de pilotage centralisé de la campagne ; priorité aux comités locaux ;

b) le devoir d'initiative : tout le monde, dit Betinho Da Souza, est capable de faire la carte des miséreux de son quartier. A cette échelle ce ne sont pas des chiffres anonymes, ce sont des visages. Et il y a beaucoup de nourriture au Brésil. Chacun peut prendre l'initiative de mettre en relation des ressources et des besoins. Des milliers d'initiatives de ce type ont été lancées : telle église travaille avec une favela, telle école secondaire se met à parrainer un quartier déshérité, des centaines de restaurants ont décidé après l'heure des repas de distribuer aux miséreux, qui se sont enregistrés auprès d'eux, la nourriture excédentaire, etc... ;

c) se libérer de la peur : "tout se passait, dit Betinho Da Souza, comme si auparavant la solidarité était interdite ; la mobilisation provoquée par la campagne a

libéré ces solidarités latentes; avant, les gens pauvres, ce n'était pas des gens, c'était un problème. La campagne a montré que ce n'était pas dangereux de travailler avec les gens". "Il y a deux ans, dit encore Betinho Da Souza, face à la montée de la violence, on discutait à Rio du rétablissement de la peine de mort. Maintenant, la violence demeure la même, mais on parle plutôt de solidarité". C'est la preuve, dit-il, qu'on peut implanter une autre logique.

3. Les leçons politiques de la campagne

3.1. Une relecture des mouvements sociaux

"Nous nous rendons compte (en tant que militants) que nous avons une perception ordonnée, logique, causale, du mouvement social. Maintenant nous sommes convaincus de son caractère profondément imprévisible". Au commencement du gouvernement Collor, dit Betinho Da Souza, beaucoup d'analystes, du haut de leur compétence et de leur sérieux, disaient : *"le président a une majorité, un programme, c'est l'expression de la logique néolibérale, à l'honneur sur tout le continent, nous sommes vaincus. Moi je disais à l'époque, le nouveau président est un fou; il est tout simplement fou. Mais ça ne rentrait pas dans les cadres classiques d'analyse".* Il souligne le caractère pervers du raisonnement déterministe si répandu dans les sciences sociales selon lequel, si les choses existent, c'est qu'il y a des raisons fondamentales pour qu'elles existent.

Mais du coup, on s'interdit de comprendre les nouvelles réalités.

3.2. Une approche de la complexité

"Cette approche non déterministe du mouvement social ouvre sur de nouvelles stratégies. Avant, il suffisait d'une bonne analyse structurelle, d'une stratégie et d'un pilote. Maintenant, pour faire face à des situations hautement imprévisibles, on a besoin d'une équipe pour comprendre et inventer en permanence face à la complexité du réel. Il faut nous demander non seulement quels sont les rapports de classe mais aussi qu'est ce que nous dit le monde de la culture, qu'est ce que pense la petite entreprise, etc... ?"

3.3. L'imprévisibilité du mouvement social

C'est une dynamique de mise en convergence de créativité et de désir plutôt qu'une recherche de consensus. Comme le souligne Joseph Ki Zerbo, en Afrique le mot "consensus" se borne à désigner une réunion de dirigeants.

Ici, il faut admettre que personne ne sait jusqu'où cela ira. *"Pour nous, dit Candido Grzybowski, participer aux débats c'est admettre que nous allons être transformés nous mêmes par son évolution. Le travail de l'analyste devient moins de guider l'action en fonction d'une stratégie pré-établie que d'identifier au fur et à mesure des questions que l'action fait émerger".*

4. Perspectives et limites

A) L'ampleur prise par la campagne et sa nouveauté.

Une enquête récente menée au niveau national en Décembre 1993 et Juillet 1994 révèle l'ampleur du mouvement : 90 % de la population approuvent la campagne ; 60 % se disent informés de son déroulement, 30 % y participent effectivement, 11 % sont membres de comités locaux. En l'absence de structures centralisées, seule l'enquête permet de savoir ce qui se passe : les comités locaux se forment et décident librement de leur action. C'est peut être une des caractéristiques majeures de cette forme de mouvement décentralisé

- la diffusion n'est possible qu'à travers les médias puisqu'il n'y a aucune organisation hiérarchisée qui diffuse des mots d'ordre.

- l'impact ne peut s'apprécier qu'à travers les enquêtes, puisqu'il n'y a pas de système structuré de remontée de l'information.

- autre point saillant de l'enquête, contrairement à ce qui se passe dans le domaine politique, jeunes et enfants sont très présents dans la campagne. Ils sont en situation de prendre des initiatives quotidiennes.

B) La campagne peut-elle déboucher sur des perspectives de transformation plus globales ?

Les actions menées dans le cadre de la campagne sont au départ des actions très immédiates, comme la distribution de nourriture. Dans un second temps, l'interrogation débouche inévitablement sur l'emploi. Il ne suffit pas de nourrir les gens, encore faut-il leur donner des moyens de vivre. Il est prématuré d'apprécier l'importance de cette seconde étape de la campagne et des initiatives des comités dans cette direction. Néanmoins, là où le contexte politique local sera favorable, on peut penser que les mouvements de citoyens viendront se combiner avec des actions de la municipalité et que l'on inventera ainsi de nouvelles formes de démocratie locale.

Aux yeux de Joseph Ki Zerbo, ce type de processus, dans un contexte de crise de LA Politique et de discrédit des appareils politiques, réhabilite LE Politique. La démocratie n'est pas un état de fait consacré par une Constitution et par des élections ; c'est un processus. La démocratie, c'est de croire à la possibilité d'un processus par lequel chaque individu est en prise sur ce que devient la société. Il n'y a pas de recettes de gestion de la société.

Synthèse d'entretiens avec Betinho Da Souza (ancien exilé politique, fondateur d'IBASE-Instituto Brasileiro de Analises Sociais e Economicas); Candido Grzybowski (directeur exécutif d'IBASE), et Joseph Ki Zerbo (homme politique du Burkina Faso; historien spécialiste de l'histoire africaine).

Brésil : du "Mouvement pour l'éthique en politique" à l' "Action citoyenne contre la misère et pour la vie"

La destitution du président COLLOR (septembre 1992) pour motif de corruption a profondément marqué la vie nationale brésilienne. Les éléments actifs des milieux syndicaux, professionnels, religieux, artistiques et populaires y ont joué un rôle majeur.

C'est le thème de la nécessaire moralisation de la vie politique lancé par la société civile qui, dès juin 1992, a déclenché les grandes manifestations de rue contre Collor. Ainsi est né le "mouvement pour l'éthique en politique". Ce mouvement allait reprendre, sous une autre forme, face à l'aggravation de la paupérisation au Brésil. Il y aurait aujourd'hui, sur une population de l'ordre de 150 millions, quelque 32 millions de "pauvres" répartis à égalité entre le milieu rural et le milieu urbain.

Le 8 mars 1993, les mêmes représentants de la société civile lançaient l'Action des citoyens contre la misère et pour la vie". Le 18 mars, le gouvernement créait une commission spéciale présidée par Monseigneur Mauro Morelli afin de proposer des mesures de combat contre la famine, le chômage et la récession.

La naissance du "Mouvement pour l'éthique en politique" comme expression de la société civile

Alors que le scandale de la corruption au plus haut niveau de l'Etat éclaboussait directement le président de la République, des représentants de divers organisations de la société civile et la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB) se réunissaient à Brasilia pour une analyse de la conjoncture nationale et tentaient de répondre à la question : que faire face à la démobilisation de la société civile ?

La remobilisation de la société civile était jugée possible autour de la question éthique de la corruption et de la mise en place d'une timide Commission d'enquête parlementaire sur les faits de corruption. C'est de là qu'est partie la proposition d'une "veillée civique" pour le lancement du mouvement. Elle eut lieu le 23 juin 1992, avec plus de 2000 personnes dont plusieurs parlementaires.

Le mouvement a gagné la rue à l'heure de la mise en accusation du président Collor devant le Congrès et c'est la pression populaire qui a rendu possible ce qui apparaissait infaisable au départ : le vote parlementaire sur la mise en accusation de Collor et sa destitution.

Contenu du manifeste du " Mouvement pour l'éthique en politique"

- Les entités et personnes qui adhèrent au mouvement recherchent ensemble des alternatives pour une issue à la crise.

- Le mouvement a pour objectif de faire le lien entre les composantes de la société civile convaincues que l'éthique en politique et la coresponsabilité de tous les citoyens sont les pierres angulaires des rapports humains à tous les niveaux.

- Il importe de créer une société vraiment humaine dans laquelle l'égoïsme, les privilèges, l'impunité cèdent le pas à l'honnêteté, à la solidarité et au progrès social partagé.

- La catastrophe sociale causée par un modèle économique imposé bien connu, manifeste l'urgence d'une véritable démocratie ouverte à la participation de tous aux richesses, à la culture et au bien-être.

- Il appartient notamment au Congrès national de défendre l'éthique en politique et le respect d'une Constitution si difficilement acquise.

- Il faut demeurer en état de vigilance par rapport à l'éthique et à la démocratie, défendre le fait que la loi n'admet aucune exception (la loi d'exception relève de l'arbitraire) et réaffirmer qu'il ne saurait y avoir de condamnation sans preuve et que nul n'est au-dessus de la loi.

La campagne "contre la misère et pour la vie " ou l'émergence de la citoyenneté

L'idée d'éthique en politique s'est ensuite orientée dans le sens du combat contre la pauvreté absolue : la campagne des citoyens "contre la misère et pour la vie". Par le consensus qu'elle a fait naître, elle constitue une forme de mouvement social de nature radicalement nouvelle.

"(...) Le Brésil a une immense capacité de résignation sociale, que la misère et la pauvreté ne font qu'aggraver. L'idée de désagrégation du tissu social, de la nation et de la société n'est plus une hypothèse: elle est un fait, là devant nous. Sauf que la société en discute sous d'autres formes comme la violence, la peine de mort ou l'inflation (...)."

"Nous avons appris au long des années comment fonctionne le Congrès national et comment il pourrait fonctionner. La procédure de destitution du président de la République nous en a fait découvrir autant sur le président Collor que sur le Congrès lui-même. Fondamentalement le Congrès ne se comporte pas selon ses définitions internes, tout comme les députés ne votent pas selon les directives de leur parti. Le jeu est beaucoup plus complexe. Le Congrès national est comme un cheval qu'on ne peut laisser aller la bride sur le cou. C'est la société civile qui doit tenir les rênes du Congrès."

"Entre la société civile et le Congrès il existe une dialectique complexe et contradictoire. C'est à la société civile qu'il appartient de se situer toujours au-dessus

du Congrès. Celui-ci est né pour être guidé, non pour se promener en liberté. Dire cela, ce n'est pas de l'interventionnisme. Certains députés s'insurgent: "nous n'acceptons pas les ingérences". Nous répondons qu'un congrès qui n'accepte pas les ingérences (de son peuples) est un Congrès fascisant."

"A partir du moment où nous lançons un plande combat contre la misère, nous sommes en droit d'exercer toutes les pressions nécessaires pour pouvoir le mettre en oeuvre. (...)" (*Extraits des déclarations d'Herbert De Souza, président d'IBASE (Instituto Brasileiro de analises sociais e economicas).*

Fiche rédigée à partir d'un article paru dans DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine), n ° 1766, 15 avril 1993.

Le rôle de la société civile dans le processus de paix au Guatemala

JACQUES André, Président de l'ACAT (Association Catholique pour l'Abolition de la Torture), Paris, et du SIDH (Service International pour les Droits de l'Homme), Genève; responsable de la question des réfugiés au sein du Conseil Océanographique des Eglises.

1. Rapide historique

La guerre civile au Guatemala dure depuis 30 ans. Elle a creusé un fossé très profond entre deux fractions de la population et créé beaucoup de méfiance. A cela s'ajoute le fait que les populations mayas, pourtant numériquement majoritaires, ont été jusqu'à présent totalement marginalisées.

Des pas ont été franchis dans la reprise du dialogue entre le gouvernement (et donc les militaires) d'une part, le commandement de l'Unité Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque (URNG) d'autre part. L'accord de Mexico (avril 1991) permet, avec l'aide de la Commission Nationale de Réconciliation (CNR) de marquer les étapes d'une procédure pour la recherche de la paix par des moyens politiques. Le conciliateur, Mgr Quezada Toruno et le représentant des Nations Unies ont participé aux discussions.

Ces étapes ont été marquées par bien des vicissitudes, des ruptures et des retrouvailles. Un pas essentiel vers la pacification du pays a été franchi le 29 mars 1994 avec la signature de l'"Accord global sur les droits de l'homme" et de l'"Accord sur le calendrier des négociations pour une paix ferme et durable au Guatemala".

Les négociations ont fait un pas de plus et sont entrées dans une phase décisive le 23 Juin 1994 à Oslo, avec la signature d'un accord prévoyant une future "Commission de la Vérité" sur les violations réciproques des droits de l'homme. Encore faut-il au préalable un accord de cessez-le feu définitif, puis un accord de paix en bonne et due forme.

2. Le partenariat

Pour résoudre un problème complexe de société, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des composantes et de faire place à toutes les forces politiques et sociales - celles qui doivent participer à l'effort de paix, celles également qui sont encore dans l'expectative ou le doute. C'est ainsi que le processus de paix au Guatemala

- a mobilisé le gouvernement, la Résistance armée (URNG), l'assemblée de la Société Civile, un conciliateur, un observateur des Nations Unies.

- a été soutenu, encouragé par les Eglises (l'Eglise catholique a délégué Mgr Quezada Toruno), par les pays amis (observateur d'Espagne, des Etats Unis, du Mexique, de Norvège, de Suède, du Venezuela).

3. Le rôle déterminant de l'Assemblée de la Société Civile

Aussi bien les gouvernements et les militaires que les partis politiques ont eu tendance à se considérer comme seuls en cause et investis de tous pouvoirs. C'est pourquoi l'émergence d'un regroupement de toutes les composantes de la société civile a permis à l'opinion, ceux qui sont les premiers concernés, d'entrer de plein pied dans l'histoire et d'y peser.

A) La composition :: citons, le comité des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières (CACIF); le centre d'Etudes et de Recherche; les Institutions des droits de l'homme; les ONG de développement; les organisations de femmes, de paysans, du peuple maya; les organisations religieuses; l'opposition guatémaltèque (TUOG), les syndicats, les universités.

B) L'apport de l'Assemblée : selon Rigoberta MENCHU "son rôle va bien au-delà de l'Accord final", il s'agit de participer à la future gestion d'une société démocratique. L'action actuelle permet d'affirmer l'existence de la totalité des forces qui concourent à la vie du pays et de les former à exprimer leurs besoins, leurs revendications, leurs propositions. La société civile s'adresse aux deux partis (gouvernement et URNG) et par là-même affirme sa représentativité. Il faudra dépasser le rôle d'instrument historique joué pour l'heure par la Haute Assemblée de la Société Civile.

L'Assemblée de la société civile a également permis aux Mayas de s'affirmer comme interlocuteur reconnu sur la scène nationale et politique. Le prix Nobel (Rigoberta Menchu) a beaucoup aidé. Cette présence rappelle la nécessité de changer, dans la future Constitution, les lois "coloniales" et celles qui concernent l'usage de la terre.

C) Les difficultés rencontrées

- Vaincre l'absence historique de communication entre les différentes forces de la nation (marginalisation structurelle des Mayas).

- Mettre sur pied un mécanisme de vérification pouvant aider (et non résoudre) les problèmes concernant les droits de l'homme et leurs violations: bâtir un lieu impartial de dénonciation.

- Aborder enfin les questions économiques et leurs implications dans la guerre et les atteintes aux droits de l'homme. Travail nécessaire, insuffisamment développé, pour devenir une force de proposition.

4. Les consultations parallèles et leur rôle

Trois consultations sous les auspices des quatre Conseils des Eglises, notamment du Conseil Oecuménique et du Conseil Latino-américain, ont eu lieu :

Washington, Guatemala-City, Oslo le 15 septembre 1994. Ces consultations, auxquelles participaient le secteur civil, le gouvernement, le ministère de la défense nationale, l'URNG, les observateurs, Rigoberta MENCHU, le représentant des Nations Unies, et les Eglises, forces invitantes, avaient pour objet

- de faciliter les échanges, les dialogues, les propositions aux négociateurs.
- d'exprimer les volontés de paix sous les contraintes de la négociation officielle.

Texte original de l'auteur; Paris, octobre 1994.

Des dangers de la confiscation de l'espace public à des fins privées

*DE ROUX Francisco J., prêtre, ancien directeur du CINEP
(Centre de Recherche pour l'Education Populaire), Colombie.*

L'espace public se définit comme l'univers commun, idéologiquement, politiquement et culturellement souple, qui est le giron symbolique et le foyer collectif de l'ensemble des citoyennes et citoyens d'une nation. C'est le cadre qui permet de trouver des solutions aux conflits dans le respect des différences. C'est l'organisation sociale par extension, qui rassemble toutes les communautés, familiales, municipales et régionales, mais elle est plus vaste et plus complexe que la somme de ces communautés, à laquelle on ne saurait la réduire. Elle réunit toutes les confessions religieuses et toutes les générations. L'espace public comprend aussi l'habitat et les plus infimes noyaux de l'identité collective nationale.

Par rapport à l'espace public, les ethnies, les partis politiques, les différentes confessions religieuses, les groupes économiques et sociaux, les organisations populaires et toute autre entité collective se situent dans une relation des parties au tout, ou, en d'autres termes, de causes mineures par rapport à une cause majeure supérieure à tout type de groupement, qu'il soit fondé sur la race, le culte, le pouvoir ou l'argent.

L'espace public est la dimension ultime, non négociable, non expropriable, non divisible, non privatisable d'une nation. L'Etat et la société civile, dans toute sa complexité, sont au service du domaine public.

Pour comprendre ce que peut signifier dans un pays comme le Rwanda l'exclusion du domaine public, il convient de remonter aux sources historiques. Il est en effet possible que, dès les premiers balbutiements de la construction nationale, les différentes ethnies et les partis politiques se soient placés dans une logique où ils se percevaient eux-mêmes comme l'unique possibilité d'espace public concevable dans cette région. L'autre, dès lors, n'était pas considéré comme l'opposant légitime avec qui négocier la construction d'une nation commune, mais comme un ennemi dont l'élimination constituait un préalable à la construction d'une société et d'un Etat. D'où les guerres civiles.

L'une des atroces manifestations de la négation du domaine public, c'est la privatisation de l'Etat, accaparé et manipulé comme s'il leur appartenait en propre par une ethnie, un groupement politico-militaire ou un cartel d'intérêts économiques privés. L'Etat, dans ce cas de figure, n'est pas perçu comme le représentant de la "chose publique"(res publica), ni comme l'autorité responsable d'une force unique dont la raison d'être est la protection de tous, mais plutôt comme le défenseur des intérêts d'un groupe donné. La corruption administrative est un signe éclatant de cette appropriation du domaine général par des intérêts particuliers. La population se retrouve donc livrée à elle-même, et la violence devient le mode "normal" de

règlement des différends endémiques qui surgissent au sein d'une société privée de tout autre moyen d'action. Tous s'excluent ainsi les uns les autres de l'univers public.

L'exclusion du domaine public va bien au-delà du symbolisme politique et pénètre tout l'univers social : exclusion des langues et des groupes ethniques, exclusion de la femme, régions entières bâillonnées au coeur même du pays, rejet des populations confinées aux quartiers marginalisés des villes, nettoyage des "éléments jetables" de la société (mendiants, prostitués, enfants des rues), négation de la parole par la mainmise de monopoles commerciaux sur les espaces de communication, exclusion des marchés.

Face à la confiscation de l'espace public, l'alternative : la société civile

Contre la réalité d'un espace public atomisé en micro-espaces privés, qui se rejettent les uns les autres au sein d'un horizon commun purement formel et institutionnel, le seul recours consiste à s'engager pas à pas dans le long processus de construction de la société civile. Il faut compter d'abord sur les citoyens désireux de vivre dans le respect des différences, dans la communauté complexe d'une nation, si l'on veut pouvoir mettre sur pied un Etat légitime crédible aux yeux de tous, capable, ainsi, d'élargir à la nation les intérêts particuliers et d'opposer à la violence la médiation de solutions pacifiques aux conflits qui viennent inévitablement secouer la vie démocratique.

Cette société civile se construit du bas vers le haut. Depuis l'intimité des familles, qui devraient constituer le premier espace de génération du domaine public, en passant par les communautés locales et régionales ainsi que la participation aux organisations à vocation sociale, et jusqu'à la constitution d'une trame de citoyennes et citoyens capables d'étendre dans la diversité la création de tout un univers symbolique.

Enfin, cette société civile doit se doter d'une éthique civile, c'est-à-dire publique, laïque, constituée à partir des apports des différentes confessions religieuses, positions philosophiques, coutumes et idéologies politiques, et susceptible de jeter les bases minimales indispensables sans lesquelles une société ne saurait être viable, ni aujourd'hui ni demain.

Mettre l'Eglise du côté des exclus pour une société plus tolérante

Par leur position au coeur même des noyaux de violence, aux côtés de ceux qui ont été confinés en marge de l'espace public comme de l'économie, et privés, surtout, du droit à une existence digne, l'Eglise, ou plutôt les Eglises, ont le devoir de faire avancer des processus qui soient en eux-mêmes porteurs d'espérance et qui puissent servir de base à l'élaboration de propositions pour l'ensemble de la société.

Sans nous séparer de ceux qui sont victimes de l'exclusion et qui constituent la base de notre motivation, nous cherchons, par le biais de propositions concrètes, à faire adopter et appliquer des stratégies susceptibles de nous mener vers une société plus accueillante - une société d'inclusion" qui ne laisse personne sur la touche.

Pour parvenir à cet objectif, nous estimons devoir nous situer sur les lieux mêmes du conflit, là où des personnes, des communautés, des groupes sont brisés, victimes d'expulsions, de déportation, d'assassinats. Au coeur même du processus et des situations de rejet. Il est de notre devoir de ne jamais nous laisser éloigner de l'épicentre des conflits, car c'est là que se construit la paix ; c'est là qu'il est possible de comprendre les dynamiques de destruction qui frappent les populations et c'est aussi là que nous pouvons mettre en évidence les mécanismes qu'il importe de désamorcer, les problèmes qu'il est essentiel de surmonter.

Nous estimons devoir agir vigoureusement au coeur même des conflits, par des méthodes non violentes qui associent la lutte civile de ceux qui se sont organisés sur le terrain, la concertation à la table des négociations et l'extension d'un espace public en perpétuelle recomposition pour incorporer différences et éléments novateurs.

Une révision des institutions, des entreprises et des projets sources d'exclusion ainsi que des politiques d'exclusion est nécessaire. Il faut changer les femmes et les hommes qui sont acteurs d'exclusion, mais il convient également d'encourager les exclus à changer, parce qu'ils constituent à leur tour le complément actif du type de société nationale et internationale que nous avons suscité et qui est source de limitations pour chacun d'entre nous. C'est en cela que notre proposition est aussi un projet éducatif.

Les Eglises ont un rôle central à jouer en faveur de la réconciliation entre les hommes. Aucune Eglise chrétienne ne peut être au service que d'elle-même. Si cela s'impose, les chrétiens doivent eux-mêmes être disposés à ce que l'Eglise disparaisse en tant qu'institution concrète et forme de privatisation du domaine public, afin de rendre possible l'émergence d'une communauté humaine. Les hommes et les femmes d'Eglise devraient se poser en compagnons de toutes les victimes, gagner la confiance de tous sans exception, et maintenir leur indépendance par rapport à toutes les formes organisées du pouvoir afin d'assurer en toutes circonstances la défense des droits de l'homme, du droit humanitaire international et de la solidarité dans la différence.

Texte rédigé par l'auteur, traduit de l'espagnol. Bogota, octobre 1994.

La reconstruction à travers le travail éducatif dans un contexte de violence civile et politique

ALDANA MENDOZA Carlos, Directeur du Bureau des Droits de l'Homme de l'Archevêché du Guatemala.

Je fais partie des Bureaux des Services Sociaux de l'Archevêché du Guatemala (qui comprennent le Bureau des Droits de l'Homme, le Bureau des Programmes et des Projets, le Bureau d'Assistance Sociale et le Bureau des Migrations). En ce qui concerne le travail social de l'Eglise catholique, notre expérience se situe dans un contexte où se produisent les violations des droits de l'homme les plus graves du continent américain. Notre pays enregistre le plus grand nombre de morts, de disparitions, de tortures, et d'incendies de villages entiers, qui sont parfois totalement détruits. Nous vivons dans le conflit interne armé le plus ancien et sanglant d'Amérique.

Dans ce contexte de mort, de peur et de silence, il était impossible, jusqu'à il y a quelques années, de parler de ce qui nous occupe aujourd'hui ou de réaliser notre travail actuel. Nous avons développé notre travail conjointement à aux activités de défense des droits de l'homme. Cela n'a pas été facile, non seulement à cause de notre manque d'expérience, mais aussi à cause du lourd héritage de la culture de mort et de peur qui nous entoure et qui, surtout, vit en chacun de nous.

Les leçons tirées de notre travail pour la reconstitution de la société civile

1. Tout travail de développement ou ayant des incidences sur la société doit jouer un rôle d'intégration. Par exemple, dans la lutte pour les droits de l'homme, nous avons essayé de ne pas nous limiter à la simple dénonciation ou au travail juridique. Nos efforts se concentrent à traiter des aspects juridique, informatif et éducatif comme un TOUT, un seul projet au service de la population. Ceci signifie que lorsque nous parlons de satisfaction des besoins et de reconstruction de notre société, nous ne parlons pas seulement de reconstruction sociale et politique, mais aussi de reconstruction économique et surtout humaine (au niveau de l'individu et de la collectivité).

2. En relation avec le point précédent, un des axes thématiques les plus importants du travail éducatif et juridique est celui relatif à l'estime de soi. Nous savons très bien que ce n'est qu'en apprenant à se respecter que les personnes et collectivités peuvent commencer à sentir qu'elles jouent un rôle important dans

- l'exigence que l'Etat assure la satisfaction de leurs besoins et la jouissance de leurs droits;

- l'apport (en idées, engagements et actions) pour la reconstruction sociale.

3. Nous avons constaté que l'effort de réconciliation est considérablement affaibli lorsqu'il n'est pas fondé **sur la justice et la reconnaissance** de la vérité. C'est pour cette raison que même si nous prônons que la justice n'est pas la vengeance, nous soulignons que le pardon ne peut exister que lorsque l'on découvre la vérité pleinement et que l'on reconnaît les responsabilités de chacun. Bref, il faut éduquer à la réconciliation, sans la vider de son contenu.

4. Bilan du travail avec les organisations de base:

- il est nécessaire d'apprécier et de renforcer toute instance ou possibilité d'organisation des populations (peu importe si elles sont conformes à ce qui est établi), en cherchant par exemple les organisations populaires alternatives;

- renforcer l'importance du rôle joué par la population civile dans la prise de décisions, dans les actions et dans les évaluations;

- ne pas sacrifier la qualité pour la quantité. Autrement dit, peu importe la quantité des participants, ce qui importe c'est la qualité de leur formation;

- donner la priorité à la formation des personnes et des organisations de base, tout en créant des réseaux entre elles (personnes et organisations);

- chercher à utiliser et à tirer profit de tout recours pour la formation. L'utilisation de l'art comme outil de formation est une composante extrêmement riche.

5. L'apport de l'Eglise

- l'Eglise travaille à la transformation sociale. Ceci demande une grande indépendance critique cela implique de dénoncer (avec amour et fermeté) toute infraction (sans sélectivité ou omission en fonction de l'auteur) et de proposer des lignes générales d'action .

- le rapprochement entre la hiérarchie et la base de l'Eglise dans notre pays constitue une des réussites de notre travail. La cohésion nous a donné de plus grandes possibilités d'influence et de pression sur les agents de pouvoir (vers le haut) et sur la base sociale (vers le bas).

- pour contribuer à ces efforts sociaux, l'Eglise travaille selon ses possibilités mais pas uniquement pour elle. Ainsi, la lutte que nous avons menée a inclu des personnes et des groupes qui ne faisaient pas forcément partie de l'Eglise. L'athéisme ou tout autre type de croyance n'ont eu aucune incidence sur le travail commun.

- le rôle et l'apport des laïcs constituent un aspect social crucial. L'Eglise ne peut s'introduire effectivement et amplement dans le tissu social que dans la mesure où des laïcs, faisant partie de l'Eglise, participent à la reconstruction sociale. Les laïques doivent s'efforcer de catéchiser et de former les évêques, religieux et religieuses.

- L'enseignement de l'Eglise permet la reconstitution, la formation et la réconciliation s'il atteint une synthèse véritable entre sa doctrine et la vie (concrète, objective et actuelle) de son entourage.

Texte de l'auteur, rédigé en octobre 1994; traduit de l'espagnol.

La société civile en Irlande du Nord : des problèmes hérités de la colonisation anglaise

Sister ANNA, religieuse anglicane, membre du conseil du Lagan Collège et l'une des fondatrices du mouvement pour les écoles "intégrées" (Catholiques-Protestants) en Irlande du Nord.

En Irlande du Nord, la société civile est caractérisée par la séparation en deux camps, "nous" et "eux", une séparation politique et culturelle : le logement en "ghettos", l'éducation séparée, etc... renforcent cette division. Il y a 25 ans encore, la pauvreté, les taudis, étaient répandus partout. Cependant la majorité avait le pouvoir. Les "troubles" sont nés de l'injustice, et 25 années de violence ont fait plus de 3 000 morts.

De grands progrès ont été réalisés depuis. L'"Education Act" (loi sur l'éducation) de 1947 a permis l'accès à des études universitaires gratuites pour tous, et la constitution d'une classe moyenne plus instruite de chaque côté. De nombreuses réformes sont intervenues : une législation centrale, impartiale, à Westminster, a favorisé une politique massive du logement, une politique de l'emploi équitable, etc... cependant, au niveau du gouvernement local, de grandes différences existent. Pendant que certains conseils locaux montrent l'exemple du partage du pouvoir et de la nondiscrimination, d'autres restent sectaires. Dans ces derniers, les élus les plus extrémistes travaillent à peine ensemble.

Il y a néanmoins une profusion d'initiatives volontaires et communautaires, venant de la base et prises par la population pour rapprocher des personnes des deux camps à travers le sport, la musique, le bénévolat auprès des malades, des handicapés, etc... A l'initiative des parents, un secteur d'écoles "intégrées" (accueillant des jeunes des deux communautés) se développe progressivement chaque année et constitue "la plus grande chance" de réconciliation en profondeur. Des historiens ont réécrit des livres d'histoire de manière non-sectaire. On rêve de créer des rues faites de maisons des deux communautés. Le gouvernement apporte un soutien considérable à tout cela, et ça marche lorsque les autorités sont attentives aux besoins de la population locale, travaillent avec elle, et développent des politiques à long terme. De remarquables progrès ont été réalisés lorsqu'on a pu éviter les trop fréquents changements de politiques dictés par des considérations purement économiques.

La politique de sécurité a été marquée par le sectarisme, celui de la majorité. Les choses vont mieux maintenant. Dans une société toujours au bord de l'explosion, elle doit se montrer incorruptible, impartiale et sensible. Toute brutalité a des conséquences désastreuses.

Il y a place pour une participation plus équilibrée, à 50150, donc avec la participation de la minorité dans la police. Jusqu'à présent c'était impossible car l'IRA tuait les policiers minoritaires. Elle ne voulait pas d'une police acceptable. Il faut travailler maintenant pour que les quartiers républicains, c'est à dire minoritaires, se sentent aussi représentés. La formation d'une police de qualité, ayant une claire vision des enjeux, tout spécialement en ce qui concerne les relations entre les communautés, est de la plus haute importance.

Les Eglises reflètent toutes les situations, depuis l'idolâtrie, qui ne fait que renforcer les divisions dans la société, lorsque politique et culture passent avant la Promesse du Royaume de Dieu, jusqu'à la recherche de l'unité vitale et la guérison des maux de la vie publique. Les quatre Eglises forment maintenant ensemble leurs jeunes responsables, dans le cadre du "Churches Youth Service Council" (Conseil du service jeunes des Eglises).

Les Chrétiens doivent publiquement reconnaître leurs responsabilités dans les injustices commises au cours de l'histoire et ouvrir la voie au changement des mentalités et au repentir pour toutes les souffrances qu'ils se sont infligés les uns aux autres au cours des siècles. Beaucoup reste à faire !

Texte original de l'auteur; octobre 1994.

Tendances actuelles au sein des Nations Unies concernant les droits des Organisations Non gouvernementales

ZOLLER Adrien-Claude, Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH); Genève.

Durant la deuxième Conférence mondiale des droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993), la participation active de plusieurs centaines d'ONG dans les réunions préparatoires et lors de la Conférence a contribué au maintien des principaux éléments du programme droits de l'homme des Nations Unies (universalité, interdépendance et indivisibilité des droits, mécanisme de surveillance, procédures spéciales). Ceci, malgré la stratégie de confrontation Nord-Sud adoptée par quelques Etats qui, manipulant la règle du consensus, devinrent les porte-parole de la majorité -silencieuse- des Etats du Sud.

Il apparut rapidement que le consensus de Vienne (déclaration finale et programme d'action) ne constituait qu'une façade cachant de nombreux éléments de désaccord. Vienne, loin de constituer un règlement final des différends portant sur les objectifs et la stratégie, n'aura été qu'un "cessez-lefeu" provisoire. Divers tendances sont aujourd'hui à l'oeuvre au sein de l'ONU, visant à restreindre les droits et les acquis des ONG

1) Le rôle des ONG est en jeu

Les ONG dotées du statut consultatif avec l'ECOSOC ont obtenu un certain nombre de droits qui leur donnent la possibilité de se faire entendre et de contribuer au travail des Nations Unies, que ce soit dans la codification des normes ou dans celle des mécanismes de supervision. Ces ONG peuvent assister à toutes les réunions de l'ECOSOC, de la Commission des Droits de l'homme et de sa Sous-Commission, et y soumettre des communications écrites et orales.

Si leur contribution à l'élaboration de normes est assez bien acceptée par la plupart des acteurs gouvernementaux, il n'en va pas de même pour les mécanismes de surveillance. Pour des raisons évidentes, les Etats n'aiment pas être contrôlés ni être critiqués publiquement pour des violations des droits de l'homme. Dès lors, les communications et plaintes des ONG ne sont pas les bienvenues dans les réunions intergouvernementales, et une tendance négative, voire régressive, s'observe dans un nombre croissant d'Etats membres des Nations Unies à propos des ONG. Les délégations gouvernementales expriment de plus en plus fréquemment des menaces à l'encontre des ONG. Certaines concernent les interventions de témoins, sur lesquels les gouvernements cherchent à jeter le discrédit afin de ne pas répondre aux accusations.

Les ONG sont également accusées par certains Etats mis en cause de ne pas respecter les règles. On propose donc de limiter leurs interventions orales, officiellement à cause de l'augmentation du nombre des participants.

Depuis la session 1990 de la Commission, certains Etats sont passés de la critique à la menace. Le document de travail fourni par le mouvement des Non-Alignés au groupe de travail sur l'amélioration de la Commission contenait tout un chapitre très restrictif sur les ONG. Depuis, même si ces propositions n'ont pas été approuvées, il est clair que toute délibération sur l'amélioration du travail de la Commission peut impliquer une approche négative de la représentation des ONG.

2) Une illustration : le projet de déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

Après 9 ans de négociations, le groupe de travail sur le projet de déclaration n'a pas pu terminer sa lecture du projet en 1994, les tactiques dilatoires et propositions négatives des délégations de Cuba, de la Syrie et de la Chine l'en ayant empêché. Alors qu'à l'origine, le groupe de travail avait pour mission d'établir un texte sur la protection de tous les acteurs non-gouvernementaux travaillant au respect et à la promotion des droits de l'homme, le projet ressemble de plus en plus à une déclaration pour protéger les gouvernements contre les ONG.

3) Premières limitations au sein de la Sous-commission

Durant la session d'août 1994, la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU a examiné les mesures à prendre pour améliorer ses méthodes de travail. Les 26 experts ont concentré leurs commentaires sur les débats concernant les violations des droits de l'homme dans le monde et ils ont décidé de réduire le temps accordé aux ONG. Ces mesures entreront en vigueur lors de la session 1995.

4) La révision du statut consultatif

ECOSOC a décidé en 1993 de réviser le statut consultatif des ONG et de mettre sur pied un groupe de travail ouvert à tous les représentants des Etats intéressés. Le statut n'avait pas été revu depuis l'adoption de la résolution 1296 (1968), qui sert d'ailleurs de cadre de référence. Les objectifs des ONG consistent à maintenir les droits existants, y compris ceux qui découlent de la seule pratique. Il faudra couvrir attentivement ce processus de révision pour informer régulièrement les ONG.

Il y a un autre défi : les critères pour l'obtention du statut consultatif devraient être élargis, notamment aux organisations régionales et nationales qui se sont fait entendre pour la première fois au plan international lors de la Conférence de Vienne.

5) La réforme de la Commission des droits de l'homme

L'inefficacité et la lenteur de la plupart des réunions de la Commission, dues à l'absence de conditions politiques pour obtenir un consensus, ont été souvent dénoncées. La 50e session (1994) a débuté par une proposition de réforme de l'ordre du jour formulée par son Président, Monsieur Van Wulfften Palthe. Il a été décidé de créer un groupe de travail inter-sessionnel pour en discuter. Vue la nature de plus en plus politique des débats, on court le risque d'un compromis qui ne satisfasse personne. Le sentiment général d'irritation et d'impuissance ne se tournera-t-il pas de nouveau contre la cible favorite des Etats : les ONG ?

Fiche rédigée à partir du rapport de l'auteur présenté, en septembre 1994, à l'Assemblée Générale du SIDH sur le rôle des ONG dans le système des droits de l'homme des Nations Unies.

Les sessions de formation du Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH)

L Association internationale SIDH est basée à Genève.

Le Service International pour les Droits de l'Homme a été créé en 1984 dans le but de promouvoir l'accès aux procédures internationales, de permettre aux victimes de témoigner, et de faciliter les travaux des organisations droits de l'homme. Le SIDH est une association internationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et dirigée par un Conseil exécutif. Il met à la disposition des défenseurs des droits de l'homme

- ses rapports analytiques des réunions des organes de l'ONU et des comités de supervision des traités (publiés dans sa revue "Moniteur Droits de l'homme");

- ses sessions de formation aux procédures internationales;

- ses informations pratiques, ses consultations, son aide pour la transmission des informations provenant des ONG, sa documentation.

Le SIDH organise à Genève des stages de formation, notamment pour les étudiants en droit international ou en relations internationales, et pour les défenseurs des droits de l'homme en provenance des pays du Sud.

Il organise également des sessions de formation sur le terrain à l'intention des militants et responsables des organisations droits de l'homme.

Formations à Genève et sur le terrain

Depuis 1986, le SIDH organise régulièrement des formations aux usages des procédures de droit international, à Genève, en particulier à partir de son programme pour les défenseurs des droits de l'homme des pays du sud (Internship Programme for human rights defenders from the South).

En 1989, sur la base de l'expérience de Manille, où le Directeur du SIDH a animé une session de formation pour les détenus condamnés aux travaux forcés aux Philippines, le Conseil exécutif du SIDH a approuvé un projet de développement de sessions de formation au niveau régional sur l'usage des procédures du droit international. Il a été décidé de privilégier la participation du SIDH aux cours organisés par ses principaux partenaires dans les régions : c'est ainsi que, depuis 1990, le SIDH a participé à des sessions organisées par le "Diplomacy and Training Programme" à Sydney, l'ACFOD à Bangkok, l'"African

Center" à Banjul (Gambie), la Commission internationale de Juristes et l'Institut Arabe des Droits de l'Homme à Tunis.

Le programme de liaison du SIDH pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993) a donné une impulsion nouvelle à ces activités régionales. A travers sa participation active à la préparation régionale de la Conférence mondiale de 1993 et pendant la conférence, il est devenu encore plus évident pour le SIDH qu'il y avait un besoin de plus d'information et de formation, sur ces procédures, hors de Genève.

Bien que le SIDH estime que les sessions de perfectionnement à Genève doivent continuer, les sessions régionales présentent plusieurs avantages. Tout d'abord, les sessions régionales, dans la mesure où elles drainent plus de gens, coûtent moins cher et sont plus efficaces que les sessions d'une semaine à Genève. Deuxièmement, les formations peuvent être centrées sur les priorités nationales/locales des militants. Troisièmement, le fait de rassembler plusieurs ONG locales peut aider à impulser une approche nationale concertée de l'usage des procédures internationales. Quatrièmement, en organisant conjointement les séminaires avec les ONG nationales concernées, le SIDH espère que ces partenaires voudront jouer un rôle de liaison permanente.

Le programme "Accès aux procédures internationales"

En 1993, des sessions de formation ont été organisées à Genève et dans divers pays du monde, tels que le Costa Rica, la Bolivie, le Gabon, la Tunisie, Chypre, le Cameroun, la Thaïlande, mais aussi en France et en Autriche. Le "manuel d'orientation" sur la Commission de l'ONU, la Souscommission et les procédures a été un outil important pour ce programme. Durant l'année 1993, 9000 exemplaires de l'édition anglaise ont été distribués gratuitement à tous les participants des réunions préparatoires régionales à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ainsi que pendant la Conférence.

Il existe deux types de formations régionales

a) les sessions de formation organisées par les partenaires du SIDH. Les formateurs du SIDH y interviennent sur de courtes périodes (ex. à Banjul et à Chypre)

b) Les sessions de formation organisées par le SIDH en coopération avec ses partenaires. Le SIDH collecte les fonds et détermine le contenu de la session en fonction des besoins des participants.

Le Conseil exécutif du SIDH a révisé, en 1993, le concept des sessions de formation, et a décidé de diversifier ses correspondants dans les régions, en appuyant également les ONG nationales (et pas seulement les ONG locales) à mettre en place des sessions de formation sur les procédures internationales. Une première série de séminaires a eu lieu en juin 1994 en Afrique du Sud, en association avec l'association des Avocats des droits de l'homme ("Lawyers for Human Rights") et le Centre de ressources juridiques.

Le SIDH attend de ces formations régionales qu'elles permettent d'introduire plus de défenseurs des droits de l'homme dans les procédures internationales qu'il n'est possible de le faire depuis Genève. Parallèlement, ce travail de formation devrait aussi aider à promouvoir la constitution de réseaux et de coordinations LONG nationales aptes à utiliser les mécanismes onusiens.

En 1994, les sessions de formation du SIDH se sont déroulées:

- en Gambie avec l'"African Centre for Democracy and Human Rights Studies";
- en Afrique du Sud avec "Lawyers for Human Rights" et "Legal Resources Centre";
- à Chypre, avec le "Middle East Council of Churches";
- à Tunis, avec le "Arab Institute for Human Rights"
- en Corée du Sud, avec le "Korean NGOs Network for The World Conference on Human Rights"
- au Ghana avec la Conférence des Eglises africaines;
- au Paraguay avec la Commission internationale des Juristes.

A Genève, le Conseil exécutif du SIDH a décidé d'organiser une série de conférences d'une journée sur des sujets permettant aux ONG travaillant sur les droits de l'homme de mieux interpeller les Etats lors des conférences importantes des Nations Unies: - la question de l'intégration des droits des femmes dans les mécanismes de l'ONU; - la finalité du sommet social et économique de l'ONU de mars 1995; - le rôle des ONG dans le système onusien des droits de l'homme; - les droits des réfugiés.

D'autres séminaires sont prévus sur le droit à l'auto-détermination, le projet de déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et la relation entre le système économique et les situations de violation des droits de l'homme.

Fiche réalisée à partir d'un document interne du SIDH . " Note on the Training Sessions of the International Service" et de la présentation du SIDH dans la revue "Moniteur des droits de Mont me", n° 24, avril 1994.

Le retour et la réinsertion des réfugiés

Aspects pratiques de la coopération entre le Haut Commissariat au Réfugiés (HCR) et les ONG

DE WOLF Shirley, coordinatrice du Service Réfugiés de l'Association "Christian Care" au Zimbabwe.

"Nous sommes arrivés du Mozambique en 1984. Il y avait des combats dans notre région et même le prêtre a dû partir. Puis ils ont brûlé les maisons et nous nous sommes enfuis. Deux de nos enfants sont morts. Après être restés dans un autre village pendant un mois nous avons pensé que le Zimbabwe était la seule solution. A Guro (Mozambique) on nous a donné de la nourriture. Puis un camion nous a laissé près de la frontière et nous avons marché. L'armée nous a transféré vers le camp de Nyangombe où nous vivons depuis maintenant dix ans. Nous sommes reconnaissants au Zimbabwe de nous aider, mais ils nous traitent comme des enfants. Nous ne sommes pas comme ça. "

Témoignage de la famille Tzenze au camp de Nyangombe, Zimbabwe.

L'expérience vécue par cette famille est celle de nombreux Africains. On peut noter dans ce témoignage plusieurs choses : cette famille n'a pris le chemin de l'exil qu'après avoir perdu sa maison; elle s'est d'abord adressée aux voisins et aux villageois; l'institution qui pouvait mieux les aider, l'Eglise, s'est retrouvée aussi vulnérable qu'eux. Avant leur arrivée dans un camp au Zimbabwe, les Tzenze n'avaient eu aucun contact avec des ONG ou autres agences. Le premier soutien est venu de leur gouvernement et de l'armée du Zimbabwe, capables d'opérer là où les ONG n'osaient pas. Les dix ans passés dans un camp ont créé une dépendance.

Examinons à présent trois questions liées à notre partenariat.

1. Qui est mieux placé pour offrir une aide aux personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et aux réfugiés et quelle doit être cette aide ?

Au vu de cette histoire on peut dire que la structure de soutien s'établit en cercles concentriques.

Au centre, les déplacés et réfugiés, qui sont les plus aptes à défendre leurs droits. Un proverbe au Mozambique dit : " dans la crise fait confiance à tes propres pieds ". Et sinon, fait confiance en ceux qui partagent ta vulnérabilité.

Les voisins sont les premiers à apporter de l'aide et ils en paient toujours le prix. Leur rôle, comme celui des groupes locaux, est trop souvent rabaissé. Or chercher une solution à un problème personnel est un droit.

Le gouvernement, les représentants des ONG sur le terrain et l'armée sont un bon moyen de soutien pour les déplacés. L'efficacité de notre travail dépend de la coopération et de la confiance mutuelle déployée à ce niveau. Mais si la coopération entre ONG et autres agences gouvernementales est essentielle, il existe un risque de fermeture, comme celui de ne plus écouter suffisamment les victimes.

2. Quelles sont les limites pratiques du partenariat?

Les ONG locales travaillent souvent plus avec le gouvernement de leur pays. Lorsque celui-ci viole les droits de l'homme, les ONG locales ont besoin de soutien. Les gouvernements ayant signé des accords avec les agences internationales délaissent souvent les ONG locales, un obstacle à la coopération.

Quant au problème des fonds, le HCR doit établir un plan détaillé souvent rigide avant même que les communautés de soutien locales aient le temps d'établir leurs propres plans.

3. Comment le PARinAC (Partenariat en action) peut-il échelonner les différents niveaux de soutien de façon à apporter une aide plus intégrée aux personnes déplacées à l'intérieur et aux réfugiés ?

Notre action devrait toujours se situer en aval des initiatives des déracinés. Voici quelques thèmes de réflexion

- **L'information** : elle peut donner lieu à des distorsions. Les déracinés n'ont pas confiance dans les communiqués officiels. Les équipes de terrain sont souvent désinformées. Quelles idées fausses devons-nous éliminer pour nous ouvrir à l'information que les autres peuvent nous fournir ? Comment nous entraider pour avoir accès à l'information dont chacun de nous a besoin à différents niveaux ?

- **Politique et prise de décision** : le HCR doit indiquer dans quelle mesure il peut déléguer. En revanche, la promotion et la protection des droits de l'homme ne peut être déléguée à un organisme international. Nous devons définir quelles sont les décisions concernant la protection des droits de l'homme qui ont été délégués à des organismes internationaux et vis à vis desquelles nous devons assumer une plus grande responsabilité. Quelles sont les décisions qui doivent relever du HCR dans l'esprit du PARinAC ?

- **Ressources matérielles et financières**: sans accords signés, la relation opérationnelle des ONG avec le HCR n'est pas claire. Les communautés locales ne doivent pas être ignorées. Ainsi la récolte de maïs au Mozambique après la guerre a été abondante, mais les excédents sont en train de pourrir. A quel niveau le gâchis de matériel et de fonds se produit-il au sein de nos programmes de soutien?

- **Compétence et acquisition d'expérience**: il y a quelques années une équipe du gouvernement zimbabwéen a constaté avec plaisir que des habitants du Mozambique rentrés chez eux utilisaient les connaissances acquises au Zimbabwe. En même temps, ils critiquaient le fait qu'ils avaient été utilisés. Quelles compétences peuvent offrir les ONG locales et les communautés de soutien au

HCR ? Quelles compétences aux yeux des ONG locales et des communautés de soutien, le HCR devrait-il partager plus ouvertement?.

Conclusion

Selon le document de référence sur les relations entre le HCR et les ONG le partenariat est " un moyen d'utiliser au maximum les ressources et les compétences ... afin de fournir les services adéquats aux réfugiés." Si le PARmAC ne parvient pas à nous rendre plus accessibles tous. nos efforts sont inutiles.

Résumé d'un article écrit par l'auteur en anglais, paru dans la revue Refugees Program Network (RPN), publiée par le Refugees Studies Program, Université d'Oxford, Grande Bretagne. Août 1994.

Cet article a été rédigé à l'occasion d'une Conférence tenue en mars 1994 dans le cadre du PA RinAC ("Partnership in Action", Partenariat en action), qui est un processus de consultation entre le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies et les Organisations Non-Gouvernementales.

Le problème des personnes déplacées du fait de la guerre du Vietnam

DINH THI Nguyen, prêtre, président de l'association "Fraternité Europe- Asie", connue au Vietnam sous le nom de " Fraternité Vietnam ". Le siège de cette ONG est à Paris.

De 1965 à 1973, le nombre de réfugiés au Sud Vietnam s'est élevé à 10.469.700 personnes.

A la fin de la guerre, après le changement de régime survenu à Saïgon, les autorités vietnamiennes ont estimé que, dans les années qui allaient suivre, environ 2 millions de personnes devraient quitter la ville.

I. Mesures gouvernementales

A l'époque, tout le monde est tombé d'accord sur deux solutions

1/ Retour au village natal

Dès le lendemain de la Libération, les autorités révolutionnaires ont vivement encouragé les personnes déplacées à rentrer chez elle dans les villages qu'elles avaient été contraintes d'abandonner pendant la guerre.

A cet effet, un Comité spécial a été créé au niveau de chaque arrondissement. Il était chargé de recueillir les demandes, puis de les regrouper en vue d'organiser le transport. Puisqu'il s'agissait le plus souvent des personnes nécessiteuses, les autorités révolutionnaires ont cherché à créer les conditions les plus favorables pour faciliter leur retour ou leur réimplantation. Le transport par voie maritime ou routière était gratuit non seulement pour les personnes, mais aussi pour leurs maigres biens (meubles, bicyclettes, ustensiles de cuisine, etc). De plus, on leur assurait du riz et des soins médicaux nécessaires pendant le voyage qui durait souvent plusieurs jours. Enfin, on leur donnait une certaine quantité de riz et une somme d'argent pour qu'elles puissent vivre sans crainte pendant un certain temps après leur arrivée à destination.

C'est ainsi que quelques mois seulement après la Libération, des centaines de milliers de personnes ont demandé à regagner leurs villages d'origine. Un grand nombre d'entre elles étaient des "réfugiés" récents qui avaient encore des parents ou des terres à retrouver. Pour les autres, après leur arrivée, les autorités locales devaient se charger de leur distribuer des terres, des instruments aratoires, des semences et des engrais pour qu'elles puissent commencer le plus tôt possible le travail de production agricole.

2/ Création de nouvelles régions économiques

Quant aux "réfugiés" de longue date qui désiraient s'établir dans des "nouvelles régions économiques", ils devaient également faire la demande auprès du comité d'arrondissement. Celui-ci devait alors chercher à établir, pour ainsi dire, un jumelage avec une province qui était disposée à offrir des rizières ou des terres en friche.

En attendant les candidats au départ étaient en général hébergés dans des centres provisoires. Dans le même temps, le comité d'arrondissement devait créer des équipes de pionniers. Leur travail devait consister à déblayer le terrain, à ouvrir des routes, à poser des fondations pour les maisons, à creuser des canaux d'irrigation, à construire des équipements et services publics (école, infirmerie, etc.). Une fois l'ensemble des infrastructures achevées, ces pionniers devaient pouvoir faire venir leurs familles, pendant que le comité d'arrondissement ou de district organisait le transport des familles à partir des centres d'hébergement provisoire.

Arrivées sur place, ces familles devaient se voir attribuer des terres, des instruments aratoires, des semences et des engrais pour commencer immédiatement le travail de production agricole. Enfin, on comptait sur la solidarité parmi la population : cette solidarité devait s'organiser non seulement entre les nouveaux venus dans la "nouvelle région économique", mais encore entre ceux-ci et les habitants de leur arrondissement ou district d'origine.

II. Difficultés rencontrées

1/ pour les retours au village natal

La plupart n'ont pas retrouvé leur maison qui avait été détruite par la guerre et ceux qui ont pu récupérer leur terrain n'avaient pas les moyens de construire une maison. Certains, à leur retour, ont trouvé leur terrain et/ou leur maison occupés par d'autres personnes.

Le comité du village était psychologiquement content de revoir ces personnes, mais n'avaient pas les moyens de s'occuper d'eux car ils ne parvenaient déjà pas à s'occuper de ceux qui étaient restés.

De retour au village, les habitants ont été déçus car le gouvernement central ne leur a accordé aucun soutien durable pour se réinstaller, malgré sa propagande pour les inciter à quitter la ville et à regagner leurs foyers. Cette campagne de "retour au village" n'a pas été effectivement accompagnée de mesures concrètes pour permettre aux personnes concernées de retrouver des moyens d'exercer une profession, même celle d'agriculteur.

2/ pour l'installation dans les nouvelles régions économiques

Les mesures gouvernementales précitées n'ont pas été bien appliquées ; aucune préparation concrète dans ces nouvelles zones n'a été entreprise. Les cadres responsables de cette campagne d'installation n'étaient que des cadres politiques et n'avaient aucune formation d'organisation économique et sociale.

En conséquences, au bout de quelques semaines seulement, la plupart des personnes venues s'installer dans ces zones sont tombées malades et au moins 70 % d'entre elles ont cherché à retourner dans les grandes villes, quitte à dormir dans les cimetières et sur les trottoirs. Actuellement, le problème n'est toujours pas complètement résolu.

Il faut noter également que les cadres politiques dans les campagnes ont souvent employé des mesures coercitives pour provoquer le départ des habitants vers de nouvelles zones économiques, en particulier à l'égard des gens ayant collaboré avec l'ancien régime ou à l'égard des familles dont certains membres s'étaient installés à l'étranger. L'objectif principal de ces cadres était d'avoir la possibilité d'occuper les maisons et les locaux laissés par ces personnes qu'ils forçaient à aller s'installer dans les nouvelles zones.

III - Quelques pistes de réflexion

Au début, les mesures prises ont été acceptées par tout le monde car elles correspondaient à quelque chose de logique et étaient cohérentes. Mais ce qui manquait à ces mesures était une politique globale concernant la réinsertion des déplacés et des réfugiés.

Il aurait fallu envisager des mesures à long terme intégrées dans une politique générale qui aurait dû se préoccuper de créer des conditions pour que chaque citoyen trouve une place dans la société et une chance de vivre dignement.

Il aurait fallu procéder de manière scientifique et humaine. Au lieu de cela, dans la plupart des cas, on a déplacé des gens par vagues sans préparation. En 1954-55, il y avait déjà eu un mouvement d'exode du Nord au Sud (1 million de réfugiés) et, de 1956 à 1958, de nombreuses personnes se sont installées dans de nouvelles zones économiques

ces déplacements et ces installations avaient alors été une réussite grâce au travail préparatoire qui avait été fait sur le terrain.

Aujourd'hui le Vietnam a adopté une meilleure méthode : les familles qui retournent au pays natal ou qui comptent s'installer dans une nouvelle zone économique envoient d'abord sur place une partie d'entre eux et les autres suivent plus tard, si tout est prêt, en sachant ce qu'ils doivent emporter avec eux. Les personnes chargées de l'organisation de ce type de déplacements ne doivent pas être des cadres politiques ou militaires, mais des gens neutres ayant une formation socio-culturelle et ayant suivi une formation spécifique pour la réalisation du projet.

Si les réfugiés vivent déjà en communauté (qu'ils soient unis par des liens de croyances ou par des affinités socio-culturelles ou ethniques), il ne faut pas les séparer, mais il faut, sur le plan administratif, envoyer des cadres-animateurs qui sachent s'intégrer à eux et qui puissent apporter aux leaders de ces communautés les moyens de réussir leur réinsertion sans créer de ghettos.

Texte original rédigé par l'auteur.

Une expérience de travail pour la reconstruction de l'Afghanistan

*OTCHAKOVSKY-LA URENS Monique, Déléguée générale de MA DERA -
Mission d'Aide au Développement des Economies Rurales.*

Depuis 1988, avant même le retrait des troupes soviétiques, l'association MADERA mène un programme de développement rural en Afghanistan, dans 4 provinces en vue de reconstruire les structures de production agricole du pays et contribuer ainsi au retour des réfugiés.

L'état des lieux de l'Afghanistan, après quatorze années de guerre, d'abord menée contre l'occupant soviétique puis contre le régime mis en place par celui-ci, apparaît catastrophique : un dixième de la population tuée (1.500.000 morts); un quart de la population réfugiée (plus de 5.000.000 de personnes) dans les camps de Pakistan et d'Iran; des destructions massives d'équipements collectifs dans l'ensemble des provinces (routes, barrages, canaux d'irrigation, réseaux de téléphone et d'électricité); la destruction quasi-totale des villages, des fermes; le minage général des sols, jusque dans les zones montagneuses les plus inaccessibles (largage de mines anti-personnel par hélicoptères); des populations mutilées (plus de 400.000 victimes, jeunes pour la plupart); enfin l'effondrement des structures sociales.

De plus, après une éphémère cohésion nationale contre l'occupant soviétique, le pays semble éclater en groupes ethniques rivaux, factions politiques et religieuses complexes dans un jeu d'alliances sans cesse bouleversé et une lutte meurtrière pour prendre le pouvoir, spécialement dans et autour de la capitale Kaboul, aujourd'hui en partie détruite.

Quelle action de reconstruction entreprendre, pour quel résultat, dans de telles conditions? En Afghanistan, tous les défis sont posés à la fois, tous les secteurs de l'activité économique et sociale posent problème, dans l'urgence le plus souvent.

Les points marquants de l'action de Madera

Le programme de MADERA, tout en essayant de répondre aux besoins les plus criants des populations, poursuit surtout des actions de développement inscrites dans la durée. Il concerne les domaines agricole (remise en culture des terres, distribution de semences sélectionnées, tests variétaux, locations de matériel, conseils agricoles), vétérinaire (prévention des maladies, gestion des troupeaux), hydraulique (réparation des barrages et canaux, protection des berges, stockage des eaux de source et adduction d'eau potable), forestier (gestion forestière, installation de pépinières, action de sensibilisation de la population), des activités de formation (formation technique, formation/ vulgarisation, production d'outils pédagogiques).

Devant une situation hérissée de difficultés et de défis impossibles, nous n'avancerons qu'un certain nombre d'observations, modestes éléments de réponses fragmentaires, mais qui fondent notre action

1) Le rôle des communautés locales (shouras villageoises ou provinciales), et des communautés naturelles de populations, sur lesquelles nous avons toujours pris appui, doivent être partie prenante des programmes mis en oeuvre, aussi bien dans la définition des objectifs que dans une active contribution à leur réalisation.

Ces communautés villageoises traditionnelles constituent, particulièrement en l'absence de pouvoir politique central, une structure sociale de substitution, jouant un rôle pacificateur très visible dans leur zone géographique d'influence, car elles contribuent à marginaliser les "commandants" et autres petits seigneurs de guerre.

2) Le retour effectif des réfugiés sur leurs terres, le repeuplement des vallées.

3) Le contraste visible entre les zones remises en culture, secteurs pacifiés et de sécurité, et les zones non réhabilitées et non repeuplées, tenues par des gens armés.

4) Les résultats acquis dans la production agricole, dans les provinces sur lesquelles l'aide se porte depuis l'origine du programme : le niveau global de production atteint actuellement dépasse celui d'avant la guerre.

5) La réintroduction progressive du fonctionnement de circuits économiques : après une première phase de distribution gratuite, par l'intermédiaire des communautés villageoises, de produits, céréales, produits phytosanitaires, médicaments vétérinaires, passage à une vente à prix subventionnés, puis au prix du bazar.

6) L'expérience réussie d'échanges de cadres techniques salariés d'ethnie différente, dans de nouvelles provinces.

7) L'émergence de besoins nouveaux en matière de santé, d'éducation acquis par les réfugiés dans les camps, grâce à l'aide internationale mise en place dans ces camps, et également la contagion du savoir, sa diffusion par des circuits divers et non institutionnels.

Texte de l'auteur

L'expérience du Chili en matière de retour des réfugiés

ESPONDA FERNANDEZ Jaitne, ex-directeur de l'Office National Chilien du Retour (ONR); Santiago.

La situation du Chili est très différente de celle du Rwanda mais il existe au moins un élément commun entre les deux pays : les réfugiés, en particulier les jeunes qui rentrent au pays, arrivent dans un pays différent ou inconnu. L'exil des Chiliens a débuté de 1973 et s'est prolongé jusqu'aux années 80 alors qu'au Rwanda, il n'y a pas eu un mais plusieurs mouvements d'exode forcé et d'exil (1959, 1963, 1966, 1973 et 1990).

Aussi, pour chaque point développé, il sera nécessaire de se demander si la solution présentée est viable au Rwanda.

I. Cadre général

Dans l'objectif de faciliter le rapatriement et la réinsertion des Chiliens victimes de l'exil entre 1973 et les années 80-90, le Gouvernement du Président Patricio Aylwin a créé l'Office National du Retour (Oficina Nacional del Retorno, O.N.R.), organisme gouvernemental qui a coordonné ce mouvement. Outre cet organisme, d'autres institutions ont participé à cette tâche, comme des organismes internationaux (ACNUR et O.I.M.) et des organisations non gouvernementales du pays ayant déjà de l'expérience en la matière.

Au cours de ses quatre années d'existence, l'O.N.R. a assisté plus de vingt mille familles, ce qui représente plus de soixante mille personnes.

II. Critères d'orientation

Plutôt que de faire une "description" du travail au Chili, il nous semble plus utile de revenir sur les critères d'orientation que nous avons adoptés et qui pourraient éventuellement être appliqués au Rwanda.

1. L'information : Le premier aspect fondamental que les exilés qui rentrent dans leur pays après une longue absence ne connaissent plus la réalité nationale.

C'est pourquoi qu'il est important de disposer

a) d'un programme d'information préalable au retour pour que cette démarche soit le fruit d'une décision bien fondée et responsable. On évite ainsi bien des traumatismes et des frustrations ultérieures.

b) d'un programme d'information ou formation sur la réalité du pays, une fois les gens rentrés.

2. Une approche globale : La réinsertion du réfugié est un problème global qui comprend tous les aspects de la vie de la personne ou de la cellule familiale. Il est donc nécessaire de traiter au préalable le défi en tenant compte de ce caractère d'ensemble qui implique des problèmes de subsistance, de santé, d'habitat, d'éducation, de travail et tous les autres aspects qui composent la vie de l'homme.

Il faut distinguer deux types de situations qui exigent des réactions différentes

a) lorsqu'une famille entière rentre au pays (parents, enfants), il faut concevoir le processus de réinsertion à l'échelle de la cellule familiale;

b) lorsque celui qui rentre est un mineur ou un jeune, sans famille, la réponse aux besoins de réinsertion est différente.

3. L'aide à l'installation : Les défis de l'étape suivante sont ceux de la réinstallation. Dans le cas du Chili l'intervention de l'Etat a été nécessaire. Dans la plupart de cas des mesures d'assistance s'imposent. Elle se traduit souvent par une aide économique minimale nécessaire à la subsistance pendant un certain temps, et des mesures qui rendent possible des solutions de base, au moins dans les domaines suivants

a) accès à la santé primaire et secondaire;

b) accès à un logement de base;

c) solutions de base pour l'éducation des enfants.

Pour faciliter le retour des réfugiés, une loi a été adoptée, qui n'est peut-être pas viable ou utile au Rwanda. Cette loi exonère les réfugiés du paiement de taxes ou droits de douane (déménagement et affaires personnelles, instruments de travail, et automobile).

4. La réinsertion professionnelle : Mais il serait faux de penser que ces quelques mesures résolvent le problème de la réinsertion. Il ne s'agit que d'un palliatif temporaire.

Le maintien prolongé de ces mesures crée une dépendance des personnes qui constituent une charge pour la société provoquant de graves problèmes psychologiques chez les réfugiés eux-mêmes.

L'aspect clé est donc sans aucun doute la réinsertion professionnelle. Seul un travail stable permet la réinsertion définitive dans le pays. Si cet aspect n'est pas réglé, les autres problèmes subsisteront pendant de nombreuses années.

a) Les solutions concrètes au problème de l'emploi dépendent complètement du marché du travail de chaque pays. Dans le cas du Chili, on s'est plus concentré sur la création par le réfugié lui-même de son poste de travail, grâce à l'aide financière pour la constitution de micro-entreprises et de petites entreprises. Cette solution est peut-être applicable au Rwanda.

A ce sujet, il faut aussi tenir compte de l'aspect moral qui revêt une importance primordiale : si la solution proposée implique la participation du réfugié à la solution de son problème, avec l'aide de l'Etat et d'autres institutions, la situation

n'est plus un "poids" pour le pays, elle devient l'apport d'un réfugié au développement de son pays, ce qui permet en outre aux réfugiés de se sentir utiles pour leur patrie.

b) Mais comme tous les réfugiés ne sont pas en mesure de devenir des entrepreneurs, on a également mis en place d'autres solutions au problème de la réinsertion, à savoir

- des bourses de travail, destinées essentiellement aux professionnels et techniciens, afin qu'ils puissent, pendant un an, obtenir un poste de travail définitif.

- des subventions pour l'emploi, pour les patrons intéressés dans l'embauche d'ex-réfugiés.

- la qualification professionnelle, pratique, pour ceux qui ne possèdent aucune formation.

5. Le soutien psychosocial : Un autre aspect à ne pas négliger est le retour de réfugiés jeunes, qui ne connaissent pas leur pays et qui souffrent de graves problèmes d'adaptation. Il est nécessaire de prévoir, outre les mesures qui favorisent leur intégration au système éducatif du pays, des systèmes de soutien psycho-social pour surmonter les dits problèmes d'adaptation.

6. La coopération internationale : Tous les programmes mentionnés, et bien d'autres que nous ne citons pas ici, représentent des efforts financiers impossibles à réaliser sans la Coopération internationale d'autres gouvernements ou d'organismes d'aide. Mais pour que cette coopération soit durable, il est essentiel d'en faire un bon investissement. On évite ainsi que les gens soient dépendants de l'aide. Les meilleurs exemples d'un bon investissement sont les programmes de réinsertion ou de formation professionnelle.

7. L'aide privée : Il est indispensable d'ajouter aux efforts gouvernementaux l'appui d'institutions privées, surtout de celles qui pourraient avoir une expérience en matière de réinsertion d'ex-réfugiés.

8. Les agences spécialisées de l'ONU: Dans le cas du Chili, les rôles qu'ont joué des organismes internationaux spécialisés comme l'A.C.N.U.R. (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) et l'O.I.M. (Office Mondial d'Immigration) ont été aussi très importants dans le processus de rapatriement, mais aussi en matière d'assistance juridique et de réinsertion professionnelle.

Texte original de l'auteur, rédigé à Santiago du Chili en octobre 1994; traduit de l'espagnol.

Solidarité active du Diocèse San Cristobal de Las Casas avec les réfugiés du Guatemala

Monseigneur Samuel RUIZ, Evêque de San Cristobal de Las Casas, Chiapas, Mexique.

Pendant l'année 1982, la guerre civile au Guatemala a provoqué la migration massive de la population paysanne (environ 40.000 personnes), en majorité indigène, vers le Mexique, pays voisin, où elle s'établit majoritairement dans une région relevant du diocèse San Cristobal de Las Casas.

Face à cette situation d'urgence, le diocèse a considéré qu'il était de toute première importance de créer une Commission spéciale, chargée du suivi de cette problématique, en sus de l'aide concrète d'urgence, nécessaire dès les premières installations. Par la suite, cette Commission a pris forme sous le nom de "Comité Chrétien de Solidarité", instance diocésaine chargée des réfugiés guatemaltèques victimes de la guerre.

Dans une première étape, nous avons répondu aux besoins les plus urgents : alimentation, santé, logement, habillement, en orientant les secours qui arrivaient de diocèses solidaires ou issus de la solidarité internationale.

Après avoir fait face à la situation d'urgence, on commença à articuler le travail pastoral, en appelant des catéchistes, des représentants de groupes, des promoteurs de la santé, de l'éducation etc., avec lesquels on se mit à coordonner les divers travaux au niveau communautaire, avec pour objectif de consolider les capacités propres à la communauté réfugiée de s'auto-organiser, tout en respectant profondément sa culture.

Les cultures mayas sont marquées par un très fort esprit communautaire, le contact avec la nature est très profond, les racines et l'appartenance identitaire sont très solides et la spiritualité profonde. En général, les Indiens mayas ignorent l'individualisme. Ils pensent en termes de communauté et c'est en communauté qu'ils résolvent leurs problèmes. Le groupe participe aux travaux pour le bien de tous et se rassemble pour dialoguer et se mettre d'accord lorsqu'il s'agit de la souffrance de ses membres, ou de sa famille.

En partant d'une perception chrétienne, on commence à promouvoir d'autres activités répondant aux besoins prioritaires ressentis par la population. Soulignons surtout le rôle de la promotion de l'éducation scolarisée pour les enfants. C'est la communauté réfugiée elle-même qui a désigné les personnes ayant le niveau d'études approprié pour faire ce travail de promotion de l'éducation, démarrant ainsi

un effet démultipliateur qui dure jusqu'aujourd'hui et s'appropriant de plus en plus le processus.

D'autres activités communautaires ont été encouragées, parmi lesquelles le travail artisanal avec les femmes, qui a servi d'articulation et de renforcement de l'identité culturelle tout en fournissant une source de revenus pour les familles. Par la suite, et grâce à l'initiative de la population, le travail collectif de semences de base (maïs et haricots) a été développé ainsi que les coopératives d'autoconsommation, afin de résoudre le grand problème du ravitaillement, en partie dû à l'accès géographique difficile de la région où se trouve le diocèse. En même temps, on appuyait aussi des initiatives de création d'ateliers de confection d'habits, de chaussures, de menuiserie, de petites boulangeries et autres activités artisanales qui, d'une manière ou d'une autre, pouvaient aider à la réorganisation de l'économie familiale.

A l'origine de tout projet communautaire et pendant tout son déroulement, une réflexion nourrie et cautionnée par toute la communauté se développe à partir de la foi : le processus et les travaux concrets du projet sont l'expression d'un engagement chrétien de collaboration communautaire.

Au cours de ces années difficiles de mobilisation (entre 1982 et 1985), il importe de rappeler que le gouvernement mexicain, à travers la police judiciaire fédérale, exerçait des pressions sur les réfugiés pour qu'ils repartent chez eux; des incursions de l'armée guatémaltèque en territoire mexicain ont même été organisées. Pendant toute cette période, le diocèse de San Cristobal de Las-Casas a joué un rôle fondamental pour la défense des droits humains des réfugiés et déplacés guatémaltèques, par une dénonciation permanente des mauvais traitements dont étaient victimes ces populations, et par la diffusion de ces informations, tant dans les plus hautes sphères gouvernementales qu'au niveau national et international.

Les objectifs du travail diocésain ont toujours eu comme axe principal la reconstruction des communautés, basée sur leur propre organisation, le maintien de leur identité culturelle, et la formation/qualification de ses membres afin qu'à leur retour dans leur pays, ils puissent devenir des sujets capables de bâtir un nouveau Guatemala, plus juste et solidaire.

Au terme de plusieurs mois de négociations et de nombreuses réunions difficiles, des accords ont pu être signés entre la Commission Permanente (organe représentant les réfugiés élus par leur propre communauté) et le gouvernement du Guatemala. C'est ainsi que le 20 janvier 1993 un premier retour collectif a pu être organisé, dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le processus de retour des réfugiés et déplacés est apparemment devenu irréversible. Il reste toutefois beaucoup à faire pour que tout ceux qui le désirent puissent effectivement retourner chez eux, dans des conditions de sécurité, de dignité et avec des perspectives claires de développement.

Texte original de l'auteur rédigé dans l'Etat du Chiapas (Mexique).

Consolider la paix en Amérique Centrale:

une approche de coopération entre les différentes agences internationales afin de prendre en compte les besoins à long terme des déracinés

Rapport du Comité exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) sur les conclusions du processus de la CIREFCA (Conférence internationale sur les Réfugiés d'Amérique Centrale); août 1994

I. Introduction

La Conférence Internationale sur les Réfugiés d'Amérique Centrale s'est tenue en juin 1994 au Mexique, et a réuni le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) et le Bureau du Secrétariat Général de l'ONU. La communauté internationale a approuvé un cadre d'action en faveur des populations et zones les plus touchées par la misère, les conflits et les déplacements, et a adopté une déclaration d'intention.

Ce document souligne le rôle du Bureau pour assurer que les besoins des populations déracinées sont correctement pris en compte dans les programmes de développement à long terme. Le HCR sait que les causes et les solutions aux déplacements de population en Amérique Centrale sont liées à la misère - d'où la nécessité de mettre en place des programmes de Développement -, au non-respect des droits de l'homme et à une détermination politique insuffisante.

II. Convergence d'intérêts entre le processus de paix régional et la CIREFCA

Le lien entre la CIREFCA et l'engagement politique des pays d'Amérique Centrale en faveur de la paix est une des caractéristiques de sa stratégie. En effet, le besoin de résoudre les problèmes des réfugiés a souvent relancé les pourparlers de paix. Un phénomène illustré par la signature, en juin 1994, d'accords fondamentaux sur le contrôle des droits de l'homme et la réintégration des déracinés, lors des négociations de paix au Guatemala.

Dans le cadre global des processus de paix régionaux, des solutions durables ont été trouvées pour la majorité des réfugiés, ce qui a permis une réduction de plus de 50% du nombre des réfugiés assistés depuis 1989, ainsi que la fermeture de tous les camps officiels. Quelque 70.000 Nicaraguayens; 32.000 Salvadoriens et 16.000 Guatémaltèques avaient pu regagner leurs foyers, sous les auspices du HCR, en juillet 1994.

Plusieurs caractéristiques essentielles définissent l'approche de la CIREFCA, comme

- Renforcer la protection internationale et les droits fondamentaux des déracinés; au Salvador, par exemple, le HCR a appuyé l'octroi à plus d'un million d'anciens réfugiés de cartes d'identité et aider à la reconstitution de registres municipaux détruits par la guerre. Ces activités juridiques ont facilité la réintégration des rapatriés et des déplacés dans la vie civile.

- Lier la recherche de solutions durables aux efforts pratiques entrepris pour aider les personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays (soit 88% des deux millions de déracinés en Amérique centrale). Cette approche plus globale s'est avérée essentielle et les efforts en faveur de la réconciliation nationale ont entraîné la création de programmes innovateurs, ayant tous les mêmes objectifs:

- stimuler la participation des femmes dans l'application des projets et les informer sur leurs droits élémentaires.

- mobiliser de nouveaux fonds nonremboursables, en allégeant par là-même l'impact économique et social des populations concernées par la CIREFCA, sur les pays touchés.

- encourager le consensus, le dialogue et la réconciliation, en particulier grâce aux mécanismes de suivi de la CIREFCA à niveau régional et national. Dans ce sens, le rôle primordial et l'influence profonde des ONG ont continué de grandir.

- engager le système des Nations Unies, le HCR et le PNUD dans un effort conjoint, au sein de "l'agenda pour la paix" en Amérique Centrale du Secrétariat Général, qui a souligné le lien entre émigration forcée et de plus grands efforts vers la paix, le développement et le respect des droits de l'homme.

III. Préparer le terrain pour la période post-CIREFCA

Le besoin de diversifier et d'intensifier la coopération entre agences a été souligné, en vue de créer des liens avec l'UNICEF et le PAHO (Organisation Panaméricaine de la Santé), concernés par la santé publique et des programmes sanitaires, de même qu'avec les banques de développement internationales et régionales qui ont fait du secteur social une priorité.

Les besoins des populations déracinées devraient s'insérer de plus en plus dans une volonté plus large de développement économique et social. Cela suppose que l'on s'attaque à la pauvreté dans des zones géographiques spécifiques, là où convergent des facteurs de déplacement de population, de conflit et de misère. De plus, il est évident que de telles interventions doivent être liées à des politiques nationales macro-économiques et sectorielles, afin d'intensifier l'effort de décentralisation de l'autorité et des ressources.

L'analyse de la vision des pays donateurs des priorités régionales et des bailleurs de fonds potentiels extérieurs a été un élément clé, lors des travaux préparatoires de la CIREFCA. La communauté internationale a approuvé la proposition du PNUD et du HCR et a indiqué des orientations sur des sujets essentiels, en soulignant les points suivants

- la fragilité de la phase de transition en Amérique Centrale, où le progrès de la démocratie contraste avec une situation de conflit permanent et de misère, est connue de tous.

- il est essentiel d'élaborer des stratégies et de prendre des engagements nationaux grâce à des processus de type CIREFCA, afin de résoudre des problèmes humanitaires et de réduire la misère et l'exclusion sociale.

- les différents points de vue sur les mécanismes de suivi, particulièrement au niveau régional, doivent être conciliés avec les *efforts* entrepris au niveau national.

- il est primordial de renforcer les institutions démocratiques, l'élaboration et l'application de programmes de développement et d'encourager des politiques et des réformes axées sur une justice sociale.

IV. La clé de la prévention et de solutions dépend de stratégies nationales

Suite à la 3ème Conférence du CIREFCA, sept pays ont présenté les stratégies nationales qu'ils avaient mis en place.

- Le Belize a choisi de lutter contre la pauvreté et de s'occuper des projets CIREFCA, par le développement local, en insistant sur la capacité de construction. Mais pour faire face au coût socioéconomique des réfugiés et déplacés (15% de la population), le Belize a précisé son besoin d'une aide internationale. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est attelé au problème des étrangers sans papiers et de l'intégration des réfugiés.

- Au Costa Rica les stratégies de développement durable insistent sur la réduction de la pauvreté et luttent contre la dégradation de l'environnement dans les régions hébergeant les populations réfugiées et déplacées.

- Au Salvador, des zones prioritaires ont été définies par le Plan de Reconstruction Nationale et les ONG : elles concernent 115 municipalités. Une approche intégrée doit être mise en place, centrée sur la participation de la société civile à ces activités.

- Au Guatemala, les accords d'Oslo signés entre le gouvernement et l'armée révolutionnaire guatémaltèque ont représenté une étape décisive vers la paix, dont le succès dépend d'une aide internationale permanente. Dans ce nouveau contexte de construction de la paix, la priorité est donnée aux besoins des déracinés pour encourager le développement et les droits politiques, économiques et sociaux. A cet égard, le processus d'établissement d'un consensus à l'intérieur de la CIREFCA entre le gouvernement, les ONG et l'ONU a eu une importance cruciale. Les zones prioritaires sont situées là où coïncident misère et déplacements.

- Au Honduras les programmes visent à surmonter misère et exclusion sociale et à générer des conditions socio-économiques encourageant le retour des déplacés.

- Le Mexique s'est engagé à maintenir sa politique d'asile et à garantir la protection des réfugiés. Il intensifiera les efforts de développement dans les zones où sont installés les réfugiés et où règne une grande pauvreté.

- La stratégie du Nicaragua (plans de réconciliation et de réhabilitation) suit les priorités de développement telles que présentées à la Banque Mondiale. L'accent est mis sur la réintégration socio-économique des populations déracinées, la promotion des droits de l'homme et une participation plus large de la population.

V. La déclaration d'intention : un héritage pour l'avenir

Une série d'engagements ont été pris lors de la réunion, dont voici les principaux points:

- Le Belize, le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Nicaragua se sont engagés à concentrer leurs efforts de développement durable dans les zones où les déplacements de population sont aggravés par la misère, l'exclusion sociale, la situation de conflit et la dégradation de l'environnement. Ces pays s'engagent à inscrire ces priorités dans leur budget, leur système judiciaire et leurs institutions.

- La communauté des pays donateurs continuera d'apporter un soutien financier, politique et technique, en tenant compte des besoins humanitaires et de la situation de transition. Les initiatives locales seront favorisées.

- Les ONG intensifieront leur présence dans les zones déclarées prioritaires par consensus et amélioreront le dialogue et la coordination.

- L'ONU aidera les gouvernements et les sociétés d'Amérique Centrale à appliquer "l'agenda en suspens" de la CIREFCA et le Développement des zones prioritaires.

- Une Commission temporaire est créée : elle dispose de 3 mois pour proposer une série de mécanismes de suivi pertinents et de "monitoring" (surveillance) des engagements pris par les Etats et les organismes internationaux lors de la réunion CIREFCA de Mexico.

Le deuxième vice-président du Costa Rica a conclu la réunion en ces termes "(...) La CIREFCA est une expérience unique indiquant que les droits de l'homme, la paix, le développement et l'aide aux populations et aux régions les plus touchées par les conflits sont étroitement liés. La déclaration d'intention adoptée aujourd'hui démontre que nous avons la volonté politique, l'expérience et l'aide de la communauté de pays donateurs et de l'ONU suffisantes pour continuer de construire une région où le développement est axé sur l'être humain.

Par ces mots je désire envoyer un message d'espoir, d'enthousiasme et d'affection aux communautés qui ont connu le drame du déplacement de populations et qui vivent dans l'urgence de la pauvreté".

Résumé traduit de l'anglais du rapport du Comité Exécutif du Programme du Haut Commissariat des Réfugiés; 45ème session de l'Assemblée des Nations-Unies, Août 1994

Plan d'action concerté en faveur des réfugiés, expatriés et personnes déplacées en Amérique Centrale

Rapport du CIREFCA (Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique Centrale).

Du 29 au 31 mai 1989, s'est tenue à Guatemala City, une Conférence Internationale sur les Réfugiés d'Amérique Centrale (CIREFCA). A l'issue de la conférence, les gouvernements des Etats représentés ont adopté une déclaration commune où ils se sont engagés à respecter un ensemble de principes et de lignes de conduite, parmi lesquelles : la décision d'encourager le retour volontaire des réfugiés (...), de respecter et de promouvoir les droits élémentaires concernant la protection des réfugiés et des droits de l'homme, tout en respectant les lois du pays d'accueil abritant les réfugiés. Ils ont reconnu l'importance d'intégrer dans leurs programmes nationaux des propositions de solutions spécifiques aux problèmes des réfugiés, expatriés et déplacés, dans le cadre de leur propre stratégie de développement - avec une attention particulière aux femmes et aux enfants. L'importance du rôle des commissions tripartites (représentants du pays d'accueil, du pays d'origine et du HCR) dans la promotion du rapatriement volontaire, des ONG, en matière d'aide aux populations touchés, et des efforts du HCR, CICR, et du PNUD (programmes d'aide bilatérale) a été largement souligné. Enfin, la déclaration commune a insisté sur le lien étroit qu'il y avait entre les solutions aux problèmes des réfugiés, et les processus de paix, de démocratie et de développement de l'Amérique centrale.

II. Plan d'action concerté et stratégie

La situation actuelle

Au cours des dix dernières années, près de deux millions d'habitants d'Amérique Centrale ont été déplacés, en raison de crises successives. Les nombreux programmes d'aide mis en place ont beaucoup amélioré la situation des personnes touchées, mais dans quelques cas seulement une solution durable a été trouvée. Aussi, pour la plupart de ces personnes, des solutions viables et définitives restent encore à élaborer.

Les réfugiés comme les rapatriés ont besoin d'aide afin de trouver des solutions durables ; mais les conflits et les crises ont également entraîné le déplacement d'un troisième groupe de personnes qui restent sans logis à l'intérieur de leur pays. On les appelle les personnes "déplacées à l'intérieur" et elles nécessitent une aide particulière, même si elles relèvent de la juridiction et de la protection des autorités locales. Enfin, une quatrième catégorie, les "personnes

déplacées à l'extérieur", qui se trouvent dans un pays voisin du leur, sont également dans une situation difficile, à laquelle il faut réfléchir et trouver des solutions.

Objectifs principaux

Même si la souffrance humaine a été allégée et que des situations d'urgence ont été surmontées, depuis le début de l'exode de réfugiés en Amérique Centrale, nombre d'entre eux connaissent toujours des conditions de vie précaires.

L'un des objectifs principaux du plan d'action actuel est l'identification de solutions durables. En découle l'obligation de respecter le droit des réfugiés à retourner volontairement dans leur pays pour reprendre une vie normale. Ce droit de retour sera favorisé par dessus tout; sinon, les réfugiés auront la possibilité de jouer un rôle plus grand et plus positif dans le pays d'accueil, grâce à l'ouverture de camps et la promotion des relations avec la communauté locale. On peut envisager à titre d'exception la possibilité d'un troisième pays.

Etant donné les effets négatifs sur l'emploi, les services sociaux et le secteur économique et écologique du pays d'accueil, il faut s'assurer que les programmes sont appropriés et tiennent compte du mode de vie du pays.

Principes du plan d'action

Le rétablissement de la paix en Amérique Centrale et la reformulation de propositions en faveur d'une solution au problème des groupes de population touchés font partie intégrante des efforts vers le développement et la paix de cette région. Les problèmes des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, ainsi que les propositions de solutions devraient continuer d'être considérés sur une base humanitaire et apolitique tournée vers la solidarité.

Les Etats concernés réitèrent leur engagement envers les principes des droits de l'homme et de la protection des réfugiés.

Programme régional sur trois ans

Les pays concernés ont ré-orienté ou consolidé leurs politiques vers une stratégie globale, afin de proposer des programmes pour les trois prochaines années.

1) Les programmes en faveur des rapatriés

les programmes de rapatriement volontaire comportent des projets multi-sectoriels favorisant la réintégration des rapatriés dans leurs communautés. Ils répondent aux besoins des futurs rapatriés et des communautés qui les recevront, en commençant par la procédure de retour et en terminant par la réintégration (le plan prévoit l'établissement d'un minimum de conditions, avant même l'amorce d'un mouvement de retour).

Ces programmes reflètent un engagement à respecter : le droit des réfugiés à rentrer dans leur pays d'origine et de recevoir des informations sur la situation qu'y

prévaut, avant de se décider ; le caractère libre et individuel du rapatriement; la nécessité de conditions de sécurité et de dignité ; la liberté de choix des réfugiés quant à leur destination dans leur pays, de même que la liberté de mouvement aux mêmes conditions que les autres ressortissants ; pas de discrimination pour avoir demandé le droit d'asile ; l'accès à des moyens de subsistance et à la terre comme tout autre ressortissant ; le respect des valeurs culturelles et ethniques, l'accès au travail du HCR en faveur des rapatriés.

Ces droits seront modulables en fonction de la législation de chaque pays. Les programmes cherchent également à régulariser la situation des rapatriés quant à leur statut civil, garantir l'accès à la citoyenneté pour les enfants nés à l'étranger et pour les épouses étrangères et faciliter la validation des diplômes obtenus dans le pays d'accueil.

Le caractère humanitaire et apolitique de l'aide internationale au rapatriement volontaire doit être respecté tout au long de la procédure de rapatriement.

2) Les programmes en faveur des réfugiés:

Le plan comprend des projets intégrés qui permettront aux réfugiés de jouer un rôle plus grand et plus positif dans les pays d'accueil et d'entamer un processus d'intégration, qui servira les réfugiés et les communautés d'accueil.

Ces projets sont fondés sur le désir des gouvernements d'adapter l'aide aux réfugiés au mode de vie des communautés locales. Parmi ces activités on peut noter le développement de l'emploi, des services publics, des ressources naturelles et de l'héritage culturel national. Quant au rapatriement volontaire, un échange avec les communautés d'origine des réfugiés peut être envisagé, dans le cadre d'activités tripartites établies dans ce but.

Les gouvernements des pays d'accueil désirent régulariser la situation des réfugiés. Des fonds ont été alloués afin de renforcer les institutions gouvernementales chargées des réfugiés.

3) Les programmes en faveur des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Les besoins des habitants d'Amérique Centrale déplacés à l'intérieur étant importants, les pays concernés les ont également inclus dans un programme utilisant aussi une approche d'intégration pour atteindre les buts fixés et pour le bénéfice des communautés dans lesquelles résident les personnes déplacées à l'intérieur. Les projets cherchent à traiter ces personnes de façon humanitaire, dans le but commun de les intégrer au processus de développement dans les mêmes conditions que les autres ressortissants du pays.

Le plan prévoit également l'aide aux personnes déplacées à l'extérieur, en améliorant les infrastructures et en apportant de l'aide aux secteurs les plus touchés par leur présence et à 100 000 personnes déplacées à l'extérieur de leur pays.

Résumé du rapport de la Conférence Internationale sur les Réfugiés d'Amérique Centrale (CIREFCA), organisée sous l'égide du Haut Commissariat aux Réfugiés; partie 1; traduit de l'anglais. Mai 1989.

La situation des personnes déplacées et réfugiées au Guatemala

CUEVAS Argentina, membre de la COFREGUA - Conférence des Religieux du Guatemala.

Au début des années 80, l'affrontement interne entre la guérilla et l'armée - période de grande violence et de destruction des terres - a occasionné un grand nombre de morts, de disparus, de veufs et veuves, d'orphelins, de déplacés et de réfugiés.

Environ un million de personnes de l'Altiplano se sont déplacées dans plusieurs villes du pays - particulièrement sur la côte sud, - zone de grandes plantations de café et de canne à sucre - et dans les banlieues urbaines; d'autres sont allées dans les montagnes, où elles se sont cachées pendant dix ans. Plus de 100 000 personnes ont franchi la frontière du Mexique pour s'y réfugier.

A partir de 1987, avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement civil, le processus de rapatriement des réfugiés a commencé : il s'est fait par petits groupes, sous la tutelle du gouvernement et de l'armée. La signature d'un accord entre le gouvernement et les représentants des réfugiés le 8 octobre 1992 a permis le retour collectif des réfugiés, mené et organisé par eux-mêmes. Parallèlement, les réfugiés installés dans les montagnes, appelés Communautés de Population en Résistance (CPR), ont initié un processus de lutte pour "être entendus et écoutés" et être respectés en tant que population civile non combattante.

Les entraves au retour

Parmi les obstacles rencontrés par la population déplacée ou réfugiée qui cherche à rentrer dans sa région d'origine ou à intégrer de nouvelles régions, nous pouvons citer

- **la terre** : est un des problèmes les plus graves dans le pays tant en ce qui concerne la propriété que de la distribution. Avec le retour des réfugiés, le prix des terres s'est multiplié par cinq; or le gouvernement affirme qu'il n'a pas les fonds suffisants pour acheter ou faire des crédits.

- **La sécurité** : la population, susceptible à tous moments d'être accusée par l'armée de sympathiser ou collaborer avec les insurgés, est constamment en proie à la persécution, à la pression et l'intimidation. En plus, la région où elle s'est réinstallée est une zone de conflit.

- **Le manque de moyens** économiques et de services pour la survie et la reconstruction des communautés.

Malgré les efforts accomplis ces dernières années, le processus de rapatriement des réfugiés reste très lent. Sur les 100 000 réfugiés dans des campements au Mexique et les personnes protégées par l'ACNUR, seulement 15 000 sont rentrés. Il reste en plus 50 000 personnes dispersées à l'extérieur du pays, hors des camps mexicains et sans protection de l'ACNUR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)..

Le retour de plusieurs groupes de réfugiés dans différentes régions du pays est prévu dans les mois à venir. La Communauté internationale suit de près le processus de paix et de négociations qui comprend le rapatriement des réfugiés. Le processus de paix est suivi avec beaucoup d'intérêt et d'espoir mais fait l'objet de très fortes pressions.

Texte de l'auteur, traduit de l'espagnol.

Comment gérer les conflits pour la terre ?

Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement

PLANT Roger, coordinateur du Projet relatif aux droits à la terre au sein de la CIJ (Commission Internationale des Juristes); Genève.

En septembre 1993, la CIJ lance un Projet relatif au droit à la terre. L'objet de ce travail est d'examiner de manière spécifique le droit foncier, les régimes fonciers et agraires d'une part, et la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

Pour des milliards de ruraux, la sécurité foncière doit être considérée comme une condition préalable nécessaire pour la réalisation des autres droits de l'homme internationalement reconnus.

Les précédentes initiatives régionales

La CIJ organise depuis une dizaine d'années des séminaires régionaux sur la promotion et la protection des droits de l'homme en milieu rural.

-1979, Colombie : identification de certains facteurs structurels à l'origine de la tendance croissante à l'expropriation des terres et à des violations de plus en plus fréquentes des droits de l'homme en milieu rural : abandon de la réforme agraire, politique agricole impliquant la concentration de la propriété foncière, diminution de l'efficacité et de l'indépendance des tribunaux et des juges agraires...

-1981, Malaisie : les objectifs de la réforme (garantir aux pauvres la sécurité de jouissance, la sécurité et la viabilité économique) ayant été détournés pour l'octroi des terres à des groupes privilégiés, le séminaire concluait à l'urgence de prévoir la création d'un tribunal agraire spécialisé et indépendant, doté de procédures rapides et simplifiées.

-1982, Inde : une conclusion essentielle : les politiques de réforme agraire ont eu comme principal résultat d'abolir les systèmes d'occupation "intermédiaire" et les régimes fonciers féodaux. Il faut réduire la marge d'influence des élites locales en place et freiner, par des mesures législatives et réglementaires, les nouvelles formes de la propriété foncière absentéiste. De plus, les terres attribuées devraient être détenues en copropriété par les époux, à part égale et avec des droits réciproques de succession. Il conviendrait également de rétablir le caractère collectif des ressources telles que les forêts, les pêcheries et les terres de pâturage, et de réserver en priorité leur usage aux pauvres des zones rurales.

-fin des années 80, Afrique, Asie et Amérique Latine . série de séminaires consacrés aux difficultés des paysans, des cultivateurs à bail et des population

autochtones à se familiariser avec les lois agraires et les procédures juridiques complexes, et à s'assurer d'une représentation juridique adéquate (vulgarisation du droit coutumier et du droit écrit et formation de para-juristes locaux).

Problèmes thématiques . première évaluation

a) Droit foncier et droit à la terre : principes fondamentaux

La tendance à la privatisation des terres va-t-elle réduire à néant les perspectives de futures réformes agraires visant à la redistribution, même dans les pays où la question se pose avec acuité comme une nécessité sociale ? Ou bien saura-t-on conserver la fonction sociale de la propriété comme principe utile de limitation du droit à la propriété privée et des transactions foncières spéculatives ?

b) Eliminer la discrimination dans l'usage du sol : le principe de restitution

La privatisation des terres pourrait intervenir soit par voie de restitution (cas des Pays Baltes et de la Bulgarie par exemple), soit par indemnisation. En Afrique du Sud, sous la pression de l'ANC, la nouvelle Constitution devrait autoriser l'expropriation par l'Etat de droit de propriété dans l'intérêt public, afin de rétablir dans leur droits les personnes dépossédées de leur terres (souvent antérieur à la législation foncière d'apartheid de 1913) du fait d'une quelconque politique de discrimination raciale. Le principe de restitution est source de problèmes complexes. Jusqu'où peut-on remonter dans le temps ? Comment et sur quels principes peut-on fonder des procédures de règlement équitable des revendications ? Dans quelle mesure et suivant quels critères les revendications des nouveaux occupants ou propriétaires des terres devraient-elles être prises en compte dans le règlement des conflits fonciers ?

c) Droits traditionnels et droits juridiques

Nombreuses sont les communautés africaines qui acceptent mal les efforts des gouvernements pour saper l'autorité traditionnelle en imposant des systèmes nationaux de répartition des terres. D'autre part, des craintes se sont exprimées concernant certains systèmes fonciers coutumiers devenus corrompus et qui ne servent plus les intérêts ou les aspirations des membres des collectivités locales.

Un intérêt particulier a été porté à la notion de Conseils ruraux à l'exemple de ce qui se passe au Botswana. Les Conseils ruraux sont comptables devant le gouvernement et les communautés locales et utilisent aussi bien le droit coutumier que le droit écrit pour l'attribution des terres. Leurs compétences d'attribution couvrent aussi bien le règlement des différends, l'imposition de limitation à l'utilisation des sols, l'annulation de n'importe quel type de droit à la propriété et la mise en oeuvre de politiques et de programmes d'aménagement rural.

d) Droits des femmes à la propriété foncière

Aujourd'hui, même lorsque les femmes exploitent, de facto, leurs terres, la loi a tendance à ne pas les reconnaître comme les gestionnaires de ces terres. De plus, la généralisation des cultures marchandes a provoqué la perte à la fois de leurs

revenus et de leur héritage. Que ce soit la privatisation ou des régimes fonciers fondés sur le droit coutumier, les femmes n'obtiennent pas la protection minimale de leurs droits fonciers.

Conclusion

Trouver un équilibre entre l'équité et le rendement en matière de politique d'occupation et d'exploitation du sol n'est pas chose aisée. La CIJ dégage trois principes d'action pour les travaux à mettre en oeuvre sur ce sujet

1- Replacer les question de droits fonciers dans le cadre général des droits de l'homme.

2- Dépasser la seule question des droits des peuples autochtones et étendre la réflexion aux millions de paysans sans terre et de ruraux pauvres.

3- Engager une collecte d'expériences et une réflexion dans toute les régions du monde pour poursuivre la constitution d'un droit international des peuples à la sécurité de jouissance de la terre.

La CIJ invite toutes les personnes intéressées à apporter les suggestions, commentaires et critiques utiles à l'avancement des réflexions et des propositions.

Rédigé à partir d'un article de Roger Plant, publié dans la Revue du CIJ ("Pour la primauté du Droit), n°51, décembre 1993 (p.11-36)

Etude sur la dynamique des systèmes agraires au Burundi

COCHET Hubert, Agronome, Enseignant à l'Institut National Agronomique (INA), Paris-Grignon.

Contrairement à une idée fort répandue, l'agriculture burundaise a connu depuis plusieurs décennies d'importantes transformations mises en oeuvre grâce au savoir-faire des agriculteurs et à leur capacité d'innovation.

Evolution générale des systèmes de culture

La progression de la production vivrière, suivant peu ou prou celle de la population, n'est donc pas imputable en totalité à l'extension des surfaces assolées. Elle est largement due à l'accroissement de la production obtenue par unité de surface.

Aujourd'hui, la multiplication des cycles de culture sur une même parcelle et la diversification des cultures confèrent à l'agriculture burundaise une complexité déconcertante. L'immense majorité des champs cultivés comportent au même moment diverses cultures "associées" : plusieurs céréales (maïs, sorgho), plusieurs légumineuses (haricot, vigna petit pois, etc ...), la patate douce et le manioc, sans parler des touffes de bananiers, des plants de colocases et des arbres disséminés çà et là. La culture associée permet donc d'augmenter le nombre de plantes cultivées par une unité de surface et d'accroître la production (le rendement global, tous produits confondus) en limitant les phénomènes de concurrence entre les espèces cultivées. Au prix d'un accroissement du travail effectué et du capital incorporé au procès de production (semences, boutures, tuteurs, à défaut d'autres moyens de production), l'agriculteur parvient donc à augmenter la valeur ajoutée produite par are.

La succession continue des cultures (double ou triple culture par an) et l'association d'espèces dont la longueur du cycle varie de quelques mois à plusieurs années, conduisent à des associations de plus en plus complexes, au chevauchement et à l'imbrication des cycles de culture des différents éléments de l'association.

Si la culture associée n'est pas une technique nouvelle, sa généralisation à la quasi-totalité des parcelles cultivées du Burundi et sa complexification progressive représentent un trait caractéristique de l'évolution récente de l'agriculture burundaise.

Patate douce, colocase et manioc occupent aussi une place de choix dans les systèmes de culture burundais. Ils permettent de valoriser les sols moins favorables ou déjà dégradés par de nombreuses années de mise-en-culture sans restitutions organiques ou apports minéraux et, cultivés en association avec les céréales et/ou

les légumineuses, ils permettent souvent d'accroître le rendement global de la parcelle. En outre, la souplesse du calendrier agricole de ces plantes facilite leur insertion dans le calendrier de travail de l'exploitation agricole et une meilleure répartition du travail tout au long de l'année.

Tandis que la "pression démographique" n'a cessé de s'accroître, le paysage agricole du Burundi est devenu de plus en plus arboré. Contrairement à une idée trop solidement ancrée dans les esprits, la densification du peuplement ne s'est pas traduite par une déforestation massive mais bien davantage par une utilisation de plus en plus systématique des plantes pérennes dans les exploitations agricoles. La multiplication des bananeraies et leur extension constituent une des manifestations les plus spectaculaires de cette évolution. En outre, le développement des arbres fruitiers (avocatiers, agrumes, goyaviers, manguiers et papayers), la plantation de plus en plus systématique du "grevillea" dans les exploitations et en particulier dans les caféières, et la multiplication des petits boisements paysans d'eucalyptus confèrent au paysage de certaines régions pourtant densément peuplées (Buyenzi par exemple) un aspect boisé remarquable.

L'évolution récente de l'agriculture burundaise est donc caractérisée par une intensification des systèmes de culture, essentiellement due à un accroissement de la quantité de travail consacrée à chaque arpent de terre.

Si le savoir-faire des agriculteurs est le principal responsable des progrès de la production enregistrés ces dernières décennies, tout porte à croire que l'évolution future de l'agriculture burundaise et de la production agricole du pays ne peut être envisagée, ni a fortiori planifiée, en dehors de la valorisation et de la libération de ces savoir-faire.

Le rôle de la bananeraie dans l'accumulation du capital

Dans l'agriculture pré-coloniale, le bétail était au centre du régime d'accumulation paysanne du Burundi ancien. Il était à la fois le capital lui-même et le meilleur outil de transfert et de concentration de la fertilité au profit des terres assolées, dans le cadre d'un système agraire fondé sur l'association (très ancienne) agriculture-élevage. La généralisation de la bananeraie dans les exploitations agricoles du Burundi correspond à un changement de régime d'accumulation.

Son expansion doit être mise en relation avec la régression de l'élevage qui se manifeste parallèlement. Partout la bananeraie devient peu à peu le support et le bénéficiaire de la concentration de fertilité opérée au niveau de l'exploitation agricole, jusqu'à devenir elle-même la seule manifestation de l'accumulation du capital (désormais réduit au capital-fertilité) au coeur de l'exploitation agricole. Tout se passe donc comme si l'extension de la bananeraie et des espèces arborées de l'exploitation supplantait progressivement la multiplication du troupeau comme mécanisme fondamental d'accumulation du capital et de transfert de fertilité.

Qu'elle soit dense et seulement associée à des cultures d'ombrage (colocase) ou légèrement clairsemée pour permettre la mise en place d'un cycle de haricot en début de saison des pluies, la bananeraie constitue le système de culture le plus performant en terme de création de valeur par unité de surface ou par journée de

travail. Elle est la principale source de "monétarisation" des exploitations agricoles. Elle permet d'embaucher des journaliers pendant les pointes de travail et de réaliser les travaux des champs à temps, augmentant ainsi la productivité du travail des agriculteurs. La bananeraie est aussi une source essentielle de calories alimentaires, la bière de banane comptant pour une part non négligeable dans la ration calorique des adultes.

Celle-ci cristallise les efforts réalisés depuis l'installation du rugo (ferme) et est le résultat autant que le moteur d'une accumulation de richesse à l'échelle de l'exploitation agricole.

La productivité du travail

Au delà des disparités régionales observées, c'est le capital permettant d'assurer les mécanismes de reproduction de la fertilité qui constitue l'élément essentiel et celui sur lequel est basée la différenciation des systèmes de production, bétail dans les régions où les transferts de fertilité latéraux sont encore possibles, bananeraie et arbres là où les pâturages font défaut.

La Valeur Ajoutée par unité de surface (VA/are), parfois appelée "productivité de la terre" reflète le résultat de l'intensification des systèmes de production et est déterminée par l'accumulation de "capital-fertilité". Dans toutes les régions du pays, et quel que soient les conditions naturelles et les éventuels "avantages comparatifs" de telle ou telle spéculation, on constate que les exploitations caractérisées par un rapport SAU/actif faible sont souvent celles qui produisent le plus à l'unité de surface. La bananeraie dense, les arbres, parfois le café, et les associations complexes de cultures vivrières constituent les principaux éléments de ces systèmes de production intensifs. Ces microexploitations évoluent souvent vers une sorte de jardin-verger où domine la bananeraie associée à toutes sortes de cultures vivrières et, à l'arboriculture. Au contraire, les exploitations agricoles dans lesquelles le rapport terre/actif est plus élevé sont associées à des systèmes de production qui rémunèrent mieux la force de travail (la VA/actif est la plus élevée) mais produisent moins par unité de surface.

Ce résultat infirme l'hypothèse, pourtant couramment admise, qui voudrait que la petite taille des exploitations, leur morcellement et leur "atomisation" constituent des obstacles insurmontables à l'intensification.

Deux séries de facteurs concourent à l'accroissement de la productivité du travail des agriculteurs

1) Le chevauchement des calendriers agricoles et la généralisation des cultures non saisonnières (bananiers et tubercules) permettent un "remplissage" progressif du calendrier de travail des agriculteurs et un maintien global de la productivité de leur travail malgré l'amenuisement de la surface disponible par travailleur. L'imbrication des pointes de travail constitue donc une des voies possibles de l'accroissement de la productivité globale des agriculteurs.

2) L'augmentation de la production nette par journée de travail (et non plus seulement de la production par actif agricole) est déterminée par la concentration de

fertilité dont bénéficient les parcelles cultivées. En permettant d'équilibrer bilan minéral et bilan organique des parcelles cultivées, les transferts de fertilité réalisés par l'intermédiaire du bétail au profit des terres assolées ont une influence directe et décisive sur les rendements.

Lorsque les possibilités de transferts de fertilité opérés par l'intermédiaire du bétail s'amenuisent, la constitution d'un véritable jardin-verger dont le capital-fertilité est entretenu par les phénomènes de transferts verticaux devient déterminante pour enrayer la chute tendancielle de la productivité du travail.

Les limites de l'intensification

Les gains de production enregistrés ces dernières décennies ont été obtenues sans qu'aucun nouveau moyen de production d'origine industrielle ou artisanale ne viennent enrichir la panoplie, pourtant extrêmement pauvre, des agriculteurs. Mais aujourd'hui, outils, moyens de transport, produits chimiques et matériel biologique font cruellement défaut à la totalité des exploitations agricoles burundaises.

Les outils disponibles sont très peu diversifiés et souvent mal adaptés à la diversité des travaux des champs. Les agriculteurs ne disposent d'aucun moyens de transports performants, ce qui limite considérablement le transport des récoltes et les déplacements de fourrages, litières, fumiers et composts.

En outre, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés à la détérioration du matériel biologique actuellement disponible, par suite des attaques parasitaires et des maladies (mouche du haricot, charançon du bananier, mosaïque du manioc, etc...).

Ce manque de capital productif constitue le plus sérieux handicap de l'agriculture burundaise. Il est responsable du bas niveau de la productivité du travail et des difficultés rencontrées dans les calendriers de travail.

La surcharge de travail que connaissent la majorité des exploitations agricoles burundaises pendant les périodes-clé du cycle agricole entraîne alors d'importantes chutes de rendement. Elle limite l'efficacité du travail et, partant la productivité par actif agricole.

Plus encore que la petite taille des exploitations, c'est l'insuffisance des moyens de production et la faible productivité du travail consécutive qui limitent gravement l'accroissement de la production. En effet, l'intensification des systèmes de production n'est possible que si l'agriculteur dispose des moyens nécessaires (capital, force de travail) à l'accroissement du "capital-fertilisé" et à la constitution de systèmes de culture complexes associés à l'arboriculture et à l'élevage.

Erosion et crise de l'agriculture paysanne au Burundi

On associe en général l'aggravation des phénomènes d'érosion à l'accroissement de la "pression démographique" exercée sur les terres cultivées. Pourtant, ces manifestations de l'érosion ne sont pas généralisées à l'ensemble des régions naturelles du Burundi.

Elles ne sont pas davantage généralisées à l'ensemble des exploitations agricoles d'une même région, ni même à l'ensemble des parcelles d'une même exploitation. La variété des situations est donc infinie et aucune relation simple ne peut être admise entre érosion et "pression démographique".

Si certaines parcelles de l'exploitation sont sujettes à l'érosion et si de nombreuses exploitations sont frappés de plein fouet par la baisse de fertilité des sols, c'est que les moyens de production et parfois aussi la force de travail font défaut pour enrayer cette évolution régressive. La faible productivité du travail qui en résulte (pendant les pointes de travail) et la décapitalisation des exploitations agricoles sont donc responsables des dégâts causés par l'érosion et des difficultés rencontrées par les agriculteurs pour maintenir et accroître la fertilité de leurs sols. Crise paysanne et dégradation des écosystèmes cultivés sont donc intimement liées. La fertilité, c'est du capital et du travail accumulé. Quand cette accumulation n'est plus possible, la fertilité décroît tandis que l'écosystème cultivé se dégrade au rythme accéléré de la crise que connaissent alors les exploitations agricoles. Cette crise est responsable de l'aggravation de l'érosion et de la non reproduction de la fertilité des sols. La dégradation du capital-fertilité qui en résulte rétro-alimente et amplifie la décapitalisation des unités de production. Elle précipite la crise.

Quand la productivité du travail (VA/actif/an) devient inférieure au seuil de reproduction de l'exploitation agricole et si aucune source extérieure de revenu ne peut compenser cette situation, l'exploitation agricole se trouve plongée dans la spirale de la décapitalisation et la crise.

L'érosion n'est pas la conséquence d'une pression démographique accrue et du caractère archaïque et inadapté des techniques de culture mise en oeuvre par les paysans. C'est plutôt la crise qui frappe un nombre croissant d'exploitations agricoles paysannes qui est à l'origine des phénomènes d'érosion et de la dégradation de écosystèmes cultivés. C'est en jugulant cette crise, en enrayant la décapitalisation des exploitations agricoles paysannes que l'érosion pourra être limitée, l'environnement protégé.

Une politique agricole inadaptée

Malgré plusieurs décennies de recherche agronomique et d'encadrement "serré" des paysans, l'administration n'a pas réussi à répondre aux aspirations de la paysannerie, bien au contraire. Loin d'aider les agriculteurs à diversifier leurs moyens de production et à accroître la productivité de leur travail, la politique agricole a plutôt été ressentie comme une contrainte supplémentaire, une série d'ordres venant d'en haut, la manifestation omniprésente de l'autoritarisme de l'Etat.

La plupart des thèmes techniques vulgarisés sont inadaptés à la majorité des exploitations agricoles du pays : la culture pure parce qu'elle interdit les formes complexes de culture associées qui ont pourtant fait leur preuves et permis l'intensification des systèmes de culture; le semis en ligne parce qu'il exige un surcroît de travail pendant une période déjà surchargée sans permettre pour autant un quelconque accroissement de rendement; la compostière qui reste si souvent vide parce que les agriculteurs préfèrent -avec raison- gérer leur matière organique d'une autre façon, l'éclaircie de la bananeraie parce qu'elle se traduit par une

décapitalisation brutale; le paillage du café parce qu'il accapare toute la matière organique de l'exploitation au détriment des autres parcelles qui voient alors leur fertilité décroître, etc...

La majorité des thèmes techniques vulgarisés sont donc impossibles à mettre en oeuvre chez les paysans faute de moyens (outillage, force de travail, capital circulant) ou parce que leur application n'est pas conforme à l'intérêt des agriculteurs.

Au delà de la pertinence ou de l'inadaptation des thèmes techniques retenus par les projets de développement, c'est le système et les méthodes de vulgarisation qui sont en cause. A la fois autoritaire et paternaliste, le système de vulgarisation est basé sur une transmission verticale du "savoir". Loin de répondre aux attentes qu'il pourrait susciter, le système de vulgarisation agricole a plutôt fonctionné comme un frein au développement de l'agriculture. Son caractère exclusif, unilatéral et autoritaire a plutôt muselé l'innovation proprement paysanne, pourtant riche et dynamique.

Alors que les paysans Burundais sont abreuvés de conseils techniques le plus souvent inadaptés, l'administration agricole n'a pas su mettre à leur disposition les moyens de production qui leur font défaut. La distribution de nouveaux moyens de production (herbes fixatrices, jeunes plants d'arbres, semence, engrais ou produits phytosanitaires) dont les paysans ont tant besoin est le plus souvent assortie d'une série d'interdits propre à décourager les agriculteurs les plus entreprenants : plants d'herbes fixatrices avec l'obligation de les planter "en courbes de niveau", semences améliorées et engrais avec obligation de semer en ligne, engrais réservés aux cultures d'exportations, chèvres avec bergerie obligatoire, etc...

Par ailleurs les objectifs affichés de "monétarisation" des exploitations agricoles n'ont pas été atteints, loin s'en faut.

Le plus souvent, la "monétarisation" de l'exploitation est plutôt un signe de "mauvaise santé" lorsqu'elle se manifeste par les ventes sur pied forcées en cas de disette.

Quand à la rémunération du travail effectué sur les cultures d'exportation (café, thé, coton), elle est depuis longtemps en baisse par suite de la chute du prix réel payé aux producteurs. Le pouvoir d'achat des agriculteurs ne cesse de décroître malgré l'accroissement des quantités portées sur le marché, par suite des mécanismes de l'échange inégal.

Tout ce passe comme si la "monétarisation" croissante de l'agriculture, en élargissant le champ d'action de l'échange inégal, précipitait la décapitalisation de nombreuses exploitations agricoles.

Quand l'isolement par rapport au système de prix et aux mécanismes de l'échange inégal et le repli sur l'autosubsistance ne sont plus possibles, force de travail et capital productif sont "bradés", achevant ainsi la monétarisation finale de l'exploitation agricole : crise agraire, exode agricole et prolétarianisation sont alors au bout du chemin.

La politique de "protection de l'environnement" - assise sur une conception particulière de l'écologie pour laquelle les paysans sont désignés comme les principaux coupables de la détérioration de l'environnement, a également conduit à des résultats contraires aux objectifs escomptés. En dépossédant les agriculteurs d'une partie de leurs pâturages (reboisements) ou en provoquant leur expulsion (Parc nationaux), elle accroît d'autant la pression exercée sur les écosystèmes environnants et accélère leur dégradation. Privés de pâturages par les projets de reboisement, les agriculteurs se voient contraints de réduire ou d'abandonner leur élevage, au détriment de la fertilité des parcelles assolées et de la bananeraie. Réinstallés provisoirement dans la plus grande incertitude foncière.

Les déplacés survivent en cultivant là où ils le peuvent, sacrifiant le long terme (la reproduction de la fertilité) à la survie immédiate en coupant les derniers arbres disponibles pour les besoins domestiques. Une telle politique de "protection de l'environnement" conduit donc, nécessairement, à une dégradation accélérée des écosystèmes.

Pour une nouvelle politique agricole au Burundi

Afin de relancer le secteur agro-pastoral, il apparaît aujourd'hui que de nouvelles orientations doivent être données à la politique agricole. Ces propositions peuvent être formulées de la manière suivante

1) Priorité aux moyens de production pour enrayer la crise et relancer l'accumulation du capital au sein des exploitations agricoles paysannes

La très petite taille des exploitations agricoles du Burundi ne constitue pas nécessairement un handicap à leur développement. L'intensification est souvent plus poussée dans les exploitations très petites si celles-ci disposent des moyens nécessaires (force de travail, moyens de production). Enrayer la crise que connaissent un trop grand nombre de petites et très petites exploitations apparaît dès lors comme une priorité de la politique agricole. Elle peut être réalisée par une diminution des prélèvements de valeur ajoutée effectués au détriment de la capacité d'accumulation des agriculteurs et par l'octroi de crédit-soudure.

La gestion de la matière organique au sein des exploitations agricoles doit être repensée. Il est indispensable de diminuer les transferts de fertilité au profit du café par la généralisation de techniques alternatives au paillage (arbre d'ombrage et plantes de couverture), d'accroître le couvert arboré des exploitations agricoles (agro-forestière) et de favoriser la constitution de jardin-vergers centrés sur la bananeraie.

Il appartient à l'Etat de mettre à la disposition des agriculteurs les moyens de production dont ils ont besoin. Matériel biologique diversifié (semences, boutures, éclats de souche, greffes, arbres, petits et gros bétail), intrants d'origine industrielle (engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires) outillage et moyens de transport, de conservation des produits et de transformation doivent être massivement distribués aux agriculteurs à prix réduit et grâce à un système de crédit accessible à tous les agriculteurs.

2) Renforcer la petite tenure paysanne :

La tenure paysanne est de plus en plus menacée par les interventions de l'Etat (expropriations) et le développement d'un marché foncier dominé par des agents économiques non-paysans. L'insécurité foncière qui en résulte constitue une menace pour les agriculteurs et un obstacle important à l'intensification des systèmes de production. Pour cela, il importe de respecter la petite tenure paysanne et de la renforcer en mettant un terme aux nombreuses expropriations perpétrées par l'administration au détriment de la paysannerie (reboisement massif et parc nationaux), en abandonnant le système du "paysannat" où les usagers ne sont pas pleinement propriétaires de leur exploitation, en évitant toute action de "villagisation" forcée ou de remembrement planifié, en stabilisant la tenure foncière dans les marais au profit des jeunes agriculteurs les plus nécessiteux, en évitant les accaparements de terres par les commerçants et fonctionnaires.

3) Protéger l'agriculture vivrière de la concurrence internationale

Stopper la dévalorisation du travail des paysans et accroître leur niveau de vie et leur pouvoir d'achat sont aujourd'hui des objectifs imprescriptibles de la politique agricole. Afin d'éviter que la production vivrière locale ne soit sévèrement concurrencée par des produits importés à bas prix (excédents mondiaux, aide alimentaire) et qui provoqueraient rapidement une modification des habitudes alimentaires (pain, riz), il importe de rétablir un minimum de protection douanière pour éviter qu'un nombre de plus en plus important d'exploitations agricoles ne connaissent une crise irréversible. Les moyens de production d'origine industrielle et à forte composante importée (engrais, produits phytosanitaires) doivent au contraire être subventionnés et massivement utilisés étant bien inférieurs à ceux où le rendement marginal deviendrait égal au prix pour la collectivité nationale.

4) Relancer la production caféière

La diminution actuelle de la production nationale de café est largement due à la rigidité de l'itinéraire technique imposé aux agriculteurs et à la diminution constante de leur rémunération. Une nouvelle intégration de la caféiculture dans l'économie paysanne est pourtant possible, à condition de libérer les producteurs de l'obligation de paillage (avec réorientation de la biomasse vers les cultures vivrières) et d'assouplir l'itinéraire technique. Elle devrait être accompagnée de l'accroissement du prix payé aux caféiculteurs.

5) Réorienter la recherche agronomique et les méthodes de vulgarisation

Les transformations récentes de l'agriculture burundaise ont été profondes, essentiellement dues à la capacité d'innovation et d'adaptation des agriculteurs. C'est sur la base d'une meilleure compréhension de ces évolutions que devraient être réorientées la recherche agronomique et la vulgarisation agricole. Elles pourraient alors s'appuyer sur la valorisation des savoir-faire paysans et la prise en compte de la diversité des situations, tant locales et micro-locales (critères agro-écologiques et pédo-climatiques) que particulières à chaque type d'agriculteurs (critères agro-socio-économiques).

Synthèse d'un rapport intermédiaire d'Hubert Cochet intitulé : "Étude sur la dynamique des systèmes agraires au BURUNDI"; juin 93

La situation post-collectiviste en Albanie et en Bulgarie dans l'agriculture

*GOUSSIOS Dimitri, Professeur de sociologie à l'Université de Thessalia
(Volos/ Grèce).*

La forme et l'évolution des transformations en cours dans les pays de l'Est, montrent des diversités liées à l'histoire, aux structures de production, et aux choix des réformes et de leur application dans ces différents pays. Il n'est pas envisageable d'étudier globalement le processus de transition vers l'économie de marché, sans étude au niveau local, celui-ci reflétant l'adaptation, difficile, des initiatives locales au cadre des réformes engagées. Ces initiatives locales, évoluent en fonction des contraintes propres, en relation avec les dynamiques existant dans les Balkans.

I. Exemple de la région de Korca en Albanie du sud-est

Etude des étapes de décollectivisation et de l'évolution vers l'économie de marché de la communauté du village de Pendavinj, un des 8 villages de l'ex-ferme d'Etat de Pliasa (3100 ha, 500 familles, dont 200 sur le village), dans la région de Korca. Lors de la décollectivisation des terres (100% des terres agricoles), la répartition a porté sur les terres qui n'appartenait pas au domaine public (toutes les terres sauf les terres marécageuses drainées et les terres défrichées), qui seront louées par bail aux habitants. La distribution s'est faite aux habitants des villages à condition d'habiter et d'y travailler, à raison de 0.3 à 0.5 ha par tête (y compris nourrissons et vieillards) pour les paysans travaillant à la ferme d'état, et de 0.1 ha pour les habitants ne travaillant pas à la coopérative. Les troupeaux sont restitués aux paysans pour un prix modeste. Ainsi chaque habitant a reçu en moyenne 1.2 à 1.5 ha, et 1 ou 2 vaches et quelques brebis et chèvres.

Les terres reçus étaient inaliénables, jusqu'à ce qu'en 1994 soient prises les mesures permettant la création d'un marché de la terre.

Les stations de machines et de tracteurs sont transformées en entreprises de travaux agricoles.

Parallèlement, les entreprises d'Etat en amont et en aval de l'agriculture sont privatisées, bien qu'à un rythme plus lent.

L'étude d'un cas local permet de faire le point sur l'application des lois agraires, de la formation, les premiers pas des exploitations agricoles et l'encadrement de l'agriculture.

L'effort pour une répartition foncière égalitaire

1/ Répartition des terres par villages, en fonction du nombre d'habitants, de la qualité des terres, et de l'histoire propre des villages pour délimiter leur territoire.

2/ Répartition des terres en 3 catégories en fonction de la qualité des sols, plus une 4ème pour les vergers.

3/ Distribution des terres par tête, en regroupant les terres par famille, voire par famille élargie, pour dépasser autant que possible l'handicap des micro-structures.

Procédures de distribution

1/Le service de la préfecture envoie à la capitale une liste comprenant le groupement de famille par Fis (chef de famille) et une liste comprenant les terres à répartir (surface, qualité) avec une carte.

2/ Après tirage au sort à Tirana, on a une toute première distribution par Fis selon la catégorie des terres.

3/ C'est au village que sont ensuite réparties les terres par famille, à l'intérieur de la surface qu'a reçu le Fis et selon les catégories de sol, par tirage au sort. Lorsque la surface requise ne suffit pas à la fin de chaque parcelle, la famille reçoit le reste au début de la parcelle suivante.

Une première enquête a eu lieu en 1993 pour faire un état des lieux du processus de privatisation en cours, et pour enregistrer les exploitations naissantes. En 1994, lors d'une 2ème enquête, on a pu constater

- au niveau du village le rôle de l'émigration dans le développement des exploitations familiales, l'organisation collective formelle ou non qui se crée, l'encadrement de l'agriculture par l'état et les partenaires privés;

- au niveau de l'exploitation, la mise en place de systèmes de production qui tentent de s'intégrer au marché (problème d'approvisionnement et de distribution de la production); et l'existence de projet des familles agricoles pour s'adapter au nouveau système socio-économique.

Conclusion

L'Albanie est le seul pays qui a procédé à la mise en place de petites structures agricoles familiales par sa réforme agraire. Ce choix est favorisé par le poids très faible que représentent les anciens propriétaires (contrairement à la Bulgarie et à la Roumanie), devant une société qui est de tradition essentiellement paysanne.

La formation d'exploitations agricoles paysannes réelles, qui s'est développée dans un premier temps dans un système d'autoconsommation (en fonction de ses besoins et de ceux de ses membres habitant la ville, signe d'une première

ouverture), commence à organiser une petite partie de sa production en fonction du marché urbain. De même, de nouvelles formes de gestion collectives apparaissent dans certains domaines (mécanisation, élevage, gestion de l'eau). Que ce soit par la reprise de contact avec le marché ou par la recherche d'autres revenus par l'émigration vers la ville, les exploitations agricoles familiales développent de nouvelles stratégies d'action, ouvertes sur l'extérieur, tout en renforçant la cohésion villageoise.

II. Le cas Bulgare : réforme agraire et privatisation dans le domaine agricole

La principale différence entre la réforme agraire bulgare et albanaise est que la Bulgarie poursuit un but politique et social à long terme, sans se préoccuper de la rationalisation des structures de production (au moins sur le plan de l'aménagement foncier) à court et moyen terme.

La privatisation des terres, restituées à ses anciens propriétaires (quand ils se manifestent, que leur titre de propriété est valable, et que les limites de la propriété sont définissables) résidant en ville pour la plupart, désorganise l'agriculture bulgare, alors qu'elle devrait se tourner sur le marché intérieur, ses relations avec l'extérieur étant très perturbées.

En Bulgarie, on procède au rétablissement de structures agraires anciennes, inadaptées aux moyens et techniques de production existants. Le principal travail effectué en Bulgarie, est la mise au point d'une méthodologie pour la transformation de coopératives de travailleurs de la terre, en coopératives de propriétaires de terres et de moyens de production.

1ère étape: évaluation de la valeur globale (terres, bâtiments, matériel, etc ...) de chaque coopérative par des commissions.

2ème étape: répartition des valeurs en fonction de la durée de travail dans la coopérative - et ce quel que soit le travail (employé, ouvrier, dirigeant)

- durant les 5 dernières années.

Le problème soulevé par la fixation du rapport entre les terres, le bétail, les machines mis à disposition lors de la collectivisation il y a 40 ans, a été résolu en distribuant les valeurs selon la formule 40% pour la terre, 40% pour le travail, 20% pour les moyens de production.

Cette réforme semble ne pas tenir compte de la diversité des situations agricoles, d'un point de vue géographique et de développement (spécialisation) agricole et socio-démographique des différents espaces ruraux du pays (exode rural, spécialisation de la main d'oeuvre). Les différentes conditions de production, la question démographique, font que le passage à l'économie de marché produisent des crises dans la commercialisation des productions agricoles, et que l'on assiste à l'émergence de différents types d'exploitations agricoles selon les régions.

Les problèmes de restitution des terres aux anciens propriétaires

Les dispositions liées à l'application de la loi foncière montrent comment les décisions politiques retardent l'avancement de la réforme, ainsi que la formation d'exploitations réelles. Ces dispositions prévoient que tout Bulgare disposant d'un titre de propriété foncière d'avant 1945, retrouve sa propriété, si les anciennes limites et l'ancien plan de distribution existaient. Cela implique bien les retards dans la fixation des limites des propriétés foncières, et donc dans la création de nouvelles structures agricoles familiales. De plus la transposition d'anciennes structures foncières désorganisent les infrastructures collectives et fait émerger une nouvelle agriculture parcellaire.

L'application de la réforme agricole peut donc prendre différentes formes. Si le plan ancien existe, l'ancien propriétaire peut prendre possession de ses terres (il a 1 à 3 ans de délai pour formuler la demande) sinon, il doit attendre le nouveau plan de division et de distribution des terres. Si le plan n'existe pas, mais que les titres de propriété sont fondés (par l'existence de documents, par exemple), la propriété est restituée en profitant de l'espace aménagé existant pour regrouper les terres. Cet essai de remembrement se fait afin de regrouper les terres autour du village, rassembler et limiter le nombre de parcelles d'un même propriétaire. Le partage se fait par tirage au sort après le rassemblement de tous les documents disponibles.

On observe différentes formes d'exploitations agricoles selon la répartition géographique. On distingue 3 zones

- en zone péri-urbaine, les propriétaires, anciens citadins, organisent leur production en fonction de leur besoin, mais aussi du marché de la ville. Ces micro structures mobilisent l'ensemble de la famille. Les travaux mécanisés sont effectués grâce aux services de la coopérative. Les plus grosses exploitations (2 ha), se spécialisent dans l'élevage.

- en zone avec une démographie forte et à présence de jeunes agriculteurs, il y a une tendance à la formation d'exploitations agricoles de moyennes et grandes tailles, spécialisées.

- dans les zones touchées par l'exode rural, à population âgée, on assiste d'une part au besoin de rester protégé par la coopérative agricole, d'autre part, à la formation de grandes exploitations familiales de type capitaliste (nouvelle organisation des anciennes coopératives, associations d'exploitants). Ces exploitations proposent leurs services aux plus petites (approvisionnement, location de matériel, etc ...), achètent ou louent les terres des retraités, louent les installations des anciennes coopératives.

Conclusion

On retrouve en Bulgarie, dans les différentes régions agricoles, la coexistence de différentes formes d'exploitations agricoles. Ces formes demeurent théoriques pour la plupart, car les limites ne sont pas encore fixées. Cette coexistence, issue de la réforme, apparaît comme une adaptation originale à la diversité des structures et des conditions socio-économiques de l'agriculture bulgare. Mais elle porte en elle les germes de la confrontation possible au sein de la communauté villageoise, en raison de l'antagonisme des formes d'exploitation et des systèmes de production.

Synthèse d'un texte rédigé par l'auteur à Thessalia (Grèce).

Reconstruire L'Administration

Reconstruction et développement en Afrique du Sud :

La stratégie du gouvernement en vue d' une transformation fondamentale

L'Afrique du Sud est entrée dans une nouvelle phase de son histoire, après le succès du processus électoral et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Cette étape de transition et de consolidation de la démocratie dépend grandement de la capacité du gouvernement et de la société à résoudre les défis immenses de reconstruction sociale et économique du pays en dépassant les séquelles laissées par des décennies d'apartheid et de développement séparé. Les nouvelles autorités sud-africains se sont dotés d'un instruments-cadre, le livre blanc sur le livre blanc sur la reconstruction et le développement. Les six principes de base de ce programme sont les suivants

1- Nous avons besoin d'un programme d'ensemble et misant sur la durée. Une telle politique devra être appliquée à tous les niveaux, national, provincial et local, par le gouvernement lui-même, les organismes para-publics, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

2- Ce programme doit devenir l'affaire du peuple lui-même. Il est centré sur les besoins immédiats de la population et s'appuie sur les forces de celle-ci, sans considération de race et de sexe, de secteur rural ou de secteur urbain, de riche et de pauvre,... Le gouvernement s'engage à mettre en place, à travers le pays, les différents forums et espaces de négociation pour favoriser cette participation, et à agir dans la transparence.

3- La paix et la sécurité doivent être garanties à tous. L'élan de paix national doit être renforcé et étendu à tout le pays et la violence endémique qui sévit dans les communautés en Afrique du sud doit être combattue. Ce programme a besoin que le gouvernement mette en place des forces de sécurité tenant compte des caractères propres de la nation et de sa population, respectueuses de la constitution et des droits de l'homme, favorisant la recherche par la société d'une éthique nouvelle et démilitarisée,...

Le gouvernement prendra des mesures à la fois pour créer des conditions favorables à l'investissement et pour faire disparaître les atteintes à l'ordre public et aux droits des gens, en particulier des femmes et des enfants.

4- Nous pourrons ainsi entreprendre la construction de la nation. La réussite du processus électoral et la mise en place du gouvernement d'union nationale, l'engagement de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale en faveur du programme de reconstruction et de développement,... doivent favoriser cette construction. L'unité dans la diversité renforcera notre souveraineté nationale.

5- Le programme relie croissance, développement, reconstruction, redistribution et réconciliation. Le lien sera constitué par l'accès de tous aux infrastructures et services modernes tels que l'électricité, l'eau, les télécommunications, les transports, la santé, l'éducation et la formation. Ceci favorisera le développement économique dans son ensemble (y compris celui de l'exportation et du secteur privé). Il dépendra de la réussite de cette liaison entre reconstruction, développement et croissance que la paix et la sécurité soient garanties pour tous.

6- Les cinq premiers principes ne valent qu'à la condition qu'intervienne une profonde démocratisation de l'Afrique du sud. Par dessus tout, la population concernée doit participer aux décisions. La démocratisation doit commencer par s'effectuer en même temps au niveau de l'Etat et de la société civile. La démocratie n'est pas réservée aux période électorales. Le gouvernement, dans ses structures et son fonctionnement, doit être réformé afin qu'il corresponde aux nécessités du programme de reconstruction et de développement. Là, plus qu'ailleurs, les habitudes doivent être remises en question.

La restructuration du secteur public

L'un des objectifs du programme de reconstruction et de développement consiste à reconstruire un service public irréprochable. Au service du peuple, il doit être accessible, transparent, prêt à rendre des comptes, efficace et incorruptible. Tous les départements, services et fonctionnaires doivent se mettre en état d'agir conformément à l'esprit et aux objectifs du programme et de la Constitution. Ceci implique:

- la création d'un service public représentant largement toutes les composantes de la population d'Afrique du Sud non seulement pour lutter contre les disparités mais aussi pour incarner la volonté de dénoncer le racisme et les inégalités. Dans ce but, les représentants syndicaux du Service public seront associés à cet effort.

- la restructuration du financement du secteur public en fonction du programme de reconstruction et de développement afin que les priorités de celui-ci soient respectées. Cela nécessitera une évaluation de la capacité des services à gérer les nouvelles dépenses associées à ce programme. En règle générale, les effectifs des services ne seront pas revus à la hausse.

- la rationalisation du service public, afin qu'il soit le reflet d'une nation unie. L'uniformisation, en termes de salaires et d'avantages, est donc nécessaire à l'échelle de l'ensemble du Service public.

- la révision des lois et des règlements existants afin d'établir une législation du travail uniforme pour l'ensemble du service public. Une loi sur les relations avec les syndicats du Service public sera adoptée pour l'ensemble du secteur. Elle donnera naissance à une "Chambre des négociations" qui débatera avec le gouvernement des salaires et des conditions de travail.

- une action résolue de tous les niveaux administratifs pour agir en conformité avec les objectifs de démocratisation, en veillant par exemple à favoriser l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Une telle politique sera négociée avec les syndicats. Une embauche équitable, des codes de conduite, l'interdiction du racisme et du sexisme sur le lieu de travail... sont également envisagés.

- un Institut de formation du service public préoccupé non seulement par les besoins administratifs mais aussi par les droits de l'homme. La formation doit répondre aux besoins du service public mais aussi plus largement à ceux de la société civile, les savoir-faire acquis devenant transférables entre ces deux secteurs.

- des gains de productivité devraient pouvoir être réalisés grâce à une évaluation de l'efficacité des employés et à l'introduction d'un ensemble de méthodes (réorganisation du travail, simplification de la hiérarchie, plus grande utilisation de la technologie...)

- la liberté de l'information administrative doit être renforcée afin de respecter le droit à l'information que garantit la Constitution et d'éviter une fragmentation de l'information qui nuit à l'action et au contrôle du secteur public.

- des "relations industrielles" : à l'image de ce qui se passe dans l'industrie, le gouvernement doit encourager l'extension des droits syndicaux à tous ses employés.

Rédigé à partir de "White paper on reconstruction and development : Government's Strategy for Fundamental Transformation"; Chapitre 5; Sept 1994.

La reconstruction de l'appareil d'Etat au Salvador

TEXIER Philippe, magistrat français, a dirigé la Division des Droits de l'Homme de l'ONUSAL au Salvador, juge au Tribunal Permanent des Peuples

Au Salvador, la "Commission Vérité" ne proposait pas seulement d'établir les faits sur un certain nombre de violations graves des droits de l'homme et de crimes perpétrés en 12 ans de guerre fratricide, mais surtout de mettre en place les conditions d'une paix durable et de jeter les bases d'une réconciliation nationale. Ces recommandations se sont traduits par une réforme nationale des institutions et par la redéfinition du rôle de l'armée. Les accords de paix, signés le 16 janvier 1992 entre l'ancien gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Marti pour la libération Nationale (FMLN), précisent le rôle et les fonctions d'une armée dans un pays démocratique : la défense des frontières extérieures mais en aucune manière les tâches de sécurité (intérieure). Ils stipulent également la création d'une police civile, la réduction des effectifs de l'armée et son épuration. L'épuration de l'armée s'est faite difficilement avec réticence et retard. Tout l'état-major militaire impliqué dans des violations massives des droits de l'Homme - dénoncé par la "Commission ad hoc" et ultérieurement par la Commission Rettign'occupe plus aucune fonction officielle dans l'armée. Ils n'ont pas pour autant fait amende honorable, et la plupart sont toujours présents dans le pays.

La nécessaire épuration de l'ancien appareil d'Etat

La création d'une police civile est à mon sens le point le plus important de ces accords : les plus graves exactions ont été davantage commises par divers corps de sécurité que par l'armée. Pendant toute la période de dictature militaire, les forces de sécurité étaient en fait la seule police du pays. Ils ont été dissous, malgré les réticences du président Christiani et de l'armée, à la différence de la "police nationale" ne l'est pas encore totalement, alors que le délai de deux ans prévu par les accords de paix est aujourd'hui dépassé. Il était d'autant plus difficile de dissoudre tout l'ancien appareil répressif que la formation de nouveaux cadres nécessitait du temps. La police nationale civile ne sera complètement déployée que dans quelques mois et tout le corps de la police nationale devrait alors être théoriquement dissout.

En outre, un processus plus pervers est apparu dans le mode de recrutement de la police nationale civile. Les accords de paix prévoyaient la constitution d'une police républicaine de citoyens : les agents de base devaient recevoir une formation pendant 6 mois et les cadres intermédiaires et supérieurs, pendant un an, avec le concours de la coopération internationale. Outre les tâches traditionnelles de maintien de l'ordre (recherche de délinquants ...), il s'agissait donc de faire acquérir aux futurs policiers civils les bases d'un code de déontologie et de bonne conduite.

Les candidats susceptibles d'intégrer ce nouveau corps de police étaient, après examen : 1) des anciens guérilleros du FMLN, 2) éventuellement, après un filtrage rigoureux, des personnes issues des anciens corps de sécurité, 3) enfin de simples citoyens. Dans les faits, les filtres étaient insuffisants, notamment à l'égard des anciens membres de la garde ou de la police nationale qui ont tenté d'intégrer en nombre les nouveaux corps. Si globalement le processus a été un succès, divers problèmes subsistent, même s'il est vrai qu'une reconversion de ce type n'est jamais simple. apparaissent car une reconversion n'est pas toujours facile. Dans l'avenir, il serait important d'exclure très rapidement les membres de la police et agents de sécurité qui se sont rendus coupables, dans le passé, de graves violations des droits de l'homme ou qui ont failli déontologiquement à leur tâche, pour éviter que ne se reconstituent les anciennes pratiques.

L'enjeu est considérable : il s'agit de restaurer la confiance de la population dans leur police, jusque là organe oppresseur et répressif. Réussir un tel pari requiert du temps mais aussi un minimum de résultats. C'est d'autant plus important que la haine entre les deux camps a atteint un tel extrême, et que le recul indispensable pour mener à bien un tel processus est difficile pour la majorité. De ce point de vue, la participation de représentants de l'ONU de la Commission de vérification des droits de l'homme pour accompagner le processus de paix, est positive, comme l'atteste la demande officielle de prolongement du maintien de l'ONUSAL au delà de son mandat, qui prend fin en décembre prochain.

Le processus engagé est-il suffisant pour prévenir les risques d'un éventuel coup d'Etat ? Des structures par définition occultes telles les escadrons de la mort ou les structures para-militaires, n'ont pas été dissoutes. L'ONU n'a pas été en mesure de le faire pour un ensemble de raisons. Or nous assistons depuis plusieurs mois à une recrudescence d'assassinats, notamment des cadres du FMLN. Une commission tripartite sous l'égide des Nations-Unies a été nommée afin d'élucider ces crimes. Le plus gros risque se situe là.

Au début de la guerre, l'armée comptait 7 à 8000 hommes. Puis son effectif théorique a atteint 63.000 hommes (sans doute les chiffres réels sont plus bas car un grand nombre de militaires se contentaient de toucher une solde). Cet effectif a été réduit de moitié depuis la signatures des accords de paix mais il demeure toujours supérieur à ce qu'il était à l'origine. Il faudrait donc réduire encore les effectifs, mais en tenant compte des difficultés de reconversion et de l'ampleur du chômage.

Les Etats-Unis qui ont soutenu à bout de bras l'armée salvadorienne durant dix ans - il s'agissait de leur plus gros investissement militaire, proportionnellement à la population du pays - sont-ils prêts à faire le même "effort" pour la reconstruction du pays ?

Autre point prometteur des accords de paix, la constitution d'une Commission nationale ad hoc sur l'épuration. Cette Commission, mise en place en 1992, avait été formée pour six mois. Ses conclusions qui auraient dû être appliquées après un délai de 2-3 mois après sa dissolution, l'ont été partiellement mais environ un an après. Les principaux responsables (ministre de la Défense, chef d'état major..) ont été rapidement démis de leurs fonctions, suivis par quelques cadres intermédiaires. La Commission Vérité - désignée par l'ONU - s'est mise en place en juillet 1992 et a

déposé son rapport en mars 1993. Ses conclusions, rendues publiques au Salvador et au siège de l'ONU, coïncident avec celles de la Commission ad hoc.

Que s'est-il passé dans les faits?

La recommandation la plus spectaculaire préconisait la démission de la Cour Suprême. Là aussi un certain retard a été pris mais la mesure a été menée à terme. Un Conseil Supérieur de la Magistrature a été mis en place, chargé d'évaluer les juges dans tout le pays et de proposer le cas échéant leur démission au vu de leur dossier et du rôle qu'ils avaient joué au cours de ces dix dernières années. La nouvelle Cour Suprême offre au moins l'avantage d'être pluraliste, mais en règle générale, on n'en est qu'aux prémises de la formation juridique, non seulement au Salvador mais dans toute l'Amérique Latine. Les écoles de la Magistrature sont à l'état embryonnaire. Tous les pays de la région ont besoin d'un centre de formation initiale à la magistrature, notamment pour que les postulants puissent acquérir les principes de déontologie que requiert la profession. Un début de coopération internationale s'est mise en place dans un cadre non-gouvernemental. La coopération avec la société civile dans un pays comme le Salvador est fondamentale mais très difficile. On pourrait imaginer une coopération avec le MEDEL (Magistrats européens pour la Démocratie et les Libertés) qui est une intersyndicale européenne. Une telle coopération bute encore sur les divisions politiques dans la société civile, malgré la présence réelle d'associations et de syndicats très actifs et sérieux.

Après un contexte de guerre, pour que les ennemis d'hier puissent réellement reprendre langue, c'est en terme de générations qu'il faut parler.

Un processus de paix exemplaire

En dépit des limites rapidement entrevues, l'expérience salvadorienne reste exemplaire à divers titres. Le processus de paix a rendu possible grâce à la conjonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels

- la volonté du peuple d'en finir avec la guerre et de parvenir à un accord de paix;
- l'imagination des représentants salvadoriens aux négociations, essentiellement ceux du FMLN;

- la volonté du Secrétaire générale de l'ONU de l'époque (i.e. J. Perez de Cuellar) qui a sélectionné une équipe de négociateurs onusiens de grande qualité, et notamment un juriste vénézuélien qui a joué un rôle prépondérant en rédigeant l'accord sur les droits de l'Homme, signé au Costa Rica.

- le revirement des Etats-Unis, qui ne voulaient plus porter à bout de bras l'armée salvadorienne, a pesé également de tout son poids dans la balance. Les Etats-Unis ont soutenu l'ONU dès qu'elle est intervenue dans le processus et mis en place l'ONUSAL. Le groupe de pays dits amis (l'Espagne, le Venezuela, la Colombie et le Mexique), créé par M. Perez de Cuellar, a favorisé la dynamique de paix par leur proximité culturelle et géographique.

- le pragmatisme des parties en présence : le FMLN a compris qu'il fallait mettre fin à cette guerre; le président Christiani a pris des risques personnels avec

son parti. Une partie de l'ARENA était et reste opposée à ces accords. Ce pragmatisme était guidé par le fait que ni l'armée, ni le FMLN ne pouvaient espérer une victoire militaire totale et définitive. La négociation politique a duré deux ans, et rien n'était gagné jusqu'à la dernière minute.

De tous les processus récents de pacification, la dynamique de paix au Salvador, d'une grande complexité, est celle qui a le mieux fonctionné. Mais des erreurs ont été néanmoins commises, parmi lesquelles, la fermeté insuffisante de l'ONU sur le désarmement des deux parties et de toutes les structures paramilitaires. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur notre travail dans le cadre de la Division sur les droits de l'homme de l'ONUSAL. Si les parties en présence connaissaient les raisons de notre présence, les juges ne nous acceptaient pas forcément et nos rapports avec l'appareil judiciaire, en général, ont été d'une extrême complexité.

En conclusion, pour qu'un processus de paix de ce type réussisse totalement, une vraie tutelle est peut-être nécessaire durant une période transitoire, la plus courte possible. Aucun processus n'est parfait, mais la réelle volonté de changement de la part des acteurs salvadoriens est incontestable. L'instauration de la paix me paraît irréversible et je ne crois pas à une nouvelle guerre. La consolidation de la démocratie prendra du temps dans un pays où pendant des décennies la concertation était inexistante et où toute grève ou manifestation reste vécue par le Pouvoir comme de la subversion. Pourtant la prise de conscience d'une nécessaire alternance politique semble avoir fait son chemin dans les têtes et les mentalités.

Texte rédigé à partir d'un entretien avec l'auteur.

Un exemple de formation aux affaires publiques : 1^{ère} "Ecole de gouvernement" de Sao Paulo

KLINK Angela, journaliste brésilienne travaillant dans l'hebdomadaire "Istoe".

L'"Ecole de Gouvernement" (Escola de Governo) a été créée en 1992 à l'initiative de Fabio Konder Comparato, professeur titulaire de la faculté de droit de l'université de Sao Paulo pour combler une grave lacune dans le système éducatif brésilien concernant la formation du personnel habilité à exercer les plus hautes charges de direction politique.

L'Ecole de gouvernement n'exige ni diplômes supérieurs ni accumulation de mandats sélectifs de la part de ses étudiants, mais plutôt qu'ils démontrent une aptitude à l'exercice de fonctions gouvernementales. Parmi les 56 élèves de la première promotion, il y a des médecins, de hauts fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des dirigeants syndicaux, indépendamment du niveau de formation et des convictions idéologiques.

L'Ecole ne se veut pas une école d'administration publique. "L'Ecole n'a aucune saveur académique" affirme Me Comparato. Pour Maria Victoria Benavides, membre du Conseil pédagogique, une personne qui a le sens de l'Etat ne se confond pas avec un membre du gouvernement "la première est capable de juger et de décider en toutes matières de gouvernement. Le second limite son action au domaine administratif qui est le sien".

La méconnaissance du contexte national est l'une des caractéristiques des politiciens brésiliens. Chercher à combler ces lacunes est l'un des principaux objectifs de l'Ecole de Gouvernement. Autour de ce projet, le conseil pédagogique a rassemblé quelques-uns des meilleurs spécialistes brésiliens en économie, en droit, en histoire, en santé publique, en éducation et, logiquement, en politique.

Le programme du cours a comme ligne directrice la formation de dirigeants pour un développement national réel. Il se déroule sur 2 semestres, avec 4 heures de cours hebdomadaires. Le premier semestre est organisé en trois modules où sont étudiés les notions essentielles à toute décision politique, à savoir:

- l'organisation politico-administrative;
- l'organisation économique et financière; .
- les relations internationales

Pour chacun de ces modules, après les notions générales, le cours est centré sur les principaux problèmes que le Brésil doit affronter. L'étude de ces problèmes est conduite de manière interdisciplinaire, la prise de décisions ne pouvant se faire qu'à partir d'une connaissance globale de la réalité et sachant que ses effets ne se

limitent pas à un secteur unique de la vie sociale. Les cours sont suivis de débats avec des décideurs.

Le second semestre est consacré à la formation des élèves dans la formulation de politiques publiques. Après une discussion sur les éléments théoriques correspondant à la décision politique, quelques-unes des principales politiques concernant le développement national sont sélectionnées. Les élèves, réunis par groupes, sont orientés pour l'étude de la réalité brésilienne dans le secteur considéré, dans la perspective de l'élaboration de programmes d'action gouvernementaux adéquats.

"Pour être gouvernant, il faut savoir que, pour construire une cathédrale, il ne suffit pas de s'y entendre en matière de sable et de ciment", estime l'ingénieur et administrateur Luiz Alfredo Falcao Bauer, l'un des élèves de l'École qui travaille depuis 12 ans à la socialisation des bidonvilles de Sao Paulo. Quand il s'est adressé à l'École, il cherchait notamment à élargir les bases d'une action communautaire plus efficace. Il a présenté à l'Université de Sao Paulo un projet d'urbanisation d'un bidonville localisé sur un terrain de l'université. Le recteur de l'université ne s'est pas intéressé à ce projet. Aujourd'hui, c'est M. Bauer qui est à la tête de l'association des habitants du bidonville...

Malgré une expérience parlementaire de vingt ans, le député d'Etat Edinho Araujo, qui préside la commission Constitution et Justice de l'assemblée législative de Sao Paulo, cherchait à actualiser sa conception de l'action publique. Il a terminé le cours avec la conviction qu'il avait élargi sa vision politique au-delà des frontières de son Etat : *"Je ne suis plus régionaliste. Aujourd'hui je peux réfléchir et prendre des décisions, sûr de mieux comprendre le contexte national"*.

" Les solutions à la situation du pays ne relèveront jamais du miracle. L'éthique ne s'apprend pas non plus dans une salle de cours. Mais (...) nous entendons mettre un terme à des affirmations cassantes telles que : "Je vais en finir d'un seul coup avec l'inflation". (Goffredo da Silva Telles, président du conseil pédagogique de l'École).

Fiche réalisée à partir de la brochure de l'École "Escola de Governo", et d'un article publié dans DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine), n° 1751, 11 février 1993, "Un exemple de formation au sens des affaires publiques: l'École de gouvernement de Sao Paulo".

Groupe pour la coopération et médiation dans les conflits

le projet PAKRAC en Croatie

SA RTIC Jelena; KECMAN Tatjana, coordinatrices du projet Pakrac.

Les programmes conçus dans le cadre du projet "Pakrac" sont réalisés dans la ville de PAKRAC et ses alentours.

I. Le contexte

Pakrac, dont le nom est mentionné dans les chroniques dès le XIII^{ème} siècle, était avant la guerre une belle ville baroque croate avec une population d'environ 28000 habitants. Bien que la majorité de la population était d'origine serbe, l'enchevêtrement de différents groupes ethniques était tel que le taux de mariages mixtes montait à 36%. Après la guerre de 1991, la ville fut partagée en deux, de façon qu'un tiers est tombé sous le contrôle des pouvoirs serbes, tandis que deux autres tiers restèrent sous domination croate. Dans la partie centrale de Pakrac, à Gavrinica et dans douze villages environnants qui se trouvent sous le contrôle serbe, il y a aujourd'hui à peu près 9500 habitants. Toute la Slavonie occidentale étant proclamée "Zone sous la protection des Nations Unies", cette région n'a pas été le théâtre de conflits depuis deux ans, mais la paix ne s'est pas non plus installée. Cet état de "ni guerre, ni paix", fait que la population locale vit dans l'incertitude prolongée et les frustrations psychologiques. Il était donc indispensable que des tierces personnes venant de l'extérieur apportent leur concours à la stabilisation de la paix.

L'appauvrissement général dû à la stagnation de la production, le grand nombre de réfugiés (45% de la société locale), le fonctionnement inefficace de tous les services publics faute de locaux adéquats, le manque de cadres compétents et bien instruits, tout cela contribue à prolonger cet état de stagnation sociale, ce qui n'est favorable à personne et encore moins aux enfants et aux jeunes gens.

L'intolérance, l'agressivité ainsi qu'une méfiance générale font que les meurtres et les mutilations sont très fréquents, même parmi les jeunes. Il y a beaucoup d'enfants psychotraumatisés qui ont perdu plusieurs de membres de leur famille. Enfin, l'aide humanitaire internationale est très irrégulière.

2. Objectifs du projet

Ce projet est principalement destiné à motiver la population à se dessaisir des modèles de comportement, acquis durant la guerre et dans la période ultérieure, notamment l'extrémisme, l'agressivité, l'esprit de revanche, l'intolérance, mais aussi à vaincre une attitude générale: d'attentisme qui consiste à accepter passivement

que quelqu'un d'autre vienne résoudre les problèmes locaux. La première urgence était de rassurer la population dans sa vie quotidienne et de réinstaurer progressivement les conditions d'une vie commune: tolérance, coopération, délibérations collectives, confiance mutuelle. Il s'agissait donc d'amener progressivement les gens à prendre eux-même des initiatives pour améliorer leurs conditions d'existence.

Outre cet objectif, le projet visait également à

- assurer les conditions nécessaires pour mettre en marche les petites entreprises dont la production dépend de l'agriculture et de la sylviculture;

- fournir le matériel indispensable (laine, fil de lin, toile) pour la production dans les usines textiles, dont la main d'oeuvre est principalement féminine;

- mettre en place les conditions nécessaires pour le fonctionnement normal des écoles et des jardins d'enfants;

- rétablir un niveau minimal de services en incitant des professionnels

- médecin, dentiste, vétérinaire, professeur d'anglais etc. - à se réinstaller;

- fournir une aide humanitaire suffisante à la population la plus nécessiteuse (vêtements, chaussures);

- organiser l'arrivée des volontaires de Belgrade et de Pancevo mais aussi de l'étranger, chargés notamment d'animer des ateliers collectifs pour les enfants, des activités, sportives et culturelles, mais aussi de contribuer à l'amélioration du journal et de la radio locale;

- engager les volontaires pour aider la population locale à déblayer les ruines et à réparer les maisons; - organiser le travail avec les enfants psychotraumatisés;

- organiser la récolte de produits locaux (infusions, champignons, produits des bois, etc) et en assurer la vente sur les marchés.

3. Réalisation du projet

- des contacts excellents ont été pris avec les autorités locales;

- les moyens nécessaires pour pourvoir aux différents besoins de la population, ont été réunis semence de maïs, plants de pomme de terre pour la saison des semailles, ainsi que de l'engrais et du carburant pour toute la région de Pakrac;

- des locaux ont été trouvés pour mettre en place un jardin d'enfants de 37 places;

- l'école primaire a été munie de plans et de programmes d'enseignement ainsi que de différents matériels, notamment des registres scolaires, des livres de lectures pour la première et la deuxième classe, des collections de manuels pour la

septième et la huitième, des bandes magnétiques pour apprendre l'anglais, ainsi qu'un grand nombre de bandes magnétiques pour les leçons de musique, du matériel pour l'éducation technique, des balles pour la culture physique, etc;

- grâce au concours de radio B-92 de Belgrade, près de 400 livres destinés à la bibliothèque scolaire de Pakrac ont été collectés;

- de la même façon, une aide importante en nature (vêtements, chaussures) a été collectée pour la population la plus démunie et les enfants en bas âge;

- distribution aux femmes de la région de fil et de modèles à coudre, et d'une belle quantité de laine à tisser, parvenue des Pays-Bas;

- organisation de la récolte de différents produits notamment des plantes pour infusion, des champignons séchés, des noix, des produits en bois, etc;

- obtention d'un comptoir réservé pour la vente humanitaire, au marché "Kalenic" à Belgrade. Vers la fin du mois de janvier, un groupe de quatre volontaires s'est rendu à Pakrac, et au début du mois de mars deux autres volontaires sont arrivés de Belgrade. Jusqu'à présent, trois volontaires de Belgrade ont séjourné dans la région où ils ont surtout travaillé avec les enfants. En sus, ils ont contribué à l'amélioration du travail de la radio et du journal locaux et, sporadiquement, à la reconstruction de maisons. Deux volontaires ont animé avec la population la récolte de produits locaux et aidé les femmes au tissage de la laine.

Une grande partie des tâches concernant la mise en place des "ateliers créatifs" au sein des établissements scolaires ont été effectuées par les coordinateurs du projet, d'abord par un travail de sensibilisation avec les enseignants, puis, dans un second temps, par des séances communes avec les enfants. Tous les enseignants ont reçus des manuels pour qu'ils puissent eux-mêmes prendre en charge ce type d'activités.

Une partie du travail des coordinateurs du projet à consister à dissiper les préjugés des autorités et des enseignants à l'égard des volontaires et des activités menées au sein de la communauté locale. Cette tâche doit être poursuivie : il s'agit d'un processus assez long dont les effets ne se feront sentir qu'au bout d'un certain temps.

4. Les tâches à réaliser d'ici la fin de l'année

- trouver des volontaires et les former est la tâche prioritaire. L'immeuble de l'école de Pakrac étant disponible pendant les vacances d'été, les volontaires nationaux seront appelés, conjointement avec les volontaires étrangers, à réaliser nos programmes d'été : aider les paysans de la région à mener à bien les récoltes; animer les soirées au Centre de jeunesse et sur les places publiques;

- rechercher un médecin, un dentiste, un vétérinaire et un professeur d'anglais. Le plus souvent la raison invoquée pour justifier le refus de venir s'installer dans la région de Pakrac a été que les conditions de sécurité et de retour à la vie normale n'étaient pas encore réunies;

- poursuivre les négociations avec les représentants des organisations humanitaires des Pays-Bas, prêtes à soutenir le développement de l'agriculture et de l'artisanat dans la région

- notamment le renouvellement du fond de bétail ainsi que l'acquisition d'une mini laiterie, d'une boulangerie et d'un moulin et l'achat d'instruments de menuiserie et des métiers à tisser;

- la collecte de matériel scolaire est en bonne voie : tous les élèves de l'école primaire devraient recevoir des manuels scolaires grâce au Ministère de l'instruction publique; les registres scolaires et les autres matériels de travail seront fournis par le projet lui-même. Pour l'année scolaire prochaine, il est très important de trouver le matériel nécessaire à l'enseignement pratique de la physique et de la chimie ainsi que des magnétophones et des vidéos;

- réunir des jouets et du matériel didactique; pour le jardin d'enfants; selon toute probabilité, quelques volontaires participeront à l'animation du jardin d'enfants à la rentrée prochaine;

- mettre en place des projets d'animation pendant les vacances d'été pour les enfants soient occupés à des activités créatives (spectacles, expositions, anniversaires, compétitions sportives et musicales, etc.);

- poursuivre l'effort en faveur de la création d'activités économiques pour les femmes conjointement avec l'organisation humanitaire GRANA, nous avons l'intention d'engager les femmes de Pakrac pour tricoter des pulls, des gants et des bonnets pour les étudiants réfugiés;

- en sus d'expositions de travaux des enfants, projet d'organiser quelques expositions de peintres renommés préparées par des historiens d'art de Belgrade;

- installer pour l'été un cinéma mobile à Pakrac, avec un répertoire assez riche comprenant des films nouveaux qui traitent d'amour et d'amitié;

- aménagement dès le début de l'été d'un centre de jeunesse, par les volontaires;

- poursuite des activités d'information : par l'intermédiaire de la radio et du journal locaux dont le travail reste à améliorer, la population de Pakrac et de ses alentours sera tenue au courant de toutes les activités importantes dans le cadre de notre programme estival;

- visite prévue au mois de juin, de l'acteur très populaire d'une émission de télévision, Branko Kockica;

- veiller particulièrement à ce que les enfants psychotraumatisés puissent prendre part aux activités pré-cités, et qu'ils puissent bénéficier d'une attention psychologique spéciale;

Enfin, l'activité de commercialisation de la production locale est une de nos priorités

- en automne, tous les produits de Pakrac qui sont d'ores et déjà en vente au marché de Belgrade seront emballés de manière standardisée; des designers vont être engagés pour confectionner les étiquettes et les sacs qui permettront à tous les produits de Pakrac d'être identifiables ;

- les femmes de Pakrac seront encouragées, non seulement à tricoter ou à crocheter, mais aussi à mettre en conserve des aliments, également destinés à la vente de charité;

- la région de Pakrac étant abondante en moutons, les femmes ont été incitées à tisser des tapis avec la laine du pays; les produits seront probablement écoulés par le biais d'expositions commerciales pour le personnel de la FORPRONU.

-

-

- *Texte rédigé à Belgrade par les deux coordinatrices, en mai 1994.*

Quel rôle pour les Églises ?.

La tragédie du Rwanda et les Eglises d'Afrique de l'Est

SCHONECKE Wolfgang, Secrétaire du Département pastoral de l'Association des Conférences épiscopales d'Afrique de l'Est (AMECEA)

Le Synode africain a inscrit de nombreuses questions pastorales importantes à l'ordre du jour des Eglises locales d'Afrique.

L'AMECEA a mis en place un département pastoral destiné à aider les Eglises d'Afrique orientale à mettre en commun leurs expériences et leurs réflexions sur l'évangélisation, la justice et la paix. Son Secrétaire, le père Wolfgang Schonecke, propose une analyse de la place de l'Eglise dans les tragiques événements du Rwanda et quelques-unes des questions que ces événements posent aux Eglises d'Afrique de l'Est.

Le génocide rwandais n'est pas unique : les colons blancs des Amériques ont presque exterminé la population indigène; l'Europe a vécu l'holocauste perpétré par l'Allemagne nazie; le Cambodge a souffert de massacres massifs; l'anéantissement nucléaire d'Hiroshima... Malgré tout, chaque nouvelle manifestation de la folie collective bouscule notre confiance dans l'humanité et, quand des chrétiens sont en cause, c'est notre foi même dans le christianisme comme puissance de salut qui est touchée.

On ne peut réduire la tragédie du Rwanda au seul facteur ethnique. Il y a convergence et aboutissement de nombreux éléments. L'analyse des facteurs principaux et du rôle de l'Eglise dans cette tragédie conduit à se poser des questions difficiles. Une obsession du pouvoir à tout prix

Le conflit du Rwanda concernait à l'origine le pouvoir, une volonté de conserver ou de reconquérir le pouvoir, assez absolue pour justifier n'importe quels actes.

D'après un recensement effectué en 1991, 90% des Rwandais se disent chrétiens. L'Eglise catholique est, après le gouvernement, l'institution la plus puissante à travers son réseau d'oeuvres sociales, éducatives et médicales dirigées par de nombreux groupes religieux. Elle a dès le début entretenu d'étroites relations avec l'administration coloniale et la maison royale et la hiérarchie est toujours restée étroitement liée au régime en place pour être une voix contestataire crédible. Ses nombreuses -mais tardives et faibles- déclarations pendant le génocide n'étaient ni significatives ni suffisantes.

Les événements du Rwanda renforcent une leçon de l'histoire de l'Eglise : une Eglise (lui s'identifie trop étroitement à un régime partage son destin. Il y a une distance indispensable à maintenir avec les partis et les mouvements politiques.

Quelques questions pour permettre d'y voir plus clair dans les relations Eglise/Etat

- Comment l'Eglise peut-elle résister à la tentation de se servir du pouvoir pour accomplir sa mission et, en retour, d'être utilisée par les pouvoirs politiques ?
- Sommes-nous assez clairvoyants pour nous tenir au-dessus du combat pour le pouvoir ?
- Parlons-nous en faveur de tout groupe traité injustement, ou seulement quand les intérêts de l'Eglise sont menacés ?
- Comment développer au sein de l'Eglise un mode de responsabilité plus participative qui puisse servir à inspirer un modèle plus démocratique en politique?

La tension ethnique à l'intérieur de l'Eglise

La montée de l'ethnisme en Afrique de l'Est correspond à la fois à une réaction contre des gouvernements centralisés à outrance et à la recherche d'une identité culturelle aujourd'hui largement aliénée. L'Eglise en Afrique a apporté un appui aux processus de démocratisation. Mais le multipartisme suit facilement les ligues ethniques. Le problème ethnique existe aussi au sein de l'Eglise, de son clergé et des communautés religieuses dont la majorité était d'origine tutsie. Il surgit notamment à l'occasion de nominations aux postes importants. Le conflit ethnique entre les prêtres a profondément choqué les chrétiens et discrédité l'Eglise, qui ne peut prétendre travailler réellement à la réconciliation si elle ne s'en prend pas d'abord à ses propres tensions internes.

- Comment pouvons-nous encourager la recherche d'identité culturelle du peuple dans la société et dans l'Eglise, sans perdre le sens de l'unité nationale, de la communauté internationale, de la catholicité religieuse ?
- Là où le multipartisme tend à se confondre avec des partis ethniques, comment le clergé peut-il résister à la tentation de s'identifier à ces associations tribales ?

Eglise et développement

Depuis l'indépendance, l'Eglise a le quasi monopole des services sociaux, éducatifs et médicaux, d'où son pouvoir d'attraction mais aussi des possibilités de tension quand le gouvernement prétend exercer un contrôle plus grand.

On peut se demander si l'Eglise ne s'est pas cramponnée trop longtemps à de faux moyens de servir le peuple et n'a pas été capable de répondre de façon adéquate aux besoins nouveaux des nouvelles générations. Comme corps social, elle ne s'est pas réellement engagée dans un vrai combat pour la justice et la réconciliation, à long terme seul fondement d'un vrai développement.

La pauvreté de l'Eglise en matière de médias

On connaît bien maintenant le rôle dévastateur qu'a joué "Radio Mille Collines" et le "professionnalisme" efficace de sa propagande raciste, avec lequel les lettres pastorales ne pouvaient rivaliser.

Alors que l'Eglise d'Afrique a investi l'écrit, elle a généralement raté le tournant des médias électroniques. Pourtant les processus de démocratisation ont conduit à une certaine privatisation des médias, c'est-à-dire à un moindre contrôle des gouvernements. C'est une chance pour les Eglises, comme le montre "Radio Tumaini" à Dar-es-Salaam.

- Comment moderniser les journaux d'Eglise pour leur permettre de rivaliser avec la presse professionnelle ?
- Le langage théologique dans lequel les lettres pastorales sont souvent écrites est peu accessible. Comment faire passer le message chrétien dans la culture médiatique naissante ?

Et maintenant, quelle Eglise ?

La masse des chrétiens rwandais n'a rien fait pour protéger ses responsables, empêcher la profanation des églises ou arrêter la destruction, par un petit groupe de fanatiques, des institutions sociales. Est-ce un signe que l'Eglise n'était pas enracinée dans la vie du peuple, comme on aurait pu le penser, et que le peuple ne se reconnaissait pas vraiment dans les responsables d'Eglise ? L'enseignement et la pratique de l'Eglise catholique exaltent aussi l'obéissance comme vertu supérieure, et ont peut-être, indirectement, rendu possible la perversion du pouvoir. L'abus d'autorité au Rwanda et dans de nombreux pays nous oblige à parler autrement de l'obéissance. Notre enseignement concernant l'obéissance rend-il les chrétiens critiques face aux abus flagrants de l'autorité dans la société et dans l'Eglise ?

Avons-nous le courage de la foi pour combattre le mal et l'intelligence de nous servir de tous les moyens possibles ? Sommes-nous à la fois "simples comme des colombes et rusés comme des serpents?" (Mt 10, 16)

"Notre combat n'est pas contre des ennemis de sang et de chair, mais contre les dirigeants, contre les autorités, contre les pouvoirs cosmiques de l'obscurité actuelle" (Eph. 6, 12)

Extrait du dossier : "La tragédie du Rwanda et les Eglises d'Afrique de l'Est", octobre 1994.

Des médiateurs de paix en Afrique

SONDA G Antoine, Secrétaire Général de la Commission française Justice et Paix

Jusqu'aux premières élections égalitaires du pays en Avril 1994, l'Afrique du Sud était une société particulièrement violente. La violence qui s'est manifestée après février 1990 avait des causes multiples, telles que recensées par les Comités de Paix Sud-Africains. Des causalités surtout de fond:

- une intense compétition politique comme conséquence de l'effort de normalisation après la libération de Nelson Mandela et la réhabilitation des partis politiques noirs. Mais une compétition sans règles ;

- une montée des attentes non satisfaites, des frustrations ;

- un manque de réflexes démocratiques. La société, démantelée par l'apartheid, n'est bien sûr pas imprégnée de valeurs démocratiques, et souffrait d'autre part d'une carence de lois, réelle ou ressentie - la peur, engendrée en grande partie par une incroyable méconnaissance mutuelle des différents groupes cohabitant sur la même terre, particulièrement les blancs et les noirs ;

- manque de confiance dans les forces de sécurité entraînant aussi bien l'auto-armement que le renfermement sur le nationalisme ethnique protecteur;

- la criminalité de droit commun, se parant parfois de masques politiques, toujours favorisée dans les moments d'instabilité politique ;

- la grande impopularité de la police, dont les effectifs étaient par ailleurs insuffisants. C'est la police qui a fait respecter les lois de l'apartheid, et qui fut la cible des attaques dans la période révolutionnaire. On a dénoncé des escadrons de la mort dans ses rangs et des individus isolés parmi ses membres se sont comportés comme des hors la loi.

D'autres facteurs sont plutôt ponctuels et déclenchent de la violence:

- les rumeurs qui dans les situations instables provoquent des réactions d'auto-défense. Rumeurs parfois issues de médias irresponsables, ou encore sciemment provoqués par des groupes difficilement identifiables.

- les conspirations : la fameuse "troisième force" entretenant la violence pour faire obstacle au processus de négociation.

- les manifestations de protestation en foule, quand elles sont non organisées, peuvent amener à la violence.

- enfin, des éléments peuvent augmenter et perpétuer la violence : les armées privées qui en l'organisant la font durer, la facilité à se procurer des armes, et surtout la vengeance et les représailles.

Au coeur de cette situation de tensions, réussir la transition démocratique impliquait donc, outre une recherche d'équilibre entre libertés individuelles et ordre social et un ordre économique loyal dispensant l'égalité des chances, un processus de réconciliation. Une médiation s'imposait pour faire baisser le niveau de violence, favoriser le dialogue entre les composantes de la société avec les pouvoirs publics à tous les niveaux, faire réussir les institutions de dialogue et de paix instituées par les accords de Kempton Park, assurer une éducation démocratique des électeurs ...

Le programme d'EMPSA

Les églises chrétiennes (c'est-à-dire "protestantes" regroupées au sein du SA Council of Churches, et catholiques représentées par la SA Bishop's Conférence) d'Afrique du Sud, dont certaines avaient été courageuses dans leur opposition à l'apartheid, ont décidé de s'associer aux efforts faits pour réussir la transition démocratique. Parmi leurs initiatives, le vaste programme international d'EMPSA permettait à des moniteurs de différents pays, envoyés par les Eglises, d'apporter un soutien, de renforcer et de crédibiliser le processus de paix en Afrique du Sud.

En France, c'est la Commission Justice et Paix du côté catholique et le DEFAP du côté protestant qui ont recherché, formé et financé avec le CCFD les médiateurs nationaux. Pendant les deux années qui ont précédé les élections, le programme EMPSA a ainsi assuré une présence permanente, dans les régions les plus tendues par période de six semaines.

Les tâches quotidiennes des moniteurs

En général, appuyés par les Eglises locales, le premier travail a consisté à être présent aux diverses activités "politiques" de la zone d'intervention participation aux réunions des différents partis politiques, contacts avec la police, l'armée, les représentants de l'autorité tribale, présence dans les tribunaux, dans les manifestations, funérailles, événements, etc... Il s'agissait d'observer, de manifester une présence neutre internationale, de réduire les tensions génératrices de possibles violences par une présence symbolique et dissuasive.

Dans le cas d'EMPSA, il s'agissait aussi d'une présence d'Eglise qui dans ce pays à 80 % chrétien était porteur de signification forte. Il s'agissait aussi d'un travail d'enquête, d'approfondissement afin de pouvoir mieux saisir la dynamique de la situation et les possibilités de médiation. Cette tâche a souvent débouché sur des analyses avec des spécialistes, avocats, médiateurs locaux et militants du pays, dans le but de systématiser les informations et établir des documentations.

Il s'agissait souvent tout simplement d'une écoute des souffrances et des luttes, d'aider à certaines démarches, de favoriser des rencontres entre Sud

Africains. Parfois aussi, d'aider par des initiatives dans des situations difficiles, grâce à la disponibilité mais aussi aux moyens de transport et de communication dont bénéficiaient les moniteurs: appeler la police, prévenir la Croix Rouge, transmettre des messages, amener une personne ou même transporter des urnes et des bulletins de vote...

Enfin faire des suggestions pour une organisation plus équitable ou plus sûre apportant aux situations un certain recul, mais dans un extrême respect des points de vue et des choix des acteurs locaux.

Tentative de bilan

Cette expérience a attiré notre attention sur certaines conditions qui nous sont essentielles pour la médiation civile internationale

- la nécessaire variété des composantes du groupe des médiateurs : les médiateurs ne peuvent pas être issus d'une seule catégorie de pays. En Afrique du Sud, il était essentiel que d'autres pays africains soient représentés par les médiateurs, sinon le soupçon peut se lever d'une nouvelle forme de colonisation. Que nous allions visiter une communauté noire ou un groupe de blancs, chacun pouvait rencontrer en nous à la fois son semblable et son différent. De plus un groupe de médiateurs divers dans sa composition anticipe de façon visible la réconciliation qu'il propose et par là démontre qu'elle n'est pas impossible.

Il nous a semblé bon qu'une variété s'exprime aussi dans l'âge - des personnes plus âgées (environ 60 ans) apportant une crédibilité au groupe - ainsi que dans les sexes.

- nous avons été frappés par l'importance du bénévolat aux yeux de ceux que nous visitons. Le fait que les médiateurs ne soient pas payés constituait pour eux un signe de sincérité de la part de gens qui entraient volontairement dans une situation qu'ils auraient, eux, aimé fuir. Cet élément favorisait la confiance.

- la nécessité de "coordinateurs locaux" à la fois guides, conseillers et traducteurs ! Ils permettent d'introduire dans le système, d'expliquer, de sentir intuitivement une situation.

- l'impartialité ne peut se dissocier de la dimension internationale et ecclésiale. Elle est la condition de la variété des moniteurs, issus de différentes sensibilités politiques. Elle conditionne également l'acceptation par les acteurs locaux, elle crée une indispensable balise dans des noeuds de rancœur et de méfiances, elle préfigure l'Etat de droit.

- même si nous ne pouvions pas agir, nous pouvions écouter. Cette fonction d'écoute n'était jamais assez large. Il nous semblait que dans cette réalité où la violence était issue en ligne directe de l'exclusion, et de l'exclusion de tout un peuple, chaque minute passée à écouter reconstruisait une parcelle de dignité. L'écoute constituait une manifestation d'intérêt venant de toute la communauté internationale. Une incitation à l'expression comme alternative à la violence dans une situation d'exclusion dont on ne pouvait sortir en un instant.

- enfin, nous avons constaté qu'il nous fallait donner du visible, dans ces situations d'instabilité où l'agression va plus vite et plus fort que les mots. Visible par des signes et inscriptions sur nos vêtements, visible par la qualité des relations que nous avons entre nous, visible par une attitude calme et empreinte de paix, de confiance dans un nouveau futur possible.

Texte original rédigé par l'auteur.

Médiateurs de paix en Afrique du Sud : évaluation de la mission EMPSA

Commission française Justice et Paix

1990-1994 . la période de transition démocratique qui verra l'élection de Nelson MANDELA en Afrique du Sud doit compter avec un climat de grande violence (quelque 25 000 victimes pour l'année écoulée), hérité de l'apartheid et entretenu par la montée de la violence politique. En conséquence, réussir cette transition impliquait d'abord de faire baisser le niveau de violence, de favoriser le dialogue entre les composantes de la société et les pouvoirs publics au niveau national, régional et local, d'aider les institutions de dialogue mises en place par les accords de Kempton Park et enfin d'assurer l'éducation démocratique, notamment de futurs électeurs n'ayant jamais voté.

Les Eglises chrétiennes d'Afrique du Sud, regroupées au sein du SA Council of Churches (protestantes) et du SA Bishop's Conference (catholiques), décident de participer à la mise en place du processus démocratique. En septembre 1992, 'EMPSA' (Ecumenical Monitoring Programme in South Africa) est lancé. EMPSA est un programme international de médiation des Eglises : des moniteurs, envoyés par les Eglises d'une trentaine de pays, ont pour mission d'apporter un soutien, de renforcer et de 'crédibiliser' le processus de paix. Ces hommes et ces femmes sont tous issus de la société civile, à la différence des observateurs de l'ONU, de la CEE, de l'ONA, du Commonwealth, fonctionnaires détachés par leur gouvernement. Laïcs ou religieux, ils doivent avoir une connaissance de l'Afrique du Sud, une capacité d'analyse politique. Ces médiateurs oecuméniques passent en général de 5 à 6 semaines en Afrique du Sud, ont pour mission d'établir des contacts, de soutenir les processus de paix locaux, et de faire baisser le niveau de violence par leur présence 'dissuasive'. Sur le terrain, ils travaillent en collaboration avec des coordinateurs locaux EMPSA ou des militants de l'ANC.

Ce programme de médiation s'infléchit à partir d'avril 1994: il s'agit à présent de favoriser un bon déroulement de la campagne électorale et de permettre la tenue d'élections 'fair and free', libres et équitables. Les médiateurs se transforment pour quelques jours en observateurs des élections.

Les moniteurs EMPSA français ont rendu compte de leur mission dans les différentes régions auprès de la Commission Française Justice et Paix (service de la Conférence des Evêques catholiques de France, chargée des questions de justice internationale et de paix)

- au Natal, où les affrontements armés entre jeunes ANC et jeunes IFP étaient quotidiens et meurtriers, la situation ne s'est débloquée que lorsque l'INKHATA a fait savoir qu'il ne s'opposait plus au processus électoral démocratique. Les élections se sont relativement bien passées.

- dans le West Transvaal, du fait de l'homogénéité politique (population en grande majorité blanche), la région n'a connu que peu d'incidents mais les problèmes se sont posés au cours des élections, personne ne connaissant vraiment le déroulement de cette opération.

- dans l'East Transvaal, région pourtant réputée instable, tout le monde a pu voter librement, malgré l'inquiétude sécuritaire de la population blanche.

- aux alentours de Pretoria, on n'a signalé aucune violence importante.

- dans l'East Rand, les tensions sociales étaient dues notamment au parage de la population pro-Inkhata dans les "hostels" cotoyant la population pro-ANC des townships. Là encore, l'annonce de l'entrée de l'INKHATA dans le processus électoral a calmé relativement les esprits.

- au Transkei, région foncièrement noire et proANC, on a plutôt assisté à une "pagaille sympathique" due au nombre et à la dispersion de la population : sur les 1700 bureaux de vote demandés, seulement 500 ont été ouverts. Les élections ont eu lieu avec un jour de retard.

Les moniteurs français ont procédé, sur la base de ces résultats, à une évaluation de leur mission.

Evaluation de la mission d'EMPSA

1) Le fait que les nationalités, les races, les âges, etc. aient été mélangées à l'intérieur des groupes de moniteurs a été un élément bénéfique, en faveur d'une représentation oecuménique.

2) Les coordinateurs locaux ont joué un rôle essentiel. Ils ont permis aux médiateurs étrangers une insertion dans le système et ont facilité une compréhension 'sensible' des situations.

3) L'accent a été mis sur l'importance du volontariat dans ce type d'action.

4) A la question : "pourquoi est-ce utile que l'Eglise envoie des observateurs ?", les médiateurs répondent par la nécessité que l'Eglise se rende visible et accrédite tout processus de démocratisation, toute démarche en faveur de la paix.

5) Quant à la définition du 'monitoring': il ne peut y avoir de frontières clairement définies entre l'observation pure et la médiation. L'"œil occidental juste et bienveillant" a ses limites, face à des situations où l'entraide et la solidarité ne peuvent que déborder en permanence sur le "rendement" ou la simple surveillance.

6) Certains moniteurs se sont placés dans des situations difficiles par manque de formation et/ou d'information. On voit bien la nécessité d'une période de préparation avant l'envoi sur le terrain. 7) Constatant que la mission d'observation, de témoignage et de médiation avait été réussie, malgré d'évidentes erreurs ou dérapages dans le processus électoral, les moniteurs ont considéré qu'une suite serait envisageable si l'Afrique du Sud en formulait la demande. De toutes façons,

les églises locales doivent abandonner leur rôle de guide politique pour exercer une fonction plus sociale.

En Afrique du Sud, la transition pacifique et démocratique a été réussie. De nombreux observateurs font état d'un "état de grâce" sudafricain : la violence a diminué alors que la situation sociale n'a pas changé. Rien n'a changé... et tout a changé, car la population adhère pour le moment aux nouvelles institutions. Les Eglises ont mobilisé leur réseau et leur crédibilité au service de ce processus. D'après Antoine SONDAG, Secrétaire général de Justice et Paix, il semble qu'à l'heure où les médiations internationales jouent parfois un rôle ambigu, où l'ONU s'embourbe, où ni elle ni les institutions internationales ne peuvent répondre à toutes les demandes, il y a place pour une médiation des sociétés civiles, pour peu que l'on sache en cerner les limites.

Fiche réalisée à partir de:

- *"Médiateurs de la paix en Afrique du Sud", rapport de mission des médiateurs EMPSA auprès de la Commission Française Justice et Paix, dossier n°11;*

- *"La médiation de paix des Eglises en Afrique du Sud", fiche rédigée par le CCFD sur la base d'un entretien de Christian Mellon (directeur de la revue 'Projet', membre de la Commission Justice et Paix et premier Français à avoir participé à une mission de médiation EMPSA dans le bantoustan du Ciskei) réalisé par Claire Moucharafieh. (cf. dossier n°56 "Construire la paix", édité par la Fondation pour le Progrès de l'Homme).*

Le rôle pacificateur de l'Eglise aux Philippines deux histoires sur le combat pour la paix

O'BRIEN Niall, prêtre, Président du groupe " Pax Christi " aux Philippines.

Premier exemple : l'île de Negros

Les Philippines se situent au Sud de la Chine et à l'Est de la Malaisie. Elles possèdent beaucoup d'îles. Leur population est d'environ 65 millions d'habitants. Elles ont une longue histoire de domination coloniale, tout d'abord par l'Espagne, ensuite par l'Amérique et enfin par le Japon. Pendant environ 20 ans, une longue guerre d'insurrection contre les conditions sociales et la dictature des Marcos a déchiré le pays engendrant des dizaines de milliers de morts et le déplacement de millions de personnes.

L'île de Negros appartient à l'archipel des Philippines. Pendant 150 ans, l'activité économique première de Negros était les plantations de sucre, une partie de l'héritage colonial. L'état misérable des paysans a provoqué 25 années de révolution. La révolution de Negros est une partie de l'insurrection générale nationale. Cette révolution a été dominée par la nouvelle armée du peuple marxiste. Bien qu'initialement le dictateur Marcos et plus tard les présidents Aquino et Ramos aient contenu la révolution par des actions militaires dévastatrices, de petites bandes bien organisées existent toujours.

Lorsque l'évêque Antonio Fortich est devenu l'évêque de Negros à la fin des années 60, il a changé l'image de la vieille Eglise qui était initialement du côté des propriétaires terriens et il prit le parti des pauvres.

Son église devint l'église des pauvres et elle fut connue pour ses positions dans toutes les Philippines et même partout dans le monde. La position de l'Eglise indiquait clairement dans toutes les Philippines que l'église était l'amie des pauvres et que l'idéologie marxiste "de changement par une lutte armée" n'était pas la seule réponse à l'oppression. Les idéalistes avaient désormais une alternative entre ne rien faire et s'engager dans la lutte armée. L'alternative est la lutte non violente.

L'église avait désormais sa crédibilité et lorsque le moment historique de passer à l'action arriva (cf. renversement de Marcos), l'église était en position de devenir le facteur d'unité.

Points positifs

L'Eglise a choisi un parti difficile, elle a donc souffert, s'est appauvrie, a subi la répression - de nombreux prêtres furent assassinés, emprisonnés et torturés par le régime des Marcos - mais l'Eglise a émergé comme étant la mère et l'alliée du pauvre. En conséquence, la position alternative qu'offre actuellement l'Eglise (c'est-

à-dire la lutte non violente) représente une alternative crédible à la lutte armée proposée par les rebelles marxistes qui avaient ainsi gagné de la crédibilité, particulièrement à leurs débuts, par leurs actions d'autosacrifice. C'est bon pour l'avenir, pour l'avenir à long terme.

Points négatifs

- la guérilla marxiste: l'une de ses principales erreurs a été de vouloir provoquer des changements sans prendre en considération la culture de la masse ordinaire des gens. Qu'ils le veuillent ou non, 86% des gens étaient des catholiques. Bien que non pratiquants, ils étaient au fond d'eux mêmes favorables à l'église. Une idéologie qui n'avait pas de place pour l'Eglise (bien qu'elle proposât une amélioration sociale des classes défavorisées), n'a jamais pu obtenir leur acceptation totale.

Les musulmans des Philippines du sud n'ont pas commis cette erreur car ils ont uni leur révolution à la religion musulmane en les identifiant l'une à l'autre.

- L'Eglise : sa principale erreur fut, dans un premier temps, de ne pas s'être opposée au dictateur Marcos tout en témoignant son hostilité à la lutte armée des marxistes. Ce n'est que tardivement que l'Eglise a développé une stratégie et une idéologie convaincantes, claires et cohérentes sur une non violence active. L'Eglise disait " n'utilisez pas les armes " mais était incapable de dire au peuple quelle était l'alternative à la lutte armée.

Deuxième exemple : l'éviction nonviolente du dictateur Marcos

Finalement, en 1985, après vingt années de dictature douloureuse, le peuple philippin a renversé le président Ferdinand Marcos devant ainsi la destitution violente du dictateur préconisée par l'Armée Révolutionnaire Marxiste. Cet événement connu dans l'histoire des Philippines sous le nom de Révolution EDSA s'est déroulé sans violence. Des centaines de milliers de civils non armés se sont massés dans les rues contraignant, par leur simple présence physique, les tanks et les véhicules blindés de Marcos à faire demi-tour. Ce vaste mouvement populaire de protestation a provoqué la fuite de Marcos, suivi de la prise de pouvoir pacifique de Cory Aquino.

Les milliers de personnes massées dans les rues se sont mobilisés à l'appel personnel du Cardinal Jaime Sin. Aucun acte provocateur n'a marqué cette période insurrectionnelle: les manifestants tendaient des fleurs, des sandwiches et des cigarettes aux soldats; ils se dressaient ou s'allongeaient sur la route devant les tanks; ils priaient ou chantaient des chants religieux et utilisaient leurs statues religieuses pour bloquer les routes. Les tanks firent demi-tour.

Une magnifique lettre pastorale rédigée par les évêques catholiques, déclarant que le gouvernement de Marcos était illégitime et que le peuple avait le droit de s'y opposer mais qu'il devrait le faire par des moyens non violents, fut rédigée avant que l'unification du peuple ne se produise. Ce fut l'une des rares occasions où une hiérarchie religieuse a condamné un dictateur avant sa chute.

Avant l'adoption de cette stratégie non-violente, les évêques furent largement influencés par deux personnalités adeptes de la non violence, Jean et Hildegard Gross-Mayr. Une retraite sur le thème de la non-violence avait été organisé par les GrossMayr à l'attention des hommes de religion : toutes les différentes possibilités d'utilisation et d'efficacité de la non violence avaient été présentées et expliquées aux évêques; l'accent avait été mis sur le fait qu'une telle stratégie était en droite ligne avec l'évangile du Christ.

Le boycott a été l'une des premières armes non violentes employées contre le régime de Marcos après la lettre pastorale. Ainsi, de nombreuses institutions furent boycottées par le peuple et la pression économique sur les capitalistes qui soutenaient Marcos a commencé à se faire durement sentir. Le boycott a été très efficace dans la mesure où il a permis d'unir les gens et d'organiser une pression multiforme.

Points positifs

Les militaires, qui avaient perpétrés des massacres à d'autres occasions, auraient pu prendre l'initiative d'un bain de sang, mais le fait est que le sang n'a pas coulé et n'a donc pas engendré un nouveau cycle de violence qui aurait entretenu un héritage de haine et de revanche.

Points négatifs

L'occasion tragique d'instaurer des réformes sociales a été manquée

a) le nouveau gouvernement a promis d'instaurer une réforme agraire mais rien n'a été fait dans ce sens jusqu'à présent.

b) il a promis également d'améliorer le sort des pauvres, mais on attend toujours.

c) la promesse de venir à bout de la corruption s'est soldée par un échec. La corruption est toujours aussi générale.

Tant que les pauvres seront opprimés, nul ne peut exclure le déclenchement d'une nouvelle insurrection et d'une longue guerre.

Quelques réflexions générales en guise de bilan

1. Les marxistes ont échoué car ils ont ignoré la culture du peuple.
2. Les musulmans ont été renforcés en tissant des liens entre religion et culture.
3. L'Eglise a gagné en crédibilité en prenant la défense des pauvres.
4. Les femmes, gardiennes de la vie, n'ont presque jamais été impliquées dans les tueries. Parmi leurs contributions sociales, les soins octroyés aux blessés.

5. L'absence de réformes agricole, judiciaire et électorale met en danger les acquis de la période post-dictatorial et pose les jalons à un retour à la guerre et à l'insurrection.

6. La corruption a causé la perte du régime Marcos, du gouvernement Aquino, de l'actuel gouvernement et des musulmans. Les marxistes ont leurs propres problèmes vis-à-vis de la corruption. Tant qu'une voie ne sera pas trouvée pour mettre fin à la corruption, l'idéologie qui gouvernera les Philippines n'aura que peu d'importance.

7. Certains secteurs de l'église restent ambivalents par rapport à l'action non violente et épousent toujours la théorie de la guerre juste. Le problème est que chaque partie considère sa guerre comme juste! L'expérience montre que la théorie de la guerre juste conduit à davantage de guerre.

Texte original rédigé par l'auteur, traduit de l'anglais. Negros, Philippines.

Le rôle de l'église au Guatemala pendant ces dix dernières années

Soeur Argentina CUEVAS, membre de la Conférence des Religieux du Guatemala (CONFREG UA).

L'église guatémaltèque s'est beaucoup investie dans l'organisation et le développement humain et social des communautés rurales pendant les années 70, suivant les orientations du Concile II et la Conférence des Evêques Latino-américains à Medellin.

Au début des années 80, l'Eglise a subi les effets de la violence autant que la population. Plus d'une douzaine de prêtres et de religieux, un grand nombre de catéchistes et d'agents pastoraux des communautés furent assassinés, séquestrés, persécutés et portés disparus. Les membres de l'Eglise et la population ont été dispersées, déplacées et exilées.

A partir de 1985, avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement civil, l'Eglise a commencé à se renforcer, à réunir ses communautés et à se restructurer; elle s'est rapprochée de la population la plus affectée par la violence, en appuyant les initiatives en faveur de l'ouverture d'espaces politiques, du rétablissement et de l'organisation de cette population en fonction de leurs demandes.

C'est ainsi que l'Eglise mobilise progressivement son action autour de quelques besoins fondamentaux a) la protection et la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité;

b) l'accompagnement et l'aide humanitaire à la population sinistrée par la violence : veuves, déplacés, réfugiés...

c) le dialogue pour la paix et la réconciliation. Le rôle de l'Eglise a été fondamental ces dernières années: elle a favorisé l'ouverture d'espaces politiques, la médiation dans les conflits et la recherche de solutions politiques et pacifiques. Parmi les actions menées, nous pouvons citer

-la participation de Monseigneur Rodolfo Quezada dans le processus de paix; il a fait un appel au dialogue national en tant que président de la Commission Nationale de Réconciliation. De

plus, il a joué un rôle dans les négociations entre la guérilla et le gouvernement militaire pour la recherche de la paix. Cet homme est actuellement Président de l'Assemblée de la Société Civile.

-le rôle de médiateur de Monseigneur Jorge Mario Avila entre le gouvernement et les Commissions permanentes de représentants des réfugiés.

-les démarches de Monseigneur Alvaro Ramazzini et de Monseigneur Julio Cabrera en faveur de la reconnaissance des communautés résistantes comme faisant partie intégrante de la population civile. De même, Monseigneur Cabrera participe à divers dialogues entre les paysans et propriétaires terriens pour trouver une solution dans le conflit relatif aux terres.

-la Conférence des Religieux du Guatemala (CONFREGUA) a également eu un rôle fondamental dans le soutien humanitaire aux populations les plus affectées, populations qui voulaient être reconnues comme citoyennes, et réclamaient le droit à la parole, le droit à la vie, à la sécurité physique et psychologique, le droit à s'organiser et le droit de retourner sur leurs terres. CONFREGUA est devenue pendant toutes ces dernières années un espace de confiance pour la population.

Au cours des trois dernières années, l'Archevêché du Guatemala a été très actif dans la défense des droits humains, civils et politiques.

La constitution de l'espace œcuménique pour la défense de la vie et la recherche de la paix et de la réconciliation a été un élément significatif de l'évolution de cette décennie. Cet espace regroupait l'église catholique (la conférence des Evêques et la Conférence des Religieux), l'Eglise Episcopale, la Communauté Juive et les Eglises Evangéliques. Parmi les initiatives prises, nous pouvons citer les "Journées pour la Vie et la Paix" : des activités pour la défense de la vie et la construction de la paix sont réalisées et appuient les initiatives du mouvement social et populaire.

Le rôle joué par l'Eglise pendant toutes ces années lui a donné à la fois crédibilité et autorité morale. Mais en même temps, elle a été critiquée et a connu des contradictions internes. Actuellement, nous sommes proches d'une solution politique grâce au processus de négociation entre le pouvoir et le mouvement de lutte armée. Dans la perspective de cette nouvelle étape à venir, l'Eglise est en train de redéfinir son rôle futur à travers le bilan de son expérience et de ses initiatives en faveur de la construction d'une société plus juste et plus humaine.

Texte rédigé par l'auteur à Guatemala City; traduit de l'espagnol.

Le rôle de l'Eglise au Cambodge

PONCHA UD François , prêtre des Missions Etrangères de Paris, chemine aux côtés du peuple Khmer depuis 29 ans. Il est le premier à faire connaître la tragédie qui s'est abattue sur Cambodge à travers le livre : Cambodge année zéro (1977).

En 1970, l'Eglise a joué un rôle certain dans l'apaisement de la haine raciale anti-vietnamienne (environ 4 000 exécutions, 250 000 expulsions) des chrétiens khmers ont fait des collectes pour donner du riz à des Vietnamiens affamés, d'autres ont caché des Vietnamiens. Parmi le clergé français, ce sont les prêtres les plus engagés du côté khmer qui ont aidé le plus efficacement les Vietnamiens persécutés (5 y ont trouvé la mort). Le nonce apostolique a joué un rôle important pour "raisonner" les autorités cambodgiennes. Si l'Eglise dans son ensemble était taxée d'être vietnamienne ou "pro-vietnamienne", durant la guerre (1970-1975), son action caritative traditionnelle auprès des khmers les plus pauvres, a fait tomber quelques suspicions.

Dans cette action caritative, l'Eglise du Cambodge a tenu à rester humble, refusant d'être l'instrument de distribution des aides financières colossales que lui proposaient les organismes caritatifs catholiques étrangers. Elle tenait à respecter les autorités locales sans se substituer à elles, en collaborant, suscitant des initiatives, aidant techniquement et financièrement à réaliser des projets. Cette attitude renonçait à une efficacité immédiate, préférant l'action sur le long terme, dans le respect de chacun. Elle tenait à être l'expression de la charité de l'Eglise du Cambodge, avec le moins de disproportion possible avec sa petite taille: une partie des aides provenait des chrétiens cambodgiens eux-mêmes, et était distribuée par eux. Ils faisaient ainsi l'expérience, sans discourir, de la dimension sociale de la foi.

A part les initiatives du nonce apostolique, résidant à l'étranger, l'Eglise en tant que telle n'a pas eu d'influence politique directe : elle était trop peu nombreuse, les chrétiens trop peu formés à prendre des responsabilités dans ce domaine. Notre chance a été qu'aucun évêque n'ait été tenté de jouer

un rôle politique, comme cela a pu être dans le passé. Nous n'avons pas accepté de nous rendre solidaire du gouvernement Lon Nol, comme on nous le demandait, et nous nous sommes même désolidarisés de l'Eglise des Etats-Unis, en n'acceptant pas les aides du CRS. Quand le Cardinal Rossi, préfet de la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples, s'est rendu au Cambodge à l'invitation du CRS et à bord d'un avion de la CIA, nous avons refusé de le recevoir tant qu'il était l'hôte de l'ambassade américaine. La distinction des domaines nous semble être la clef pour que l'Eglise remplisse sa fonction : avant tout, formation de la foi qui transforme les coeurs pour déboucher dans l'oeuvre caritative et politique, non l'inverse. La problématique des vieilles Eglises d'Europe n'est pas celle d'une jeune Eglise, surtout minoritaire comme la nôtre.

La même orientation a été suivie dans les camps de Thaïlande. Notamment dans les camps, il fallait être vigilants pour ne pas attirer les réfugiés à l'Eglise par des aides. Donc nous nous sommes efforcés de distinguer très clairement les fonctions: un catéchiste ne pouvait pas être chargé de l'entraide aux plus démunis. La réflexion sur le type d'aides à apporter aux plus démunis (aider les gens à se prendre en charge plutôt que les assister), et leur distribution, étaient assurées par des "comités d'entraide" . cela donnait une dimension communautaire, et permettait de former des catéchumènes.

Au Cambodge, actuellement, l'entraide fonctionne sur le même mode. Notre volonté est de rendre l'Eglise autonome à tous points de vue personnel et financier, notamment, même si l'Eglise ne dispose encore d'aucun prêtre khmer. Chaque communauté est organisée autour de trois comités: transmission de la foi, liturgie, entraide. Des délégations de ces différents comités se rencontrent deux fois par an, à l'échelon national, dans deux "synodes" semestriels pour réfléchir aux grandes orientations à prendre.

La solidarité en pratique

Dans une société archi-corrompue, où tout s'achète (même les aides), où les liens familiaux priment sur l'état de pauvreté véritable, les chrétiens réalisent le tour de force d'aider les plus pauvres, chrétiens ou non-chrétiens. Ce témoignage commence à porter des fruits à Phnom Penh, Médecins du Monde fait ainsi appel au comité des chrétiens pour recruter les malades indigents de son service. A Battambang, le comité des chrétiens a pris en charge, gratuitement et bénévolement, la nourriture de plusieurs dizaines de malades démunis et l'administration fait désormais appel à eux quand elle est dans le besoin. Suite à la présence assidue, pendant des années, du responsable de la paroisse, les malades les plus pauvres présentés par le comité des chrétiens, sont soignés presque gratuitement... Tout cela est petit, infime, mais est un signe porteur d'Espérance. La corruption ne se combat pas par décret , mais par conviction.

Le système scolaire fonctionne mal, par manque d'écoles, manque d'instituteurs qualifiés (même peu qualifiés), les instituteurs sont peu payés (15 à 20 \$ par mois... quand ils le sont), et doivent donc faire un second métier pour se nourrir et font payer la scolarité (gratuite) des enfants ou des cours privés (obligatoires pour monter de classe). De fait les pauvres sont exclus. Le dernier synode des comités d'entraide s'est penché sur le problème, a analysé les causes, cherché des solutions. Pour la rentrée de septembre, plusieurs petites réalisations se sont mises en place : des instituteurs contactés par le comité d'une paroisse (4 familles chrétiennes) ont accepté de n'exiger que la moitié du montant de la scolarité des plus pauvres, ils en ont même accepté 23 enfants sans rien faire payer aux familles... Ailleurs, les chrétiens se sont cotisés pour verser un certain "salaire" en riz à l'instituteur. La solidarité commence par de petites choses...

Notre pastorale se place sous le signe de la réconciliation, même si pratiquement aucun chrétien ne s'est trouvé, de fait, du côté des bourreaux khmers rouges. Cependant, l'occupation vietnamienne a laissé des traces : certains chrétiens ont été nommés chef de village par les occupants, ont dû envoyer des gens aux travaux forcés ("le mur de bambou") dont ils ne sont pas revenus,

certains ont été "collaborateurs" de l'occupant, de gré ou de force, ou simplement pour survivre... Donc à l'intérieur même des communautés chrétiennes, les ressentiments affleurent à tout instant.

Certains chrétiens sont rentrés des camps et considèrent, le plus souvent à tort, ceux de l'intérieur comme des "collaborateurs". Ils sont eux-même considérés comme ennemis par ceux restés au pays. Il a fallu près de deux ans pour que les gens se parlent, se saluent, que les communautés très fermées restées au pays acceptent ceux venant des camps. Nous avons donc multiplié les occasions de rencontre. Chrétiens, nous sommes un peuple de pardonnés. C'est la raison pour laquelle nous pouvons pardonner. Il est vrai que le soubassement bouddhiste peut aider à l'oubli, sinon au pardon. Mais tout cela est loin d'être parfait.

Nous essayons également de faire vivre ensemble deux communautés qui se haïssent viscéralement les Khmers, très minoritaires dans l'Eglise, et les Vietnamiens très majoritaires dans l'Église, mais minoritaires dans le pays. Nous avons délibérément choisis d'être au service des plus pauvres et des plus démunis : les Khmers, même au risque de voir s'écarter les chrétiens vietnamiens. Nous refusons l'existence de lieux de culte différents par langue, et n'utilisons que la langue Khmère dans la liturgie et l'enseignement du catéchisme. Nous reconnaissons que la solution proposée est dure, mais favoriser le particularisme vietnamien, pensons-nous, ne pourrait que renforcer le racisme anti-vietnamien toujours prêt à s'enflammer. On pourrait faire venir des prêtres, des religieux et des religieuses du Vietnam voisin, comme on nous l'a proposé, mais ce serait rendre, à notre avis, un très mauvais service à l'Eglise, qui deviendrait rapidement celle des ennemis honnis, et donc rejetée par le peuple khmer fier de son identité.

Texte rédigé par l'auteur à Phnom Penh.

**Pour des médias au service
de la paix**

La difficile conjugaison entre liberté de presse et responsabilité des médias

GONTARD Jean-Pierre, directeur-adjoint de l'Institut Universitaire d'Etudes de Développement, (IUED); Genève.

Constat

Les médias ont constitué ces dix dernières années en Afrique à la fois un instrument efficace pour les changements et un des refuges de l'opposition face aux pouvoirs abusifs. La nouvelle presse africaine fait preuve d'un très grand dynamisme. Par ailleurs, la profession de journaliste est très peu protégée et les règles de déontologie ne sont pas toujours respectées. La presse véhicule souvent des appels à la désobéissance civile indiscriminée. Les droits de l'homme sont couverts de façon souvent très polémique et très peu didactique.

Plus grave encore à long terme, les attaques personnelles non documentées dissuadent les personnes intéressées de s'engager dans la vie politique ou associative.

Les médias internationaux, écrits ou électroniques, traversent les frontières. Les événements d'Afrique centrale sont couverts par les médias internationaux suivant les règles du marché et en fonction de la demande du public financièrement le plus important : celui des pays occidentaux.

1. Les médias, l'état de droit et les droits de l'homme

Les concepts d'état de droit et de droits de l'homme sont universels. Toute la population d'un pays est concernée au même titre.

Peut-on laisser à la presse écrite, lue par une élite seulement, la fonction de critique constructive et aux médias électronique (radio et TV), captés par la grande majorité de la population, la fonction d'intoxication et de propagande au service d'un pouvoir abusif ? Les médias peuvent-ils assurer une surveillance permanente des minorités ethniques, régionales et politiques ? Les médias peuvent-ils informer ou confirmer les rumeurs ? Une rumeur non vérifiée confirmée par la radio a jeté des milliers de Sénégalais dans la rue pour massacrer les Mauritaniens.

Les médias peuvent-ils assurer une surveillance permanente d'un système judiciaire pas toujours neutre et efficace ? Peuvent-ils aider un système judiciaire inefficace en désignant des coupables ou des criminels présumés ?

Le rôle de promoteur des droits de l'homme et de l'état de droit que certains veulent voir jouer aux médias est-il compatible avec la demande des lecteurs : ils veulent des faits divers, histoires de personnes, des drames.

2. Les média et le pouvoir

Quand le pouvoir est personnalisé, les média locaux peuvent-ils faire autre chose que louer ou critiquer les personnes qui incarnent ce pouvoir ? Le public de la presse écrite en français est-il plus large que le petit 5 % de la population au sein duquel se recrutent inéluctablement les potentats ou les hommes providentiels. Les journaux de pouvoir pourraient-ils vivre sans des subventions plus ou moins cachées, comme la souscription de quelques milliers d'abonnements au prix fort par les services publics ?

Les règles universelles de la communication poussent les organes de presse à personnaliser leurs papiers. Un journal qui soutient un candidat à la succession peut-il continuer à critiquer le pouvoir lorsque son candidat s'en empare ?

Les média officiels ont parfois été contraints à une attitude plus neutre et respectueuse de l'ensemble des habitants, du Rwanda en particulier. Au nom de la liberté de la presse, certains extrémistes sont passés du secteur public, qui les obligeait à respecter le code de déontologie, au privé où ils ont pu se livrer à tous les excès. La liberté de la presse a permis la création des stations de radio comme Radio Mille Collines.

Les hommes qui exercent un pouvoir abusif ont-ils vraiment peur d'une presse libre de mauvaise qualité ? Les hommes qui exercent le pouvoir de façon respectueuse de l'état de droit ont-ils vraiment peur d'une presse libre de mauvaise qualité ? Paradoxalement, les pouvoirs quels qu'ils soient, légitimes ou abusifs, ne se trouvent-ils pas bien avec une presse libre de mauvaise qualité : ils ont des avantages en terme d'image et peu d'inconvénients réels.

3. Média et institutions

Les Eglises, les partis politiques, les syndicats, les ONG ont créé ou parrainent de nombreux média dans la région des Grands Lacs. Ont-ils pour autant favorisé la discorde et la violence ? Ou ont-ils enrichi le tissu social en mettant en évidence des regroupements d'intérêts sur des bases autres que ethniques et régionales ?

Le rattachement à une institution est-il une garantie de liberté et de professionnalisme ? Le rattachement à un individu ou à un groupe financier signifie-t-il nécessairement vision personnelle et opportunisme ?

4. Le cas particulier des radios

La radio est souvent le véhicule moderne de la rumeur. Cela peut être beaucoup plus. Dans de nombreux pays d'Afrique ou d'ailleurs, les radios locales ou nationales, publiques ou privées sont des instruments de développement.

Les futures radios du Rwanda pourraient-elles souscrire à un certain nombre de règles communes, peu nombreuses, mais contraignantes ? Par exemple, pourraient-elles s'engager à ne pas diffuser de messages publics ou privés pouvant être interprétés comme des encouragements à la violence ? Pourraient-elles diffuser

ensemble certaines émissions visant la promotion de l'Etat de droit et la défense des droits de l'homme, sous la surveillance d'une commission tripartite : autorités, radio et société civile ?

Est-il souhaitable que les radios étrangères et périphériques diffusent des messages constructifs et pratiques et que, dans un même temps, des radio intérieures diffusent des messages négatifs : des mises en garde et des avertissements ? L'auditeur a maintenant souvent la possibilité de changer de station.

L'exemple récent de la Radio des Nations Unies au Cambodge pendant les huit mois qui ont précédé les élections montre qu'un programme positif et impartial a pu considérablement apaiser les esprits, alors que la presse écrite mettait de l'huile sur le feu. Cette radio a joué un rôle comparable à celui des Casques bleus et des observateurs internationaux dans la transition démocratique du Cambodge.

5. Média et développement

La communication au service du développement cela signifie non seulement que les media diffusent des messages techniques favorisant une meilleure utilisation des ressources naturelles et des capitaux, mais aussi donner la parole aux divers acteurs de développement pour raconter ce qu'ils font et exprimer leurs aspirations. C'est renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à un groupe utile. Les exemples de radios locales, de radios rurales, de presse locale dans de nombreux pays devraient être étudiés par les Rwandais : tout n'est pas transposable, mais beaucoup l'est.

6. Les médias internationaux

Le Rwanda n'est plus une île. Le Rwanda est toujours loin des centres nerveux de l'information internationale. Cela veut dire qu'il existe un intérêt dans le grand public mondial pour le pays et son peuple. Cet intérêt n'est pas durable, mais l'intérêt résiduel après la crise sera assez important dans les milieux professionnels et politiques. On peut donc s'attendre à ce que des journalistes débarquent de temps en temps sur cette île, en général en route pour autre part.

Faut-il tenir compte de cette analyse et tenter d'alimenter directement les médias internationaux avec des informations intéressantes et positives sur l'évolution du pays ? Ou faut-il attendre l'arrivée des journalistes de passage et bien les informer ?

L'image du Rwanda dans la presse internationale sera-t-elle longtemps une image de mort ? L'exemple du Nigéria montre qu'une telle image peut changer. Un million de morts au moins pendant les trois ans de guerre civile, ... qui s'en souvient 25 ans plus tard ? Faudra-t-il 25 ans ?

Certains pays voisins, à presses diverses et de qualité comme le Kenya, ou d'autres comme le Canada, la France, la Belgique ou la Suisse, vont continuer à couvrir les événements de la région de façon ininterrompue. Faut-il privilégier l'information en direction de l'opinion publique de ces pays ?

7. Pour un programme régional de formation pour des média de qualité

Les média de la région des Grands Lacs peuvent jouer un grand rôle en faveur de la paix, de la réconciliation et du développement durable. Les journalistes feront volontiers un travail de qualité, si l'occasion leur est donnée de se former en tant que bons professionnels, conscients de leur rôle et de leurs responsabilités.

Peut-on envisager un programme de formation initiale pour une nouvelle génération de journalistes sans oublier la formation continue des journalistes déjà actifs ? Peut-on envisager que cela se passe en alternance entre la sous-région et des pays étrangers amis intéressés par le développement de média de qualité ?

8. Une piste de réflexion

L'arrivée d'une invasion de journalistes et de techniciens attirés par l'odeur de la mort et se faisant concurrence a donné aux habitants des pays des Grands Lacs une idée partielle et caricaturale de ce que peuvent faire et être les grands média. Une réflexion interne systématique alimentée par le plus possible d'exemples de zones culturelles différentes, pourrait favoriser la mise en place d'un tissu régional d'organes d'information divers. La résultante de tous ces média pourrait renforcer le mouvement vers la paix, la reconstruction et la réconciliation. Ce serait sans doute une voie pour concilier valeurs culturelles locales et modernité.

Fiche rédigée par l'auteur.

Le pluralisme de l'information est facteur de développement durable

SENGHOR Diana, responsable du programme "Pluralisme en Afrique de l'Ouest " à l'Institut PA NOS

L'Institut PANGS est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1986 par le biologiste et journaliste John Tinker.

Sa mission est de renforcer, notamment au Sud, les capacités d'information et de débat démocratique pour un développement soutenable. Pour ce faire, PANGS développe des programmes géographiques (Afrique, Asie et Amérique latine), des programmes thématiques (environnement, SIDA, etc.). En outre, PANGS réalise et diffuse des produits d'information (revues, livres, dossiers de presse, sons radio).

Chaque institut PANGS (Londres, Washington, Paris et bientôt Tokyo) a ses propres statuts, son conseil d'administration et son budget et adhère à PANGS international qui est essentiellement une instance de coordination, d'échanges et de recherche de synergies entre des aires géo-culturelles différentes. L'institut PANGS de Paris a ouvert plusieurs délégations, à Dakar, Bamako et N'Djamena afin de se rapprocher de son aire d'intervention et de ses partenaires

Le rôle de PANOS

Le dispositif institutionnel par lequel il opère en Afrique comporte une présence accrue de personnalités africaines dans le Conseil d'administration de PANGS-Paris, la mise sur pied à Dakar d'un comité d'orientation pour le Programme d'appui au pluralisme, un rééquilibrage du personnel permanent en faveur de l'Afrique de l'Ouest. Cette présence de permanents en Afrique de l'Ouest permet une meilleure appréciation de priorités et des urgences. Elle autorise un volume d'activités accrues et une mobilisation de financements supplémentaires disponibles localement.

PANOS n'est ni un "expert" (il fait appel à des expertises extérieures), ni un bailleur de fonds.

L'objectif du programme "pluralisme en Afrique de l'Ouest" est de contribuer au renforcement du pluralisme de l'information dans la région pour favoriser un développement durable. Les pays concernés sont les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, plus le Tchad).

Cette région compte les pays où les revenus par habitant sont **les** plus bas du monde et où le taux de scolarisation - notamment des filles - est le plus faible : moins d'un enfant sur trois va à l'école, 1 fille sur 8 au Mali.

Ces pays sont aussi ceux où le nombre de conflits - internes, ethniques ou frontaliers - est le plus élevé: conflits "ouverts" en Sierra Leone, au Libéria, au Tchad, au Mali et au Niger; conflits latents en Casamance au Sénégal, en Mauritanie et au Nigéria. Les indicateurs du développement durable sont au rouge. La croissance économique est négative dans la plupart des pays, et la dégradation de l'environnement s'accélère.

Cependant, depuis le début de la décennie 90, une certaine démocratisation a incontestablement pris pied dans la région. Avant 1989, 12 des 17 pays étaient des régimes militaires. En 1994, seuls 6 pays sur 17 sont encore, ou à nouveau, gouvernés par des militaires. 12 sont "démocratiquement" élus... par moins de 25% de la population en général.

Le rôle de la presse a été décisif dans l'émergence du processus démocratique. A partir de 1989-1990, des journaux indépendants ont surgi, qui ont permis d'instaurer des débats publics et contradictoires au moment des élections. A partir de 1991-1992, quelques radios indépendantes se sont créées:

- "Radio Bamakan" au Mali retransmet et traduit les débats de l'Assemblée nationale, se déroulant en français, en bambara;

- Au Sénégal, "Sud FM" organise des tables rondes où le public interpelle en direct les ministres et les dirigeants;

- "Horizon FM" au Burkina Faso ou "Radio liberté" au Mali organise des débats sur des sujets "tabous", tels la sexualité des jeunes, l'autorité des parents ou des maris.

La situation de la presse

La presse pluraliste, plus encore qu'un indicateur de la démocratie, est facteur de démocratie. Ceci dit, la presse se heurte à différentes contraintes majeures auxquelles les objectifs du programme veulent contribuer à apporter une réponse.

1) La contrainte juridique et réglementaire

Dans certains pays (Guinée Bissau par exemple) l'autorisation de création de journaux privés reste soumise à l'autorisation d'une commission.

Quand les lois existent, elles ne sont pas appliquées. Par exemple, la quasi totalité autorise les radios indépendantes, mais des radios indépendantes n'émettent réellement que dans 5 pays (Mali, Gambie, Sénégal, Niger, Burkina).

La législation est dans certains pays trop limitée pour garantir véritablement une diversité et une indépendance des médias privés, et dans d'autres, elle est en recul. L'attribution des fréquences radios est généralement contrôlée par la radio d'État et demeure soumise aux aléas des changements politiques.

Le Programme s'est donc fixé comme objectif l'élargissement et la consolidation du cadre juridique et réglementaire du pluralisme radiophonique.

2) La contrainte économique et financière

Les coûts de la presse sont élevés au regard des ressources. Côté consommateur, le prix d'un journal équivaut au prix d'un repas. Côté producteur, ces coûts sont dérisoires vus de New York, insupportables vus de Bamako ou d'Accra.

Côté radios, même si le budget de fonctionnement et le coût d'équipement peuvent être modestes, il reste souvent trop élevé au regard des ressources de leurs promoteurs, des journalistes, des associations qui n'ont ni liquidités, ni possibilité d'emprunt auprès des banques.

C'est pourquoi un des objectifs du programme est de contribuer à assurer la viabilité économique des radios.

3) Les contenus d'information

Pendant 30 ans, à l'exception de quelques pays anglophones, les seuls médias autorisés ont été les médias d'État et les contenus d'information balançaient entre deux pôles: d'un côté, une information verticale qui ne reflétait que les points de vue d'une petite minorité sociale; de l'autre, une information prétendument éducative qui visait à transformer des élèves en bons producteurs (d'arachide ou de coton...) et en bons consommateurs et usagers ("Ne coupez pas les arbres"; "vaccinez vos enfants").

Depuis que le paysage médiatique s'est diversifié, les risques se sont déplacés vers une politisation persistante d'un côté et la satisfaction de goûts populaires pas toujours nobles (scandales, particularismes ethniques ou religieux...) de l'autre. Dans tous les cas, les questions dites de société (environnement, droits de l'homme...) restent les parents pauvres.

Il s'agit donc pour le programme d'appuyer la production de contenus d'information qui favorisent l'émergence d'une culture démocratique chez les citoyens.

4) La formation

Les professionnels des médias sont le plus souvent déformés ou mal formés. Ils se sont souvent formés sur le tas (cas de la totalité des journalistes de la presse mauritanienne par exemple). Les journalistes formés par les universités ont souvent longuement travaillé dans les médias d'État, ils ont du mal à modifier les habitudes acquises au service exclusif des dirigeants (chercher l'information et ne pas l'attendre; vérifier et recouper les informations; expliquer et enquêter et ne pas seulement commenter).

Les éditeurs, radiodiffuseurs et journalistes ne respectent pas toujours les règles de la déontologie professionnelle, ni même simplement la loi. Par exemple, en 1993, certaines stations à Bamako ont laissé publier des communiqués appelant à brûler les édifices publics... ce qui fut fait (l'Assemblée nationale notamment). En

1994, la presse malienne, dans le conflit interne qui oppose les Touaregs aux populations négro-africaines se montre très partisane et chauvine.

Enfin, les techniciens des médias privés maîtrisent mal leur équipement. En 1993, la moitié des antennes des radios de Bamako seraient tombées en panne en raison de mauvaises manipulations.

C'est ce contexte qui justifie l'objectif (lue se fixe le Programme de "renforcer le professionnalisme" rédactionnel, technique et la déontologie du personnel travaillant dans les médias.

5) le manque d'expérience organisationnelle des professionnels

Des organisations professionnelles se sont :mises en place dans une majorité de pays qui n'existaient pas il y a seulement 4 ans. Elles sont sans expérience et manquent de moyens.

Le Programme s'est donné comme objectif le renforcement institutionnel des organisations professionnelles qui travaillent dans le domaine de l'information.

6) Le manque de communication et de synergie entre les pays et les acteurs d'un même pays

Le Programme a une durée prévue de 3 ans (mi 1994- mi 1997). Il aura réussi si des avancées ont lieu, notamment en termes de construction

a) d'institutions locales

b) d'institutions nationales ou régionales et si des avancées juridiques et réglementaires sont lisibles dans les lois qui régissent des Etats africains qui se veulent des Etats de droit.

On sait déjà que la dévaluation du franc CFA risque de remettre à plus tard des projets d'installation de radios privés (les coûts ont doublé). La plupart des journaux ont dû limiter leur tirage, ou leur périodicité, ou leur nombre de pages. La crise économique risque de compromettre le processus démocratique. L'appui à la presse pluraliste devient une urgence.

Les institutions internationales et les bailleurs de fonds tendent à se dégager de l'Afrique (en tous cas de l'Ouest). La priorité (voire l'exclusivité) est plus que jamais donnée au "rétablissement des grands équilibres économiques, financiers et monétaires". Dans le cadre de la récente dévaluation, les médias n'ont obtenu aucune des mesures d'accompagnement dont ont bénéficié d'autres secteurs.

Fiche réalisée à partir du document rédigé par l'auteur: 'Présentation du programme "Pluralisme en Afrique de l'Ouest", New-York, septembre 1994 et d'un texte de présentation de l'institut PANOS de Paris.

L'information est-elle possible face à la propagande ?

CEROVIC Stanco, journaliste monténégrin (ex-Yougoslavie), réfugié en France. Travaille aujourd'hui à RFI (Radio France Internationale)

Dans des contextes historiques post totalitaires, où l'ancien régime a troqué ses habits totalitaires pour des habits nationalistes, la déontologie de l'information (au sens anglo-saxon : restituer les faits tels qu'ils sont) ne signifie rien, n'a aucune réalité. Les médias officiels sont des machines de pure propagande idéologique au service du pouvoir. Le pouvoir domine totalement les médias les plus puissants, et en premier lieu la télévision. Dans ce contexte, tenter de donner des informations objectives, avec une lecture sous-tendue par des valeurs humaines, est une illusion. Ce type de journalisme, respectant des règles déontologiques minimales, est balayé. Il n'existe pas, tout simplement. Les journalistes sont contraints de penser en terme de "propagande" ou de "contrepropagande" démocratique.

La vraie question est en amont : dans le mouvement nationaliste tel qu'il s'est exprimé avec fureur en Serbie notamment, les leaders ne partagent tout simplement pas les mêmes valeurs : ils sont convaincus que ce que vous appelez "bien" est mauvais, que bâtir une société démocratique et libre est une catastrophe. Pour les ethno-fascistes convaincus, la violence est une preuve d'authenticité: l'homme pétri de violence est meilleur, plus fort que celui qui est le produit de la démocratie - assimilée à la faiblesse; la tolérance n'a pas droit de cité car elle est l'expression d'une déliquescence de l'être etc.. Contre ce système de "valeurs", nous n'avons, ne nous y trompons pas, aucun argument raisonnable à opposer.

Propagande contre information

Mon expérience, en tant que journaliste yougoslave, est que le bon journalisme (l'idéal anglo-saxon) n'a plus aucun espace de vie dans des conflits de type "purification ethnique".

L'information, dans un contexte où des crimes épouvantables ont été commis, n'est plus : "qui a tué qui, comment, pourquoi (...)"; mais comment restituer la douleur des victimes, qui ressentent profondément l'injustice, non seulement par rapport à leurs bourreaux mais aussi par rapport au monde entier qui ne les défend pas. Comment transmettre la douleur comme information? Dans des situations atroces (...) si vous rapportez le fait froidement, vous êtes "en dehors du coup"... Quelle est alors l'utilité du journaliste ? La seule chose qu'il puisse faire est de tenter d'aider les victimes et non plus d'informer au sens strict du terme... Chaque fois que nous avons tenté de restituer la douleur vécue en la réhabilitant et en lui donnant un droit de cité, les victimes, auxquelles on ne peut apporter aucun secours réel, nous ont remerciés et ont dit combien c'était important. Le but est

d'essayer également de "toucher" le bourreau, qui se moque éperdument de l'information pure.

Professionnellement, en tant que journaliste dans la guerre yougoslave, vous êtes dans une contradiction insoluble. Vous êtes contraints d'abandonner les principes de base du professionnalisme, car tout simplement cette déontologie minimale n'est plus professionnelle du tout. Dans une guerre de purification ethnique, ce qui est "professionnel" c'est la propagande féroce. Prenez par exemple la période hitlérienne : il ne s'agissait pas d'informer objectivement, mais d'essayer de gagner la guerre, y compris en tant que journaliste; sinon vous aviez échoué même professionnellement... Dans des situations extrêmes, l'information neutre et tout à fait objective devient impossible : vous sentez, tout simplement, que vous êtes "à côté", que vous ne réussissez ni à informer, ni à toucher les gens, car ce genre d'information ne les intéresse pas. Ils sont trop proches de la mort.

Dans une société totalitaire, où le pouvoir domine les médias et veut vendre une idéologie, tout le monde dispose d'une "seule" information/interprétation de la réalité. Il ne suffit pas dans un tel régime de donner une information "plus exacte", "plus objective", car la population ne vous croit pas face à la toute puissance de l'idéologie dominante. De surcroît, si toutes les élites (écrivains, artistes, professeurs, universitaires, journalistes) se mettent au service du pouvoir - et c'est ce qui arrive dès lors que le pouvoir criminel est fort - et donnent la même interprétation des faits et de la réalité, la population suit tout naturellement cette interprétation à 99%. Donner une information "objective", en espérant que les gens vont d'eux-mêmes comprendre et distinguer le mensonge de l'idéologie omniprésente et surpuissante, relève de l'idéalisme le plus complet.

Lorsque la population se trouve plongée à son corps défendant dans un climat où se déroulent des crimes abominables, innommables, les réflexions qu'on peut avoir à partir d'une société dite "normale" n'ont aucune prise... les gens ne savent pas de quoi vous parlez... Face aux victimes de la barbarie, vous êtes obligés de trouver une manière de donner une signification à ce qui est arrivé, essayer de trouver "un sens" (alors qu'il n'y en a pas) à donner à cet homme, cette femme, qui ont vécu l'insupportable, pour les aider à survivre - sinon vous les abandonnez... Dans des situations inédites, il vous faut innover, vous êtes complètement en dehors de toutes règles minimales de vie, de respect de la vie.

Médias et propagande nationaliste en Serbie : modes de fonctionnement

En ex-Yougoslavie, les médias, principalement la télévision, ont toujours joué un rôle crucial car ils sont les premiers vecteurs de l'idéologie (du pouvoir). La télé, qu'il faut distinguer du reste des médias, contrôle 90% des esprits : c'est la boîte noire diabolique, la "parole divine". Même en France, si le Pen contrôlait l'audio-visuel, je vous garantis qu'au bout de trois mois 70% de la population française deviendrait fasciste.

Avant le déclenchement de la guerre par la Serbie, la télévision serbe ne diffusait que des récits épouvantables, tous inventés, avec témoins "fabriqués" à l'appui, sur les crimes et les viols commis par les Musulmans ou les Croates... Le matraquage des cerveaux et la falsification des faits étaient totales. Quelques

centaines de personnes avaient les moyens de savoir qu'il s'agissait de mensonges et de photographies truquées... mais les autres, c'est à dire 99% ? Toutes les enquêtes conduites par des journalistes indépendants serbes ont toujours montré que la quasi totalité du peuple serbe fait totalement confiance à ce qu'il entend au journal télévisé.

Pour souder la population serbe, tous les moyens ont été utilisés : des feuilletons télévisés ont été fabriqués pour présenter le peuple serbe comme globalement innocent et juste; des séries historiques ont été diffusées montrant que les Autres (les monstres, c'est à dire les Albanais pour le Kosevo, les Croates, ou les Musulmans pour la Bosnie) avaient depuis la nuit des temps usé et abusé des Serbes et qu'il fallait les arrêter avant qu'ils ne commettent de nouvelles et terribles injustices. Des mythes ont été créés de toutes pièces : par rapport aux musulmans Bosniaques, l'imagerie des Turcs, de la domination ottomane longue d'un demi siècle, ponctuée de crimes multiples, ont été largement utilisées. Tout comme la représentation de l'essence expansionniste des Turcs et de leur volonté inassouvie de recréer la grande Turquie d'antan. Parallèlement, une entreprise de démolition de l'histoire passée, jusque y compris des manuels scolaires ("tout ce que vous avez appris avant est faux") a été lancée. Il faut bien comprendre que pour l'immense majorité de la population, il n'existe aucun moyen de vérifier ou de s'opposer au mensonge organisé.

Cette entreprise de "démonisation" de l'Autre et de réécriture de l'Histoire et de la mémoire se base sur des bribes de réalité. L'histoire se prête toujours à toutes les interprétations possibles, et l'on peut toujours s'employer à singulariser des faits secondaires en leur donnant une importance particulière, ou dramatique... La mémoire sélective, qui consiste à s'exonérer des crimes, tout en privilégiant la mémoire des crimes commis par les autres, au détriment de la mémoire de la coexistence et de la paix, est un procédé classique. Il est toujours possible, alors que les mariages mixtes étaient une réalité banale avant la guerre, de jouer sur les ressorts machistes-nationalistes en épinglant le sort des femmes serbes opprimées de tout temps par les Musulmans intégristes. . Deux types de discours, apparemment contradictoires, se sont succédés : celui de l'oppression et du "complot" contre le peuple serbe, puis celui de la grandeur de la grande Serbie supérieure. Le complexe d'infériorité qui se transforme en mégalomanie ("nous sommes le plus grand peuple du monde, mais personne dans le monde ne veut le reconnaître") a joué un rôle déterminant.

Comment cette entreprise de falsification a-t-elle pu fonctionner ?

Dans les sociétés post-totalitaires, l'opportunisme et la passivité populaire par rapport au pouvoir restent tenaces. Dans l'histoire du communisme, toute l'histoire des peuples de la région n'ont pas connu la liberté pendant une période assez longue pour se débarrasser de la mythologie du pouvoir et son poids. Depuis toujours, la population écoute le pouvoir, car elle sait que c'est la seule manière de survivre..

Le rôle et la trahison de l'intelligentsia sont déterminants dans les systèmes idéologiques. Sans la contribution des intellectuels, aucun système totalitaire ne peut survivre. Dans le cas de l'exYougoslavie, 90% des intellectuels se sont rangés

derrière le pouvoir de Milosevic, à un moment ou un autre, et ont défendu le projet nationaliste purificateur. Cette classe a une influence immense sur le peuple.

Du rôle de la violence

Il importe de comprendre pourquoi la violence exerce un tel attrait sur les gens et comment, dès lors qu'elle se déclenche, elle fascine la société. Rien n'est pareil après le premier meurtre. Tout change.

En Yougoslavie, un des constats les plus remarquables avant le déclenchement de la guerre, était cette obsession du peuple ordinaire, dans toutes les Républiques, de se prémunir et de prévenir la violence, alors même que l'idéologie nationaliste faisait déjà des ravages depuis 1986. Partout, la population s'appliquait à prévenir toute tension dans son voisinage quotidien; tout le monde répétait de façon obsessionnelle qu'il fallait empêcher coûte que coûte l'explosion de la violence. La Yougoslavie étant un Etat multinational, chacun savait qu'en cas de déflagration, cela serait terrible. La peur et le refus de la guerre étaient générales. Une des grandes erreurs de jugement de l'opposition démocratique a été de croire que la guerre pourrait être évitée, en raison précisément de ce sentiment populaire généralisé.

Et bizarrement, à partir du moment où la guerre a éclaté, la violence a été à la mesure de la peur immense qu'on avait d'elle. Les gens se sont jetés en avant, comme s'ils n'avaient plus rien à perdre... marcher, tuer avant d'être tué. Les mêmes qui disaient : "tout sauf la violence", s'y sont jetés à corps perdus. Il y a là une maladie terrible...

Le rôle néfaste des médias, comme véhicule de la haine et de l'exacerbation nationaliste, s'est intensifié après le déclenchement de la guerre. Il est intéressant de noter que le premier slogan des pacifistes et de l'opposition démocratique était de dire "Arrêtez la guerre à la télé"... Certains opposants allaient jusqu'à affirmer que la seule solution était d'interdire la télé pendant 30 ans.

Quelle "efficacité" pour les journalistes qui ont une éthique ?

Le régime de Milosevic n'a jamais touché aux journaux et à la presse écrite indépendante. Cette censure était inutile : le pouvoir pouvait ainsi présenter une "vitrine" démocratique, d'autant plus facilement que la presse indépendante ne représentait qu'un poids minime, insignifiant, dans l'opinion. La minorité d'opposants n'avait pratiquement aucune influence sur l'arrière pays, c'est à dire dans les campagnes. D'où l'existence en Serbie d'au moins deux hebdomadaires d'opposition démocratique, donc forcément élitistes, lus exclusivement par des lecteurs déjà convaincus. Malgré la soumission de l'écrasante majorité des journalistes de l'audio-visuel et des grands quotidiens vis-à-vis du pouvoir, le régime de Belgrade a procédé à 4 ou 5 vagues de purification professionnelles depuis le début de la guerre. Ces purges (des centaines de journalistes licenciés du jour au lendemain) a donné lieu à un changement complet de la structure de la profession, composée aujourd'hui pour une grande part d'illettrés et de criminels.

Il est intéressant de noter les changements survenus dernièrement dans les grands médias depuis la volonté de Milosevic de se dégager de la guerre de Bosnie : Progressivement, les jeux et les feuilletons américains ont remplacé la machine de guerre idéologique brutale pour distraire la population et lui faire oublier la guerre toute proche. Aujourd'hui, les programmes "ludiques" occupent pratiquement 90% des heures d'antenne.

Pendant toute cette période de préparation puis de déclenchement de la guerre, de très bons médias, notamment d'excellentes radio FM ont continué à émettre à Belgrade, sans gêner le régime. La portée de ces radios était d'autant plus restreinte que l'octroi de fréquences hors de la ville était quasi impossible. La campagne a toujours représenté le terreau du mouvement nationaliste. La presse écrite a conservé une certaine liberté de manœuvres-comme le prouvent l'hebdomadaire "Le Temps" qui reste la voix du mouvement démocratique en Serbie, et l'ancien quotidien communiste réformé "le Combat", jamais interdits. Mais un "bon" article dans un "bon" journal pèse peu par rapport à un journal de propagande idéologique, glorifiant la violence, surtout s'il est appuyé par le pouvoir.

Dans les médias plus ou moins indépendants, nous avons d'interminables discussions sur l'efficacité de notre travail et de notre information comment toucher le peuple et de le gagner à la démocratie et à la paix? Quelle méthode utiliser pour essayer de se faire comprendre par les gens "simples", c'est à dire la majorité de la population?

Dans un contexte où tout le monde est devenu nationaliste, si vous ne l'êtes pas du tout, comment espérer convaincre les gens ? Au départ, nous pensions que pour toucher les Serbes, il était nécessaire de faire mine de s'exprimer en tant que Serbe, en "bon Serbe". Tout ce qui se passe étant nécessairement "serbisé", vu et analysé sous un angle "serbe". Mais nous nous sommes rapidement rendus compte que ce dilemme, qui prévaut d'ailleurs dans les situations nationalistes, était un piège. Essayer d'être plus rusé que le "démon", plus "méchant" que lui, est une bataille vaine et illusoire: il est impossible de battre l'ultra nationaliste avec ses propres armes.

Une des rares leçons apprises est que seule la radicalité, sans complaisance aucune par rapport à toutes les parties, une radicalité consistant à tout nommer, même les vérités les plus désagréables pour le peuple, comme pour les dirigeants, est la seule issue. Bien sûr, cette approche n'a aucune efficacité immédiate (arrêter les massacres), mais à long terme, cette obstination radicale est seule porteuse d'avenir. Vis-à-vis des victimes, qui vous expriment leur immense gratitude, mais aussi vis-à-vis des bourreaux. Même si politiquement, la résistance de la conscience individuelle signifie peu, elle constitue un pilier inébranlable de la vérité à venir, elle recrée quelque part un espoir, une idée d'humanité. A partir d'un moment, les victimes finissent par réaliser qu'il y a quelque chose de stable dans cette immense catastrophe et commencent à compter là-dessus.

En définitive, c'est la seule chose que j'ai compris dans ce combat en faveur des "bons" médias.

Texte rédigé à partir d'un entretien avec l'auteur.

Le rôle de l'information et des journalistes dans les sociétés violentes en conflit

GOMEZ Anna Mercedes, directrice du journal colombien, "El Colombiano"

I. Analyse et dénonciation

Lorsqu'il y a corruption, que les actions du gouvernement manquent de transparence et que les autorités ou des particuliers cherchent à dissimuler des événements pour tenter d'échapper à leurs responsabilités, la presse a un rôle à jouer, si elle est soucieuse d'œuvrer pour le bien de la communauté et de se mettre à son service.

Prenons un exemple : un groupe de guérilleros était engagé, depuis l'an dernier, dans des pourparlers avec le gouvernement colombien. D'un commun accord, il avait été convenu de rassembler tous les guérilleros en un lieu donné et les autorités avaient assuré leur transfert en hélicoptère. Lors de cette opération, deux des responsables de la guérilla, chargé de la prise en charge d'un groupe, ont été tués par l'armée. Les autorités ont prétendu que les hommes étaient morts au combat. Appuyés par la communauté, les dirigeants de la guérilla ont démenti catégoriquement cette version officielle, rappelant au passage que le gouvernement s'était engagé à respecter le sauf-conduit s'ils participaient aux pourparlers de paix.

Le processus de paix paraissait fortement compromis et rien ne semblait pouvoir débloquer la situation, d'autant plus qu'aucun effort ne semblait avoir été pris pour déterminer les responsabilités.

Plusieurs organisations civiles, dont notre journal, *El Colombiano*, prirent alors la décision de lancer une enquête dont les conclusions n'étaient pas destinées à une publication immédiate mais devaient être remises au ministre de la Justice afin de clarifier la situation et de faire avancer le processus de paix.

Il s'agissait ainsi de nous assurer que les résultats de notre enquête seraient pris au sérieux. En fait, après réception de notre rapport et un complément d'enquête, le gouvernement a fini par reconnaître les faits : les chefs de la guérilla étaient bien morts assassinés par l'Armée. Nous avons attendu la sortie du rapport préliminaire officiel avant de publier nos résultats et de les comparer à ceux des enquêteurs gouvernementaux. L'affaire est toujours en cours, mais le processus est sorti de l'impasse et un accord de paix a été conclu au mois d'avril dernier.

I. 1 La raison d'être du journaliste est la quête de la vérité

Le journaliste est la conscience morale de l'opinion publique et de la société civile. Le journaliste n'est pas un juge, mais il expose des faits susceptibles d'aider

le public à accéder à la vérité. Il contraint ainsi les autorités politiques à la transparence. N'oublions jamais que la raison d'être du journaliste est la quête de la vérité. Il est en droit de dénoncer mais doit disposer de preuves irréfutables : c'est ainsi, notamment, qu'il aide à construire ou à renforcer la démocratie, surtout dans des sociétés malades.

La loi doit protéger le journaliste dans l'exercice de son métier, mais c'est la mission du journaliste de ne pas se cantonner à un simple catalogue événementiel: il a le devoir d'assurer le suivi de ses enquêtes, d'analyser les faits, d'apporter des réponses aux "pourquoi" et aux "comment" et de proposer des éléments de solution politique aux problèmes qu'il soulève. Selon M. Kouascinsky, un journaliste polonais, le journalisme a pour vocation de promouvoir "l'inter-compréhension" du monde. C'est en effet en essayant de nous comprendre les uns les autres et de nous connaître que nous cesserons d'être des ennemis !

II.2. Une nécessaire indépendance

La condition essentielle à l'exercice de ce type de journalisme d'investigation est l'indépendance. Nous devons être libres de tout risquer - l'amitié des puissants, notre prestige (trop souvent lié à notre proximité du pouvoir), et même notre vie, car il est préférable de mourir pour un idéal que de n'avoir aucune raison de vivre.

II. Le rôle pédagogique du journalisme

On nous a toujours dit que le rôle du journalisme était d'abord d'informer et ensuite de distraire. Dans les faits, sa mission éducative ne semble revêtir qu'une importance très secondaire, alors qu'il s'agit là d'un rôle essentiel. Dans les sociétés malades ou celles en pleine reconstruction qui n'offrent pas de tous ses membres un accès à l'instruction, l'aspect éducatif de l'information est particulièrement important.

Notre mission d'éducation est avant tout de délivrer un message et un leçon de tolérance apprendre à vivre ensemble, à régler pacifiquement les conflits, à participer au processus de décision, à agir pour les droits de l'homme, pour la démocratie, pour le dialogue et la paix.

En 1989, ma ville, Medellin, se trouvait dans une très mauvaise passe. La violence et le terrorisme en étaient le lot quotidien. Les positions étaient radicalisées. C'est alors que notre maire a lancé l'idée d'un dialogue, fondé sur le principe que notre drame n'était pas isolé et qu'il était la conséquence de toute une série de facteurs pour lesquels tous les citoyens portaient une part de responsabilité. Si nous étions tous responsables, c'était à nous, tous ensemble, de contribuer à l'effort de paix, de trouver par le dialogue le chemin d'une compréhension mutuelle et du pardon.

II. 1 Promouvoir le dialogue

Notre journal a soutenu cette initiative et s'est employé à promouvoir le dialogue en offrant aux citoyens la possibilité d'exposer leurs problèmes et de proposer des solutions. Nous avons cherché aussi à analyser les problèmes de notre communauté. Convaincus que nous devons apprendre à nous connaître si nous

voulons développer l'identité collective de notre cité, nous avons lancé une série d'articles sur différents quartiers. Des articles ont été publiés sur les droits de l'homme, sur les racines de la violence et les moyens d'en venir à bout. Par ailleurs, nous avons encouragé nos concitoyens à participer au règlement de leurs problèmes, en convaincant par exemple de puissants industriels de prendre part aux programmes organisés en faveur de l'emploi.

Aujourd'hui, Medellin a bien changé : c'est une ville qui compte le plus grand nombre d'organisations populaires de quartiers participant au processus de décision. C'est la première ville à avoir engagée des pourparlers de paix. Ici, les jeunes travaillent dur pour préparer leur avenir. L'Eglise catholique a mis en place des "tables rondes pour la vie", rencontres hebdomadaires qui rassemblent des participants de tous horizons. Nous prenons part à ces rencontres et en rendons compte dans nos colonnes. En mai 1993, dans le cadre de la "Semaine pour la paix" organisée par l'Eglise, des responsables de divers secteurs de la communauté ont pu se retrouver et s'exprimer. Toujours, à l'initiative de l'Eglise, le "Défilé pour la vie", a rassemblé jeunes et vieux, riches et pauvres, intellectuels et analphabètes; jamais pareille mobilisation n'avait existé auparavant dans notre ville !

II. 2 Le droit fondamental à l'information

Comment une idée pourrait-elle marcher, ou un idéal pourrait devenir réalité, si la communication ne passe pas ? Comment construire un avenir si personne n'en assure la promotion ? Le rôle des mass-média est bien de véhiculer des idées et des idéaux qui en valent la peine et contribuent à bâtir un avenir meilleur.

Les médias sont garants d'un droit fondamental, le droit à l'information. Il convient de l'exercer en toute liberté mais avec responsabilité. Le droit à l'information n'est pas l'apanage des autorités politiques. Il n'appartient pas non plus aux propriétaires des médias, pas plus qu'il n'est le monopole des journalistes. C'est la communauté qui est détentrice du droit d'information : elle a le droit d'informer comme d'être informée. Nous, journalistes, sommes des délégués de la communauté pour assurer la mobilité de l'information, au service de la démocratie, de la vérité, de la quête du bien commun pour le plus grand nombre.

Liberté d'expression ne signifie pas liberté de dire et d'écrire tout ce qui nous passe par la tête, mais d'exprimer, avec responsabilité, ce qui peut contribuer au bien de nos communautés, voire de l'humanité. La liberté est importante, mais le droit à l'information l'est davantage encore. Il implique de répondre aux besoins de la communauté. C'est dans cette perspective que nous inscrivons l'importance du rôle éducatif des médias. Pratiquement tous les sujets se prêtent à une valorisation pédagogique.

Ainsi, par exemple, nous avons couvert le récent débat au Parlement colombien sur la disparition des personnes. En fournissant des explications, en interrogeant des experts qui ont analysé notre constitution et les traités internationaux relatifs à cette affaire, nous avons informé nos lecteurs et leur avons donné les moyens de se faire une opinion sur le sujet. L'information ne doit pas être isolée de son contexte. C'est pourquoi, nous citons nos sources. Confronté à deux ou plusieurs points de vue, le journaliste se doit de faire des recoupements, de

rechercher les points d'accord et de compréhension transversale. Les médias peuvent également mettre à profit les campagnes organisées sur le thème des droits de l'homme, de la valeur de la vie, etc.

III. Correspondants de paix contre correspondants de guerre

Convaincu que la paix est plus avantageuse que la guerre à tous points de vue, le journaliste se doit d'être toujours un correspondant de paix - même en temps de guerre. Cela ne signifie pas dissimuler l'existence de conflits, mais les présenter de manière à faire réfléchir. Ainsi mis en forme, l'information contribue à identifier les racines du conflit pour tenter de les résoudre. Il s'agit de présenter l'information de façon à faire apparaître l'inutilité de la guerre et rappeler que toutes les guerres finissent par mener à la table de négociations. Pourquoi alors ne pas s'engager directement sur la voie de la négociation ? Le correspondant de paix ne cherche pas le sensationnel, et ne mange pas au râtelier de la presse à sensation. Ses titres et ses textes vont dans le sens de la démocratie, de la tolérance, du pardon, de la valeur de la vie, de la dignité humaine et d'une certaine maturité dans l'approche des différences et des contradictions.

III. 1. Le gâchis d'une guerre fratricide

Les événements sont tous sujets à interprétation au moment où ils éclatent, mais leurs racines sont ancrées dans le passé. Il existe toujours une interprétation des événements susceptible de faire évoluer positivement la situation en amont. Derrière tout acte de violence, il y a la souffrance humaine, une tragédie, un espace potentiel de solidarité. Nous journalistes, devons le proclamer, et faire en sorte que la souffrance subie soit l'occasion d'agir et de s'unir pour la paix.

Nous avons eu, et continuons encore, à rendre compte d'actes de terrorisme : de nombreux attentats à la voiture piégée ont eu lieu dans les rues de Medellin et nous avons publié ces informations, mais en évitant tout glissement vers le sensationnel (pas de photographies de cadavres ou de sang versé). En revanche, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour conduire une réflexion sur les raisons tragiques qui ont conduit aux attentats, et mis l'accent sur le gâchis d'une guerre fratricide. Et là, nous n'avons pas été avares de détails, car les victimes ne sont jamais des citoyens anonymes tous ont une famille qui les aimait et avait besoin d'eux; tous avaient droit à un avenir, à la vie. Enfin, les journalistes ne doivent pas craindre de proclamer leur différence, si elle oeuvre pour la paix et la dignité de l'existence. Il y a deux ans, notre président de la République a parlé de guerre

totale pour ramener la paix en Colombie. Il avait même fixé un délai pour en finir avec la guérilla. La plupart des médias ont approuvé la position présidentielle et se sont prononcés pour la guerre. Pour notre part, nous avons dénoncé l'absurdité en faisant valoir que tout le monde serait perdant, en fin de compte. Nous avons continué à rechercher les moyens d'une solution pacifique au conflit et maintenu notre position en faveur du dialogue. Le nouveau Président a désormais, lui même ouvert la porte au dialogue. Le dialogue n'est pas qu'une alternative à usage local; le monde entier cherche la voie du dialogue et de la négociation.

Texte rédigé par l'auteur; traduit de l'anglais; Bogota, Colombie.

Le journal El Colombiano : une ligne éditoriale axée sur le thème de la paix

GOMEZ, Ana Mercedes, directrice du journal El Colombiano.

- La paix, grand projet national, ne peut être ni partielle ni excluante. Selon la Constitution de 1991, elle est "un droit et un devoir dont le respect est obligatoire", qui lie l'Etat et la société civile. Elle engage et concerne toute la population colombienne, les gouvernants et les gouvernés, au delà des crédos politiques et des affiliations de partis ou de groupes.

- A la recherche de la paix, de l'ordre public et de la sécurité des citoyens, le pays doit rester à l'écoute des tendances des sciences sociales les plus avancées dans le traitement de facteurs objectifs et subjectifs d'insurrection. Le traitement répressif des problèmes n'est pas acceptable, puisque "toute violence engendre la violence". Il est nécessaire d'établir et d'appliquer une stratégie de grande envergure, faisant usage de la capacité de l'Etat à assurer sa présence protectrice dans la résolution des problèmes sociaux, qui sont à l'origine d'une grande partie des troubles. Sans respect des libertés et des droits de l'homme et sans justice sociale, les facteurs objectifs de conflit demeurent.

Une stratégie de dialogue

Une stratégie de paix doit être fondée sur le dialogue comme instrument pour rapprocher les parties opposées et comme moyen civilisé pour la résolution des problèmes de violence.

- Il ne s'agit pas seulement d'un ensemble de tactiques, comme cela a été le cas jusqu'à présent, mais de l'élaboration d'une stratégie imparable face aux facteurs interférents, de telle façon qu'une fois amorcé le processus d'échange entre les parties conflictuelles, il ne puisse être interrompu par des actes de sabotage - notamment de boycott de la part de divers fronts-, comme on l'a vu jusqu'ici.

- Dans cet ordre d'idées, le cessez-le-feu ne doit pas être une condition préalable au dialogue.

- La société civile doit être présente dans le processus de paix, par le biais des organisations de la communauté. En effet, dans la mesure où la paix est un objectif national, limiter le problème à la signature d'un armistice entre deux parties opposées n'est pas pertinent.

Les dialogues régionaux répondent à un besoin réel qui est ressenti par la société civile dans différentes régions du territoire colombien. Il est intéressant de les établir au vu de la spécificité régionale des phénomènes de violence. C'est l'ensemble des régions qui constitue la nation. Proposer ces dialogues, avec la

participation des maires, des gouverneurs, des secteurs représentatifs des forces sociales et d'interlocuteurs valables faisant preuve de sérieux et de disponibilité, ne signifie pas le non respect des normes constitutionnelles qui attribuent au Président de la République la première responsabilité dans la gestion de l'ordre public. Ces dialogues doivent être approuvés par le chef de l'Etat qui délègue aux agents du gouvernement.

La possibilité d'organiser des dialogues régionaux avec des soldats du contingent prêts à s'y impliquer est confirmée par les accords passés à Medellin avec les secteurs des Milices Populaires. Ces accords engageaient à la paix, à la démobilisation et à la réinsertion. Ces dialogues n'ont pas été seulement régionaux, mais avant tout locaux.

Le processus de dialogue et de négociation doit disposer d'instruments de vérification efficaces, de façon à garantir la parfaite exécution des accords et à réduire les risques de violations. Le journal El Colombiano a proposé l'instauration d'un système international de surveillance de la justice, pour qu'il exerce l'arbitrage approprié et assure le respect des accords par les parties, notamment le respect strict des engagements menant à la réinsertion des démobilisés dans la vie civile normale - avec la légitime jouissance des droits politiques et les garanties sociales - et qu'il désigne les responsables en cas de violation et de non respect des accords. Le processus de paix ne doit pas laisser place à l'exacerbation de quelque conflit que ce soit. C'est pourquoi il est nécessaire d'être prudent dans la gestion de tous les points cités plus haut, afin d'éviter des détournements dangereux et de préserver le processus pour qu'il ne devienne pas un spectacle ou un instrument de calcul utilisé pour obtenir des avantages électoraux ou personnels. Les participants au processus doivent s'engager formellement et pratiquement dans l'action, mais sans se mettre en avant, pour ne pas risquer de mettre le bien commun et l'intérêt public au service d'intérêts personnels.

- La signature d'accords de paix ne doit pas être considérée comme une finalité en soi, mais plutôt comme le point de départ de l'exécution des engagements dont dépendront la consistance et la permanence de tels accords.

- L'Etat et en particulier le gouvernement, doivent s'engager, dans le cadre du développement d'une telle stratégie, dans la réalisation d'un travail de pédagogie civique et démocratique permanents -y compris en faveur de la défense et du respect des droits de l'homme- et dans l'ouverture d'espaces rendant possibles la paix, la tolérance et la coexistence.

- Le journal a insisté sur l'urgence pour le gouvernement d'assurer le respect des instruments internationaux auquel le pays a souscrit en matière de droits de l'homme et de protection de la population civile non combattante. En conséquence, il défend la loi qui pénalise les disparitions forcées et l'approbation du Protocole II des Conventions de Genève.

- Le journal s'est engagé dans la défense et dans la pédagogie des droits de l'homme dans tous les domaines de la société. Il conçoit la liberté de presse comme la base du droit à l'information et celle-ci comme fondement pour la défense et le respect des droits de l'homme.

Dans plusieurs éditoriaux, El Colombiano a soutenu la proposition au Congrès d'un projet de loi statutaire pour développer l'article 22 de la Constitution Nationale. Le travail pour la paix doit être soutenu par un cadre juridique qui assure que la norme constitutionnelle passe de la formulation abstraite à la réalisation concrète.

Les principes d'une ligne éditoriale au service de la paix

- Oeuvrer en faveur de la paix et des droits de l'homme fait partie des fonctions imprescriptibles du journalisme dans la société contemporaine, en particulier en Colombie. Autant la ligne éditoriale que le travail d'information, dans les différents services de la rédaction, doivent être en accord avec ces engagements. Des activités ont été réalisées avec la participation de l'ensemble des journalistes, qui dépassent la simple transmission d'informations au jour le jour. On peut les résumer comme suit:

A) Suivi des différents processus sociaux qui tendent à la recherche de la paix, à la reconstruction du tissu social, d'une éthique, à l'organisation de la communauté pour la vie en démocratie, à la démobilisation et la réinsertion des fractions insurgées. Plusieurs séries de dossiers explicatifs sur les dialogues ont été publiées, qui ont généré des accords et la réincorporation à la vie sociale de différents courants comme le M-19, FEPL, Quintin Lama et le "Courant de Renovation Socialiste".

B) Suivi permanent de la situation dans la région d' Ubara avec analyse des phénomènes de violence. La série publiée au mois d'avril, qui en est un exemple, a reçu le Prix National du Journalism Simon Bolivar.

C) Dans la pratique, la nouvelle catégorie de journalistes spécialisés en affaires urbaines, qui a modifié les critères et méthodes de travail (le l'Aire Régionale et le traitement des sujets locaux, a fait preuve d'évolution. Ce journalisme a plus orienté son travail vers des sujets d'intérêt public et d'actualité. Les séries sur les communes de la région de Medellin et les publications régulières concernant le processus de dialogue et de démobilisation et de réinsertion des milices populaires constituent des exemples de cette activité spécialisée.

D) En matière de pédagogie civique et politique, le journal a couvert de façon analytique et explicative le traitement de la réforme constitutionnelle et son développement légal. Il a traité de la même façon les affaires de caractère juridique d'intérêt actuel. On choisit d'aller au-delà de l'information pour faciliter la compréhension des problèmes.

E) Le journal soutient les activités destinées à ouvrir des espaces pour la paix et à optimiser l'éducation de la communauté pour la vie en démocratie. Actuellement, il fait partie de l'équipe organisatrice de la Semaine de la Paix, conjointement avec le Vicariat de Pastorale Sociale de l'archevêché de Medellin et avec plusieurs organisations civiques et communautaires.

F) *El Colombiano* a joué un rôle de leadership en matière de journalisme local, rôle qui s'est traduit par la création du "Modèle de Journalism Urbain", entré en vigueur à Medellin.

Texte de l'auteur, rédigé à Bogota; traduit de l'espagnol.

La formation des journalistes : pour une école de l'humanisme

GOMEZ Ana Mercedes, directrice du journal El Colombiano.

Souvent l'université forme des journalistes sans les mettre en contact avec le monde qu'ils doivent affronter. Ils étudient l'histoire et non la réalité, l'éthique sans application pratique. Ils sont rarement confrontés aux réalités du pays dans lequel ils doivent travailler.

Il faut encourager la connaissance, la réflexion et le débat sur des sujets aussi importants que la paix, le règlement de la violence, le respect et la promotion des droits de l'homme et la recherche de solutions pacifiques aux conflits actuels. L'université doit former des journalistes humanistes, convaincus que leur profession est un service et non un pouvoir ou un outil servant leurs intérêts. Elle doit former des "leaders" véhiculant des idées de paix, respectant le droit à l'information et le pluralisme. Des journalistes indépendants, à la recherche de la vérité et convaincus que leur rôle est lié au bien-être de la communauté. L'académie doit entraîner les étudiants à développer une conscience analytique.

L'enseignement supérieur est appelé à réfléchir et à agir suivant les réalités contemporaines et à formuler des propositions cohérentes s'attachant à former des journalistes prônant le dialogue social et la compréhension.

L'académie doit faire prendre conscience aux étudiants que non seulement ils parlent de ou écrivent sur la réalité créée par d'autres, mais que de cette manière ils contribuent à écrire l'histoire de leur pays. Elle doit leur montrer leur rôle d'acteurs de l'histoire et de promoteurs d'un futur meilleur pour leurs communautés.

Les écoles de journalisme doivent témoigner de leur vocation historique. Elles doivent donc favoriser une conscience critique chez les journalistes de manière à entraîner des changements d'attitude et de comportement nécessaires à la création de conditions culturelles de tolérance, de coexistence pacifique, de solutions pacifiques aux conflits et de reconnaissance du droit à la différence. Voilà les bases d'une vraie démocratie.

Les universités en général et les écoles de journalisme en particulier doivent réorganiser leurs programmes généraux et spécifiques, leurs théories, objectifs et méthodologie, afin de répondre aux attentes et aux besoins des sociétés en conflit. L'intérêt nouveau des médias pour la responsabilité sociale implique un changement profond des pensums et de l'attitude des professeurs. Ils ne peuvent être éloignés de la réalité. Ils ne peuvent se contenter de proposer des théories solides qui parfois ne peuvent être appliquées à la réalité. Il est nécessaire d'adopter une méthode d'observation-déduction, pour analyser des problèmes concrets, liés en particulier à la violence, en respectant et orientant l'éthique des étudiants. L'analyse éthique doit être présente dans tous les programmes du cursus. Des thèmes comme la paix, le

règlement de la violence, les droits de l'homme et la recherche de solutions pacifiques aux conflits doivent faire constamment l'objet d'études, de discussions, de prise de position à tous les niveaux d'études.

Le thème de la paix, de la dignité humaine et des droits de l'homme doit être à l'origine d'un nouveau cursus. Et toutes les activités, stages professionnels, séminaires et ateliers doivent avoir ce thème pour principal objectif.

Des journalistes au service de la communauté

Les journalistes ne doivent pas être formés à se faire le simple écho de la réalité créée par d'autres. Ils doivent être formés à être des humanistes qui croient en une société idéale et travaillent à la réalisation de cet idéal à travers les médias. Les journalistes ne sont pas des hommes politiques mais comme eux, ils doivent travailler pour le bien-être et l'intérêt général, être indépendants des pressions de personnes ou de secteurs puissants. Ils doivent analyser et contrôler les décisions politiques et les critiquer lorsqu'elles nuisent à la communauté.

Les sources journalistiques posent encore trop souvent problème. On donne trop d'importance aux sources officielles. Elles sont importantes mais il en existe d'autres aussi importantes sinon plus, si l'on considère le nouvel idéal du journalisme. La communauté (société civile) doit être la source principale d'information. Elle connaît ses problèmes et a des idées pour les résoudre. Elle est le vrai acteur de la paix ou de la guerre, à travers ses attitudes et ses comportements. Elle a le besoin et le droit de s'exprimer. L'importance d'une source d'information est déterminée par son intérêt et sa contribution au bien-être général, et non seulement en raison de sa notoriété ou de son statut.

Les petites gens font l'histoire. L'histoire s'écrit non seulement à partir de gens ou d'événements connus, mais aussi à partir d'événements de tous les jours, les petits riens de la société et des personnes. Les sources officielles donnent une version officielle de la vérité, les sources non officielles ont leur propre version, toute aussi importante lorsqu'il s'agit de découvrir toute la vérité, la vérité non tronquée. L'importance de cet aspect est accrue dans les sociétés en conflit ou dans les démocraties faibles.

Derrière toutes ces idées se pose le droit à l'information, un droit qui comme nous l'avons dit va au-delà de la liberté. Il faut insister sur l'enseignement et l'explication de l'essence et de la signification du droit à l'information en théorie et en pratique. La Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 prévoit ce droit, mais il a été peu encouragé, car les intérêts privés et le confort des propriétaires des médias est un véritable obstacle. La meilleure manière de promouvoir le droit à l'information est l'université. Ainsi, les étudiants et les nouveaux journalistes l'intègrent dans leur code d'éthique et dans leur pratique. Lorsqu'une pratique devient générale, toutes les barrières s'écroulent. Le droit à l'information est un outil essentiel à la construction de la démocratie, non seulement dans les médias, mais dans la société.

La crédibilité des médias dans les sociétés en conflit est déterminée par leur degré d'engagement en faveur de l'intérêt général et des attentes sociales, sans exclusion ou partialité. Un tel engagement et une telle impartialité dépendent du degré de professionnalisme des journalistes, qui lui-même dépend en grande partie des formations proposées par l'université.

Texte rédigé par l'auteur à Bogota; traduit de l'espagnol.

Quelques réflexions sur les médias à partir de l'expérience de PANOS

CONDAMINES Charles, président de l'Institut PANOS, France

Avec le soutien de Panos Paris, 23 journalistes africains venant du Mali, du Sénégal et de Mauritanie se sont réunis pendant 10 jours, en septembre 1994, pour réfléchir à ce qu'a été et à ce que pourrait être l'information produite et diffusée par les médias au sujet du conflit ethnico/ frontalier de la vallée du Fleuve Sénégal : invitation d'experts des différents pays, visites de terrain, organisation de prix pour le meilleur produit d'information sur ces matières délicates... Un ouvrage va être publiée pour rendre compte de cette expérience.

Avec le soutien de Panos Londres, en 1988, une douzaine de personnalités soudanaises, (surtout des journalistes), appartenant aux diverses parties en conflit, décidèrent de rédiger ensemble et de publier un livre intitulé : "les blessures de la guerre" ("War Wounds"). Il s'agissait de mettre en évidence les dommages économiques, sociaux et humains engendrés par la guerre civile. Publié en anglais et en arabe, le livre fut critiqué de toutes parts, ce qui suffit à lui garantir un minimum de crédibilité. A Khartoum, il donna lieu, en décembre 1989, à l'organisation d'une conférence internationale : 45 journalistes y participèrent (17 étrangers et 28 Soudanais).

Voilà deux activités significatives de ce que Panos cherche à faire avec les journalistes africains. Je les cite ici parce qu'elles sont probablement plus immédiatement proches des préoccupations des journalistes Rwandais aujourd'hui.

Ceci dit, il me paraît qu'il y a là au moins plusieurs types de question à formuler et à résoudre: - l'une concerne le contenant de l'information. Il s'agit de faire en sorte que les cadres juridiques, législatifs, réglementaires des médias et aussi les conditions de leur viabilité économique et financière soient aussi "bonnes" que possible. Quelle loi pour la presse ? quel statut pour la presse dite de service public ? quel cahier des charges pour les radios privées ? qui accorde les fréquences? Quels capitaux ? Quelles recettes ?...etc.

- l'autre concerne plutôt le contenu de l'information : quelle politique, quels contenus rédactionnels ? Quel est le rôle de la presse dans la promotion des droits de l'homme ? Dans la lutte contre le racisme ? dans la protection de l'environnement? En un mot comment faire en sorte qu'elle favorise la formation et le développement de débats publics entre les citoyens?

- la troisième question concerne plutôt des questions d'éthique et de déontologie : qu'est-ce que la liberté d'expression ? Le droit de dire n'importe quoi ? Le privilège d'être au dessus des lois ? Ici ce sont d'abord les journalistes eux

mêmes qui doivent trouver les moyens d'alimenter débats, codes et, éventuellement, systèmes de sanctions.

Dans chacun de ces secteurs et pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, l'Institut PANOS a acquis une certaine expérience. Il me paraît notamment que

-l'émergence d'une presse pluraliste et responsable (i.e. démocratique) est un processus extrêmement lent et jamais définitivement acquis.

- les mécanismes, règlements et autres dispositifs juridiques, financiers ou économiques sont indispensables mais il s'agit aussi et peut-être surtout d'une culture démocratique à acquérir et enrichir.

-la professionnalisation des journalistes et communicateurs constitue une/ axe de travail prioritaire, notamment pour permettre à la collectivité des journalistes de s'instituer comme lieu d'appartenance, de débat et d'initiative, sans renier les autres appartenances (ethniques, politiques ou religieuses) mais en les mettant à leur juste place.

De ce point de vue, beaucoup dépend de l'existence et du renforcement d'associations professionnelles, progressivement plus spécifiques dans leurs objectifs et leur composition (par média, par rubrique, patrons et employés...), qui soient réellement représentatives et dotées d'un minimum de moyens pour pouvoir être réellement actives et influentes.

Trop souvent la formation est présentée comme la solution miracle à toutes les difficultés. Il est vrai qu'elle fait facilement l'unanimité auprès des bailleurs de fonds étrangers et même des journalistes concernés. Elle est absolument indispensable mais n'est réellement efficace qu'à l'intérieur d'un processus où peuvent se conjuguer, au gré des conditions locales et de leur évolution, un certain nombre de dynamiques de fond.

Texte de auteur.

Donner des perspectives à la jeunesse

Une réponse aux enfants de l'Intifada

SIDOIT Jean-Christophe, animateur de l'association Enfants Réfugiés du Monde, chargé du projet du centre d'enfants d'ERM dans la Bande de Gaza.

A la demande de comités de femmes palestiniennes, l'association Enfants Réfugiés du Monde a créé dans le camp de réfugiés de KhanYunis, au sud de la Bande de Gaza, le centre d'animation "Al Shuruq Wal Amal" alliant l'aide scolaire aux activités d'expression et de loisirs. La concrétisation de ce projet n'a été possible que par le partenariat avec les comités de femmes, constituées en association "Culture et Pensée libre", garantie de la pérennisation du programme. Ils partaient d'un constat d'impuissance et d'échec autorité parentale battue en brèche, encadrement scolaire inexistant du fait de la fermeture répétée des écoles par les autorités militaires israéliennes, absence ou insuffisance de compétence pédagogique...

Les animatrices palestiniennes, sélectionnées par les comités, ont progressivement remis en cause leurs propres schémas éducatifs. Cela a été possible grâce à un cycle de formation planifié sur trois ans et à d'un accompagnement quotidien. Actuellement, le centre accueille chaque année quelque 500 enfants, dont une centaine de façon permanente.

Parallèlement au centre destiné aux enfants de 6 à 12 ans, un centre pour adolescents a ouvert ses portes suivi par un centre culturel communautaire. Mais pour une Organisation non gouvernementale (ONG) du Nord, venir développer un programme dans une région du Sud, en l'occurrence dans la Bande de Gaza, implique de se poser plusieurs questions si l'on ne veut pas commettre des erreurs rendant l'action plus nuisible que profitable au pays. Elles n'ont pas de réponse définitive car leur réponse est une perpétuelle élaboration.

1 - Le partenariat

Tout d'abord se pose la problématique du partenariat

Dans le contexte palestinien, quel partenariat peut favoriser l'union? Quelle place peut prendre l'ONG du Nord dans ce partenariat ? Quel partenariat peut permettre la pérennisation du programme? Comment garantir l'autonomisation du programme? Pourquoi vouloir la garantir? Autrement dit, comment éviter le grand danger du départ qui est le rapport consommateur et passif à l'égard du "partenaire" du Nord qui apporte argent et compétence?

En s'engageant dans ce programme, ERM a répondu à une demande. Ce premier point est essentiel. Cependant, nous avons posé en condition de ne pas travailler avec un seul comité de femmes, comme cela aurait été possible, et sans

doute plus facile dans un premier temps. Le fait de travailler avec 5 comités issus des 5 principales tendances de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), aujourd'hui partagées en "majorité" et "opposition", était une gageure mais elle a garanti le succès du projet.

ERM et son partenaire se sont donnés trois ans pour une reprise complète du programme par l'association palestinienne "Culture et Pensée libre" impliquant l'autonomie du centre enfants d'un point de vue financier, administratif et pédagogique. L'autonomisation d'un programme est une démarche qui se conceptualise et se planifie dès l'élaboration d'un projet. Elle passe par un contrat de partenariat clair où les rôles, statuts et fonctions (le chacun sont définis).

2 - L'enfant et son environnement

Se pose ensuite une problématique liée à l'environnement et à la situation de l'enfant dans la Bande de Gaza

Dans un contexte où la violence est quasiment la seule réponse fournie à l'enfant face à ses difficultés (la seule réponse que trouve l'adulte face aux siennes), où l'image que son environnement lui renvoie n'est que négative, comment peut-on

a) permettre à l'enfant de se construire une image positive de lui-même?

b) intégrer la communauté (parents et personnel éducatif notamment) dans cette dynamique de changement en contradiction avec le schéma éducatif "traditionnel"?

Ces deux points vont de pair car travailler avec l'enfant sans agir sur la communauté serait un processus stérile.

L'enfant qui vient à Shuruq Wal Amal fait le choix de venir. Il peut partir lorsque bon lui semble. Ce premier point est fondamental. Le centre n'est pas une garderie. Le principe du choix est systématisé pour l'ensemble de son fonctionnement. Apprendre à faire des choix, c'est apprendre à ne plus subir, apprendre à devenir responsable. C'est aussi apprendre à dire "non". Et c'est ce "non" qui faisait si peur aux animatrices. Ainsi, l'enfant a la parole. Il a le droit de s'exprimer. Cela non plus ne va pas de soi. Il n'est pas aisé de s'exprimer lorsque l'on en a jamais vraiment eu l'occasion. Il est encore moins aisé de respecter la parole de l'autre lorsque sa propre parole n'a jamais été entendue. C'est à ce deuxième dilemme pour elle-même que les animatrices ont dû affronter.

La peinture, le dessin, le jeu, spontané ou organisé, la ludothèque en libre service, la bibliothèque avec ses histoires et ses jeux d'écriture, le journal du centre sont autant de moyens développés pour permettre l'expression.

A Shuruq Wal Amal, il est interdit d'utiliser le châtiment corporel ou la punition. Les enfants aussi sont amenés à respecter cette règle qui vise à envisager de façon différente les relations adulte/adulte, adulte/enfants et enfant/enfant qui ont pour base le respect de l'autre et la tolérance. Ce type de fonctionnement était nouveau

aussi bien pour les animatrices que pour les enfants. Il a pu prendre forme grâce, entre autres, à des réunions régulières avec les enfants pour discuter du programme, des activités, des couvre-feux et des exactions de l'armée israélienne mais aussi du fonctionnement, de la règle du centre et de son sens. Tout cela est consolidé par des entretiens individuels avec les enfants et une animatrice, la directrice ou la travailleuse sociale; entretien non systématique qui existe en fonction de la demande d'un enfant ou d'un adulte face à un problème spécifique, à une difficulté même extérieure au centre ou tout simplement à l'envie de se confier ou de discuter.

C'est à travers la formation et l'expérimentation que les animatrices ont fini par trouver des éléments de réponse à leur question initiale - "comment va-ton faire pour se faire respecter par ces enfants qui jettent des pierres aux soldats, qui ne respectent même plus leur père, nous qui sommes des femmes, si on n'a pas le droit de les frapper ou de les punir?"- pour finalement considérer que celle-ci n'avait plus cours. Cela n'est pas suffisant et pas viable si l'on ne se donne pas les moyens d'agir sur l'environnement immédiat de l'enfant, avec la communauté. Ainsi, les réunions avec les professeurs des écoles voisines, les rencontres hebdomadaires avec les mères, les visites quotidiennes de parents dans le centre, les débats ouverts à tous, mais aussi les visites dans les familles, la permanence sociale qui prend forme actuellement, le relais qui s'établit avec le "Mental Health CeneC de Khan-Yunis, sont autant de moyens développés par les animatrices pour tenter de redonner à l'enfant sa place d'enfant, pour assurer la pérennité du projet garanti par son intégration dans la communauté.

Le succès de ce Centre d'enfants tient aux différents facteurs que nous avons développé cidessus. Cependant, il reste fragile si l'on considère l'état de délabrement de l'environnement économique et social ainsi que celui du système éducatif existant dans les territoires occupés de Palestine, vecteurs de violence qui influent directement sur l'enfant et son environnement, animatrices compris. Ce sont autant de freins à la reconnaissance de l'enfant comme une personne ayant des droits. Ce type d'expérience demande donc à être développé, renforcé et vulgarisé.

Texte écrit par l'auteur.

L'expérience des chantiers de jeunesse en ex-Yougoslavie

BUSSON-LANDOS Véronique, Présidente du Service Civil International

I. Créer des réseaux internationaux pour développer des solidarités et des partenariats

Avant 1991, les associations de chantiers de jeunesse avaient des échanges de jeunes volontaires avec des organisations en Yougoslavie. Ces relations, ainsi que les liens entre les mouvements internationaux et les réseaux non violents ont permis de développer, dès 1992, de nouveaux projets avec la participation de volontaires internationaux.

Dans les différentes républiques de l'ex-Yougoslavie des groupes se mobilisaient. La "Campagne Anti Guerre", les Centres pour la Paix, impulsaient des actions de solidarité, de reconstruction, de réconciliation. De jeunes travailleurs sociaux engageaient un travail dans les camps de réfugiés notamment auprès des enfants. Les mouvements internationaux (notamment le Service Civil International et le Mouvement Chrétien pour la Paix) ont soutenu les programmes qui se mettaient au fur et à mesure en place, principalement en Croatie (avec Suncokret, avec le "Programme de Reconstruction Sociale" à PAKRAC, avec Center for Creative Work), en Serbie (avec V.S.S., puis avec le programme "Hi Neighbour"), en Slovénie (avec MOST)...

La présence de volontaires internationaux dans ces programmes répond à plusieurs objectifs

1) Promouvoir une solidarité internationale directe, participative, "humaine"

En 1992, les relations internationales étaient vécues en Ex-Yougoslavie sous deux aspects

- l'aspect politique : pour répondre au sentiment d'isolement et d'abandon. Les premiers volontaires internationaux, considérés comme des représentants de leurs pays, ont souvent été pris à partie et attaqués sur la politique de leur gouvernement. Au fur et à mesure, les volontaires ont pu faire comprendre qu'ils n'étaient pas là pour défendre la position de leur pays, ni pour prendre partie pour l'un ou l'autre des peuples concernés par le conflit. Par contre, ils devenaient les témoins de réalités humaines, de situations, d'actions, et pouvaient transmettre une autre image des réfugiés, de la situation, que celle données par les médias.

- l'aspect humanitaire : l'aide humanitaire, vitale dans les camps de réfugiés et les zones de conflits, avait très tôt induit une image des organisations internationales : les "experts" qui passent et contrôlent, les organisations qui

promettent des financements, les journalistes qui médiatisent en prenant à toute vitesse des clichés "chocs", les convoyeurs qui déposent leurs stocks sans s'intéresser à la répartition de l'aide... Les partenaires en Croatie avaient rapidement pris des mesures pour éviter que les volontaires internationaux ne soient abordés par les réfugiés comme des financeurs potentiels ou comme le "Père Noël" (le matériel apporté par les volontaires était centralisé et utilisé par le groupe lors des activités, les médicaments ou vêtements étaient remis à une équipe qui se chargeait de recenser les besoins et de faire la distribution...).

Les volontaires ou les organisations étrangères qui voulaient faire un reportage sur les activités devaient participer aux 3 semaines de chantier et faire d'abord les activités avec les enfants et les réfugiés ... Des projets se sont aussi développés pour que les réfugiés soient eux-même producteurs de leur image (activité photo et vidéo avec les réfugiés, réalisation de journaux par les adolescents des camps...)

Ces deux écueils dépassés, une autre relation s'engage alors, notamment avec les adolescents et les adultes. Partageant pendant trois semaines la vie des réfugiés, n'étant ni des experts apportant leur science, ni des distributeurs d'aide humanitaire, les volontaires tissent des relations individuelles, des relations d'échange où chacun apprend de l'autre. Leur présence permet ainsi une nouvelle ouverture vers l'extérieur et contribue au rétablissement de relations sociales qui ont été brisées par la guerre, l'exil, les persécutions, la dépendance matérielle...

2) Etablir des liens de partenariat associatif, permanents et durables

Les associations de chantiers de volontaires se sont engagées dans une démarche à long terme, cherchant à créer avec les partenaires des relations qui permettent d'évaluer et d'évoluer ensemble.

Les associations de chantiers redécouvrent concrètement les actions auprès de populations touchées par la guerre et veulent poursuivre ce travail de "réparation", de réconciliation, conscientes des enjeux actuels. Dans ces domaines, les partenaires en ex-Yougoslavie apportent leur expérience de terrain, leurs réflexions.

Les associations de chantiers peuvent, elles, apporter leur expérience pour organiser des programmes dans d'autres domaines: reconstruction, environnement, patrimoine, domaine social...

Les projets intègrent toujours une dimension d'échange (accueil de volontaires croates, bosniaques, serbes ...) et de rencontres internationales (pour renforcer les liens avec les partenaires, prendre le temps de partager réflexions, orientations et perspectives...).

Ces deux dernières dimensions des projets (accueil de volontaires, rencontres avec les partenaires) ont été jusqu'à présent difficiles à concrétiser, les partenaires ayant d'autres priorités sur le terrain.

Parallèlement, les programmes dans les camps de réfugiés évoluant vers une perspective à plus long terme, le rôle des volontaires internationaux est reconsidéré par certains de nos partenaires. Les programmes pédagogiques mis en place doivent reposer sur du personnel qualifié et permanent, ce qui n'est pas la vocation des volontaires internationaux.

Les relations engagées avec les partenaires permettent de travailler ensemble sur ces orientations et perspectives, et de proposer d'autres modes de participation, plus adaptés.

II. Exemple d'une "reconstruction sociale" dans une zone protégée par les Nations Unies

En décembre 1992, le Bureau de Nations Unies à Vienne (UNVO) et une organisation autrichienne LARE, présentaient un projet de "reconstruction sociale" dans la zone UNPA ouest (Zone de Protection des Nations Unies en Slavonie occidentale (Croatie)). La "Campagne Anti Guerre" de Croatie a été associée à ce programme pour l'organisation de chantiers internationaux dans la ville de PAKRAC. Ce projet est une expérience presque unique de coopération entre les Nations Unies et une petite organisation locale, non gouvernementale.

Pakrac, petite ville de Croatie, comptait en 1990, 8.500 habitants. 53 % d'entre eux étaient Serbes. Le premier conflit armé a eu lieu en janvier 1990, entre les polices serbes et croates. Bombardements, destructions massives, massacres : en 7 mois la ville a changé 5 fois de main (serbe ou croate). En janvier 1992, après le cessez-le-feu, les forces de protection des Nations Unies (Casques Bleus) sont arrivées dans la région. Depuis, elles contrôlent la ligne de démarcation qui divise la ville en deux parties (un côté croate, l'autre serbe).

Les chantiers internationaux ont commencé en juillet 1993, ils avaient été préparés depuis un an par des contacts entre la Campagne Anti Guerre de Croatie et des mouvements internationaux (notamment le Service Civil International). Le projet initial était de développer des actions des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Pour de multiples raisons les chantiers internationaux n'ont pu se réaliser que du côté croate jusqu'en décembre 1993. Depuis, de petites équipes de volontaires ont commencé des chantiers dans la zone contrôlée par les autorités serbes.

1) Organisations des chantiers

Toutes les 3 semaines, un groupe de 10 à 14 volontaires internationaux est accueilli à Zagreb pour 2 jours de préparation avant d'aller à Pakrac. Les équipes de volontaires sont encadrées par des responsables croates et des Volontaires Long Terme Internationaux.

Le matin, le groupe de volontaires internationaux travaille par petite équipe avec les "brigades de reconstruction" (hommes et femmes de Pakrac engagés dans ce programme). Le travail ne demande pas de qualification spéciale : déblaiement des rues, des maisons, récupération de matériaux, rénovation...

L'après midi, les volontaires participent à des activités sociales, notamment avec des enfants, dans les écoles ou à l'extérieur avec les adolescents, les personnes âgées...

Ce projet ne peut se réaliser avec succès que s'il y a de bonnes relations de travail avec les autorités locales. Des réunions hebdomadaires sont organisées; la police locale et l'UNVO sont toujours informés de l'arrivée des volontaires...

2) Les activités de formation

Les membres de la "Campagne Anti Guerre de Croatie" participent à des séminaires et des stages de formation sur la résolution des conflits, les pratiques non violentes...

En France, les volontaires qui sont envoyés sur les chantiers en Ex-Yougoslavie sont spécialement préparés. Les associations de chantier se sont mobilisées et se coordonnent au sein de COTRAVAUX pour assurer la formation et le suivi des volontaires.

3) L'expérience accumulée

Depuis plus d'un an, les volontaires internationaux se succèdent à PAKRAC. Le travail avec les "brigades de reconstruction", les activités avec les enfants, les adolescents, la présence auprès des personnes âgées..., ont contribué à la restauration des liens sociaux.

Mais la vocation du programme va plus loin agir des deux côtés et être le lien porteur de réconciliation. Lorsqu'un premier volontaire, après des semaines de présence du côté croate, a dit qu'il voulait poursuivre en allant "de l'autre côté", les réactions ont été vives. Ce n'est que peu à peu que le "traître" a pu faire comprendre qu'il ne laissait pas tomber ses amis croates, qu'il voulait construire "de l'autre côté" des relations avec des personnes qui avaient elles aussi souffert de cette guerre ... Pendant plusieurs mois, les volontaires qui commençaient à travailler du "côté serbe" ont fait le facteur, ont transmis courrier et nouvelles que s'échangeaient des familles, des amis, séparés par la ligne de cessez-le-feu.

Ce fait peut paraître dérisoire. Mais le chemin de la paix est long et nos ambitions "réconciliatrices" doivent savoir rester humbles pour que les comportements évoluent pas à pas.

Texte original rédigé par l'auteur.

Une expérience avec les jeunes au Nicaragua

CARDENAL Fernando, prêtre, ex-ministre de la Culture au Nicaragua.

Contexte historique

Le 19 juillet 1979 a pris fin au Nicaragua une longue guerre sanglante entre, d'un côté, le dictateur Anastacio Somoza et son armée (la Garde Nationale) et, de l'autre, la majorité du peuple nicaraguayen, mis en avant par le Front Sandiniste de Libération Nationale.

Cette guerre dévasta l'appareil économique du pays en laissa de nombreuses victimes de la répression gouvernementale, de nombreux morts au combat, et de nombreux blessés et handicapés à vie. De plus, les gens ont, dans les deux camps, nourri de profondes haines et des désirs de vengeance.

La campagne nationale d'alphabétisation

Quinze jours après le triomphe de la révolution sandiniste, nous avons commencé à organiser la campagne d'alphabétisation. Selon le recensement, 50% de la population était alors analphabète, mais en fait la proportion était bien plus importante si l'on tient compte des habitants de la côte atlantique, qui sont composés d'Indiens Miskitos, Sumos, Ramas et de Créoles. Cette campagne fut menée du 24 mars au 23 août 1980. L'année scolaire fut suspendue par le ministère de l'éducation pendant cet intervalle.

Cette campagne ne s'est pas limitée à apprendre à lire et à écrire à la majorité des analphabètes. Ce fut la plus grande mobilisation de jeunes de l'histoire du Nicaragua. 60.000 d'entre eux sont partis volontairement pendant cinq mois dans les montagnes avec les paysans dans le cadre de la Campagne d'alphabétisation (ce chiffre correspondant alors à 2% de la population totale du pays). On réduisit l'analphabétisme à 12%.

L'objectif était aussi d'entamer un processus de prise de conscience chez les paysans et les travailleurs pour qu'ils ne restent pas de simples spectateurs de l'histoire mais deviennent les acteurs de leur propre destin, en les intégrant à la vie démocratique du pays par le biais des diverses organisations syndicales ou sociales. L'éducation fut menée à bien grâce à la pédagogie du célèbre éducateur brésilien Paulo Freire.

Cette opération a également amené d'autres succès, que l'on appelle des "sous-produits" de la campagne. Les jeunes ont suivi une formation pour diagnostiquer et soigner la malaria, mal endémique des montagnes du Nicaragua.

En outre, ils prirent part au premier recensement agro-pastoral de toute l'histoire de notre nation.

On enregistra aussi des chansons, des dictons, des légendes de chaque région. En même temps on recensa les lieux archéologiques découverts par les paysans eux-mêmes. Cette campagne a également créé une grande unité entre les gens de la ville et ceux de la campagne, qui jusqu'alors vivaient dans des mondes différents sans aucun contact, sans se connaître.

Sans doute le plus important fut cet éveil ou renouveau parmi les jeunes qui ont développé un esprit de serviabilité pour le peuple. Le Nicaragua dans son entier devint pendant cette période une grande école des plus nobles valeurs et comportements de l'être humain. Nous savons que, depuis lors, ces jeunes sont marqués d'une empreinte indélébile : nous les retrouvons plus tard venir en aide à la population lors de catastrophes naturelles, d'ouragans, pendant les journées populaires pour la santé, ou encore prendre part aux récoltes dans les champs de l'Etat pendant leurs vacances pour accumuler les devises du pays, qui sont ensuite redistribuées au peuple par le biais de la protection sanitaire, l'éducation, le logement, la construction des routes ...

L'énorme confiance que l'on fit et les grandes responsabilités que l'on donna aux jeunes leur a apporté beaucoup. Les 60.000 Brigadistes étaient organisés en escouades de 30 compagnons avec un ou deux enseignants pour chacune. Les membres de ces escouades étaient des jeunes de 13 ans et plus. Trois escouades formaient une Brigade et toutes les Brigades d'une région constituaient une Colonne. Je pris la décision que les jeunes seraient les responsables au sein de chaque escouade, Brigade ou Colonne; les enseignants ne conservant que la responsabilité des questionnaires technicopédagogiques. Cette confiance a globalement donné des résultats très positifs. Cette énorme responsabilité qu'assumèrent ces jeunes à l'égard de leurs compagnons en montagne les marquèrent à vie et la participation à la reconstruction du pays est désormais pour eux une tâche qu'ils assument complètement.

Un homme de science nord-américain, qui vint au Nicaragua peu de temps après, était subjugué par le fait que notre pays n'est pas sujet aux traumatismes après les horreurs de la guerre et la haine qu'elle engendra. Il expliquait cela par le fait que nous avons réussi à canaliser le fleuve des passions vers une oeuvre positive, un acte d'amour que représente le travail d'éducation, et qui plus est pour les plus démunis et abandonnés.

Une mobilisation générale

Même si les jeunes assumèrent la charge la plus lourde, une grande partie de la population s'est investie d'une manière ou d'une autre . en s'alphabétisant, en alphabétisant les populations vivant dans les forêts, les campagnes, les villes et les villages du pays, en rendant visite et en apportant des vivres et des médicaments aux proches se trouvant dans les montagnes, en participant à l'apport économique et en accompagnant les brigadistes (éducateurs à l'alphabétisation) dans leurs déplacements sur les routes. Certains ministères du gouvernement et des entreprises privées ont parrainé quelques bourgades du pays et portaient

régulièrement aux brigadistes ce qu'ils avaient pu réunir pour les aider dans leur labeur. D'autres proposaient leurs services volontairement aux bureaux centraux, municipaux, ou à ceux des régions de la Campagne.

Une si large mobilisation de la population n'a été possible que grâce à l'appui ferme du gouvernement et à une campagne de motivation avec les moyens de communication nécessaires; une campagne bien conçue, massive et soutenue pendant tous les mois de la préparation de la campagne. Il est certain que dans l'histoire de l'Amérique Centrale, jamais ne s'est initiée une campagne de publicité d'une telle dimension. Mais très peu d'argent a été dépensée pour cette publicité. Nous avons pu faire une note pour chaque étape de l'organisation de la Campagne d'alphabétisation, ce qui a déclenché parmi les médias un grand intérêt pour notre action et une volonté forte d'obtenir des informations. Ainsi, pour choisir l'hymne de la Campagne, nous avons mis en place un concours ouvert à tous les musiciens du pays. Après avoir choisi le meilleur, nous avons annoncé qu'on le chanterait dans tous le pays. On se souviendra de l'année 1980 comme une année directement liée à la Campagne, à tel point que le gouvernement la nomma officiellement "Année de l'alphabétisation".

Le gouvernement a largement soutenu notre action, mais il n'a toutefois pas apporté de contribution financière, car les caisses de l'Etat étaient totalement vides après la guerre.

La toute récente "Jeunesse Sandiniste" a été très renforcée par la Campagne d'alphabétisation, ces dirigeants et cadres les plus importants étaient d'ailleurs les responsables parmi les brigadistes. En accomplissant ce rôle, non seulement ils ont pris goût à se mettre au service de la population, mais en plus ils ont beaucoup appris dans cette dure école de la montagne.

A travers la Jeunesse Sandiniste, les jeunes ont participé activement aux diverses tâches pour la reconstruction du pays et en même temps, ils ont acquis une formation pour eux-mêmes. La Jeunesse Sandiniste était organisée dans tous les centres d'enseignement secondaire et supérieur du pays. Ils travaillèrent également à travers les organisations corporatives . la Fédération Etudiante de l'Enseignement Secondaire (FES) et l'Union Nationale des Etudiants du Nicaragua de l'enseignement supérieur (UNEN). En signe de reconnaissance à leur participation dans la reconstruction sociale, la Nouvelle Constitution Politique nicaraguayenne (1987) baissa l'âge minimum pour avoir le droit de vote aux élections nationales de 18 à 16 ans.

Je résumerai l'esprit de cette jeunesse par une anecdote : lorsque Alma Nubia Baltodano - une jeune femme qui avait perdu ses deux mains pendant la guerre, mais aussi sa soeur et de son fiancé - gagna les élections à la présidence de la Fédération Etudiante de l'Enseignement Secondaire, elle termina son discours avec ce cri : vive l'avenir.

Texte original rédigé par l'auteur à Managua, Nicaragua; traduit de l'espagnol.

Une nouvelle profession : l'éducateur de rue en Amérique Latine

FILHO José Humberto; IBASE (Institut brésilien d'analyses sociales et économiques).

Le Brésil compte 147 millions d'habitants dont 60 millions (40,8%) de mineurs en dessous de 18 ans. Parmi ces derniers, 39 millions (26,5% du total de la population) sont des enfants et des adolescents pauvres ou dans une situation de dénuement total. - En 1985, la population de l'Amérique Latine était de 427.746.000 dont 40% avait moins de 15 ans.

- En l'an 2000, l'Amérique Latine aura probablement une population de 650 millions d'habitants.

- Si nous appliquons le même pourcentage (26,5%) de mineurs pauvres que nous avons au Brésil à la population de l'Amérique Latine, nous parviendrons en l'an 2000 à un nombre de 172.250.000 enfants et adolescents marginalisés sur notre continent (5,7 fois la population de l'Argentine en 1985).

Les démographes-sociologues Carvalho et Martine (1988), affirment que "dans la classe d'âge des 0-19 ans, c'est le sous-groupe des 15-19 ans qui grandira le plus vite à un rythme relativement rapide". Cela signifie que ces groupes exerceront une pression relativement constante sur le marché du travail, notamment dans les années 90. Si le cadre actuel de distribution des revenus et de politique sociale n'est pas modifié, nous entrerons dans le troisième millénaire avec plus de 50 millions de jeunes Brésiliens qui seront non seulement éloignés de tout paradigme de modernité mais surtout qui n'auront aucun espoir d'avoir jamais accès à cette modernité.

Une des manifestations les plus critiques de la misère se retrouve dans les agglomérations urbaines avec comme corollaire l'augmentation des sans-abri, population marginalisée de plus en plus grande, n'épargnant aucune classe d'âge.

Si en d'autres temps, la population des sans-abri était surtout composée de cas psychiatriques, ce n'est plus le cas maintenant. On trouve dans la rue des travailleurs, avec ou sans emploi, accompagnés de leur famille ainsi qu'un nombre croissant d'enfants et d'adolescents des deux sexes.

A part ceux qui vivent dans la rue, il y a également ceux qui vivent de la rue et qui eux aussi sont en nombre croissant. Même si cette population a un abri précaire et une famille constituée, elle utilise l'espace public comme lieu de sa survie. Cette population en augmentation constante développe un mode de vie bien différent de celle qui appartient au marché officiel du travail.

Ces deux modes de vie qui dépendent de la rue présupposent un lien spécifique avec la réalité. Le caractère de ce lien encore peu connu est un obstacle à la planification et à l'exécution adéquates d'une politique sociale en phase avec cette problématique. L'une des nombreuses conséquences est que la société dans son ensemble, les secteurs préoccupés par la question sociale et la science en particulier se retrouvent impuissants devant un phénomène si important.

Ce cadre a contribué à la constitution d'une enfance soi-disant assistée, une enfance sans aucune protection, une enfance niée, enfin "une enfance criminelle".

L'éducateur de rue, une nouvelle profession mal définie

Cette question a gagné de plus en plus de terrain ces dernières années et les initiatives qui ont été prises pour y faire face ont surgi timidement mais graduellement. Parmi tous les agents sociaux déjà existants, une nouvelle figure est en train d'émerger. Ce nouveau personnage professionnel, dont les responsabilités sont directement liées au travail avec les mineurs vivant dans la rue, est apparu en Amérique Latine dans les années 80. Il a divers noms : "éducateur de rue", "éducateur spécialisé", "orientateur social", "opérateur social", "éducateur", "animateur social".

Cette diversité de termes nous suggère, en principe, un manque de définition claire de la fonction sociale de l'éducateur de rue et des pratiques qui en découlent avec pour conséquence d'entraîner une confusion ou même une nonconstruction d'une identité socioprofessionnelle.

La prise en charge des enfants des rues est surtout liée aujourd'hui à l'Etat, à l'Eglise et aux initiatives d'organisations philanthropiques et communautaires sans références communes pour les différentes expériences en cours.

La situation est différente de ce que l'on peut observer en temps de guerre ou lors de catastrophes naturelles, où le besoin se fait sentir d'avoir recours temporairement à des personnes qui s'occupent des enfants et des adolescents souffrant des conséquences de ces catastrophes. Dans le cas des enfants et des adolescents miséreux du tiers monde, on n'assiste pas à un phénomène éphémère, puisque les causes ne sont pas circonstancielles mais structurelles.

S'opposant à l'exigence de recourir à des professionnels établis, on entend couramment de la part de ces mêmes professionnels des commentaires qui attestent le caractère provisoire de leur fonction: "j'ai été formé il y a peu de temps et je ne sais pas encore vraiment ce que je vais faire"; "je serai volontaire tant que je n'aurai pas une activité définie"; "ce travail me prend beaucoup d'énergie et de temps, je ne le ferai pas pendant longtemps".

C'est dans ce sens qu'il faudrait établir des paramètres qui serviraient de lignes directrices à l'exercice de cette fonction. La recherche de la construction d'une identité pour ce professionnel suppose que les autres le reconnaissent comme tel et que sa fonction ait une importance et une pertinence sociale qui lui permettent facilement de remplir son rôle.

Les critères existants pour la pratique de cette fonction sont nombreux. Les professionnels ont les formations les plus diverses ou bien n'ont aucune formation spécifique.

Un professionnel trouve rarement des réponses infaillibles suscitées par son travail dans le domaine qui lui est propre (psychologie, sociologie, pédagogie, service social et autres). En contrepartie, celui qui n'a aucune formation spécifique doit adopter des modes d'intervention intuitifs engendrés par des références fragiles dans le cadre souple et dynamique de la rue. Dans tous les cas, nous voyons des angoisses propres au rôle professionnel associées aux besoins et aux attentes produites par le travail.

S'adapter à des besoins multiformes

Les effets et les circonstances auxquels sont exposés ceux qui vivent et ceux qui travaillent dans la rue attirent notre attention sur leur singularité. L'intensité et la multiplicité des besoins non satisfaits de cette population exclue de l'école, du monde du travail, du système de santé, de la famille tout au long de sa vie se reflètent dans la formulation des demandes qu'elle présente dans "l'ici et maintenant" au professionnel. Dans cette relation, l'éducateur de rue se pose des questions: "Qui suis-je en tant que professionnel ?", "Que représente ce professionnel pour l'enfant qui vit dans la rue?", "Qu'est-ce que je fais avec tout ce que cet enfant me dit et me demande?", "Est-ce que je suis son psychologue?", "son pédagogue?", "son assistante sociale?", "son avocat?", "son représentant des institutions caritatives?", "son père?", "un autre de ses compagnons de rue?". En fin de compte, quel est exactement mon rôle?"

Lorsqu'un éducateur commence à travailler dans la rue, il arrive avec une attente qui ne correspond pas à la réalité qu'il trouve. Le sauvetage d'un enfant ou d'un adolescent qui vit dans la rue n'est pas aussi simple que pourrait le penser un éducateur ayant peu d'expérience. Lorsque certaines conditions de base, comme l'habitat, l'alimentation, l'habillement, l'école, le travail, etc... ne sont pas réunies, l'éducateur ou le programme qui le soutient n'a pas toujours les moyens d'y remédier.

Cette population qui vit dans la rue est dans une situation d'inégalité telle qu'elle n'a pas le moyens d'affronter la compétition de la vie quotidienne hors des circuits de la rue. L'un des grands défis est de faire surmonter ce déphasage à l'enfant ou l'adolescent pour qu'il puisse entrevoir la possibilité de rompre avec ce circuit qu'il connaît et sait gérer. L'éducateur de rue doit partir du présupposé qu'il ne réussira jamais tant qu'il est seul ou qu'il n'est appuyé que par l'institution à laquelle il appartient. Il est fondamental qu'il travaille en partenariat avec divers autres acteurs de la scène sociale pour réussir, c'est à dire avec les services gouvernementaux, les autres organisations, les associations d'habitants, etc... Il est fondamental d'enseigner à ces populations qu'elles sont sujettes aux lois mais qu'elles peuvent aussi les utiliser et en bénéficier, et qu'il en va de même avec les garanties constitutionnelles. Il est nécessaire de leur enseigner comment utiliser les dispensaires, les écoles et les autres services publics, notamment ceux liés à l'hygiène et à la santé.

Il est indispensable que l'éducateur de rue et l'institution à laquelle il est attaché disent très clairement à la population dont ils s'occupent quels sont les services qu'ils peuvent réellement leur offrir; ainsi ils n'auront pas à répondre à l'attente irréaliste d'avoir à résoudre tous leurs problèmes.. Il faut que les enfants et les adolescents eux-mêmes sachent qu'ils sont les principaux agents de ce: qui va changer pour eux. Tout en faisant preuve de principes éthiques et humanitaires, les éducateurs ne devraient pas tomber dans le moralisme quand il s'agit des habitudes des enfants.

L'établissement d'un lien, d'une identité entre l'éducateur de rue et les jeunes est une étape fondamentale pour le succès du processus qui va être développé. Ce n'est facile pour aucune des deux parties. D'un côté, l'éducateur se pose beaucoup de questions en ce qui concerne son rôle, de l'autre les enfants et les adolescents ne comprennent pas quels sont exactement ses objectifs. Le propos de base de l'éducateur c'est celui d'éduquer. Mais le risque, c'est que cet objectif puisse être constamment confondu avec l'assistantat, la prise en charge immédiate ou même avec la charité. Comme le public a certaines attentes et que l'éducateur tend à y répondre pour ne pas le frustrer, cela peut résulter en un malentendu mais cela peut être nécessaire et fondamental pour le processus pédagogique.

Il est difficile de définir l'identité de l'éducateur de rue. Ce qui est en jeu dans la construction de cette identité, c'est l'élément qui sert de médiateur dans la relation entre les deux parties. C'est à dire, quel est l'objet qui sert de médiation dans la relation entre deux personnes et définit ainsi leurs rôles?

Par analogie, nous pouvons réfléchir sur d'autres catégories professionnelles et comprendre la construction de leurs identités. Par exemple: entre un médecin et son patient, il existe une relation de complémentarité où l'une des parties a besoin d'être en bonne santé et où l'autre peut procurer ce qu'il faut pour cela. Ce qui sert d'intermédiaire entre les deux, c'est la santé. Entre un professeur et un élève, cela se passe de la même manière. Le savoir, la connaissance sont les intermédiaires dans cette relation. Lorsque ces éléments intermédiaires ont une définition sociale claire, ils définissent immédiatement l'identité des professionnels et de ceux qui ont recours à eux.

Entre l'éducateur de rue et l'enfant des rues, l'élément intermédiaire n'est pas aussi clair que dans les cas cités ci-dessus. En effet, ce qui sert d'intermédiaire, c'est la VIE dans sa totalité, un élément subjectif et peu concret. L'éducateur de rue doit alors construire son identité à chaque instant et à chaque cas. L'éducateur et l'enfant doivent constamment discuter de leurs attentes respectives. Il en va de même pour leurs potentialités respectives ou leurs frustrations. C'est à partir de ces discussions fondamentales que la construction d'une identité professionnelle et que la construction d'un processus pédagogique dans la rue peuvent se faire graduellement.

La relation entre l'éducateur de rue et l'enfant de la rue est personnelle et personnalisée. Le lien affectif est indispensable dans ce processus. Cette relation si peu conventionnelle par rapport aux autres où l'affectivité est délibérément exclue exige que l'on prenne certaines précautions et que l'on soit techniquement sophistiqué pour qu'elle soit efficace. L'affectivité ne doit pas céder la place à la

charité ou aux dissimulations. Elle ne doit pas non plus avoir un caractère permissif ou libertin, ni encore être un obstacle à la croissance et au développement de l'enfant ou de l'adolescent, comme c'est le cas avec certaines relations de type parental.

Nous tombons souvent sur des éducateurs qui ont des difficultés à construire leur identité professionnelle et qui finissent par assumer l'identité de l'adolescent de la rue; ils adoptent ses habitudes, ses manières et même son argot pour pouvoir être acceptés par les enfants. Par conséquent, l'éducateur devient simplement un autre compagnon de rue. Il s'établit alors une complicité très dangereuse; il n'y a plus de différenciation de rôle; ni de reconnaissance mutuelle et cela a comme résultat l'arrêt du projet pédagogique. Le rôle de l'éducateur cesse alors d'exister comme tel.

La formation de l'éducateur de rue L'activité d'éducateur de rue a fait son apparition petit à petit et a eu tendance à se structurer sans paramètres bien définis. Les constructions conceptuelles ont été et sont encore le fruit de la pratique. Nos erreurs et nos réussites nous ont fourni certains paramètres qui nous permettent aujourd'hui de visualiser ce rôle de manière beaucoup plus claire.

Le Centre de Formation du MNMMR s'occupe des éducateurs débutants et leur montre les aspects les plus fondamentaux de ce nouveau rôle social. Dans cette formation pour débutants, nous entendons avant tout faire comprendre à l'aspirant éducateur qu'il est important qu'il se connaisse, qu'il sache quelles sont ses motivations et qu'il réfléchisse sur son "moi, la personne" et son "moi, l'éducateur de rue". Il est également important qu'il connaisse le processus de développement humain et l'univers de ces enfants et adolescents; leurs valeurs culturelles, sociales, leurs influences religieuses et leurs conceptions du monde.

L'histoire de l'enfance pauvre et marginalisée au Brésil et en Amérique Latine commence avec la colonisation de l'Amérique en 1500 et nous aide à comprendre la manière dont la société et les pouvoirs publics se sont organisés pour faire face aux différents problèmes sociaux. Cette histoire est suffisamment importante pour qu'aujourd'hui nos propositions soient alternatives et non pas seulement alternatives. L'histoire de la législation brésilienne sur les enfants et les adolescents (Statut de l'Enfant et de l'Adolescent) n'est pas seulement importante pour le Brésil mais également pour l'Amérique Latine dans son entier.

L'étude de l'introduction des enfants et des jeunes sur le marché du travail est également pertinente à la formation. Le travail est une dimension très importante dans le processus de conquête de la citoyenneté.

En plus des éléments déjà cités, l'orientation technique est également très importante. Ainsi, on donne une orientation à l'aspirant éducateur sur la manière de tenir un registre du quotidien, de systématiser ses propres réflexions. On lui montre l'impératif de la supervision. On lui enseigne les méthodologies de la planification, le monitoring et l'évaluation de ses propres actions, l'écriture de rapports. On lui montre le besoin d'un travail en équipe et l'importance de l'interdisciplinarité. On lui enseigne la dynamique de réunions de l'équipe de travail.

Outre cette formation pour débutants prévue pour une durée de 160 heures, le Centre offre également des activités pour éducateurs plus expérimentés. Celles-ci portent

sur le perfectionnement et la verticalisation de discussions plus spécifiques et sont prévues pour une durée de 40 heures.

Importance du rôle social de l'éducateur de rue dans la société latino-américaine

L'idéal serait que la société latino-américaine n'ait pas besoin de cette figure professionnelle et que les réformes du système d'éducation et du modèle économique soient capables de résoudre cette problématique.

Il est néanmoins nécessaire de dire, avant de parler de l'importance du rôle social de l'éducateur de rue, qu'une vaste réforme de tout le système éducatif et du modèle économique de l'Amérique Latine est indispensable et primordiale afin que soient améliorées la qualité de la vie et les conditions sociales. L'école, telle qu'elle existe dans notre société est elle aussi responsable de l'exclusion d'une grande partie de la population. Cependant, même si l'école et l'état sont techniquement bien outillés pour répondre aux demandes sociales, il existe une couche sociale qui souffre de l'exclusion et qui mérite un traitement spécifique.

La réalité nous a montré que la présence d'un professionnel spécialisé pour répondre à des demandes spécifiques est primordiale. Le modèle économique néo-libéral qui s'est imposé dans nos sociétés nous a démontré qu'en excluant certaines couches sociales, il veut leur extinction ou leur auto-destruction.

Ce public, considéré comme "jetable", est composé des exclus qui sont la cible de l'intervention sociale de l'éducateur de rue. Aucun projet de société ne peut se permettre de passer sous silence les conditions de vie de groupes de plus en plus significatifs de citoyens soumis de manière contraignante à de telles conditions de vie.

Le projet d'éducation pour la citoyenneté se propose de parcourir ce chemin à la recherche de la construction d'une société plus juste. Dans un premier temps, les changements nécessaires opérés dans le modèle éducatif et économique vont améliorer les conditions de vie de ceux qui ne sont pas exclus du contexte social productif. Cette étape est fondamentale pour obtenir des succès dans la classe des exclus qui a besoin d'être mise en avant et qualifiée afin de réussir son intégration dans le tissu social.

Il est important de souligner que le rôle social de l'éducateur de rue ne doit pas être un rôle rigide et permanent dans la société. L'éducateur doit toujours être attentif et constamment réévaluer son existence en tant qu'éducateur. Les enfants des rues ne sont pas des êtres étranges qui justifient un appareil social excessif afin de répondre à leurs demandes. Ce sont des enfants comme les autres. Ce qui les rend différents, ce sont les conditions auxquelles ils sont soumis, ainsi que leur déphasage par rapport aux autres. Notre projet pédagogique se propose de dépasser ce décalage et d'introduire ces enfants dans les systèmes conventionnels d'éducation, de sport, de loisir et de travail de la même manière que pour les autres enfants.

La fonction sociale de l'éducateur de rue - en tant que rôle professionnel - est une des rares fonctions sociales qui doit être pensée au niveau de sa construction, de sa structuration théorique, de son identité, mais aussi comme une fonction appelée, à terme, à disparaître.

Texte transmis par IBASE (Instituto Brasileiro de Analises Sociais e Economicas) via courrier électronique; traduit du portugais.

La réhabilitation et la reinsertion des victimes de guerre

Les enfants "non accompagnés" dans les camps de premier asile

De la SUDIÈRE Marie, Senior Advisor à l'UNICEF (Nairobi), responsable du programme sur les mineurs non accompagnés; présente dans le camp de réfugiés de Goma (Zaire) depuis l'été 1994.

"La guerre n'a pas une signification particulière pour les enfants tant quelle ne menace que leur vie et leur confort matériel, mais la signification prend une importance extrême lorsque les liens familiaux sont brisés et que le lien et l'attachement premier de l'enfant au groupe familial sont arrachés."

Anna Freund

Même s'il existe une grande diversité des situations dans le monde en matière de protection, il faut au préalable, faire une distinction de fond entre les enfants réfugiés. Tous les enfants réfugiés ont vécu le déracinement, la perte d'un ou plusieurs membres de leurs familles et de leurs maison, l'incertitude, des difficultés multiples et dans bien des cas la violence directe. L'enfant réfugié non accompagné se trouve toutefois dans une situation spécifique : il a subi exactement tous ce que les autres enfants réfugiés ont subi mais en plus, et c'est primordial, il a perdu ses parents.

La définition utilisée par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et repris par l'UNICEF et le Comité International de Croix Rouge (CICR), qualifie l'enfant non accompagné comme étant un mineur (moins de 18 ans), séparé de ses deux parents et qui n'est pas pris en charge par un adulte responsable de lui.

Quand on parle d'enfants non accompagnés, la plupart des gens n'ont souvent qu'un ou deux modèles dans la tête, alors que la variété des situations demande des approches complètement différentes. Les enfants non accompagnés peuvent avoir été séparés de leurs parents, ou s'être perdus en chemin accidentellement; ils peuvent être orphelins, ou s'être enfuis de chez eux; ils peuvent avoir été abandonnés, ou encore avoir été enrôlés de force dans l'armée ou dans des groupes de guérillas. Enfin dans certains cas, les parents ont donné ou confié leurs enfants à d'autres personnes (surtout dans le cas Vietnamien).

Il est donc capital de rappeler que l'immense majorité des enfants qui arrive dans ces camps de premier asile ne sont pas des orphelins (même s'il y en existe beaucoup surtout dans des contextes de guerre), et que la majorité d'entre eux ont été perdus en chemin. Si l'on prend par exemple la situation en Bosnie, beaucoup de familles ont envoyé leurs enfants à des proches ou des amis qui habitaient ailleurs pour les sauver.

1. La recherche des parents

Une des aides les plus importantes que l'on peut offrir à ces enfants est la recherche de leurs familles. Ce programme, peu développé il y a quelques années encore, a pris graduellement une importance considérable avec l'action de l'UNICEF dans les camps de premier asile, surtout après la tragédie des "boat people". Si la méthode du CICR est la plus au point, tout le monde développe aujourd'hui de tels programmes. Les grandes agences de l'ONU - UNICEF, HCR - s'entraident beaucoup.

Aujourd'hui, cette recherche est lancée dès le premiers jours de l'arrivée de l'enfant dans un camp. Immédiatement, des équipes recueillent son histoire. Pour avoir des résultats positifs, il faut intervenir très rapidement et intercepter l'enfant dès qu'il traverse la frontière : il est alors entouré d'une foule de réfugiés et se trouve nécessairement accompagné d'une ou deux personnes qui le connaissent bien ou même vaguement, sinon il ne survivrait pas. Ce sont ces personnes qui connaissent l'histoire de ces enfants : il est donc primordial non seulement d'interviewer l'enfant directement mais aussi la famille, les connaissances, pour identifier au plus vite son identité. Il s'agit bien souvent d'un véritable travail de détective. Cette situation n'est pas propre à des pays lointains en guerre. Prenez le cas de la Bosnie : lorsqu'un couloir a enfin été créé à Srebrenica pour évacuer la population, les parents se sont précipités pour mettre leurs enfants dans les camions qui quittaient la zone sinistrée. Deux mois plus tard, à Tuzla, les mêmes enfants, qui étaient accompagnés à leur arrivée, n'étaient déjà plus identifiables: tous avaient été triés puis répartis, les uns dans des orphelinats, les autres dans des centres...

Le CICR, par tradition, a une grande expérience dans ce domaine. Il a sa propre méthode (utilisée au Rwanda comme partout ailleurs). Il établit pour chaque enfant un formulaire pointu mais succinct, informatise les données, puis installe des antennes dans les camps, où la famille, qui recherche de son côté ses enfants, donne son nom et remplit un formulaire. Le traitement de toutes ces données permet de retrouver et de réunir certaines familles. Néanmoins beaucoup de familles illettrées n'osent pas faire de demandes. On constate aussi au Rwanda comme au Cambodge un autre phénomène très étonnant : des enfants interrogés ont décrit que leurs parents étaient morts, alors qu'ils étaient vivants. Cela n'a rien à voir avec le mensonge, mais sans doute avec le travail de deuil : il était encore plus difficile de risquer de perdre encore, une nouvelle fois (cette fois définitivement), les personnes aimées. Il faut donc plusieurs méthodes. Le travail du CICR n'en demeure pas moins important : il essaie de mettre au point une véritable mémoire des victimes et des réfugiés.

Au Rwanda, nous sommes aujourd'hui dans une phase de recherche active et nous avons des résultats tous les jours. Les parents vont de centre en centre (dans chaque camp, les réfugiés se sont réorganisés par provinces d'origine) où ils retrouvent souvent des connaissances et la chaîne peut se reconstituer petit à petit. A Bukavu par exemple, des listes de noms commencent à être diffusées à la radio. La prochaine étape, organisée par l'UNICEF et le HCR, est de photographier tous les enfants

un livre où les enfants seront classés par province d'origine sera bientôt disponible et très largement diffusé.

2. La responsabilité juridique des camps de premier asile

Ces enfants n'ont plus la protection de leurs gouvernements d'origine, dès lors qu'ils se retrouvent dans des camps de premier aile, le plus souvent situés dans des pays limitrophes, ni bien sûr la protection de leurs parents. Les risques sont immenses : ils sont en danger d'être oubliés, de passer d'une famille à l'autre, certains sont enlevés à des fins de prostitution, d'autres enrôlés de force dans des mouvements armés. Dans ces conditions, qui a la responsabilité juridique de ces enfants ? Curieusement, ce n'est pas le HCR, mais le pays de premier asile, dont la juridiction s'étend à toutes les personnes qui se trouvent sur son territoire. Cette responsabilité, qui pose dans bien des cas des problèmes, a été renforcée notamment par la Convention des droits de l'enfant. Le gouvernement du pays d'asile a donc le devoir d'accorder à ces réfugiés mineurs non accompagnés les mêmes droits (éducation, santé etc ...) qu'aux enfants nationaux. Une Convention spécifique donne toutefois les moyens au HCR et aux autres autorités pour engager les recherches en vue de retrouver les familles. En même temps, le HCR a aussi le mandat d'assurer la protection des réfugiés et d'aider les gouvernements à trouver des solutions durables. Ils travaillent théoriquement ensemble, mais dans la pratique les conflits politiques qui émanent de cette situation sont souvent source de conflit. Le HCR n'a pas beaucoup de recours par rapport au gouvernement concerné.

Que se passe-t-il dans les pays les plus pauvres où les gouvernements eux-mêmes ont de la difficulté à appliquer la Convention des droits de l'Enfant à leurs propres populations ? En fait, la plupart du temps, ils délèguent au HCR ou font appel aux ONG.

J'arrive des camps de réfugiés de Gorna et de Bukavu ... De nombreuses ONG déclarent leur impuissance et par rapport à la lenteur et la lourdeur du dispositif mis en place et se plaignent de l'ONU. Mais l'ONU n'est qu'un conglomérat d'Etats, qui a certes un mandat, mais la juridiction finale; relève du gouvernement d'asile, c'est à dire dans le cas présent du Zaïre. Si la protection des enfants n'est pas assurée, il est toujours possible de négocier, mais les limites sont réelles.

Un des problèmes majeurs est d'ordre politique, lorsque le gouvernement de premier asile a des liens particuliers avec d'autres gouvernement et notamment celui du pays d'origine du mineur nonaccompagné. Personnellement, j'ai assisté à de nombreuses tragédies, notamment à la frontière thaïlandaise, en 1981, où un camp fut investi par une brigade de Khmers rouges qui a enlevé plus de 300 enfants dans le camp, sous l'oeil passif et complice des gardes du camp. Souvent des intérêts supérieurs politiques priment **sur les règles** les plus élémentaires de protection des enfants. Il faut être très vigilant vis-à-vis de tout abus et dérapage, même si la juridiction revient en dernier instance à l'Etat du premier asile.

3. Des enfants soumis à de multiples influences : les effets pervers du droit/devoir d'ingérence

Au jour le jour, la protection pour un mineur non accompagné est d'abord celle accordée à tous les réfugiés mais aussi celle d'un enfant qui n'a plus de parent. Cela signifie quotidiennement un ensemble de gestes concrets de survie. Qui assure la prise en charge quotidienne (nourriture, soins médicaux...) En pratique, les personnes qui ont le plus d'impact sont finalement les ONG. Mais les influences sont multiples.

Par ordre croissant concentrique, il y a d'abord le pays d'origine (qui va peut-être essayer de faire quelque chose), d'autres pays mus par certains intérêts, les ONG internationales, les ONG locales, énormément de groupes religieux et bien sûr des groupes politiques. Tous ces acteurs projettent leurs influences et leur propre vision des choses : la manière d'élever les enfants - s'ils doivent être placés dans des orphelinats, installés dans des familles d'accueil, remis à leur communauté, envoyés à l'étranger pour être adopter etc... Je me souviens d'un séjour à la frontière du Cambodge et de la Thaïlande au début des années 80, où, en revenant dans le camp après un déplacement, j'ai eu la surprise de voir que tous les enfants étaient affublés de petites croix, alors que la religion est bouddhiste...

Ce qui est très spécifique avec la question des réfugiés en général est que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays, il est bien souvent impossible d'agir sous couvert d'ingérence, mais à la minute où l'enfant-réfugié traverse la frontière, il devient l'objet d'un droit, si ce n'est d'un devoir d'ingérence, avec tous les effets positifs et pervers que l'on connaît. On ne peut donner moins que ce que prévoit la Convention des droits de l'enfant, ce qui crée toutes sortes de contradictions, à la fois intéressantes mais aussi très déstabilisantes. Les conditions de vie de ces enfants par rapport à ceux du pays d'origine sont tout à coup totalement transformées, le monde entier vient à leur secours, avec des théories souvent complètement différentes. Prenons par exemple l'UNICEF : cet organisme se bat notamment pour maintenir les enfants là où ils trouvent à la frontière, dans l'espoir d'un retour, et se refuse à faire adopter les enfants - car l'expérience montre chaque fois que cela se produit les mères abandonnent leurs enfants dans une proportion plus grande. D'un autre côté, les camps sont fréquemment investis par des Occidentaux qui tentent de faire adopter les enfants, en France, en Europe, aux Etats-Unis.

4. Le droit de la communauté d'origine

Selon la diversité des cas de figure et la situation politique qui prévaut, on se retrouve devant diverses situations où la communauté d'origine de l'enfant aura plus ou moins de possibilité et de droit d'intervenir. Faut-il laisser la communauté avoir tout pouvoir sur l'enfant ? Personnellement, je pensais au départ que les enfants appartenaient à leur communauté et que cette donnée de base ne souffrait d'aucune discussion. La pratique montre en fait qu'il y a de nombreux cas malheureusement où la communauté ne parvient pas à résister à des pressions politiques visant par exemple à faire enrôler ces enfants dans des guérillas, ou les faire adopter. Plus simplement, les pressions communautaires peuvent concerner les choix de prise en charge, comme l'installation dans des centres (mini-orphelinats). A l'UNICEF, à

l'inverse, nous pensons de plus en plus que ce qui est important c'est que ces enfants soient pris en charge en placement familial par les réfugiés eux-mêmes qui reçoivent une aide. C'est ce qu'on commence à mettre un peu en place en Tanzanie, au Rwanda même si souvent nous n'en sommes pas encore là. Nous estimons qu'il s'agit de la meilleure solution même si elle entre souvent en contradiction avec les choix de la communauté qui préfère en général le placement en orphelinat. Il ne faut pas sous-estimer ces difficultés et ces contradictions.

Il faudrait que l'on puisse combiner les deux influences (Agences onusiennes et communauté), pour rééquilibrer les nombreuses influences politiques peu soucieuses du bien-être des enfants. Nous poussons les membres les plus influents et éclairés de la communauté à former des comités qui puissent conseiller le HCR, les ONG etc... C'est à eux de décider, dans des paramètres que l'on doit pouvoir discuter.

Il faut également tenir compte de l'émotion, voire de la passion que suscitent les mineurs non accompagnés chez les responsables d'ONG et d'organisations internationales, qui ont tendance à cristalliser leurs opinions, et à exercer un droit de regard, parfois sans limite. C'est donc très important qu'il y ait plus d'une personne qui décide, que des comités se constituent et qu'une distanciation minimale soit exercée.

Trouver des familles de substitution une méthode encore expérimentale

Les premières tentatives de reconstitution du noyau familial ont eu lieu à partir du début des années 80 dans un camp de réfugiés abritant des enfants cambodgiens. Le principe retenu est de choisir des petites familles (8 personnes au maximum) parmi les réfugiés, comportant des enfants de tous âges; le père et la mère de substitution doivent impérativement traiter le mineur "adopté" de la même manière que leurs autres enfants. Nous insistons beaucoup pour que les cuisines soient décentralisées et communautaires, de manière à ce que le mineur adopté soit socialisé dans le groupe communautaire, dans les gestes les plus quotidiens. Cette méthode mise au point en 1981-1982 au Cambodge, a été expérimentée depuis un peu partout dans le monde.

A Goma, où l'UNICEF est présente depuis deux mois, lorsque nous avons tenté de mettre en pratique ce genre d'expérience, les difficultés se sont tout de suite avérées insurmontables : nous nous sommes retrouvés en charge d'énormes orphelinats abritant 1000 à 1400 enfants ... Nous avons essayé de mettre au point des directives en direction des diverses ONG (une personne pour 8 enfants), afin de personnaliser les rapports avec les mineurs non accompagnés, mais les résistances étaient énormes. Nous ne parvenons toujours pas à décentraliser les cuisines par exemple, ou à faire en sorte que les "mères-substitut" mangent avec leur enfants pour renforcer le lien nourricier etc... Les résistances et l'inertie sont immenses : ce sont de très grosses machines (type ONU) mises en place, qui invoquent sans arrêt des difficultés matérielles et économiques pour justifier les choix institutionnels qui ont été faits. C'est vrai aussi qu'au Rwanda, l'exode a été très brutal et a pris des proportions gigantesques. Actuellement, on estime à près de 2000.000 le nombre de mineurs non accompagnés au Rwanda; à Goma, des centaines d'enfants ont été ramassés. Il y a aussi une tradition qui s'est ancrée ces dernières années au

Rwanda et qui est due à une situation tragique : les orphelins sont très nombreux (pour beaucoup, les parents sont morts du SIDA) et la réponse institutionnelle à cette situation a été de créer des orphelinats. Il y a toutefois quelques expériences de familles regroupées et il faut absolument que l'on travaille là-dessus. Il sera probablement impossible de placer tous les enfants mais il va falloir créer autant que possible des petites cellules familiales.

Aujourd'hui, les psychologues et les spécialistes des névroses traumatiques se précipitent au Rwanda, alors qu'il faudrait à l'inverse et au préalable essayer de donner à ces enfants l'affection dont ils ont besoin et une prise en charge individualisée. Le vrai enjeu est de créer, pour ces enfants non accompagnés, un cadre de vie qui soit un milieu thérapeutique au sens large du terme... C'est possible, on l'a fait dans d'autres camps.

Intervention orale dans le cadre du séminaire international organisé par le Centre International de l'Enfance sur le thème "Quelle protection pour les enfants réfugiés", Paris, 13-14 Octobre 1994.

Un exemple au Sierra Leone de réadaptation et de réintégration des enfants soldats, basées sur la mobilisation et la participation de leur communauté d'origine

MC CALLIN Margaret, directrice de programme au Bureau International Catholique de l'Enfance (Genève), initiatrice et coordinatrice du programme "Besoins psychosociaux des enfants réfugiés".

I - Le principe

Le projet Caw (Children Associated with the War) est une expérience sans précédent de réponses aux problèmes posés par la démobilisation d'enfants-soldats. Son objectif, leur retour à la vie civile, est organisé en deux temps

a) d'abord, celui d'un suivi individuel au sein de groupes d'enfants-soldats rassemblés sur un même lieu. Cette phase constitue également une période d'assistance médicale et de soutien psychologique.

b) ensuite, celui de la réinsertion qui s'appuie, autre originalité de cette expérience, sur un programme d'aide à leur communauté d'origine une fois celle-ci retrouvée, consistant à l'associer à l'amélioration de ses conditions de vie. Ce soutien, adapté à la réalité sociale, économique et culturelle de la Sierra Leone, rend moins difficile l'accueil et la réintégration des enfants déplacés et enrôlés dans la guerre, dans un contexte par ailleurs toujours marqué par la violence.

II - Le contexte

En mars 1991 une attaque lancée du Libéria par le Front Uni révolutionnaire plonge le pays dans la guerre civile. En avril 1992, à la suite d'un coup d'Etat militaire, un conseil gouvernemental national provisoire prend le pouvoir. Mais les combats, qui persistent dans les provinces Sud et Est continuent à faire de nombreuses victimes parmi les enfants. Certains d'entre eux sont même enrôlés - la plupart du temps de force - dans la guérilla ou dans l'armée. Cette dernière recense en 1993 plus de 1000 jeunes de moins de 15 ans dans ses rangs.

Le 31 mai 1993, le nouveau gouvernement s'engage cependant à appliquer la convention des Nations-Unies pour les droits de l'enfant, ratifiée par la Sierra Leone en 1991. Par conséquent, l'armée démobilise dès le mois de juin 370 mineurs âgés de 8 à 17 ans dont dix filles. Ceux-ci seront les premiers bénéficiaires du projet Caw.

III - Le projet, son déroulement

- Le projet est élaboré dans l'urgence et sans modèle de référence, mais vivra grâce à de nombreux soutiens : l'armée, l'administration de la santé et des services sociaux, mais également l'aide financière et "logistique" des équipes locales de la

mission catholique et de l'UNICEF, ainsi que de plusieurs associations et institutions humanitaires ou encore de la Communauté Européenne. Des équipes de volontaires, pour la plupart originaires du pays, se réunissent alors pour élaborer un programme. Des groupes de travail se forment et ceux qui devront encadrer les enfants suivent des sessions de préparation. Leur rôle est de répondre aux attentes des enfants et non de considérer qu'ils ont une "maladie" à "guérir". Les enfants, parfois encore vêtus de leur uniforme et sous l'effet de drogues telles que la marijuana ou la cocaïne, doivent passer six mois dans un des trois centres aménagés pour les recevoir. Malgré des conditions d'accueil et d'hygiène assez rudimentaires, c'est là qu'ils reprendront contact avec la vie civile. On s'occupera d'abord de leur santé physique mais aussi de mieux les connaître individuellement.

- Sortir du traumatisme : chaque enfant provient d'un milieu particulier et a vécu SA propre guerre. Certains ont été recrutés alors qu'ils vivaient dans la rue après avoir été séparés de leur famille. D'autres se sont engagés afin de trouver une protection ou un moyen de vengeance après des violences subies par leurs proches. Ils peuvent avoir assisté à l'assassinat de leurs propres parents, ou, peut être, avoir tué quelqu'un ou participé à des actes de violence. Il s'agit, par une attitude d'écoute et de présence auprès des enfants, de percevoir leurs traumatismes à travers leurs discours et leur comportement, et de reconstruire un rapport de sécurité et de confiance équivalent à celui qui peut exister au sein d'une famille. Durant cette période, l'enfant sera dans un cadre aussi peu institutionnel et disciplinaire que possible : il suivra des cours, apprendra un métier, fera du sport ou simplement réapprendra à jouer.

A/ Les objectifs de l'équipe d'encadrement

Cette phase, la première, est en quelque sorte celle de la reconstruction psychologique des enfants. L'équipe de "tuteurs" qui les entoure doit se montrer particulièrement attentive à ce qui permettra aux enfants de surmonter les traumatismes

1. rétablir la confiance : ils ont perdu confiance en leurs parents, en leurs amis, en l'autorité gouvernementale. Ils ne se sentent pas en sécurité. Il faut donc s'intéresser à eux tels qu'ils sont, leur faire confiance et être un modèle d'honnêteté et de sincérité pour eux. Même s'il peut arriver qu'ils profitent de cette situation en "trahissant" leur protecteur.

2. rétablir l'"estime de soi" : la perte de leur famille ou le sentiment d'être exclu de toute communauté, les actes violents qu'ils ont pu commettre, tout cela les pousse à ne plus avoir aucune considération pour eux-mêmes. panser ce type de blessures, c'est les traiter avec affection et respect, en attendre de même de leur part, leur prouver qu'ils ont eux aussi une dignité. Le rôle des enseignants au quotidien apparaît ici particulièrement important.

3. maîtriser son agressivité : le contrôle de pulsions agressives est attendu tant des enfants (ou adultes) ayant subi des agressions que de ceux ayant été forcés d'agir violemment. Le but est de rendre l'enfant capable de réprimer un geste parce qu'il se rendra compte que ce comportement peut faire du mal à autrui. Il faut donc lui rappeler que certaines valeurs sont nécessaires pour vivre avec les autres,

car beaucoup d'entre eux agissent de manière "anti-sociale", volant ou se montrant violents avec les autres.

4. rétablir son identité : l'image de soi dépend d'éléments culturels, sociaux, historiques, spirituels. Beaucoup d'enfants ne se sont d'abord définis que comme "soldats", tout en exprimant le besoin de se former une nouvelle identité. Les enfants d'un des foyers ont ainsi choisi de s'appeler "citoyens", terme qui a également eu un effet de régulation de la violence. Leurs "parrains" les ont encouragés à se reconstruire en les écoutant parler d'eux, de leur passé d'avant l'armée et bien sûr de leur avenir. Il était important également de leur rappeler qu'ils avaient tous une identité commune, à travers des activités telles que la danse, la musique, le théâtre.

5. la reconnaissance de leurs qualités et de leurs potentialités : il est nécessaire de ne pas uniquement insister sur ce qui fait leur différence en terme de traumatisme ou de déviance, mais également de reconnaître leurs qualités, comme le sens de l'initiative ou de la responsabilité, leur capacité de témoigner de l'affection, etc...

6. le rétablissement de l'attachement à autrui il s'agit enfin de donner à l'enfant la possibilité de recréer des liens affectifs, avec un adulte ou d'autres enfants. Il est donc particulièrement important, notamment pour l'équipe d'encadrement, d'être sensible à ces appels, particulièrement lorsqu'ils proviennent d'enfants orphelins.

B/ Le retour des enfants dans leur communauté d'origine

Une fois qu'ils ont retrouvé leurs parents ou leur famille, commence pour les enfants un cycle de trois ans durant lesquels la communauté recevra une aide dépendant de ses besoins visant à faciliter l'accueil de l'enfant. La famille peut également avoir subi des traumatismes ou se trouver dans une situation économique précaire. L'assistance peut donc consister en un soutien moral ou financier, comme le paiement des frais d'école ou de médecin, dans ces derniers cas pour un an maximum, afin d'éviter la dépendance totale envers ces aides. L'initiative des familles peut également être encouragée, comme ce fut le cas dans une communauté où 20 garçons ont été accueillis, et où les mères ont formé une association et reçu un prêt pour créer une entreprise de fabrication de savon.

IV- Une expérience exemplaire: pourquoi?

Le projet est encore en cours concernant ces 370 premiers enfants, et un second groupe doit bientôt être pris en charge, bien qu'une amélioration des conditions d'accueil en centre s'impose préalablement. On constate que 20 % des jeunes du premier groupe, parmi les plus âgés, sont retournés dans l'armée pendant leur première année de retour à la vie civile. Néanmoins, grâce à l'engagement de tous les volontaires et des familles, et au soutien tant du gouvernement que des organisations internationales, le retour à la vie normale d'une grande majorité de ces enfants semble se dérouler dans des conditions inespérées compte tenu de ce qu'ils ont vécu. Les observateurs ne s'y trompent pas puisqu'un programme inspiré du projet Caw va être mis en place en Afrique du Sud pour faire face aux traumatismes vécus par des enfants qui depuis leur naissance n'ont connu que la violence de l'apartheid.

Résumé du rapport de Margaret Mc CALLIN, Genève. Septembre 1993.

Favoriser le retour des personnes handicapées dans leurs districts d'origine

HANDICAP INTERNATIONAL, "Programme Mozambique"

1. Contexte général

Alors que le programme d'HANDICAP INTERNATIONAL au Mozambique avait commencé dans un contexte de guerre (1986), rendant les conditions de travail difficiles et limitant son champ d'action à la périphérie des centres urbains, la situation s'est grandement améliorée depuis la signature des accords de paix en octobre 1992.

Bien que les armes se soient tues, le bilan de 15 ans de guerre et de sécheresse prolongée, reste très lourd:

- sur une population de près de 16 millions d'habitants, on compte 4. 500 000 déplacés à l'intérieur du pays (personnes qui ont fui leurs villages pour trouver des zones plus sûres), notamment les grandes villes, venant grossir les rangs des sans emploi. A ces déplacés, s'ajoute un million de réfugiés installés dans les pays voisins Malawi, Afrique du Sud, Tanzanie, Zimbabwe, Swaziland, Zambie;

- la plupart des infrastructures et des moyens de production a été détruite : les usines, les ponts, routes et chemins de fer ont été sabotés;

- une grande partie des zones agricoles a été désertée;

- les équipements ont été largement détruits 45% des écoles primaires; 1/3 des structures de santé etc...

La reconstruction nationale relève donc d'un immense chantier. Un des points forts sur lequel les Organisations non gouvernementales tant nationales qu'étrangères auront un rôle essentiel à jouer est la réintégration sociale et économique des populations que se soit les réfugiés ou les personnes déplacées, les populations ayant rallié volontairement la RENAMO, les militaires démobilisés, ou encore les enfants séparés de leur famille. Pour tous ces "déracinés", il faudra créer les conditions nécessaires à un retour et/ou à une stabilisation permettant la reprise d'une vie normale.

Malgré la signature de la paix et la possibilité de circuler librement, les "retours" sont encore timides (méfiance vis-à-vis du processus de paix, incertitude de ce que l'on va retrouver, difficulté de quitter le milieu urbain, dénuement et absence d'équipements dans les zones rurales etc ...). C'est pourquoi tout programme d'urgence avec une composante développement devra nécessairement passer par plusieurs phases

1) favoriser matériellement le retour des personnes qui le désirent (transports, biens de première nécessité),

2) donner aux communautés en voie de se reconstituer les moyens de participer au développement local : formation, aide à l'acquisition des moyens de production, relance des secteurs d'activités,

3) dans le même temps, recréer les conditions à la fixation de ces personnes : reconstruction des équipements (école, poste de santé) et des maisons, creusement de puits, déminage des zones agricoles, restructuration des circuits d'approvisionnement...

2. Les besoins spécifiques concernant les handicapés

Dans le grand mouvement de réintégration des populations déplacées ou réfugiées qui se dessine dans le pays, les handicapés (environ 1 million de personnes selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé) doivent être prioritairement aidés. Quinze années de guerre et de conditions socio-économiques extrêmement difficiles ont abouti à l'éclatement des familles et ont brisé la solidarité familiale et communautaire dont pouvaient bénéficier les personnes handicapées. Beaucoup d'entre elles sont alors venues grossir les rangs des sans-emplois à la périphérie des grandes villes.

La plupart des unités de soins spécifiques existant au Mozambique est centralisée au niveau des capitales provinciales. L'accès à l'appareillage, à la rééducation fonctionnelle est donc problématique car cela suppose de quitter son village, sa famille, pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Beaucoup de séquelles invalidantes peuvent apparaître, faute d'accès aux soins appropriées. D'où la nécessité impérieuse de renforcer et de décentraliser les structures d'appui aux personnes handicapées.

La population handicapée est généralement jeune (15 à 40 ans); son niveau scolaire est généralement très faible et même dans les rares cas où elle a pu bénéficier d'une formation, elle se retrouve exclue sur le marché du travail, à niveau professionnel égal. La majorité des handicapés n'ont pas les moyens d'avoir accès au système de crédit existant. Pourtant, vu leur nombre, leur participation dans le processus de reconstruction économique et social n'est plus un simple droit mais une nécessité.

La réintégration des handicapés militaires en phase de démobilisation requiert une attention particulière : ce sont des jeunes qui ont souvent quitté l'école pour l'armée et qui se retrouvent du jour au lendemain sans rien, sans projet de vie. Leur réinsertion est une priorité pour tous.

3. L'expérience pilote d'Handicap Interna-tional dans la province d'INHAMBANE

Ce programme a démarré en 1986, dans le cadre d'un programme d'urgence de la Communauté Européenne. Depuis cette date, le travail mis en place dans la province pilote d'Inhambane a servi de base pour la diffusion de projets similaires dans les autres provinces de Nampula, Tete, Gaza, Niassa et bientôt Cabo Delgado.

Les activités comprennent divers types d'intervention, comme

- la formation de techniciens ortho-prothésistes et de kinésithérapeutes;
- la mise en place d'ateliers de fabrication d'appareillages orthopédiques et de services de rééducation fonctionnelle;
- la mise en place de programmes de santé publique visant la prévention du handicap à tous les niveaux;
- le soutien aux associations locales de personnes handicapées (ADEMO, ADEMIMO);
- la mise en place de projets de réhabilitation à base communautaire dans les zones périurbaines;
- la réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées;
- la sensibilisation des populations rurales aux dangers des mines antipersonnel.

En 1993, après la signature d'un accord de paix, Handicap International a décidé d'intensifier son intervention

1) au niveau national, par la proposition de décentralisation des services de kinésithérapie en zones rurales;

2) au niveau de la province d'Inhambane, par une action de décentralisation au niveau des districts; et par une action de sensibilisation sur le problème des mines en zones rurales.

Les deux principaux buts du projet sont de favoriser la réinstallation des personnes handicapées dans leur lieux d'origine et de créer les conditions et les mécanismes spécifiques pour que les handicapés puissent participer à l'effort de reconstruction nationale (appui des projets personnels ou associatifs des handicapé:;).

Qui sont les bénéficiaires ? Forte de 1. 200 000 habitants, la province d'Inhambane, compte entre 35 et 45 000 handicapés moteurs (3 à 4% de la population globale selon l'Organisation Mondiale de la Santé), dont la moitié aurait besoin d'un appareillage et/ou de rééducation, avec un attention particulière aux enfants et handicapés militaires en phase de démobilisation. Près de 20.000 handicapés ont besoin d'un appui pour une réintégration.

Résultats obtenus jusqu'en 1993

Depuis 1986, 2 ateliers d'appareillage et de rééducation fonctionnelle des handicapés moteurs ont été mis en place. Nous avons développé des actions de formation et de sensibilisation sur la prévention du handicap auprès des personnels de santé et des populations. Des recensements des handicapés ont été réalisés afin

de les drainer vers les structures de réhabilitation. Par ailleurs, deux centres d'accueil ont été construits près des ateliers. Un essai de décentralisation des ateliers a.. été fait avec la formation de handicapés venant de districts définis comme prioritaires" pr le gouvernement. La formation a porté sur la fabrication de béquilles et sur la réparation des appareils orthopédiques.

Enfin, depuis 1990, nous avons décidé de mettre en place des programmes permettant d'aider la réinsertion socio-professionnelle des handicapés a) aide à la scolarisation d'enfants ou de parents handicapés,

b) crédits pour l'appui à de petits projets,

c) développement de différentes activités au sein des centres de transit,

d) programme conjoint Handicap International/ Caritas de formation professionnelle (ferblanterie, charpenterie, poterie..),

e) début de sensibilisation des structures industrielles et commerciales sur l'emploi des personnes handicapées.

Pour des raisons de sécurité, nous n'avons toutefois pu développer toutes ces activités qu'à la périphérie des centres urbains.

Actions à réaliser

a) décentralisation des activités d'appareillage et de kinésithérapie au niveau des districts;

b) activités de formation basique (alphabétisation, petit élevage) dans les centres de transit;

c) scolarisation des enfants handicapés et enfants de parents handicapés;

d) appui aux associations locales qui permettent une responsabilisation des handicapés sur leur devenir et une sensibilisation de la société;

e) promotion de la formation professionnelle;

f) promotion de l'emploi des personnes handicapées; g) aide aux petits projets;

h) appui à la décentralisation des services de l'action sociale au niveau des districts.

Texte résumé à partir d'une fiche de synthèse et du document de présentation du Programme Mozambique d'Handicap International; février 1993.

La santé mentale des Palestiniens sous occupation

SARRAJ Eyad, psychiatre palestinien, Directeur du Centre Communautaire de santé mentale de Gaza (GCMHC)

Les problèmes de santé mentale dans les territoires palestiniens occupés sont un phénomène de grande ampleur mais ils sont dans la plupart des cas ignorés ou refoulés et les institutions hospitalières traditionnelles n'ont pas les moyens, ni l'habitude, d'y faire face. Le programme communautaire de santé mentale à Gaza tente d'apporter des réponses sur un double plan, clinique (traitement des traumatismes) et éducatif.

1. Un phénomène de grande ampleur

a) les chiffres parlent d'eux-mêmes : une étude réalisée dans la bande de Gaza en 1992 sur un échantillon de 2588 personnes montre que 12,5% souffrent d'anxiété chronique; 10,7% de troubles psychosomatiques; 8,3% de dépression; 3,2% de paranoïa...

b) les raisons

-la défaite de la guerre de 1948, l'exil forcé ont provoqué un choc considérable. exil et déracinement ont engendré un état général de dépendance.

-la défaite de la guerre de 1967 et l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza ont mis à mal le rêve de libération et d'unité arabe. L'une des conséquences pour les Palestiniens est le sentiment de "victimisation" et de paranoïa.

-l'ensemble des pathologies mentales se sont accentuées en 25 années d'occupation, de terreur, d'insécurité, de montée des sentiments d'abandon et de frustration. L'absorption de drogues d'un côté, la violence sociale, physique ou verbale de l'autre, en ont été les manifestations les plus visibles, y compris au sein des familles où les femmes et les enfants ont subi ces transferts de violence. C'est un signe de réaction d'auto-destruction.

-le soulèvement populaire palestinien (Intifada) a restauré une image de soi positive, l'estime personnelle et la fierté nationale avec l'identification de chacun à la mobilisation collective

-mais l'absence de perspectives et de changements comme la brutalité de la répression ont fait réémerger des sentiments de frustration et des formes de violence radicale.

Deux groupes-cibles sont particulièrement touchés: - les prisonniers : leur cas est particulier, du fait de leur nombre (au moins 67 000 détenus à Gaza depuis le début de l'occupation), des conditions de détention et de l'utilisation de la torture. Nombre d'anciens prisonniers aspirent à être traités en héros, et en même temps craignent de ne pouvoir (re)trouver de place dans la société;

- les enfants : leur cas est lui aussi particulier. Ils héritent de l'anxiété de leurs parents, mais, en plus, ils ont été eux-mêmes soit témoins directs, soit victimes de la violence des forces d'occupation israéliennes (') et ont été terrifiés par les formes qu'elle prend (raids de nuit, maisons saccagés, parents battus, humiliations diverses...). Les divers cas de pathologie recensés (anxiété, hyperactivité, troubles de sommeil, incontinence la nuit ...) touchent la majorité d'entre eux. Les enfants souffrent des effets de victimisation subie par leurs familles, et en même temps réagissent au polytraumatisme en s'identifiant à des figures héroïques (qu'ils trouvent chez leurs cinés).

2. Une expérience de "programme de santé mentale" à Gaza dans un contexte difficile

A) le contexte

- Culturellement, la société palestinienne rejette l'idée de troubles psychiatriques ou psychologiques. Les médecins eux-mêmes, à l'exception d'une petite minorité, ne "choisissent" pas de devenir psychiatres: ils considèrent majoritairement cette spécialité comme un pis-aller où ne s'engageraient que les moins bons éléments de la profession médicale.

- Les structures existantes (nombre de lits, de médecins, de formation...) sont tout-à-fait insuffisantes.

B) Le programme de santé mentale communautaire de Gaza

B.1. Bilan : le bilan du travail effectué entre 1990 et 1992 est à la fois une contribution sur le plan du travail communautaire, et une expérience pionnière sur la santé mentale en Palestine. Les résultats peuvent être rapidement listés comme suit:

- établissement de trois centres,
- traitement de plus de 3000 cas,
- mise en place de séances d'éducation de l'opinion (sur les névroses traumatiques, la prise en charge de la communauté, de la cellule familiale etc..),
- programmes de formation de travailleurs communautaires,
- recherches sur les traumatismes et la violence parmi les populations d'adultes et d'enfants, -mise en place de programmes de thérapie et de réhabilitation des victimes de la violence organisée.

B.2. Grands axes stratégiques

- Les programmes doivent être au service des besoins de la population, par exemple des 4000 personnes qui, à Gaza, souffrent d'anxiété sans forcément le savoir, ou de toute une génération d'enfants qui continuent à souffrir de traumatisme et de violence, ou de tous ceux qui ont subi prison et torture;

- Ces services doivent faire partie intégrante du système de santé, ce qui n'est pas encore le cas et demandera un travail en profondeur pour changer les mentalités et faire prendre conscience des besoins croissants;

- Il faut mettre en place des programmes d'éducation populaire, de thérapie globale et de réinsertion communautaire;

- Il est indispensable de former un personnel qualifié et compétent qui encadrera les services, avec un contrôle professionnel et éthique;

- Les centres communautaires de santé mentale doivent être ouverts au cœur des quartiers populaires peuplés : ils doivent être gérés de façon démocratique, avec le soutien et la participation de la population;

- Le travail sur le court et le long terme doivent se compléter, avec une attention particulière par rapport à la perpétuation de la violence comme cercle vicieux;

- La création de centres de prévention de la violence notamment pour les enfants, est indispensable;

- Un travail spécifique doit être entrepris pour aider les femmes en particulier, notamment par l'éducation, à ne plus être les victimes silencieuses de la violence sociale et familiale.

Fiche rédigée à partir de plusieurs textes, documents écrits par l'auteur : "The Psycho-political State of the Palestinian before and after the Intifada" (1988); "Peace and the Children of the Stone (1993); "Trauma, violence and children : the Palestinian experience" (1993)

(¹) 95% ont été victimes d'inhalation de gaz lacrymogènes toxiques; plus de la moitié des enfants ont été battus par des soldats et plus du tiers d'entre eux ont été hospitalisés à la suite des coups reçus; 11,2% ont connu la prison (moins de 16 ans)

L'Education à la paix commence dans les conflits : l'expérience d'Enfants Réfugiés du Monde" dans les camps de réfugiés en Croatie

MARDIN Brigitte, formatrice dans le programme Zagreb de l'Association Enfants Réfugiés du Monde (ERM)

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'Education à la paix commence dans les conflits. C'est au coeur de la guerre que se pense la paix.

Témoins de la guerre et de la violence, nous, ONG et agents sociaux, devons inclure ce concept dans nos programmes. C'est avec cette approche que nous sommes intervenus dans la région de Zagreb. La Croatie, dont un tiers du territoire est occupé depuis 9 ans, a été le théâtre d'un immense mouvement de population (Croates et Bosniaques): quelque 900 000 réfugiés et déplacés se sont installés dans les régions non touchées par la guerre.

Aujourd'hui, l'action de ERM se concentre sur les camps de réfugiés et déplacés, au moyen d'activités éducatives . création de centres d'animation et de rattrapage et de réinsertion scolaire par le jeu et l'expression, l'accompagnement des parents dans le contexte quotidien. Ces actions s'inscrivent dans une approche éducative globale en faveur de la paix. Tel est notre but.

Notre premier tâche de "terrain" a été de convaincre la population de la validité de cette démarche. Dès notre arrivée, nous nous sommes heurtés au septicisme et à la réticence légitimes des éducateurs croates et bosniaques. Comment parler de paix ou penser la paix dans un tel contexte de violences et d'incertitude, pensaient-ils. Pour contourner la difficulté, nous avons parlé de sociabilisation et intégration. Tout au long de l'année, l'équipe ERM a été confrontée à l'agressivité des gens des camps, parfois du quartier. Il fallait donc, d'abord, créer un climat de confiance et de sécurité dans l'équipe. Concrètement, cela nous amené à redéfinir la fonction d'éducateur, en tant agent social, inexistant en Croatie, avant la guerre. Puis, à nous appuyer sur des démarches adaptées pour développer un climat de étendre cette confiance dans les camps.

D'abord, en favorisant une communication positive" auprès des familles, pour la plupart victimes ou témoins d'horreurs . écouter, comprendre, valoriser. En pratique, la tension et l'agressivité des familles furent extrêmes durant l'hiver 93/94, période marquée par une grave détérioration de la situation sur tous les plans. Les familles prenaient les équipes à partie ou déversaient leur rancœur sur elles. Les rapports devenus distants, entravaient le travail éducatif, souple, en direction des enfants.

Il était important de maintenir une attitude neutre et accueillante à l'égard de tous. Impliquées et concernées, les équipes devaient faire de gros efforts pour y

parvenir. Nous avons renforcé notre réflexion, mais surtout les activités et les productions collectives, les sorties familiales hors de Zagreb et poursuivi les visites et les rencontres des réfugiés dans leurs chambres à l'intérieur des camps. Dans certains cas, les enfants étaient interdits de centre pour ne pas côtoyer "l'ethnie" ennemie. Nous n'avons jamais tenu compte de ces antagonismes, continuant à proposer nos activités à tous, tous les jours. Dans un des camps, la peur et l'incompréhension de la culture présente ont freiné ce processus provoquant un sentiment accru d'isolement et de rejet.

Pour briser ce cercle vicieux nous avons davantage sollicité les mères dans notre actions. Revalorisées et intégrées, les mères sont plus régulières et peuvent mener des activités spontanées (centre, baraque).

Des éducatrices se sentent moins seules et ont pu accentuer leur programme éducatif : contacts, apprentissage de base du développement, rattrapage scolaire. Ce dernier secteur a favorisé l'insertion scolaire l'estime de soi et l'encouragement des parents, traduit par une meilleure collaboration.

Le centre reste le lien avec les écoles car les parents font difficilement la démarche de rencontrer

les pédagogues saturées de difficultés scolaires et réticentes à l'intégration de Musulmans (expériences négatives). Les équipes se font alors éducateurs à la paix en suivant l'enfant à l'école et en intégrant les pédagogues dans le projet. Mais encore beaucoup d'enfants refusent l'école (refus de la culture croate, échecs, retour) où abandonnent. Nous avons donc orienté notre action sur l'insertion professionnelle, la prévention à la délinquance, en faveur de l'intégration.

Mais les difficultés persistent (finances, choix et lieu de la formation) et la confiance acquise reste fragile.

Pour maintenir notre communication dans les camps et l'action, le partenariat fut un outil indispensable (écoles, centres, structures de l'enfance). L'éducateur ne se suffit pas et l'ONG est appelée à quitter le pays à moyen terme. Le projet n'évolue donc que entouré de partenaires concernés par ces actions.

Le retour à la paix, à la réconciliation nationale ne peut et ne pourra se faire sous l'égide locale. A elle de suivre cette longue marche que l'ONG se doit d'accompagner.

Quelle approche pour les enfants traumatisés par la guerre ?

A notre arrivée au printemps 93, les enfants présentaient différents symptômes de traumatismes dus à un contexte de violence : absence de repères, manque de concentration, échecs scolaires, méfiance, repli, structure familiale déséquilibrée, et, pour certains, régression du développement.

Dès l'ouverture des centres, tous, surtout les 15 ans fréquentaient les activités. Il fallut s'apprendre, s'appivoiser, s'écouter. Longtemps. S'écouter à travers différentes activités d'expression (conte, histoire, dessin, expression théâtrale,

expression spontanée). Dire la vérité, même son ignorance. Alors la confiance et la parole se sont ouvertes. D'abord dans les activités d'expression, dont la place était grande dans notre programme.

- Il faut d'abord laisser jouer l'enfant. Pour observer, pour qu'il puisse reprendre pied dans son propre développement déséquilibré par les événements, pour qu'il redevienne un enfant. Cela veut dire poser des règles (jouer en se respectant, ranger, laisser les jouets au local, aider à s'y retrouver). Cela implique aussi une nouvelle attitude: ne pas imposer un jouet, son jeu, être convaincu du besoin de jouer sans l'adulte, rester disponible à tout errance, toute sollicitude. C'était bousculer les apprentissages ancrés dans l'équipe et sa conception de l'éducateur.

Les enfants cherchaient à travers leurs expressions à s'amuser mais aussi à montrer leur vie et ce qu'ils en faisaient, leur vision des adultes.

- L'activité plastique fut une activité favorisant la connaissance des enfants moins expansifs ou aux problèmes moins apparents; la grande majorité néanmoins parvient à s'exprimer à travers le dessin. Les observations suscitées par ces dessins ont permis aux équipes d'orienter certaines démarches. Les adolescents exprimaient par le dessin et l'art plastique leur opinions et leur amertume: de la vie. Toutes ces activités, libres ou spontanées, ont permis la communication entre les jeunes eux-mêmes.

- Les activités communes entre les enfants des camps ne marchaient qu'à grande échelle (visite des camps, visite étrangère, séjour hors camps, fêtes). Ces rencontres permettaient, sinon de vraies relations, au moins une cohabitation et une: première communication, une première connaissance de l'autre. Cela était flagrant dans les camps mixtes et après les vacances.

De vraies relations individuelles se sont créées et les groupes ont évolué dans un cadre (le groupe (leader, vie de groupe, règles de groupes')

Dans ce contexte, les aînés reprenaient leur place (autorité, soutien, conseil, affection fraternelle sur les plus jeunes). Le groupe se structurait avec des repères et une histoire que les éducateurs apprenaient à gérer. Le groupe avait une communauté de lieu et d'émotion, et non. plus de composition ethnique.

- Avec les transformations et actions positives des enfants (comportement, scolarité) les parents ont manifesté plus d'intérêt pour leurs enfants et le centre. Mais si les enfants pouvaient se mélanger, les parents ne le faisaient pas.

- Tous ces résultats se sont répercutés sur les familles du fait de la volonté de l'enfant d'être écouté, compris, valorisé et de prouver sa valeur.

Les équipes ont pris conscience de la place de l'expression libre ou spontanée, et du potentiel des enfants ensemble. L'enfant retrouve ses propres repères qu'il assimile puis retransmet, acquiert son mode de communication relatif au contexte et dans lequel l'adulte prend sa place d'éducateur socio-culturel.

Texte de l'auteur

L'accueil des réfugiés bosniaques et des personnes déplacées croates

GRAPPE Michel, psychiatre, spécialiste français des névroses traumatiques de guerre.

Quatre millions de personnes en Ex-Yougoslavie ont quitté leur foyer pour un autre lieu d'accueil émigration à l'étranger ou asile politique, et pour une majorité d'entre eux installation dans des camps de réfugiés. Ce phénomène de migration forcée, conséquence de la guerre déclenchée en avril-mai 1991 à Knin et à Vukovar, est, par son ampleur, sans précédent dans une Europe prospère et en paix depuis 1945. Plusieurs missions humanitaires auxquelles j'ai participé en qualité de pédopsychiatre dans des équipes pluriprofessionnelles m'ont amené à réfléchir sur le présent et l'avenir des réfugiés et des personnes déplacées en Croatie.

Cela pose deux questions : qu'ont-ils vécu et perdu dans cette guerre? et comment sont-ils installés?

1- Le vécu des réfugiés

Les réfugiés (enfants, adultes, personnes âgées) ont subi un polytraumatisme qu'il faut savoir reconnaître pour mieux comprendre leur histoire et leur souffrance. Exemple : se terrer trois mois dans les caves pour se protéger des bombes, perdre un proche, un membre de sa famille, être témoin visuel de la mort, subir des blessures graves, connaître les camps de concentration, la torture, le viol, vivre la séparation d'avec les siens dont on est sans nouvelle, le déracinement et la perte de tous les biens.

La conséquence directe de ce polytraumatisme est une souffrance psychique qui peut devenir chronique avec l'existence d'une névrose traumatique. Le symptôme majeur de ce syndrome est la reviviscence de l'évènement traumatique dans les rêves, dans les cauchemars, dans des flash-back très visuels qui arrivent dans la journée. Il faut prendre en compte cette question en terme de diagnostic et proposer des solutions thérapeutiques. Sans traitement, les personnes atteintes de « névrose traumatique » s'isolent, évoluent vers la dépression et ont tendance à s'automédiquer avec des substances psychoactives comme l'alcool. La consommation de tabac a aussi nettement augmenté dans les camps de réfugiés.

2- L'accueil des réfugiés

Leur arrivée s'est faite en deux vagues: les déplacés croates en Croatie fin 1991 et les Bosniaques à partir de l'été 1992. Au départ, personne n'imaginait que la guerre allait durer et s'étendre - ceci est toujours à rappeler pour relativiser les critiques que l'on peut formuler vis à vis des gouvernants ou des instances internationales pour apporter des solutions optimales à l'installation des réfugiés. Les

personnes déplacées ont été reçues dans des familles et dans des camps, puisqu'on pensait à un retour rapide vers le lieu d'origine.

a) les familles accueillantes, déjà en situation de grande précarité sur le plan économique, ont dû supporter des dépenses accrues, mais le problème est surtout celui de la promiscuité de la vie et de la disparition de la vie intime. La nouvelle cellule familiale doit gérer des phases d'angoisse, de dépression, d'agressivité qui s'expliquent par la souffrance des réfugiés et le temps qui passe sans aucune perspective notamment sur le plan d'un règlement politique. Les familles accueillantes doivent être aidées sur le plan psychologique pour (ventiler) tous les affects et fantasmes qu'ils n'arrivent pas à exprimer, pour prévenir des passages à l'acte sous-tendus par des éléments dépressifs et de rejet.

b) les camps de réfugiés précaires

Ces camps sont installés dans des baraquements de bois ou dans des anciennes casernes. Leur aspect extérieur grisâtre et rappelant l'ancien régime est un peu rebutant; les chambres où vivent les familles de 4 à 6 personnes ne font que 16 m²; la cuisine est centralisée et arrive toute prête ne laissant aucune initiative aux réfugiés; pourtant j'ai pu y voir beaucoup d'avantages par rapport à l'installation dans les hôtels de luxe. Ces lieux d'hébergement sont plutôt proches des grands centres urbains, ce qui facilite les échanges avec la population autochtone : les hommes peuvent chercher du travail, régler des problèmes administratifs plus facilement car la proximité d'une société civile active diminue les risques d'enfermement et d'isolement. Les enfants de tous âges peuvent être scolarisés dans le quartier ou dans la ville; cela répond à un espoir chez les réfugiés qui demandent que l'avenir des enfants soit préservé, même si, pour eux mêmes, ils sont très pessimistes et se sentent abandonnés. Ces camps ont tous une ou plusieurs salles où les réfugiés se rencontrent et où ils peuvent organiser des activités.

A l'extérieur des baraques, l'espace où les enfants jouent et où les adultes discutent est assez vaste; l'idéal serait de retrouver une vie de village. Un tel phénomène a été observé chez les réfugiés afghans qui reconstruisent dans leur camp un espace d'échanges avec des lieux investis par les activités de groupes : par exemple autour d'un point d'eau, au four à pain. En Ex-Yougoslavie, les gens, très occidentalisés, marqués par l'individualisme que l'on connaît et un passé communiste puissant, sont très méfiants entre eux; cela ne favorise pas ces initiatives malgré des capacités d'organisation évidentes.

Je voudrais en donner un exemple : dans un camp avec des baraques en bois, une organisation humanitaire a fait don de fours électriques individuels; à la période de Noël, la tradition est de faire de 15 à 25 gâteaux différents. Personne n'a pensé que les 20 chambres de chaque baraque allaient fonctionner comme 20 maisons individuelles selon le schéma du système électrique. La température extérieure était de moins vingt degrés quand le court-circuit a eu lieu, entraînant la destruction de l'appareil de chauffage collectif. Il est évident qu'un four collectif aurait été plus rationnel et aurait représenté un lieu d'échanges.

c) Les hôtels : De nombreux hôtels ont été réquisitionnés pour accueillir les réfugiés. Cette solution temporaire s'est transformée en un séjour très long, supérieur à un an pour la majorité d'entre eux. L'attente peut devenir insupportable

pour celui qui ne se sent pas à l'aise dans un univers étranger voire hostile à ses yeux; il faut imaginer une mère et ses enfants dans un milieu clos alors qu'elle vient d'une ferme de Bosnie Centrale en pleine montagne. Le manque d'espace dans l'hôtel peut être compensé par un environnement de rêves pour touristes.

Dans les îles Dalmates, l'isolement est encore plus terrible: je me l'explique par le fait que les villages de vacances ou les hôtels sont toujours isolés des autochtones. Cet isolement des endroits permettant la rencontre entre les citoyens, comme les marchés, les transports en commun, peut alimenter un climat de méfiance réciproque. Souvent les écoles des réfugiés sont séparées de celles des habitants et cela empêche les échanges. Pour les personnes âgées le départ du lieu d'origine est déjà un traumatisme. S'y ajoute le fait de se retrouver dans une région très différente sur le plan climatique, où la saison morte n'est plus seulement une expression métaphorique pour signifier l'hiver qui approche mais une réalité imagée de la couleur grise, du vide, du silence.

Ces lieux "paradisiaux" remplissent l'imaginaire. Mais quand le désir devient réalité à un moment imposé et pour une durée que vous ne décidez pas, cela augmente la souffrance. La mélancolie du lieu déteint vite sur son locataire, la morbidité et la mortalité sont en hausse chez les personnes âgées. Cela favorise les tentatives de suicide, les dépressions. Ces constatations mériteraient des études diagnostiques et statistiques approfondies.

Tout laisse penser néanmoins que la restauration du lien social et le retour de la confiance en l'autre ne se font pas facilement quand les personnes souffrent d'isolement, même dans une cage dorée.

Texte original de l'auteur.

Les enfants dans les camps de réfugiés

GRAPPE Michel, psychiatre, spécialiste français des névroses traumatique

La composition de la famille réfugiée croate ou bosniaque est en moyenne de quatre à six personnes la mère avec un à trois enfants et les grand-parents constituent une configuration familiale fréquente. L'absence du père est quasi constante : celui-ci peut être décédé à la guerre ou être mobilisé dans l'armée; seuls 20% sont présents dans la cellule familiale.

Tous ces enfants ont subi un polytraumatisme psychique dû au cumul de plusieurs expériences dramatiques, qui ont pu se répéter, comme voir exploser des bombes, être confronté directement à la mort, perdre un proche, être blessé, être séparé de ses parents pendant des mois, rester sans nouvelles. La liste est longue des traumatismes et préjudices subis par les enfants en comparaison des droits qui sont les leurs.

Les conséquences, sur le plan psychique, de ce face à face avec des situations hors du commun entraînent chez beaucoup d'entre eux un syndrome psycho-traumatique. Pour aborder de manière claire la problématique de la souffrance psychique de ces enfants et les réponses éducatives et thérapeutiques à apporter, nous présentons trois groupes d'âges au sein desquels se posent des questions équivalentes.

1) Les enfants âgés de 6 mois à 3 ans

Les enfants ont des troubles du sommeil avec des difficultés à l'endormissement, des réveils anxieux (ils se lèvent dans leur lit, crient, ne reconnaissent pas leur entourage). Ces symptômes habituels n'ont rien de spécifique, ils expriment une angoisse sous-jacente. Mais surtout ils s'agrippent à leur mère pendant le sommeil, phénomène dit de l'« enfant crampon ». Dans la journée ils ont tendance à s'accrocher à leur mère et manifestent par la colère ou des réactions de dépression si on les sépare de leur mère. Cet attachement anxieux est courant à cet âge, mais en moyenne d'une intensité moindre; il est le reflet à notre avis beaucoup plus d'une souffrance du groupe d'adultes que d'une angoisse profonde chez l'enfant.

Les mères présentent des troubles anxieux voire dépressifs dus à la guerre qui se répercutent sur les enfants jeunes et accentuent l'angoisse de la séparation. Dans les catastrophes, et dans les guerres a fortiori, ces réactions proches de réactions de défense sont nettes. Il s'agit de restituer un climat de paix et de confiance chez les réfugiés pour que ceux-ci puissent retrouver une vie psychique qui ne soit pas complètement envahie par des idées en rapport avec le vécu de la guerre.

Nous pouvons proposer aux mères des groupes de paroles où elles puissent se confier, voire découvrir que leur souffrance - avec tout son cortège de symptômes gênants (insomnie, cauchemar, flash-back avec des images d'horreurs) - est partagée par beaucoup de personnes et n'existait pas avant l'évènement traumatique. Ces réunions peuvent évoluer vers une demande de psychothérapies de groupe.

L'organisation d'un mode de garde séquentielle pendant la journée soulage les mères et leur donne un espace de temps sans les enfants. Au début, les enfants acceptent mal cette séparation, puis ils commencent à s'habituer et à prendre du plaisir avec d'autres enfants et dans le jeu. Ils sortent d'un monde d'adultes trop pris dans la réalité des faits et développent à nouveau leur vie imaginaire. Les mères, moins angoissées, retrouvent une capacité de rêverie, et ne voient plus l'enfant uniquement comme un être en danger quasi permanent qu'il faut hyperprotéger.

2) Les enfants d'âge scolaire

La souffrance peut passer inaperçue chez ces enfants que l'expérience de la guerre a fait basculer dans un monde d'adultes. Cette hypermaturité masque leur malaise. Il faut noter que leurs parents et les enseignants s'accordent à dire en général que tout va bien. Cette adaptation de surface; laisse apparaître à un entretien spécialisé les symptômes habituels d'insomnie, de cauchemars et surtout des troubles de la concentration qui vont gêner les apprentissages. La priorité pour ces enfants est la scolarisation. Dans un deuxième temps, il faudra évaluer l'importance des effets du traumatisme. Celui-ci peut aller d'une simple perturbation du sommeil à une modification complète du comportement (ex: serai-mutisme avec des attitudes de retrait du monde social). Ceci amènera à discuter de la pertinence d'un traitement psychothérapeutique.

3. Les adolescents

Les adolescents peuvent présenter très peu de symptômes et ne pas demander d'aide. Même pour des jeunes conscients de leur histoire traumatique et sans idée de revanche, il faut considérer ce groupe d'âge à haut risque. A la crise classique de la phase d'adolescence se surajoute, pour eux, une crise venant de l'extérieur à laquelle ils doivent faire face et ce avec un sentiment d'impuissance (le réfugié n'a plus de choix, il subit sa dépendance aux bonnes volontés extérieures). Les parents sont très angoissés par l'approche de l'âge de la conscription pour leur fils, ce qui ajoute aux tensions intrafamiliales. Nous pourrions exposer une grande diversité de situations qui peuvent mettre en déséquilibre une personnalité dans un moment de grande fragilité. Nous retiendrons les préoccupations les plus importantes à considérer comme prioritaires:

- la scolarisation,
- le risque de passages à l'acte violent sous-tendus par un désir de règlement de comptes,
- la prise de substances psychoactives : drogues et alcool,
- la fréquence de signes de dépression et de conduites suicidaires ou de tentatives de suicide souvent banalisés par l'entourage.

Conclusion

Les enfants réfugiés ont vécu une expérience traumatique inouïe pour leur âge et les séquelles peuvent être un obstacle à leur développement futur tant intellectuel que psychologique. Nous pouvons les aider en organisant leur scolarité et un suivi psychologique adapté. Dans toutes nos observations, les adultes ont tendance à perpétuer, malgré eux, les effets du traumatisme par leurs discussions incessantes sur la guerre et la projection de leur angoisse sur les enfants. La question thérapeutique doit envisager le fait que les enfants, mais aussi leurs parents, ont besoin d'aide directe.

Dans leurs rencontres avec les réfugiés, les équipes venant de l'extérieur vont être confrontées à des récits et des catastrophes individuelles et familiales très dures. Par exemple, dans les groupes psychothérapeutiques circulent des propos et des fantasmes agressifs, d'autres dépressifs. Les affects de ce type sont reçus par les personnes extérieures, ce qui n'est pas sans conséquences au niveau conscient et inconscient. Cela nécessite une élaboration du travail en cours pour canaliser les souffrances de chacun et éviter les contre-attitudes négatives. Les intervenants extérieurs ont aussi besoin de se retrouver en dehors des préoccupations de la guerre pour ne pas être pris dans une hyper-identification à la souffrance des réfugiés. Des groupes de supervision pour les professionnels sont nécessaires, surtout: dans les suivis à long terme où le risque de lassitude de réactions dépressives est quasi constant. En somme, le besoin de se ressourcer dans une ambiance normale est, pour chacun, un aspect d'une vie psychique saine.

Les personnes qui dénie les moments de souffrance que l'on ressent dans ces situations prouvent leur incapacité emphatique; il est donc préférable de les écarter de ce type de projet.

Texte original de l'auteur.

**Mobiliser
l'aide internationale :
pour quoi faire ?**

Pour une nouvelle politique d'aide en faveur d'un développement durable au Rwanda

GONTARD, Jean-Pierre, directeur-adjoint de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement; Genève.

Constat

Le Rwanda a été un des pays de concentration de la coopération au développement dans la région: aide publique ou privée. Le document de présentation du séminaire "Rwanda : reconstruire" parle du "pays des mille et un coopérants".

Fin septembre 1994, plus de 400 projets d'aide humanitaire financés à partir des pays de l'Union européenne avaient été recensés. Le pays passe d'une dépendance à l'autre : d'une dépendance de la coopération à la dépendance de l'aide d'urgence. Il est évident que le Rwanda n'est pas en mesure d'imposer ses conditions aux bailleurs potentiels. De leurs côté, ceux-ci imposent de plus en plus de conditions au retour de leurs programmes de développement. L'aide d'urgence est délivrée sans poser trop de questions, mais également sans trop réfléchir.

D'une façon générale, l'opinion publique des principaux pays donateurs est de plus en plus sceptique quant à l'efficacité de la coopération au développement et de plus en plus favorable à un transfert vers l'aide d'urgence et l'aide humanitaire.

1. Quelle aide ?

Les besoins en aide d'urgence sont immenses. Sont-ils couverts ? Les besoins non alimentaires sont-ils aussi bien couverts que les autres ? Quelle proportion des secours est-elle inadaptée ? 20 %, 30 % ou plus ? Les secours vont-ils durer jusqu'au rétablissement des conditions normales ? Vont-ils se concentrer sur les réfugiés de l'extérieur au détriment des déplacés de l'intérieur et des réfugiés déjà de retour chez eux ? L'aide d'urgence se fait-elle à travers des canaux nationaux ou à travers des structures ad hoc créées par les donateurs ?

Toutes ces questions sont classiques. Elles restent pertinentes dans la cas de la, région des Grands Lacs.

Peut-on concilier aide humanitaire à court terme et coopération à la reconstruction et au développement dans le cas du Rwanda ? La situation du Rwanda est particulière. Rarement une catastrophe d'origine naturelle n'a créé autant de dégâts aux personnes et aux biens que cette dernière catastrophe provoquée par l'homme. Il est bon de se poser la question : peut-on aider rapidement et efficacement sans détruire les acquis précédant la catastrophe : responsabilisation et autonomie, bonne gestion, technologies adaptées aux conditions locales, etc. Mais que reste-il des Banques Populaires ? Que reste-t-il des ONG de

développement local ? Où sont les animateurs et les techniciens agricoles ? Peut-on encore parler de préserver des restes utiles ou faut-il tout reconstruire ?

2. D'un modèle paternaliste à un modèle partenarial ?

Les agences étrangères actives en octobre 1994 dans la région sont-elles prêtes à abandonner un modèle facile : activité à efficacité'. immédiate, grande visibilité, contrôle jusqu'au bout de la chaîne, nombreux volontaires étrangers, en un mot le modèle paternaliste ?

Sont-elles prêtes à chercher d'autres modèle qui permettent de renforcer la capacité; locale des institutions publiques ou privées ? La perte d'efficacité à court terme serait-elle importante ? Le gain d'efficacité et d'autonomie à moyen terme serait considérable. Le modèle partenarial a pu être mis en oeuvre sur une petite échelle dans d'autres régions du monde. Il va servir de base à l'aide d'ONG européennes à la reconstruction et à la réconciliation en Haïti.

3. Trois axes de réflexion

3.1. L'autopromotion populaire et la bonne gestion des affaires publiques

Pourrait-on diversifier davantage les partenaires de l'aide ? Pourrait-on concentrer les efforts sur l'appui à l'émergence d'une société civile économiquement et politiquement forte, capable de devenir l'interlocuteur incontournable des autorités ? Pourrait-on confier des moyens de travail et des responsabilités à des programmes d'autopromotion populaire répartis dans toutes les régions du pays sans attendre que les conditions soient devenues tout à fait normales ?

Pourrait-on encourager les agences d'aide à soutenir des programmes de structures publiques ou privées dont dépend le respect de l'état de droit et des droits de l'homme par des mesures positives par exemple des programmes de formation rapide pour l'administration territoriale, l'appareil policier et judiciaire, les ONG actives dans la protection des individus, ... ?

3.2. La participation au dialogue de groupes porteurs d'espoir

Pourrait-on favoriser la participation au dialogue de groupes porteurs d'espoir, comme par exemple les jeunes, les femmes qui peuvent continuer à jouer un rôle essentiel d'apaisement ?

La création d'espaces d'expression populaire, de courants d'opinion, de réflexion sur des projets de société, pourrait diminuer la polarisation de la vie politique autour des ethnies et diminuer les frustrations des gens exclus des débats.

3.3. Les échanges entre les sociétés civiles de la région (Rwanda, Nord et Sud Kivu, Burundi, Ouganda, Tanzanie)

Peut-on obtenir des moyens pour favoriser les contacts entre associations de même nature actives dans la région ? Les sociétés nationales souffrent d'isolement et parfois de nombrilisme. Elles ont tendance à se fermer et à ignorer les exemples

de leurs voisins, maintenant plus que jamais. La sérénité et l'efficacité des sociétés civiles du Kivu, d'Ouganda, de l'Ouest de la Tanzanie sont exemplaires. Leur rôle stabilisateur lors de l'arrivée des réfugiés est remarquable. Elles pourraient jouer un plus grand rôle dans la reconstruction et la réconciliation régionale au Rwanda comme au Burundi. Comment favoriser les contacts et les échanges dans l'esprit du séminaire d'Aberdare, Kenya (août 1994) organisé par tr africaines : Synergies, IRED et PREFED

Fiche rédigée par Jean-Pierre Gontard, s des recherches du groupe de travail internationale au Rwanda, mis en place pi et en particulier, de Daniel Fino et Je Beuret.

Peut-on maîtriser l'aide internationale ?

MASSIAH Gustave, Ingénieur-économiste, expert, président de l'Association internationale des techniciens, experts et chercheurs. France.

Contextes et méthodes

1- Le séminaire de Kigali a été organisé par le CLADHO (Centre de liaison des Associations de Droits de l'Homme au Rwanda) et la FPH (Fondation pour le progrès de l'Homme). Une quarantaine de personnes ayant eu à connaître et à intervenir dans des situations de transition difficiles ont été invitées à faire part des leçons tirées de leurs expériences à des Rwandais qui se sont engagés dans une situation tragique et difficile, pour la reconstruction de leur pays.

2- Pour tirer profit, dans une situation donnée, des expériences nées d'une autre situation, on ne peut faire abstraction des contextes de chacune d'entre elles. J'ai tenté d'identifier des questions pertinentes et d'en formuler les leçons à partir de la confrontation entre plusieurs contextes. Un travail approfondi reste à faire sur chacune des questions retenues. Un travail de justification des formulations et de transmission de la connaissance des contextes où sont nées les expériences. Un travail, dont les Rwandais sont seuls responsables, de transformation des leçons en propositions en fonction de la connaissance du contexte rwandais et des orientations retenues.

3- J'ai eu l'occasion, à des titres divers, de connaître plusieurs situations de transition dans une quarantaine de pays. Ces situations ont été discutées collectivement avec des partenaires, professionnels et associatifs, de ces pays et dans le cadre de l'AITEC (Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs). Au cours des cinq dernières années, j'ai eu à connaître les situations de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Grèce, de la Bosnie et de six pays d'Asie (Chine, Indonésie, Phillipines, Corée du Sud, Thaïlande, Vietnam). Ce sont les situations qui m'ont servi de référence.

4- Je suis intervenu au Rwanda à quatre reprises: évaluation de la cellule d'urbanisme (1983); stratégie sectorielle de l'habitat urbain (1985); Projet Renforcement des Institutions urbaines (1987); évaluation et planification des Banques Populaires en liaison avec la coopération suisse (1989 et 1991). A travers une structure d'expertise qui fonctionne comme un groupement coopératif de consultants indépendants, nous nous étions associées à des structures rwandaises d'expertise : le BUGECO créé par N. Munyambagara et AFRICONSULT, créé notamment par E. Gapyisi et J. N. Musoni. Ma contribution est un hommage à leur mémoire et à celle de I. Ruhatana ainsi qu' à celle de tous mes autres amis rwandais qui ont disparu dans des conditions atroces.

5- L'horizon retenu pour la pertinence des leçons tirées des expériences est celui du court et moyen terme. Dans l'horizon long terme, la transmission des leçons tirées passe par une démarche théorique qui reste, en tout état de cause, indispensable. Dans le court terme, la tentation de recherche de recettes est illusoire dans la mesure où, par définition, elles font l'impasse sur les contextes. Dans le court/moyen terme, l'accent est mis sur les méthodes. La mise en oeuvre des méthodes permet de déboucher sur un ensemble de premières propositions destinées à faire face à l'urgence. Chacune des propositions se situe dans une perspective à moyen terme et se vérifie par un premier test de cohérence au niveau de l'ensemble des premières propositions.

6- Le choix d'une démarche fondée sur la définition des méthodes est lié à la nature des situations de transition difficiles. Toute période de transition est un processus qui inclut une forte incertitude. Ni la théorie, ni les recettes ne permettent d'y répondre. De plus, la maîtrise des transitions repose sur un petit nombre d'hommes et de femmes qui, pour des raisons historiques, parfois accidentelles, se retrouvent à un moment donné, en position de responsabilité. Le danger principal est celui de l'isolement de ce groupe. D'autant que les formes habituelles d'autorité et de pouvoir ne permettent pas de dégager des propositions en période d'évolution rapide et de grandes incertitudes. Dans ces situations, les méthodes d'élaboration, de décision et de mise en oeuvre sont déterminantes pour rendre cohérentes et élargies les responsabilités en libérant de plus en plus d'initiatives.

Le système de l'aide internationale:

7- Les organisateurs du séminaire international m'ont demandé d'intervenir sur le rôle de l'aide internationale dans la reconstruction du pays. Dans les situations d'urgence, caractérisées par une crise financière et économique souvent combinée à une crise sociale et politique, l'impératif est souvent celui de l'accès à l'aide, parfois à n'importe quelles conditions. La nécessité de contrôler l'aide et ses conséquences ne se font jour qu'après.

Dans l'optique d'un horizon à court et moyen terme, la démarche peut être différente. Elle consisterait à mettre en place les conditions d'une maîtrise de l'aide et à préparer les négociations. L'objectif est d'inscrire l'aide dans la stratégie de développement choisie et d'éviter que l'aide n'induisse une stratégie de transformation sociale.

8- Pour comprendre le rôle et les limites de l'aide, il faudrait considérer l'existence, à travers des processus complexes, d'un système d'aide et de coopération. Ce système d'aide fonctionne à deux niveaux : il est un des mécanismes de régulation du système mondial; il est une des composantes structurelles de chacune des sociétés et pèse sur tous les équilibres économiques, sociaux, politiques, culturels et idéologiques. Nous n'aborderons dans cette note que les problèmes de l'aide financière.

9- Le système d'aide fonctionne comme un système d'offre. La demande d'aide est le plus souvent induite, dans ses modalités et dans ses formes, même quand elle est explicite. On peut parler à juste titre de "demande miroir", reflet des préoccupations des offreurs. Le "tour de table des bailleurs de fonds" en est souvent l'illustration. L'offre d'aide est aujourd'hui très fortement cartellisée, avec un

leadership dans la conception exercé par la Banque Mondiale qui dispose d'une expertise de très haut niveau travaillant de façon continue sur les politiques de développement. Le système d'aide, malgré sa cohérence, n'est pas unifié. Chaque institution a son histoire et ses spécificités, ses modes et ses tics. Bien les connaître permet d'accroître la marge de négociation.

10- Le système d'aide s'organise autour d'un noyau d'institutions qui assurent à la fois du financement et de la "maîtrise d'ouvrage" (responsabilité en matière de définition, de conception et de contrôle dans la mise en oeuvre). On peut y distinguer quatre catégories d'institutions:

- les agences multinationales du système de Bretton Woods (Banque Mondiale, FMI) complété par la future OMC ou Organisation Mondiale du Commerce.

- les agences multinationales du Système des Nations Unies (PNUD, OMS, UNICEF, FAO, UNESCO, CNUEH, ONUDI...).

- les agences bilatérales de coopération;

- les services de la Communauté Européenne (qui sont intermédiaires entre les agences bilatérales et multilatérales).

Du point de vue du financement, il faudrait ajouter les institutions financières et le système bancaire. Du point de vue de la réalisation et du montage des projets, les entreprises et les sociétés d'ingénierie jouent souvent un rôle (le "maître d'ouvrage délégué" (responsabilité déléguée) en plus de leur rôle de maître d'oeuvre (ingénierie du projet).

11- Les ONG sont tardivement venues dans le système d'aide. Elles y sont de plus en plus intégrées même si une partie d'entre elles revendiquent leur autonomie. De plus en plus de gouvernements et d'agences gouvernementales bilatérales et multilatérales les choisissent comme vecteurs et supports de l'aide. Les risques d'institutionnalisation croissent avec l'importance des moyens et les modes de gestion qui les accompagnent. Les ONG sont devenues un enjeu parce que le mouvement des ONG est d'un très grand intérêt. Ceci étant, il ne faut pas considérer les ONG comme un ensemble homogène, le mouvement des ONG est un mouvement contradictoire, d'autant plus contradictoire qu'il est plus réel et inséré dans des situations sociales, politiques et idéologiques contradictoires. A travers sa diversité, le mouvement des ONG a proposé une nouvelle démarche, celle du partenariat. Elle reste profondément novatrice dans son principe malgré toutes les tentatives de récupération qui n'ont pas manqué de se faire jour.

12- Les mécanismes et les procédures de l'aide dépendent des règles de fonctionnement des différentes institutions et des règles de contrôle des dépenses publiques dans chaque pays. Dans le système d'aide internationale, plusieurs distinctions entre les mécanismes d'aide peuvent ainsi être soulignées

- aide humanitaire d'urgence et aide au développement,

- aide macro-économique et aide par projet, - aide publique et aide privée,

-aide gouvernementale et aide non gouvernementale. Il ne s'agit pas de réelles coupures et il y a de nombreux recoupements. Il s'agit plutôt des représentations qui se traduisent par des orientations et des mécanismes spécifiques. Dans la période actuelle, les politiques des offreurs d'aide tendent à privilégier l'aide humanitaire par rapport à l'aide au développement, à subordonner l'aide par projet à l'aide macroéconomique.

13- Les mécanismes de l'aide sont spécifiés par destination

- aide macro-économique (balance des paiements, équilibre budgétaire, programmes d'ajustement structurel...),

- aide par projets : projets humanitaires, projets d'autosuffisance, projets de développement,

- aide aux situations d'urgence, - aide au financement de l'Etat.

Sans oublier qu'une partie de l'aide est en fait branchée sur les circuits de financement de la corruption.

14- La distinction entre dons et prêts dans l'aide est évidemment d'importance. En tout état de cause, l'aide est aujourd'hui surbodonnée à la question de la dette et ne peut être envisagée indépendamment. Les dons ont l'avantage de ne pas gonfler les dettes mais, en fait, les dons ne sont jamais gratuits. Ils n'annulent pas la dépendance et peuvent même la renforcer. Ils ont l'inconvénient de limiter très fortement les flux financiers et le financement du développement.

La maîtrise de l'aide

15- La maîtrise de l'aide implique d'inscrire l'aide dans une stratégie qui ne soit pas déduite de l'aide. Il convient donc d'explicitier les objectifs stratégiques et d'examiner pour chacun d'eux quelles sont les conséquences de l'aide internationale, les marges de négociation et les aménagements envisageables.

Proposons, du point de vue des conséquences de l'aide internationale, de préciser l'explicitation des objectifs stratégiques

- la croissance de la production,
- l'élévation des revenus et des conditions de vie, - la réduction des inégalités,
- le développement (à définir),
- l'indépendance et la souveraineté, - la consolidation d'un Etat de droit, - la démocratie,
- la préservation du lien social.

16- Insistons d'un mot sur la préservation du lien social. Il est évidemment toujours spécifique et particulier. Il est particulièrement mis en danger par l'insécurité, la corruption et l'accroissement des inégalités. L'intégration forcée des sociétés dans l'économie internationale se traduit par une montée des insécurités et des inquiétudes face à l'avenir et par l'explosion de la corruption. Ce système d'aide internationale fonctionne suivant une logique de distribution, en économie rentière. Il crée ainsi les conditions de la corruption d'autant qu'aucun mécanisme de régulation

et de contrôle ne fonctionne au niveau du système international. De même, les systèmes d'aide classique se traduisent par l'accroissement des inégalités que l'aide assurée par les ONG, orientée vers le soutien aux couches défavorisées, n'est pas en mesure de compenser.

17- Les choix et les options en matière de politique de développement peuvent être étudiés en utilisant les conséquences de l'aide comme un analyseur pour éviter les orientations prédéterminées. Par exemple, les discussions classiques en fonction

- de grands projets et de petits projets,
- de capital intérieur, national, extérieur, - d'exportation et du marché intérieur,
- du système des prix de marché et des prix administratifs,
- du marché et des services publics,
- de l'emploi et des secteurs dits informels,
- de l'économie rentière et de l'économie dite productive,
- de l'économie régionale et internationale, de l'investissement international et des "joint-ventures", - de la régulation macro-économique et: monétaire.

18- L'élément déterminant dans le renforcement de l'Etat de droit et de toute tentative de démocratisation est celui de la définition du cadre institutionnel. Comment libérer les initiatives et faire converger les comportements individuels, institutionnels et collectifs par rapport à des orientations ? Aujourd'hui, tout le système de l'aide internationale est focalisé sur la modernisation institutionnelle conçue comme l'adaptation des cadres institutionnels de chaque société au marché mondial. Cette préoccupation obsessionnelle conduit à considérer les cadres institutionnels existants dans chaque société comme archaïques sans se soucier du rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation du lien social dans chacune de ces sociétés.

19- Il n'y a pas d'aide innocente ou inoffensive. La meilleure façon de la maîtriser c'est d'être en mesure de s'en passer et de préparer les conditions pour pouvoir le faire. Dans les périodes où elle est nécessaire, voire inéluctable, il faut se préparer à négocier l'obtention et les conditions de l'aide internationale. L'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale, sans remettre en cause la logique du système d'aide, permet de diversifier les actions possibles. A côté des Etats, des institutions internationales et des grandes entreprises, on voit émerger des associations et des ONG, des municipalités et des collectivités locales, des entrepreneurs, des syndicats professionnels. Cette diversité permet de nouvelles possibilités, pour l'instant faibles, prometteuses à terme. L'enjeu est d'éviter la subordination des nouveaux acteurs à la rationalité du système d'aide internationale. Il reste à savoir si la rationalité du partenariat peut être, dans la durée, significativement différente, ou si pour le moins elle peut conserver son autonomie par rapport à la rationalité du système d'aide internationale.

20- Dans la négociation avec les tenants du système d'aide internationale, les marges de négociation sont directement dépendantes de la cohésion interne. Insistons sur trois aspects

- la validité des instruments de connaissance de la réalité économique, sociale et culturelle. Les moyens mis en place par les institutions internationales (données statistiques, observations diverses, données macro-économiques et flux internationaux) leur permettent un quasi monopole de l'information. Les négociateurs d'un pays sont souvent décrédibilisés quand leurs données sur leur pays sont moins fiables que celles des négociateurs de l'aide.

- pour inscrire l'aide dans une stratégie économique et financière, un minimum de planification et de programmation est indispensable.

- la discussion démocratique des options à travers des débats publics et contradictoires renforce les marges de manoeuvre et permet de prévenir les pressions et les aléas des négociations secrètes.

21- Peut-on parler d'une stratégie de négociation?

La négociation avec le FMI et la Banque Mondiale est centrale. Elle nécessite d'articuler les choix de politique économique et le montage des programmes. Il est évidemment préférable (mais peu fréquent) de l'engager à froid (par rapport aux échéances de la dette et de la balance des paiements). Sa préparation (discussion des orientations, qualité des informations, propositions) est un très bon exercice préalable à une bonne négociation. La négociation avec les institutions du système des Nations-Unies (PNUD notamment), les agences bilatérales (notamment USAID) et l'Union européenne gagnent à être engagées séparément bien qu'une coordination des négociations soit nécessaire. L'existence de dossiers "bancables" du financement n'est pas un préalable; les accords comportent souvent les moyens nécessaires au montage des dossiers et des projets. C'est sur le cadre général, sur les enveloppes et les identifications de programmes possibles que joue la réussite des négociations.

22- Faut-il centraliser administrativement, dans un pays, l'aide internationale ? Il n'y a pas de réponse évidente dans la mesure où les risques de bureaucratisation et de corruption existent toujours. Il n'y a pas de recettes pour s'en prémunir. Il faut surtout avoir la volonté de le faire. La centralisation complète est un pari sur l'efficacité de ceux qui en sont chargés. Mais la centralisation, la programmation, le contrôle restent indispensables. Dans la plupart des cas, les accords de coopération décentralisés entre partenaires gagnent à être libérés des tutelles contraignantes et du contrôle a priori. L'obligation d'évaluation et d'information et l'affichage d'orientations et d'objectifs sectoriels et géographiques permettent d'accroître l'efficacité et les synergies et constituent un système de contrôle a posteriori de fait.

23- Dans les pays où on lui reconnaît une certaine efficacité, la négociation, la gestion et la maîtrise de l'aide reposent sur un petit nombre de personnes qui accumulent l'information, la connaissance des mécanismes et procédures du système d'aide internationale, la connaissance de la réalité sociale institutionnelle et administrative du pays. Ces femmes et ces hommes sont estimés et reconnus par les institutions de l'aide internationale pour leur compétence, leur honnêteté, leur capacité à être entendus des décideurs institutionnels dans leur pays. Ils sont mandatés par les autorités responsables de la politique économique, financière,

monétaire et internationale, choisis en fonction de leurs convictions à mettre en oeuvre les orientations stratégiques avec une souplesse acceptée sur les modalités.

Ce groupe devant fonctionner en réseau d'informations rapide et de négociations comprend en général des représentants des centres de décision (Présidence, Premier Ministre), des ministères ou administrations chargées de la politique économique (Finances, Banque Centrale, Plan, Economies), les Affaires étrangères et les ministères engagés dans des projets importants d'aide (en général Infrastructures et Travaux publics, Agriculture, Santé, Education). Dans certains cas, sont associés au réseau, de façon informelle, le secteur bancaire et une ou deux personnes liées aux ONG.

La constitution de ce groupe est difficile et sa pérennité est un des gages du succès. C'est pourquoi les pays dans lesquels ce système informel fonctionne le mieux sont ceux où les participants au réseau sont des fonctionnaires "en ligne" et non des membres des cabinets (qui peuvent être associés et sont informés mais ne constituent pas la base pérenne) et où une attention particulière est apportée à assurer la permanence du groupe (remplacement et formation des nouveaux venus suite à des mobilités administratives).

24- Il reste à envisager le passage de l'aide à la coopération. L'hypothèse est qu'il n'y a pas de continuité entre le système d'aide internationale et la logique de coopération. Il ne s'agit pas d'un passage mais d'une discontinuité qui ouvre un avenir qui reste à inventer.

Texte original de l'auteur

Aide internationale : peut-on y faire face efficacement?

BINDARIYE Nelson, Secrétaire Général Adjoint pour l'Afrique à CIDSE (Coopération Internationale pour le développement et la solidarité). CIDSE est une coordination internationale des ONG catholiques qui oeuvrent en faveur du développement. Belgique.

1. Le désarroi de l'Afrique

Malgré l'aide financière et matérielle considérable dont bénéficie l'Afrique depuis des décennies, l'écrasante majorité de la population continue de vivre dans des conditions de grande misère et de détresse.

Les flux financiers nets en direction de l'Afrique Sub-saharienne auraient atteint 17 milliards de dollars en 1992 et près de 19 milliards en 1993.

Pourtant, l'Afrique compte toujours le taux le plus élevé de mortalité infantile (7/1000). Sa durée moyenne de scolarisation, avec 1,6 année en 1992, est la plus courte du monde. Sa part dans la production mondiale est de moins de 2 % (1,7 %). Une vingtaine de pays africains sont engagés dans des conflits civils ouverts ou larvés, ce qui lui vaut plus de 6 millions de réfugiés et 17 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Enfin, selon les prévisions de la Banque Mondiale, la moitié de la population de l'Afrique sub-saharienne vivra en l'an 2000 dans une pauvreté absolue.

L'aide internationale qui devient de plus en plus incertaine et de plus en plus difficile à obtenir, demeure cependant plus que jamais nécessaire.

En tête des donateurs se trouvent sans conteste la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). D'autres gros bailleurs de fonds, sont les ensembles tels que l'Union Européenne et les organisations des Nations Unies. Tous ces pourvoyeurs d'aide ont été mis sur pied par les gouvernements des pays industrialisés pour eux-mêmes mais aussi pour porter leur assistance comme leurs idées le plus loin possible dans le monde. Ainsi, ces institutions ont une mission spécifique auprès des pays aidés. Leurs réalisations sont régulièrement évaluées et leurs objectifs réajustés en fonction de la conception globale qu'ont du monde les puissants de l'hémisphère nord de la planète. Rien donc ne se fait au hasard. Dès lors, des questions se posent. Pourquoi ne voit-on pas de progrès sensibles, notamment dans les pays africains ? Pourquoi certains pays régressent même, alors que l'aide continue à affluer ? L'aide internationale serait-elle insuffisante ou plutôt mal gérée ?

L'essentiel de l'aide octroyée par la Banque Mondiale ainsi que par d'autres institutions se fait sous forme de prêt. On vous fait bien comprendre qu'on vous aide si vous acceptez de vous endetter. En avez-vous le choix ? La plupart des pays africains sont tellement endettés que les prêts reçus antérieurement au nom de l'aide

au développement sont devenus un lourd fardeau, un antidéveloppement. On a de plus en plus besoin d'aide, mais le service de cette dette hypothèque l'investissement. Par conséquent, le pays aidé se sous-développe au lieu de se développer. Face à cette situation paradoxale, les bailleurs de fonds ne cessent d'ajuster leur politique d'aide.

2. Ajustement des politiques par les donateurs

Face aux divers échecs constatés par eux, les donateurs s'interrogent et cherchent des mesures qui permettraient de ne pas donner l'impression que leur argent a été gaspillé mais qui assureraient en même temps des flux financiers sûrs et réguliers vers le Nord.

- **Participation des populations** : à l'unisson, les donateurs disent rechercher la promotion de la participation populaire dans l'identification et la gestion des projets. Mais, la plupart des aides devant passer par les gouvernements, l'attitude de ceux-ci est déterminante. Or les régimes dictatoriaux évitent la participation populaire; ils n'ont cependant pas souffert d'une défiance des bailleurs de fonds. Au contraire, loin de s'attaquer aux dictateurs, ceux-ci les ont plutôt protégés.

- **La collaboration avec les ONG** : une autre idée en vogue actuellement est la collaboration avec les ONG (Organisations non gouvernementales). On imagine que celles-ci pourront pallier aux manquements antérieurs en ouvrant, pour les gros donateurs, une porte vers la participation populaire. La Banque Mondiale semble ainsi bien décidée à poursuivre sa coopération avec les ONG.

Initiée par la Banque Mondiale dans les années 70, la collaboration avec les ONG, a pris de l'ampleur ces vingt dernières années. Ainsi, le pourcentage des projets financés par la Banque Mondiale et exécutés moyennant collaboration d'ONG est passé de 5 % en 1973 à 30 % en 1993. Les domaines de collaboration sont les activités relatives à la population, la santé et la nutrition, l'environnement, l'agriculture et le développement rural en général.

Les questions suivantes se posent actuellement les ONG sont-elles prêtes à faire face à ce type coopération ? Ne vont-elles pas se faire manipuler par les bailleurs de fonds ? Les gouvernements africains vont-ils laisser les ONG s'insérer entre eux et les donateurs alors même qu'ils considèrent souvent comme un manque à gagner l'argent qui va directement vers les ONG africaines ?

- **Conditionnalité** : emprunté à la langue anglaise, ce mot traduit toute une politique des puissants de l'hémisphère Nord pour qui les aides doivent être assorties de conditions. Celles-ci concernent plusieurs domaines : l'engagement des Etats du Sud à s'ouvrir au processus de démocratisation, le respect des droits de la personne humaine, la transparence dans la conduite des affaires publiques mais aussi l'efficacité dans la gestion économique et financière. Ces conditions deviennent de plus en plus rigoureuses.

L'application de la conditionnalité implique une nette ingérence dans le fonctionnement des Etats. Les créanciers évaluent en effet la conduite des affaires et ensuite prennent unilatéralement des décisions coercitives. Des Etats africains (dont

le Kenya) ont déjà vu des aides coupées. D'autres tentent d'éviter le pire en engageant des pourparlers avec les bailleurs de fonds. Le cas du gouvernement rwandais actuel est très révélateur. On lui demande de liquider sa dette afin de lui accorder un nouveau prêt alors qu'on sait qu'il ne dispose même pas du minimum vital !

De manière générale, les Africains considèrent que la conditionnalité n'est pas autre chose qu'une forme moderne de colonisation. "Les donateurs ne veulent accorder leur aide qu'aux pays qui entreprennent les réformes politiques et économiques qu'ils approuvent", se lamentent les responsables africains.

Ceci dit, le débat reste ouvert. Certains pensent qu'une telle pression (conditionnalité) poussera les dictateurs à jeter du lest et à accepter la démocratisation. D'autres pensent que de telles mesures risquent d'aboutir aux résultats inverses à ceux escomptés dans la mesure où, sans aide, les pays victimes continueront à s'enfoncer dans la misère et seront de plus en plus incapables de répondre aux exigences de la démocratie. La situation se présente donc très mal pour les gouvernements et pour les peuples africains.

L'Afrique est acculée à prendre des initiatives. Des débats entre donateurs et "assistés" sont nécessaires afin d'aboutir à un modus vivendi. Ici les habitants du Nord, notamment ceux qui sont membres d'ONG ou qui connaissent à la fois les structures du Nord et celles du Sud peuvent jouer un rôle. Quoiqu'il en soit, les dirigeants africains n'ont pas le droit de se réfugier derrière les difficultés économiques du moment pour refuser l'ouverture, si nécessaire, à la démocratie à laquelle aspirent les peuples africains. Leur barrer la route est une manière sûre d'engager les pays dans l'instabilité et dans des troubles civils défavorables aux progrès économiques. La démocratie constitue une voie sûre vers l'unité nationale, la paix et le progrès.

- **La coopération décentralisée** . cette politique est encore en train de se construire au niveau de l'Union Européenne. Elle vise à faciliter l'accès aux fonds européens de développement des associations et des ONG de développement du Tiers Monde, et, par là, à favoriser un développement participatif. Si nos informations sont correctes, la coopération décentralisée n'a pas encore de budget conséquent. Les fonds déjà disponibles seraient destinés au lancement de la politique, notamment à organiser des séminaires à son sujet. En ce qui concerne l'Afrique, le premier séminaire sur la coopération décentralisée a eu lieu du 23 au 26 Janvier 1994. D'autres auront certainement lieu et les organisations africaines peuvent prendre des initiatives dans ce sens et entrer en contact avec la Commission Européenne.

3. Le rôle des ONG

De par leur nature et leur mode d'action, les ONG jouissent d'une certaine autonomie vis-à-vis des Etats et tiennent à la conserver. Cependant, leurs activités les amènent à avoir des contacts d'ordre professionnel avec les organisations étatiques. Les deux protagonistes se connaissent donc relativement bien. Dans le domaine de l'assistance au développement, les approches de ces deux partenaires divergent parfois. Cela tend à troubler, ou tout au moins à biaiser, les procédures et

les stratégies des ONG, quand l'argent accordé dans le cadre de co-financements est assorti de contraintes. Pour faire face efficacement aux effets négatifs causés par ce mariage de raison entre ONG et gouvernement et/ou institutions financières, les ONG se groupent et forment des coordinations capables de canaliser leurs idées essentielles et de les défendre devant les bailleurs de fonds.

Principaux groupements d'ONG

Il existe déjà en Afrique des groupements d'ONG sur les plans continental, national et régional. Citons par exemple la FAVDO dont le siège se trouve à Dakar. Les groupements régionaux, continentaux et internationaux possèdent des informations et des expériences qui, sans aucun doute, aideraient les ONG et d'autres associations locales à comprendre les rouages internationaux et à s'y insérer.

Le monde des ONG européennes nous est plus familier. Au sein de l'Union Européenne, les ONG ont mis sur pied, depuis une vingtaine d'années une puissante coordination qui compte 700 ONG. Elle s'intitule, "le Comité de Liaison des ONG pour le développement auprès des communautés européennes". Son siège se trouve à Bruxelles.

D'autres grands réseaux existent également en Europe. Il s'agit d'APRODEV pour les ONG d'obédience protestante, d'EURO-CIDSE (sous-groupe de la coordination intercontinentale) pour les catholiques et d'EUROSTEP pour les laïcs. Leur siège se trouve également à Bruxelles. Ces coordinations possèdent une mine d'informations, surtout sur les activités de l'Union Européenne. Les ONG africaines qui veulent approcher l'Union Européenne gagneraient à entrer en contact avec ces réseaux. Parmi les grandes activités de ces réseaux, il faut mettre à leur actif : la réhabilitation de l'Afrique, la révision des accords de Lomé, la lutte contre l'apartheid.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'Afrique, les ONG européennes ont réussi à initier et à mener des discussions intenses avec l'administration de la commission européenne. Ces discussions ont abouti entre autre à la reconnaissance de la réhabilitation comme domaine important situé entre l'aide humanitaire et le développement, au dégagement d'un fond spécial de 100 millions d'écus destiné aux activités de réhabilitation dans cinq pays africains les plus affectés par la destruction (l'Angola, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Mozambique et la Somalie), mais surtout à faire ouvrir une nouvelle ligne budgétaire dans les prévisions de la commission européenne, ligne qui, espère-t-on, passera de près de 45 millions d'écus l'année dernière à 60 millions cette année. Quant aux conventions de Lomé qui portent sur la coopération entre les pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et l'Union Européenne d'autre part, les ONG européennes suivent de près les discussions entre partenaires et parviennent à influencer des décisions en faveur des peuples du Tiers Monde. L'union fait la force ! Le cas de l'Afrique du Sud force à son tour réellement l'attention.

Un cas d'espèce : l'Afrique du ;sud

En 1986, la Commission Européenne a décidé de financer un programme spécial d'aide aux victimes de l'apartheid. Ce programme devait être mené au travers

d'un partenariat tissé entre les ONG européennes des trois réseaux - catholique, protestant et laïc - avec leurs homologues sud africains. Le programme s'est accru considérablement. D'une valeur de 10 millions d'écus en 1986, il atteint 80 millions en 1992 et 90 millions d'écus en 1993.

En plus du fait qu'elles étaient toutes des organisations de développement, les ONG européennes engagées dans ce programme avaient un autre point commun : la conviction que l'abominable système d'apartheid devait disparaître pour laisser la place à un régime démocratique et non racial en Afrique du Sud.

Qu'est ce qui a pu décider les autorités européennes à consentir des montants aussi exceptionnels en faveur de l'Afrique du Sud, et ce en 1986 seulement, alors que l'apartheid sévissait depuis des décennies ? En 1986 le mouvement national s'intensifiait au point de rendre l'Afrique du Sud ingouvernable et de perturber le fonctionnement des divers rouages économiques y compris les échanges économiques internationaux. Le fait de confier un tel programme aux ONG créait une bonne conscience immédiate dans la mesure où les victimes de l'apartheid y trouvaient directement leur compte notamment dans le domaine prioritaire qu'est l'éducation. Incapable à ce moment de garantir les intérêts internationaux, le gouvernement d'alors ne valait plus la peine d'être soutenu. Il fallait investir dans l'avenir et soutenir les forces montantes.

Acceptées politiquement comme intermédiaires par les autorités de l'Union Européenne, les ONG, qui d'ailleurs s'étaient bien mobilisées lors des discussions préparatoires, ont saisi l'occasion pour accomplir leur mission : venir en aide aux peuples en difficulté. Elles ont eu l'opportunité de soutenir des activités qui souvent ne rencontrent pas les critères traditionnels de financement, les media par exemple. Le travail effectué en Afrique du Sud par les ONG d'Europe est sans aucun doute un bon exemple de mobilisation pour une cause et de bonne collaboration entre ONG. Est-il transposable à d'autres pays ? Pourquoi pas. Aux ONG d'y réfléchir.

4. Conclusion

A) l'Afrique se trouve pour le moment dans une phase de transition historique. Pour réussir cette transition, il faut de la volonté et une bonne dose de patriotisme. Bien que souvent inspirée ou imposée de l'extérieur, la démocratisation ne doit en aucun cas être considérée comme un mal pour les peuples. C'est tout le contraire. Certains dirigeants africains disent ne pas vouloir copier la démocratie "à l'occidentale" parce qu'elle est inadaptée aux réalités africaines et plus particulièrement à celles de leur propre pays. Libre à eux d'adapter la démocratie aux réalités locales, à condition que, ce faisant, ils respectent les principes fondamentaux de la démocratie, à savoir par exemple : le suffrage universel et le respect des droits de l'homme dont le plus important est le droit à la vie. Les donateurs ne s'y opposeront pas, le peuple non plus...

B) Les ONG africaines ne comptent pas sur leur gouvernement pour obtenir des financements. Elles ont seulement besoin d'une attitude favorable et de certaines facilités administratives. Il est souhaitable que les ONG du Sud et leurs gouvernements s'entendent sur un mode de relation qui, à la fois sauvegarde

l'autonomie si nécessaire des ONG et permette au gouvernement non seulement de les aider, mais également de pouvoir compter sur elles.

C) Les ONG africaines ont besoin d'établir des relations d'ordre professionnel avec celles du Nord. Non seulement les ONG du Nord apporteront des fonds - moins conditionnés que ceux des gros donateurs - à celles du Sud mais elles les aideront également à comprendre et à pénétrer les mécanismes internationaux de financement. De plus, elles les aideront à faire connaître leur cause au Nord et à réfléchir sur les politiques de développement. Pour approcher une institution telle que l'Union Européenne, il convient de rechercher la collaboration avec les réseaux européens cités plus haut. Et pour être efficace dans la négociation, il faut avoir des objectifs clairs et des méthodes de travail bien établies. Des coalitions d'associations et LONG ont plus de chance de se faire entendre que des groupes individuels.

Texte original rédigé par l'auteur.

Réflexions sur le rôle et les limites des Organisations non gouvernementales au Rwanda

M. MENS, Président de DISASTER RELIEF AGENCY, organisme créé par les trois principales Organisations non gouvernementales néerlandaises, NOVIB, SNV et HIVOS. Pays-Bas.

Dans la période actuelle, la coopération étatique est moins à même que les Organisations non gouvernementales (ONG) d'aider à la résolution des problèmes au Rwanda. Les ONG, en effet, peuvent contribuer plus durablement, elles connaissent les ONG rwandaises d'avant-guerre, ont des contacts avec les réfugiés en Tanzanie et au Zaïre et avec les gens restés au Rwanda.

Les ONG étrangères ont un double rôle:

- un rôle de médiateur pour établir une atmosphère de confiance qui est, dans un premier temps, plus importante que la reconstruction des infrastructures et qui doit permettre le retour des réfugiés. Les ONG peuvent jouer un rôle dans le rétablissement d'un dialogue entre la population demeurée au Rwanda et les réfugiés.

Pour restaurer une atmosphère de confiance, deux choses sont nécessaires

a) prendre en compte le passé : le tribunal et l'ensemble du règlement judiciaire doivent permettre, entre autres, de gérer le traumatisme passé,

b) construire l'avenir : une manifestation symbolique (festival rock avec de la musique africaine, manifestation sportive) pourrait être une occasion de réconciliation, un moyen de réunir les gens.

- un rôle dans la reconstruction du pays. Pour cela il est préférable de reprendre contact avec les ONG rwandaises qui existaient avant la guerre pour les soutenir, pour canaliser vers elles les fonds recueillis. Cette aide indirecte a deux avantages:

a) réduire la dépendance et le sentiment d'assujettissement à l'aide extérieure,

b) renforcer la société civile et lui permettre de se développer.

Cette action des ONG se heurte à trois obstacles: - l'importance des fonds nécessaires;

- le manque de cadres dont une grande partie a été tuée ou est actuellement réfugiée ou déplacée. Traditionnellement, la Disaster Relief Agency travaille préférentiellement avec des nationaux. La situation actuelle va cependant conduire toutes les ONG à employer plus d'expatriés que d'habitude.

- la difficulté à établir un planning d'investissements. En effet à la différence de nombreux autres conflits (Mozambique, Afghanistan, Cambodge) qui ont duré plus longtemps et où les problèmes pouvaient être réglés phase par phase, au Rwanda, tous les problèmes ont surgi et doivent être réglés en même temps.

Pour régler ces problèmes, il est nécessaire que les organisations s'engagent dès le début à assister les gens sur deux, trois ans, en tout cas pendant plus des 3 ou 6 mois qui correspondent aux situations d'urgence.

Les limites de l'intervention des ONG sont nombreuses et diverses

- le surnombre : il est impossible d'accepter 120 à 150 ONG, en plus des agences internationales. Il faut faire une sélection et préciser, pour chacune, les domaines d'intervention et de responsabilité. Ainsi, en Tanzanie, il y avait 82 ONG qui voulaient assister le UNHCR pour le problème des réfugiés; celui-ci n'en a sélectionné que 4. Par ailleurs, il y a aujourd'hui beaucoup trop d'ONG présentes qui n'étaient auparavant jamais allées au Rwanda, qui ne connaissent pas les mentalités et la culture du pays. Seront-elles pleinement efficaces ?

- les rapports avec les Rwandais : les ONG internationales n'ont pas la responsabilité première. Elles ont un rôle de conseillers, d'assistance pour les Rwandais qui sont les maîtres de leur propre développement mais qui ont besoin de soutien pour la reconstruction et le développement.

- la concurrence et la confusion entre les actions des ONG. Pour coordonner leurs activités, il est souhaitable d'organiser, au niveau régional et au niveau national, des tables rondes réunissant des représentants de l'administration, 20 à 30 ONG rwandaises et étrangères et, on peut l'imaginer, des acteurs économiques et des membres de la société civile. De telles tables rondes ont déjà été organisées, comme au Rwanda entre 1978 et 1981 et actuellement au Mozambique, au Soudan du Sud (bureau de liaison), et, dans une moindre mesure, au Cambodge et en Afghanistan. Le Président de cette table ronde doit être un rwandais, le préfet ou le Ministre de l'intérieur, qui peut ainsi coordonner et diriger les actions (en définissant les domaines et les zones de responsabilité) et prévoir un certain planning. Ce sont bien les Rwandais qui doivent avoir la maîtrise de la reconstruction de leur pays.

Fiche rédigée à partir d'une interview de l'auteur.

Les méfaits de l'aide internationale

PONCHA UD François, Prêtre des Missions Etrangères de Paris, chemine aux côtés du peuple Khmer depuis 29 ans. Un des meilleurs spécialistes du Cambodge; auteur de l'ouvrage "Cambodge année zéro"(1977). Phom Penh.

Dans les camps de réfugiés, avant l'ouverture du Cambodge, nous avions coutume de dire : "Après le régime des Khmers rouges, l'occupation vietnamienne, un dernier fléau s'abattra sur le Cambodge : les ONG". La prédiction s'est hélas vérifiée. Au Cambodge, plus de 150 ONG se sont abattues sur le pays ; il semble que ce soit un label de qualité de travailler au Cambodge ! (Pour certaines c'est tout simplement l'occasion de se faire un argent facile. On aimerait que soient menés des contrôles financiers un peu serrés !). On fait un peu tout et n'importe quoi (une ONG américaine a même institué l'achat-vente d'enfants !), sans se poser la question préalable : "De quoi le pays a réellement besoin ?"

Pour pouvoir travailler au Cambodge, certaines ONG (on pourrait donner des noms de gens TRES connus), versent de l'argent aux autorités locales (l'une a versé 120 000 \$ au premier ministre de l'époque), alimentant ainsi (sinon créant) la corruption. L'argent distribué à tout va, les salaires disproportionnés de leur personnel par rapport à la population (150 à 250 \$ ce n'est rien pour un Occidental, mais ici c'est une fortune), créent de nouveaux privilégiés de la "charity business", détournent les regards de la production locale, qui est la seule à pouvoir créer une richesse nationale, vers des emplois de type tertiaire, tributaires de l'étranger... Le recrutement des ONG se fait par copinage ou par réseaux familiaux. La formation du personnel à l'esprit caritatif ou de solidarité est, pour la plupart du temps, absente. Trop d'ONG prennent la place des autorités locales qui sont trop heureuses de se décharger temporairement d'un fardeau. On peut donc honnêtement se poser la question : après le départ de telles ONG, que restera-t-il de positif pour le pays ?

A l'expérience, les parrainages individuels d'enfants sont à proscrire absolument ! On favorise quelques enfants (généralement les plus débrouillards) qui deviennent rapidement des privilégiés, et le font sentir autour d'eux, alors que les plus pauvres sont exclus. Si l'on tient à organiser des parrainages personnalisés (pour des raisons de "marketing" !) précisons que l'on "parraine" une école, un village, ou un groupe de villages, mais pas des individus.

Sans doute les ONG sont un moyen facile et souple utilisé par certains gouvernements pour aider le Cambodge sans s'impliquer dans des accords politiques ou économiques bilatéraux. Cella présente des avantages, surtout dans une période où la représentation du pouvoir n'est pas très établie, mais aussi une anarchie regrettable. Ne serait-il pas possible que les gouvernements s'impliquent davantage ? Ils sont plus en mesure d'exiger des contreparties (planification,

vérification, présence d'experts, etc ...), ce qu'une ONG ne peut faire sans crainte de se faire mettre à la porte du pays.

Le drame du Cambodge actuel est le manque de dirigeants politiques nationaux qui aient un réel souci pour l'intérêt national. Comment plaquer un idéal démocratique à l'occidentale dans une société où les liens familiaux au sens élargi restent si prégnants ? Dans une mentalité de type karmique, chaque fonctionnaire, surtout haut placé, ne s'intéresse qu'à combler son appétit illimité d'argent et de pouvoir, sans aucune considération morale pour le pauvre, "malchanceux" à causes de son karma. Il faut une conversion personnelle aux idéaux de justice et de fraternité, qui en dehors de la rhétorique, ne sont guère passés dans les faits. Le pouvoir et les aides venues de l'étranger sont confisqués par un petit groupe de personnes apparentés. Les laissés-pour-compte risquent fort de se lancer, un jour, dans une révolte aussi violente que celle des Khmers rouges, si une idéologie paupériste, de type nationaliste ou autre, parvient à les motiver.

Comment parvenir à faire donner la parole au peuple, pour qu'il puisse réaliser les efforts de solidarité qu'il entrevoit nécessaires ?

On pourrait réfléchir utilement aux fonds de l'ONU pour ses opérations "type APRONUC" : 3 milliards de dollars ont été dépensés pour une opération dont deux des principaux objectifs n'ont pas été atteints (désarmement des factions et contrôle de l'administration en place), là encore par manque de volonté politique affirmée. La solde des fonctionnaires de l'ONU, et même des soldats de l'APRONUC a été considérée comme une insulte à la misère ambiante ; le simple soldat de l'ONU recevait comme argent de poche quotidien (en plus de son salaire), 10 fois le salaire mensuel d'un instituteur. Comment dans ce contexte donner au peuple khmer la volonté de rester au pays pour y travailler durement en gagnant peu et honnêtement? Le vol du matériel de l'ONU en fin de mission (quand il n'était pas le fait des soldats mêmes de l'APRONUC) n'était, somme toute, que légitime aux yeux de beaucoup... Enfin, la composition du corps de l'APRONUC était plus que discutable: comment des contingents venus de pays qui violent en toute impunité les principes des droits de l'Homme pouvaient-ils prétendre venir aider à les instituer au Cambodge ?

Texte de l'auteur, rédigé à Phom Penh.

Fondation pour le progrès de l'homme

Bureau exécutif; 38, rue Saint Sabin
F 75011 Paris

Téléphone 1/43 57 44 22
Télécopie 1/ 43 57 06 63
e-mail : paris@fph.orstom.fr

siège social et bureau en Suisse
chemin de longeraie9
CH1066 Lausanne
Téléphone : 21/ 323 24 31
Télécopie: 21/ 323 57 00